

MÉMOIRES

DE

S U L L Y.

27200000

20

11111111

MÉMOIRES

DE MAXIMILIEN

DE BÉTHUNE,

DUC

DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE

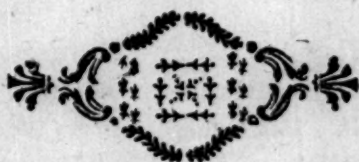
DE HENRI LE GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

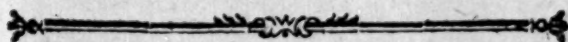
PAR M. L. D. L. D. L.

*Nouvelle Édition, revue, corrigée &
augmentée.*

TOME CINQUIÈME.



A L O N D R E S.



M. DCC. LXXVIII.

SC 11404A

Sp. Coll.

9441031

S 57

SOMMAIRES DES LIVRES

Contenus dans le cinquieme Volume.

SOMMAIRE

Du feizieme Livre.

SUITE des Mémoires de 1603. Continuation de l'ambassade & des négociations de Rosny à la Cour de Londres. Formule de traité avec sa majesté Britannique: substance de ce traité. Dépêche de Rosny interceptée. Audience de congé, & dernier entretien de Rosny avec le roi Jacques; présents qu'il fait à Londres; son retour. Danger qu'il court sur la mer. Accueil que lui fait Henri IV. Entretien public entr'eux sur sa négociation. Suite de l'état des affaires d'Angleterre; troubles & querelles particulieres dans cette Cour. Conclusion du traité fait par Rosny. Continuation des affaires d'Angleterre, d'Espagne, des Pays-Bas, & autres étrangères. Rosny reprend ses travaux dans la finance. Henri le soutient hautement dans une querelle qu'il a

Tome V.

A

avec le comte de Soissons. Il reçoit le roi à Rosny. Voyage de Henri en Normandie; ce qui se passa dans ce voyage. Mutinerie des Protestants, & assemblée de Gap. Rosny est fait gouverneur de Poitou. Etablissement de la soie en France; entretien sur ce sujet, dans lequel Rosny cherche à en dissuader Henri; remarques sur son opinion touchant la soie & le luxe, Colonie établie en Canada.



S O M M A I R E

Du dix-septieme Livre.

MÉMOIRES de l'année 1604.
Jettons présentés à sa majesté par
Rosny. Mort de la duchesse de Bar : cir-
constances de cette mort, & affaires qu'elle
occasionne. Délibération du conseil sur le
rétablissement des Jésuites ; conversation de
Rosny avec Henri IV, & raisons qu'il ap-
porte contre ce rétablissement : à quelles con-
ditions ils sont rétablis ; protection que leur
accorde Henri. Le pere Cotton recherche
Rosny. Mémoire contre le cardinal d'Os-
sat ; sentiment de Rosny, peu favorable à
ce cardinal & à la politique des Catholiques.
Trahison de Nicolas l'Hôte : comment décou-
verte ; particularité sur ce sujet ; examen
de la conduite de Villeroy. Mémoire de Rosny
sur les religions. Promotion de cardinaux,
& affaires de Rome. Conversation curieuse
de Henri avec Rosny, sur les chagrins
domestiques que lui causent la reine & la
marquise de Verneuil.



S O M M A I R E

Du dix-huitieme Livre.

SUITE des Mémoires de l'année 1604. Continuation de l'article précédent, sur les chagrins & les brouilleries domestiques de Henri IV. Rosny s'emploie à les faire finir, risques qu'il court à cette occasion de la part de la reine & de la marquise de Verneuil; malignité de celle-ci. Conduite sage & désintéressée de la reine Marguerite. Cabale des Protestants & des séditieux du royaume. Voyage de Henri dans les provinces, projeté & rompu. Rosny va visiter son gouvernement: comment il est reçu à la Rochelle, à Poitiers, &c. Haine des Protestants contre lui; autres particularités & fruits de ce voyage: accueil que lui fait Henri à son retour. Justification du duc d'Epemon: faussement accusé. Nouvelles brigues du comte d'Auvergne; moyens employés par Rosny pour l'arrêter; lettres qu'il reçoit de lui, & qu'il lui écrit: comment le comte d'Auvergne est arrêté: on commence son procès. La marquise de Verneuil est aussi arrêtée: Rosny est chargé

DES LIVRES.

v

*d'aller l'interroger : il ne peut , par conseils
ni par prieres , engager Henri à la faire
sortir de la France : foiblesse de ce prince
pour sa maitresse.*



S O M M A I R E

Du dix-neuvieme Livre.

SUITE des Mémoires de 1604. Henri IV fait déposer ses trésors à la Bastille : conseil convoqué à ce sujet. Considérations & maximes de Rosny sur le gouvernement ; moyens qu'il emploie pour recouvrer de l'argent. Vérification des rentes ; autres opérations & détails de finances ; réglemens de police & de milice. Etablissement d'un hôpital militaire. Talents & qualités de Henri IV pour le gouvernement. Causes de l'affoiblissement des états. Rupture entre la France & l'Espagne , au sujet du commerce ; Rosny le rétablit par un Traité ; particularités & teneur de ce traité. Suite des affaires des Provinces-Unies, de l'Espagne & de l'Angleterre : accord & traité entre ces deux dernières puissances ; sujets de mécontentement des Provinces-Unies contre l'Angleterre : le connétable de Castille passe par Paris ; entretien qu'il a avec le Roi. Autre conversation entre Henri IV & Rosny sur cet ambassadeur. Principe erroné de Rosny sur la loi Salique. Acheminement à la réussite des grands desseins de Henri. Affaires des Grisons, & du fort de Fuentes ; démarches de

DES LIVRES. vij

la France, & autres particularités sur cette affaire. Contestation avec le Pape, au sujet du pont d'Avignon; terminée par Rosny en faveur du roi. Affaire de l'acquisition du comté de Saint-Paul; bon conseil à cette occasion, donné par Rosny à Henri. Ordres Religieux établis en France.





S O M M A I R E

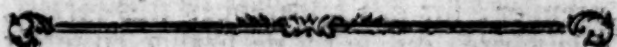
Du vingtieme Livre.

MÉMOIRES de l'année 1605.
 Fin du procès des comtes d'Auvergne & d'Entraques. Complaisance & foiblesse de Henri IV pour la marquise de Verneuil. Les Jésuites obtiennent la démolition de la pyramide. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au sujet du college de Poitiers : il se justifie contre les calomnies de ses ennemis ; on le réconcilie avec le pere Cotton. Ses brouilleries & son raccommodement avec le duc d'Epéron & Grillon ; traits de l'humeur fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrâce ; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se réconcilient ; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan ; lieutenence de Roi de Saint-Jean-d'Angely, refusée par Henri au duc de Rohan. Autres graces & gratifications accordées & refusées à Rosny par le roi. Dessen de Henri de faire épouser mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.



MÉMOIRES

DE SULLY.



LIVRE SEIZIEME.

IL ne s'agissoit plus que de donner une dernière forme aux conventions qui venoient d'être arrêtées entre le roi d'Angleterre & moi, & signifiées par ce prince à ses ministres, & d'en composer un traité, ou pour parler plus juste, un projet de traité entre les deux rois. On ne pouvoit, en effet, appeller d'un autre nom, une piece qui ne devoit obtenir son dernier & principal effet, que de l'acceptation de sa majesté très-chrétienne, entre les mains de laquelle il falloit qu'elle passât auparavant. C'est ici que je sentis quel tort faisoit à ma négociation la malheureuse précaution que la nécessité nous avoit obligés, Henri & moi, de prendre dans

1603.

le conseil de France, de ne rien proposer que comme de moi-même, au roi d'Angleterre.

Ce prince beaucoup mieux persuadé que je ne l'aurois souhaité, que dans toutes les propositions que je lui avois faites, je n'avois agi que de mon seul mouvement, & pour assurer la religion protestante contre tous les événements de la politique, n'avoit garde de me regarder dans tout ce que je lui avois dit de secret, comme l'organe du roi mon maître; & il croyoit faire beaucoup, en s'engageant le premier, sur des apparences très-fortes, à la vérité, que le roi de France en feroit autant, avec encore plus de plaisir. Mais quelle différence entre un pareil engagement général & sujet à mille interprétations; & celui d'un traité, dans lequel, en vertu d'un plein pouvoir du roi, j'aurois inséré avec toute l'attention & le détail possibles, toutes les clauses & conditions, & où je serois entré dans toutes les explications, qui forment les liens irrévocables d'un traité politique! Je ne serois pas si hardi à assurer qu'au lieu d'une simple formule de traité, j'étois en droit d'attendre en cette occasion de sa majesté britannique, la signature d'un traité complet de tout point, & contre lequel il ne lui auroit pas été possible à elle-même de revenir, si les regrets dont les lettres du comte de Beaumont au roi sont pleines, sur ce manque d'un blanc-signé, n'étoient pas un témoignage authentique, que l'a-

mon propre ne me fait rien dire ici de trop.

Je me ferois pourtant un reproche, si je paroissais soupçonner la bonne foi du roi Jacques; j'avoue au contraire, qu'aucun prince de l'Europe ne se montre en être plus jaloux: mais il arrive, par je ne fais quelle fatalité, que la chose du monde qui paroît devoir être le moins exposée aux caprices du sort, je veux dire, un accord politique, pur ouvrage de l'esprit, libre dans ses opérations, & maître de ses sentimens, est pourtant ce qu'on connoît de plus fragile. Ceux qui le contractent ne voudroient en aucune autre occasion, encourir le blâme d'avoir manqué à leur parole; & cependant elle se trouve presque toujours sans exécution, pour peu qu'on trouve quelque couleur au parjure; comme si éluder une promesse solennellement engagée, n'étoit pas la même chose que la violer. Je ne pouvois douter que si-tôt que je serois parti, les conseillers de sa majesté britannique ne fissent tous leurs efforts pour détruire un travail qu'ils n'avoient pu empêcher. Je m'attendois bien que Cecil seroit un des plus ardens. La victoire que je venois de remporter sur lui, le chagrin qu'il avoit essuyé de la part du roi, à mon sujet, la confusion dont l'avoit couvert la conversation que j'avois eue avec lui, lorsqu'elle avoit été répandue dans le monde, étoient autant de traits qui avoient achevé d'ulcérer son esprit.

On conviendra sans peine, malgré tout cela, que j'avois sujet d'être satisfait du

12 MÉMOIRES DE SULLY,

1603. succès de ma négociation (1). Si je me considérois moi-même dans cette affaire, la maniere dont elle se terminoit, étoit tout ce qui pouvoit m'arriver de plus avantageux : puisqu'en remportant la gloire d'avoir réussi dans une entreprise, regardée comme très-difficile, je ne courais point le risque d'être accusé d'avoir passé les bornes de ma commission. Le roi & son conseil étoient les maîtres de retrancher & de changer tout ce qu'ils jugeroient à propos dans un accord, dont je n'avois rendu ni eux ni moi-même, garants ; ainsi j'avois fait tout ce que je pouvois faire. A l'égard du bien de la chose, envisagée selon les desseins & l'intention du roi, auxquels j'aurois sacrifié sans peine toute autre considération, si je n'avois pas complètement réussi, c'est que je ne pouvois aller plus avant, sans m'écarter des ter-

(1) Il est fait mention avec éloge de cette ambassade de M. de Rosny en Angleterre, dans presque toutes les histoires & mémoires du temps ; sans parler de plusieurs écrivains modernes, qui y ont joint leurs suffrages, dont quelques-uns, comme l'auteur des mémoires d'état de Villeroy & de l'histoire du duc de Bouillon, n'ont aucun intérêt à élever la gloire de ce ministre. Le récit qu'en fait P. Matthieu, est conforme à celui qu'on vient de lire, jusques dans les moindres circonstances. *Tom. 2, liv. 3, p. 577 & suiv.* Voyez aussi les Mss. de la Bibl. du roi, *vol. 9590*, & le premier volume de Siri (*mém. second.*) Outre le détail de l'ambassade du marquis de Rosny à Londres, qui de tout point se rapporte avec celui qu'on vient de lire (*p. 226 & suiv.*) On trouve partout dans cet historien des particularités très-curieuses sur le conseil & sur la personne du roi Jacques, ainsi que sur les affaires de la cour d'Angleterre.

mes, je ne dis pas de mon instruction publique; mais de l'instruction secrete même. Il en résultoit toujours un avantage réel & sensible; c'est que dans une conjecture, où l'on avoit eu tant de justes sujets de craindre une union intime de l'Angleterre avec l'Espagne, ce dessein se trouvoit absolument ruiné; & sa majesté britannique, engagée dans un autre, d'où elle ne pouvoit revenir si-tôt, ni si facilement, au premier. 1603.

Je me mis donc incontinent à rédiger la formule de traité. Je la remis ensuite, pour être vue & examinée une dernière fois, au roi d'Angleterre & à ses conseillers, qui la lurent plusieurs fois, y retoucherent l'un après l'autre, & y firent quelques changements de nulle importance: enfin elle fut arrêtée de la manière qu'on va voir.

Le roi d'Angleterre, après de grands remerciements à sa majesté très-chrétienne, de la manière dont elle l'avoit prévenu, & de la qualité de l'ambassadeur qu'elle lui avoit envoyé, renouvelloit & confirmoit les anciens traités d'alliance, tant d'Elisabeth avec Henri, que de l'Ecosse avec la France; entendoit se les appliquer personnellement par celui-ci, qui en quelque sorte les réunissoit tous, & avoit de plus, pour objet particulier, la défense commune de leurs personnes contre l'Espagne; celle de leurs états, de leurs sujets & de leurs alliés réciproques, tels & en quelque temps qu'il plût aux deux rois

1603.

de se les désigner. Les Provinces-Unies étoient déclarées jouir de cet avantage, & c'étoit les seuls alliés qui fussent ici nommément exprimés. Il étoit stipulé, par rapport à eux, qu'on prendroit des moyens convenables, ou pour assurer pleinement leur liberté, ou du moins pour faire en sorte que s'ils étoient réputés sujets de l'Espagne ou de l'Empire, ce ne fût qu'à des conditions qui leur procurassent une parfaite tranquillité, & qui ôtassent aux deux rois alliés, la crainte d'une domination trop absolue de la maison d'Autriche dans ces Provinces.

Pour tout cela, outre que les deux princes s'engageoient mutuellement à se déclarer ouvertement, à la réquisition de l'un d'eux, afin de ne pas se laisser surprendre aux artifices de la cour de Madrid, on convenoit dès-à-présent, de fournir aux Etats-Généraux un secours suffisant pour les tirer de l'oppression. Le nombre des hommes qui devoient le composer, n'étoit pas réglé; il y étoit seulement marqué que ces soldats seroient tirés de l'Angleterre seule; & que tous les frais de cet armement seroient à la charge de sa majesté très-chrétienne; une moitié purement de l'argent de France, l'autre moitié, en déduction des sommes dues par la France à l'Angleterre. On n'oublioit pas de marquer que cette manœuvre des deux couronnes en faveur des Pays-Bas, se feroit sans aucun éclat, & le plus secrètement qu'il seroit possible; pour ne pas enfrein-

dre directement le traité de paix, fait avec l'Espagne. Si cette puissance traitant cette action d'infraction formelle, s'en prenoit aux rois protecteurs, voici ce qui étoit résolu. Dans la supposition que le roi d'Angleterre fût attaqué seul, le roi de France lui fourniroit une armée de six mille François, soudoyés & entretenus à ses frais, pendant tout le temps de la guerre, & alors il paieroit à l'Angleterre, en quatre ans, & par portions égales, ce qui lui resteroit de dû. L'Angleterre agiroit précisément de la même manière avec la France, au cas que l'orage tombât sur celle-ci; le choix de la mer ou de la terre seroit à la partie attaquée, & alors aussi, l'Angleterre ne pourroit lui rien demander de ses dettes. Enfin si l'Espagne déclaroit la guerre aux deux princes alliés à la fois, pour en tirer raison & utilement pour la Flandre, sa majesté très-chrétienne tiendrait une armée de vingt mille hommes sur les frontières de Guyenne, Provence, Languedoc, Dauphiné, Bourgogne & Bresse; elle en jetteroit pareil nombre du côté de Flandre, & divertiroit les forces de l'Espagne, en croisant avec ses galeres, dans le levant de la Méditerranée. Sa majesté britannique de son côté, outre une armée de terre de six mille hommes au moins, qu'elle tiendrait sur pied, enverroit une flotte dans les Indes Occidentales & croiserait avec une seconde, sur les Côtes d'Espagne. Tout paiement des dettes seroit surcis, & chacun demeureroit chargé

1603.

de ses propres frais. De secreta qu'auroit été l'alliance jusqu'alors, elle seroit rendue publique, par un traité offensif & défensif entre les deux rois intéressés; & l'un ne pourroit, sans l'autre, ni désarmer, ni diminuer les forces convenues, ni entamer aucun accord.

Tel étoit en substance le projet du traité, qui m'avoit causé tant d'inquiétude & de peines. Le roi Jacques le signa, je le signai après lui; & je ne songeai plus après cela, qu'à repasser au plutôt en France, où il devoit être converti en un traité solennel. Je n'oubliai pas d'en donner avis à Henri, auquel pourtant je cachai ou déguisai une partie de cette importante nouvelle, ainsi que le détail de ce qui venoit de m'arriver en dernier lieu, chez le roi d'Angleterre, en présence de ses conseillers. Mes dépêches étoient déjà si longues, si fréquentes, si interrompues & écrites avec tant de hâte, que ce n'étoit peut-être pas mal faire, que d'en épargner le travail à sa majesté, qui devoit avoir beaucoup de patience en les lisant. Ce n'étoit pourtant pas là le véritable sujet de mon silence. L'exactitude avec laquelle Henri m'écrivoit lui-même, tant pour m'informer de ce qui se faisoit d'important dans le conseil de France, que pour me donner de nouveaux ordres & de nouvelles instructions, conformes aux différents changements qui arrivoient dans les affaires de ma négociation, me persuadoit assez que rien sur ce sujet ne le laissoit,

soit, ni ne le rebutoit. Mais outre que c'est un trait d'une assez bonne politique que de réserver en ces occasions quelque chose de nouveau à apprendre à son retour, pour être mieux reçu de son maître, je ne voulois pas exposer le dernier secret de ma négociation à être découvert, ni en aucune maniere divulgué. Ce qui venoit d'arriver étoit un avis pour moi, de me conduire avec une extrême circonspection. C'est un fait dont je n'ai pas parlé en son temps, pour ne point interrompre un récit plus intéressant.

Parmi le grand nombre de lettres que je faisois partir de Londres, les unes adressées à Villeroy & au conseil, les autres pour n'être vues que du roi seul, il s'en trouva une de ces dernières, datée du 20 Juillet, qui ne fut point remise à Henri, ce qu'il comprit par la dépêche de l'ordinaire suivant, & il me le manda aussi-tôt. Cette lettre étoit de la dernière conséquence. Je connoissois parfaitement le courier que j'en avois chargé : c'étoit un de mes domestiques aussi simple que fidele, & qui me servoit même à ma chambre. Je le questionnai, & il me répondit, que le roi étant à la chasse, au moment de son arrivée, il avoit porté le paquet chez monlieur de Villeroy, & l'avoit donné à un de ses commis; qu'il avoit oublié de demander le nom de ce commis, qu'il ne connoissoit point, parce que dans le même moment Louver parloit aussi au commis & lui remettoit plusieurs autres paquets, à l'adresse de son maître.

1603.

Voilà ce que je mandai au roi, en le priant de faire faire de son côté toutes les recherches nécessaires. Après bien des mouvements & des informations, je ne reçus d'autres éclaircissements de sa majesté, sinon qu'on lui avoit dit, & qu'elle croyoit que la faute venoit du maître de la poste d'Ecouan.

Je me doutois déjà de quelque chose; & ce manège de commis, dont la friponnerie m'étoit déjà particulièrement connue, achevant de m'ouvrir les yeux, je demeurai frappé de l'idée, qu'il y avoit un traître, employé dans les bureaux du roi, & même que ce ne pouvoit être qu'un de ceux qui travailloient sous Villeroy. Je récrivis à Henri, que quelque chose qu'il pût me dire, cette soustraction ne s'étoit faite qu'en cet endroit seul; & qu'assurément elle ne pouvoit pas avoir été faite par inadvertance, & sans dessein. Ce commis quel qu'il fût, gagné par les ennemis de l'état, pour découvrir le contenu des lettres que j'écrivois de Londres à sa majesté, ne put résister à l'envie de décacheter celle-ci, dont l'adresse piqua sa curiosité, y ayant écrit sur l'enveloppe du paquet : *paquet pour être mis* *des mains propres du roi, sans être ouvert.* Il s'en repentit sans doute, lorsqu'il vit qu'il n'en pouvoit faire aucun usage : ce qu'il y avoit d'essentiel dans la lettre, étant exprimé avec un chiffre, dont rien ne lui pouvoit expliquer le sens : & c'est ce qui me consolait dans ce malheur;

mais la faute étoit faite , & il aima mieux apparemment jeter la lettre au feu , que de la rendre décachetée. On verra par les mémoires de l'année suivante , que j'avois deviné juste.

1603.

Henri auroit souhaité que j'eusse pratiqué la reine d'Angleterre & le prince son fils , comme j'avois fait le roi Jacques , pour bien connoître leur caractère & leurs inclinations à l'un & à l'autre : mais comme malgré tous les bruits qui avoient couru , cette princesse étoit encore du côté de l'Ecosse & ne pouvoit arriver si-tôt , sa majesté ne jugea pas ce motif suffisant , pour me faire faire un plus long séjour à Londres , pendant que plusieurs autres affaires , presque aussi importantes , demandoient ma présence à Paris , & elle fut la première à me presser de revenir au plutôt. Cet ordre étoit parfaitement de mon goût. L'envie triomphe sur-tout des absents. Mes amis perdoient encore plus que moi , de ce que j'étois éloigné. Je chargeai Vaucelas (2) , mon beau-frere , de porter à la reine d'Angleterre les lettres de leurs majestés , que j'avois apportées pour elle , & je l'instruisis de ce qu'il avoit à dire & à faire , pour parvenir à

(2). André de Cochefilet, chefilet est marquée dans baron de Vaucelas , comte du Chesne , pour l'une des de Vauvineux , &c. Il fut de plus anciennes du Perche , puis conseiller d'état , ambassadeur en Espagne & en originaire d'Ecosse , & allié des rois d'Ecosse , de Savoie ; il étoit frere de la la maison de Bailleul , en seconde femme de M. de Normandie. Sully. La maison de Co-

1603.

ce que le roi desiroit savoir touchant cette princesse.

Ma blessure à la bouche se rouvrit comme je dispois tout pour mon départ : la fièvre qu'elle me causa, me retarda de quelques jours, & m'empêcha même d'écrire au roi, comme à l'ordinaire. Dès que je sentis mes forces revenues, je fis demander mon audience de congé au roi d'Angleterre, qui eut la bonté de m'épargner la peine d'aller cette fois jusqu'à Greenwich ; il me fit savoir par mylord Oreladoux, qu'il se transporterait exprès à Londres ; qu'il m'attendrait à Westminster ; & que quelque matin que j'y vinsse, je le trouverois prêt à me donner audience, parce qu'il comptoit partir ce jour-là de très-bonne heure pour la chasse, „ afin „ de dissiper, ajoutoit obligeamment ce „ prince, le chagrin que mon départ lui „ causeroit. „

Je m'y rendis si matin, que le roi n'étoit pas encore habillé. Je l'attendis près d'une heure ; & j'employai ce temps à visiter les sépultures magnifiques & les autres morceaux rares, qui rendent célèbre l'église de Westminster. Je fus reçu de sa majesté britannique avec toutes sortes de caresses. Jacques répondit au compliment que je lui fis sur le regret que j'avois de m'éloigner de lui, que ce qu'il m'avoit mandé du sien, étoit très-véritable ; d'autant plus qu'il ne s'attendoit point à me voir repasser la mer, à cause des fonctions qui m'arrêtoient en France ; mais

il jura, & par tout ce que la religion a de plus sacré, que par quelque personne que sa majesté très-chrétienne lui renvoyât le traité dont j'emportoïs la formule, il le signeroit sans autre discussion. Il parla de sa nouvelle alliance avec Henri, d'une manière très-touchante; & en disant qu'il prenoit ce prince pour son unique modele, aussi-bien que pour son ami, il s'engagea à mettre au rang de ses propres ennemis, tous les ennemis de ce prince. Il fit une espece de récapitulation de toutes ses promesses, pour me donner la satisfaction de voir qu'il n'en avoit oublié aucune. Il s'obligea de ne donner ni intercession, ni accès auprès de lui, à aucun des sujets du roi de France, dont ce prince auroit le moindre sujet de se plaindre; & il exigea la même déférence du roi de France, sur-tout par rapport à tout jésuite, qui seroit trouvé déguisé, soit dans ses états, soit sur ses vaisseaux. Il loua extrêmement Henri, d'avoir chassé cet ordre de son royaume; & dit qu'il lui conseilloit de tout son cœur de ne pas commettre la faute de les rappeler: c'est l'article sur lequel il insista le plus. Aussi haïssoit-il ces religieux de toute la haine qu'il portoit à l'Espagne, jointe à celle que l'on a contre ceux, que l'on regarde comme ses ennemis personnels; & il ne fut bien satisfait que lorsque je me fus engagé, autant qu'il étoit en moi, à lui envoyer écrites, ces assurances qu'il exigeoit de sa majesté très-chrétienne. Il me remit

1603.

deux lettres pour le roi & la reine, de pur compliment, en réponse à celles qu'il en avoit reçues, où l'article de l'ambassadeur François ne fut pas traité légèrement (3).

Chargé de ces lettres, & du modele du traité, je ne voulus pas attendre plus long-temps à partir, que jusqu'au lendemain. Je sortis de Londres, après avoir reçu les adieux de tous les honnêtes gens; & je repris la même route, par laquelle j'étois venu. Sidney & le vice amiral Anglois, me servirent d'escorte jusqu'à la mer; & ils eurent soin de me fournir tout ce qui m'étoit nécessaire, à moi & à toute ma suite, tant pour le voyage de terre, que pour le trajet de mer.

J'oubliois l'article des présents que je fis au nom de sa majesté très-chrétienne, en Angleterre. Celui du roi fut six chevaux, parfaitement beaux & bien dressés, & richement caparaçonnés; Henri y joignit un autre don, qui devoit être estimé bien plus considérable encore, je veux dire, la personne de Saint-Antoine, le plus excellent homme de cheval qu'on connût. Celui de la reine d'Angleterre, une des plus grandes & des plus belles glaces de Venise qu'on ait vues, dont le cadre d'or étoit couvert de diamants; & celui du prince de Galles, une lance & un heaume d'or, aussi enrichis de diamants, un maître d'armes & un baladin. Le duc de Lenox, le

(2) L'historien Matthieu dit que le roi d'Angleterre fit présent au marquis de Rosny, d'une chaîne de pierres de grand prix. *Ibid.*

comte de Northumberland, en un mot, tous ceux que j'ai eu occasion de nommer, & quelques autres encore, eurent, les uns des boîtes, les autres des enseignes, boutons, aigrettes, bagues & chaînes d'or & de diamants; plusieurs femmes eurent aussi des bagues & des colliers de perles. La valeur de tous ces présents, y compris douze cents écus, que je laissois à Beaumont pour être répandus en quelques endroits, étoit de soixante mille écus. L'objet du roi, en faisant tant de riches présents, dont même une bonne partie fut continuée aux seigneurs Anglois; en forme de pensions, étoit de les retenir, & de les attacher de plus en plus à son parti. Je les fis sur ma propre connoissance, & sur les recommandations de Beaumont; & ma principale attention fut de les distribuer, de manière qu'ils ne fissent naître aucune jalousie entre ces seigneurs Anglois, & que le roi lui-même n'en prît aucun soupçon. La précaution dont j'usai, fut de lui demander la permission de reconnoître par quelque légère gratification, les services que j'avois reçus dans sa cour.

Je reçus à Douvres une lettre de Henri, par laquelle il me faisoit savoir qu'il étoit arrivé le 9 Juillet, à Villers-Coterets, où il m'attendoit avec impatience. Il y passa quelques jours, pendant lesquels la reine fit un voyage à Liesse. Je ne voulus point me reposer à Douvres, & j'ordonnai l'embarquement pour le lendemain. Il fit un

1603.

si mauvais temps la nuit, que le vice-amiral Anglois me conseilla très-sérieusement de changer de résolution. Le plus petit délai ne paroissoit pas moins insupportable à toute ma suite, qu'à moi-même, sur-tout à ces damoiseaux de ville qui se trouvent hors de leur élément, lorsqu'ils ont perdu le pavé de Paris. Ils me firent tous de si fortes instances de quitter Douvres ce jour-là, & la lettre de sa majesté me flattoit moi-même d'un accueil si favorable, que je voulus qu'on appareillât. Le repentir suivit de bien près une si grande précipitation. Nous fûmes assaillis d'une tempête si violente, qu'elle nous mit dans le dernier danger. Nous fûmes le jour tout entier à faire le trajet de la Manche, & si maltraités de la maladie de la mer, que si trois cents que nous étions, nous avions été attaqués seulement par une vingtaine d'hommes, nous aurions été obligés de nous rendre.

Un second billet que je reçus de Henri à Boulogne, m'obligea à ne pas perdre un seul instant. Je congédiai en cet endroit, ceux qui m'avoient accompagné, après les avoir remerciés de l'honneur qu'ils m'avoient fait, & je les laissai les maîtres d'aller où bon leur sembloit. Pour moi je profitai de l'attention qu'avoit eue sa majesté, de faire tenir prêts des chevaux de poste dans tous les endroits de mon passage, au cas que ma santé me permit de m'en servir. Je pris la poste à Abbeville, à trois heures après-midi, & j'arrivai

J'arrivai le lendemain , sur les huit heures du main , à Villers-Coterets.

1603.

Je ne voulus point me reposer , sans avoir eu l'honneur de saluer sa majesté. Je la trouvai dans l'allée du parc , qui aboutit à la forêt , où elle avoit fait partie d'aller se promener sur des chevaux , qu'on devoit lui amener. Messieurs de Bellievre , de Villeroy , de Maïsses & de Sillery , se promenoient avec ce prince , dans une allée prochaine , monsieur le comte de Soissons avec Roquelaure & Frontenac. Du plus loin qu'il m'aperçut , il dit , à ce que Maïsses me rapporta : „ Voici l'homme que j'ai tant souhaité , qui est enfin arrivé : il faut faire „ appeller mon cousin le comte de Soissons , afin qu'il soit présent à la relation „ qu'il va nous faire en gros , de ce qu'il „ a vu , entendu , dit & fait , dont il ne „ m'a rien écrit : qu'on me renvoie mes „ chevaux , je n'irai point dans la forêt , „

Sa majesté me releva , avant que j'eusse eu le temps de m'agenouiller pour lui baiser la main , & elle m'embrassa deux fois étroitement. Ses premieres paroles furent , qu'elle étoit aussi satisfaite qu'on le pouvoit être , de la maniere dont je l'avois servie ; que mes lettres ne l'avoient point ennuyée ; & qu'elle prendroit plaisir à entendre tout ce que je n'avois pas compris dans ces lettres. Je répondis au roi que ce récit étoit un peu long , & ne pouvoit bien se faire , qu'à mesure que l'occasion se présenteroit de parler de toutes

1603.

ces différentes choses. Je commençai par la personne du roi d'Angleterre, que je lui dépeignis tel à peu près que je l'ai fait dans ces mémoires. Je n'omis, ni l'admiration que ce prince marquoit pour sa majesté, ni sa joie, lorsqu'on le comparoit à elle, ni sa passion de se rendre digne de cette comparaison. Je rapportai les preuves qu'il m'avoit données de son attachement à la France, de son mépris pour les chimeres dont l'Espagne avoit cherché à le remplir, de son éloignement d'empousser jamais le parti des Calvinistes François révoltés. Ce prince sentoit par ses propres besoins, combien ce dernier procédé eût été déraisonnable, y ayant un si grand nombre de séditieux dans ses états, que j'étois fort trompé, s'ils ne lui donnoient un jour bien des affaires. J'ajoutai, que si moi-même j'avois été d'humeur à leur prêter l'oreille, les principaux de cette faction m'avoient fait assez beau jeu, pour entrer avec eux dans des entreprises toutes des plus sérieuses. Je me souvins de la dépêche perdue, & j'en dis hautement mon sentiment. Je revins au roi d'Angleterre, pour rapporter à sa majesté, ce qu'elle ignoroit de ma dernière audience; & je lui présentai avec la formule de traité signée de nous deux, les deux lettres de sa majesté britannique, & une autre lettre, écrite à sa majesté depuis mon départ de Londres, par le comte de Beaumont, & que j'avois reçue dans la route. Henri se fit lire toutes ces lettres par Villeroy.

Beaumont mandoit au roi, que ce jour-là même, on attendoit à Londres la reine d'Angleterre, avec ses enfants; qu'elle devoit descendre droit à Windsor, & y faire sa demeure avec le roi, qu'on n'étoit pas sans appréhension, que son arrivée ne mît bien du trouble dans les affaires, & ne rendît le courage aux mutins; qu'heureusement, il n'y avoit aucun homme de tête parmi eux; que l'ambassadeur d'Espagne étoit enfin sur les terres d'Angleterre, &, à ce qu'on disoit, actuellement à Gravesend, avec celui du duc de Brunswick, d'où ils alloient prendre incessamment la route de Londres: la majesté britannique ayant envoyé des vaisseaux à l'ambassadeur espagnol, pour assurer son trajet contre ceux des états; que le comte d'Aremberg comptoit si bien sur le changement que cet ambassadeur apporteroit dans les affaires, que sachant son arrivée, il étoit venu d'avance l'attendre à Windsor. Beaumont ne dissimuloit pas lui-même sa crainte des effets qui en pouvoient arriver, auprès d'un prince susceptible de nouvelles impressions; moins encore par l'intérêt qu'il trouveroit dans des offres capables de l'éblouir, que par sa timidité naturelle, sa foiblesse, & même par son scrupule de ne soutenir qu'un parti de rebelles, en appuyant celui des Provinces-Unies.

Beaumont parloit ainsi, sur la communication qu'il avoit eue d'un plan d'accord entre l'Espagne & les états, imaginé

1603.

& dressé en Allemagne, il en donnoit même la teneur, dans cette lettre; mais il paroissoit persuadé que les députés des Pays-Bas n'y consentiroient jamais, quand même l'empereur se rendroit garant de cet accord: parce qu'ils ne le jugeoient, ni assez fort pour obliger l'Espagne à l'observer, ni même assez impartial, pour en espérer une bonne paix avec cette couronne; & qu'ils se défieroient en général de toute proposition, dans laquelle la France & l'Angleterre n'interviendroient pas. Il marquoit, que ces députés étoient aussi sur le point de s'en retourner chez eux, bien résolus d'y animer leur république à une vigoureuse défense, dans l'assurance que leur donnoient mes conventions avec sa majesté britannique, de n'être pas abandonnés des deux rois, & sur la permission que venoit de leur donner ce prince de lever en Ecosse des soldats, commandés par mylord Bucloud, qu'ils avoient accepté pour colonel de cette recrue. Beaumont avertissoit, en finissant sa lettre, que pour être encore mieux informé de tout ce qui se passeroit, & pour faire souvenir le roi d'Angleterre de sa promesse, s'il en étoit besoin, il alloit lui-même se rendre à Windsor. Je ne parle point des endroits de cette lettre, où Beaumont se répandoit en éloges de ma conduite & de ma négociation.

„ Hé bien! mon cousin, dit Henri, en s'adressant à M. le comte de Soissons, après que Villeroy eut achevé la lecture

du projet de traité, „ que vous semble
 „ de tout cela? Dites-m'en librement vo-
 „ tre avis „. Je devinois sans peine la
 réponse, & monsieur le comte ne me
 trompa point. „ Puisque vous le voulez,
 „ sire, répondit-il, je vous dirai, qu'il
 „ me semble que monsieur le marquis de
 „ Rosny a un fort grand crédit auprès
 „ du roi d'Angleterre, & qu'il est en une
 „ merveilleusement bonne intelligence
 „ avec les Anglois : au moins si sa rela-
 „ tion, & tout ce qu'on vous mande,
 „ est véritable; qu'il vous devoit par
 „ cette raison, apporter des conditions
 „ beaucoup plus avantageuses, & un traité
 „ en meilleure forme, que celui qu'il vous
 „ a présenté, qui n'est en effet qu'un
 „ simple projet d'espérances & de belles
 „ paroles sans aucune assurance quel'exé-
 „ cution s'ensuive. Tout ce que vous
 „ dites-là est bel & bon, reprit Henri,
 „ il n'y a rien de si aisé, que de trouver
 „ à redire aux actions d'autrui „. Sa
 majesté continua à parler, comme si elle
 avoit entrepris de faire mon apologie, &
 tout ensemble mon éloge. Elle dit, qu'il n'y
 avoit que moi en France qui avec un pou-
 voir aussi limité, eût pu faire ce que j'a-
 vois fait; que l'on ne m'avoit pas même
 demandé mes lettres de créance à la cour
 de Londres; chose qui étoit sans exem-
 ple; qu'elle s'étoit bien attendue aux dif-
 ficultés que j'avois eu à effuyer, & qu'elle
 n'avoit pas espéré que je vinsse si facile-
 ment à bout de les lever; qu'elle étoit

1603.

pleinement satisfaite, & qu'elle ne se repentoit que d'une chose, qui est de ne m'avoir pas donné carte - blanche. „ Je „ connois par cet exemple, dit ce prince, „ la vérité d'un proverbe latin, que „ j'ai entendu dire mille fois; mais je ne „ fais si j'en prononcerai bien les mots : „ *Mitte sapientem, & nihil dicas*. En tous „ cas je suis assuré que si sa présence devient encore nécessaire par-delà, il „ sera toujours prêt d'y retourner, & de „ me servir avec la même dextérité qu'il „ a fait. Je ne dis pas à beaucoup près tout ce que le bon cœur de Henri lui inspira en ce moment, pour ma défense. Ce que je trouvai de plus flatteur, & infiniment au-dessus des louanges dont ce prince m'accabla, c'est d'ajouter, comme il fit, qu'il ne craignoit point de me louer ainsi en ma présence, parce qu'il savoit qu'au lieu de me rendre par-là plus vain & moins attentif, cela ne faisoit qu'accroître l'envie que j'avois de mieux faire encore. Ces paroles fermerent la bouche à monsieur le comte.

Je satisfis ensuite à plusieurs questions, que le roi, en changeant de ton, me fit sur la nature & la puissance des trois royaumes de la Grande-Bretagne, sur le caractère des Anglois, & sur ce qu'il pensoit de leur nouveau roi. La conversation se tourna après cela sur l'affaire de Combaut. Henri, après me l'avoir fait conter en détail, donna toute son approbation à la manière dont je m'y étois conduit; trouvant un égal inconvénient, soit à favori-

ser, ou à feindre de ne pas voir l'évasion du coupable, soit à l'excuser, ou à le soutenir hautement. Je rapportai à sa majesté des traits du jeune Servin (4), conformes au portrait que j'en ai fait plus haut. Le roi avoit déjà demandé deux fois si l'on avoit servi; il rentra, pour se mettre à table, en disant à Villeroy de me donner à dîner; & à moi, d'aller me reposer jusqu'au lendemain, devant en avoir fort grand besoin après une course en poste, suivie d'une aussi longue promenade; qu'il continueroit à m'entretenir le lendemain matin; & qu'il chargeroit Frontenac & Parfait, mes bons amis, de me faire servir de sa cuisine jusqu'à ce que mes équipages fussent arrivés.

L'après-midi, le roi fit dans la forêt la promenade qu'il avoit eu dessein d'y faire le matin. Le soir, il m'envoya pour mon souper, deux excellents melons & quatre perdreaux; & il me manda que j'allasse le trouver le lendemain de fort grand matin, avant qu'aucun de ses conseillers eût pu se rendre au château; ce que je fis. Sa majesté étoit pourtant déjà habillée & avoit pris son bouillon, lorsque j'entrai dans son appartement. Elle regardoit jouer une partie de paume, dans la petite cour du château, qui servoit de jeu de paume. „ Allons nous promener, me

(4) L'Etoile en fait mention. „ On s'étonnoit, dit-
„ il, comment il se pou-
„ voit faire que la peste „ eût trouvé à mordre sur
„ une aussi grande peste
„ que celle-là.

1603.

„ dit ce prince, pendant qu'il fait en-
 „ core frais ; j'ai des questions à vous fai-
 „ re , & des particularités à vous deman-
 „ der , sur lesquelles je n'ai fait que rê-
 „ vasser toute la nuit. Je me suis levé
 „ dès quatre heures , parce que toutes
 „ les imaginations qui me sont venues
 „ dans l'esprit là-dessus , m'empêchoient
 „ de dormir ,. Il me prit par la main , &
 me conduisit dans le parc , où nous fûmes
 près de deux heures seuls. Bellievre , Vil-
 leroy & Sillery étant arrivés , le roi se pro-
 mena encore une heure avec nous quatre.
 Notre occupation du matin fut la même ,
 pendant les trois jours suivants , que sa ma-
 jesté passa à Villers-Coterets ; c'est dans ces
 entretiens , que je lui rendis compte de ce
 que j'avois à lui dire de plus secret.

Je reçus plusieurs lettres de Beaumont ,
 dont le contenu va servir de supplément
 à ce que j'ai déjà dit des affaires d'Angle-
 terre. L'arrivée de la reine à Londres n'y
 apporta point tout le dérangement , dont
 on s'étoit prévenu , les mécontents ne la
 trouverent point telle qu'ils s'étoient ima-
 ginés. Il semble qu'en changeant d'état
 & de pays , elle changea tout d'un coup
 d'inclination & de manieres ; par un effet
 des délices de l'Angleterre , ou de celles
 de la royauté , son esprit se tourna vers
 les amusements & la volupté , de maniere
 qu'elle parut ne s'occuper que de cela uni-
 quement. Elle oublia si bien la politique es-
 pagnoles , qu'elle donna sujet de croire
 qu'au fond elle n'y avoit semblé atta-

chée que par la nécessité des conjonctures. Kainlos, qui l'avoit amenée, continua dans la profession qu'il faisoit, ouvertement, d'attachement à la France. Quelques dames, en qui cette princesse avoit le plus de confiance, dirent confidemment à Beaumont, qu'elle n'étoit pas autant Espagnole, qu'on le croyoit. Il se fit présenter à elle, & lui fit des excuses pour moi, de ce que je n'avois pu l'attendre ni aller moi-même lui remettre les lettres de leurs majestés.

1603.

Cependant l'ambassadeur Espagnol, qu'on avoit assuré si positivement être sur les terres d'Angleterre, n'arrivoit point. Le comte d'Aremberg, trompé dans cette attente tout le premier, jusqu'à être venu séjourner à Windsor, se vit enfin obligé de demander, sans lui, son audience au roi, qui la lui accorda. Je ne sais comment elle se passa. Je sais seulement qu'il en demanda une seconde, pour laquelle le roi lui fit essuyer mille remises : ce qu'on ne pouvoit pourtant attribuer qu'à son peu de goût pour les affaires, & à sa passion pour la chasse, qui sembloit lui faire tout oublier; puisque dans ce même temps, bien loin que sa conduite & ses discours eussent de quoi désespérer les partisans espagnols, il parut au contraire retomber dans ses premières irrésolutions. Beaumont ne savoit à quoi attribuer ce changement, à son tempérament, ou aux insinuations de Cecil, qui cherchoit tous les moyens possibles de le porter à man-

1603.

quer à sa parole. Heureusement il arriva mille nouveaux incidents, qui soutinrent ce prince contre cette tentation; & les Espagnols furent assez indiscrets, ou assez mal-adroits, pour que les principaux vinssent d'eux-mêmes.

L'ambassadeur espagnol ne fut pas plutôt arrivé à Londres, car il y vint enfin, qu'on vit les brigues, les méchantes intrigues, les soupçons & la défiance, remplir la cour & la ville, & toutes les affaires dans un état violent. Il multiplia le nombre de ses créatures, parce qu'il fit des libéralités extraordinaires à tous ceux dont il crut avoir besoin. Il chercha à traiter avec les troupes Ecoissoises & à les engager dans l'armée espagnole, comme avoient fait les Etats : coup décisif, & que la Hollande ne pouvoit guere éluder, qu'en les retenant pour elle-même avec l'aide de ses protecteurs. Toutes ces démarches de l'Espagnol faites avec un air de hauteur & d'indépendance, aigrissoient d'autant plus le roi, que sa foiblesse naturelle le faisoit repugner à les arrêter, en prenant le ton de maître. Il auroit donné toute chose au monde, pour se voir hors de cet embarras, par le départ de l'ambassadeur. Il y eut plus, on parla fourdement d'une conspiration des Anglois catholiques (5) contre sa personne. Beaumont a

(5) Elle fut cause de, est rapporté dans le troisieme tome des mémoires de Jacques chassa les jésuites d'état de Villeroy, pag. de tous ses états; cet édit 217.

toujours traité cette imputation de calomnie ; & toute personne , qui aura connu l'état véritable de ce corps en Angleterre , au temps dont je parle , trouvera dans sa foiblesse , & dans la bassesse de ses sentimens , une preuve sans réplique pour le disculper.

1603.

Mais une conspiration plus réelle , fut celle de quelques seigneurs Anglois , qui formerent le complot de poignarder le roi. Leurs chefs , car elle fut avérée , & l'on fut persuadé de plus , qu'ils suivoient les impressions des archiducs & de l'Espagne (6) , étoient mylords Cobham Raleigh , Grey , Markham , & plusieurs autres des principaux serviteurs , & même des plus intimes confidens de la feue reine ; quoiqu'ils eussent paru les plus empressés à faire hommage à son successeur. On ne nommoit pas néanmoins Cecil , dans cette cabale. La chose fit tout l'éclat qu'on peut s'imaginer. Une dispute de religion , élevée dans les conférences des Protestans avec les Puritains , vint augmenter le désordre. On n'entendoit parler à la cour que de démêlés particuliers. Le comte de Northumberland cracha au visage du colonel Vere , en pré-

(6) De Thou & la chronique ; il envoya le pardon aux autres , sur l'échafaut : ce sentiment. Le roi Jacques se contenta qu'on fit action de clémence qui lui mérita de grandes louanges , *ann. 1603. Mém. R. Brock & deux prêtres , cond. vol. 1 , pag. 243.* nommés Watson & Clar-

1603.

sence de toute la cour ; & fut mis aux arrêts à Lambec, par ordre du roi, justement irrité de ce trait insultant. Le comte de Southampton & mylord Grey se donnerent plusieurs démentis aux yeux de la reine, & se dirent des injures atroces ; pour ceux-ci, ils en furent quittes auprès du roi, pour demander pardon de leur impudence à cette princesse ; & auprès d'eux-mêmes, pour faire intervenir l'autorité royale contre les voies de fait : après quoi, on les vit se parler de bonne amitié, sans être autrement satisfaits. Ces messieurs sont dans l'opinion, que le nom du roi sauve l'honneur, à qui ne peut pas se le sauver à soi-même.

Lorsque par le détail que faisoit Beaumont dans ses lettres, de tous ces démêlés publics & particuliers, je vis la chose au point le plus favorable où je pusse la souhaiter, je pris ce moment, pour mettre la dernière main à l'œuvre que j'avois commencée à Londres. Je me donnai l'honneur d'écrire à sa majesté britannique. Je lui mandai que le roi de France avoit ratifié avec plaisir le projet de traité, passé entre sa majesté & moi, & qu'il envoyoit au comte de Beaumont, le pouvoir nécessaire pour le réduire en telle forme, que sa majesté le jugeroit expédient. Je lui réitérai les protestations d'obéissance & d'attachement que je lui avois faites ; & je l'assurai qu'en le faisant, non seulement je n'offensois pas le roi mon maître, mais que je lui rendois service, & lui obéissois.

J'écrivis en même temps à Beaumont. Je l'instruisis d'abord de ce qui m'étoit arrivé à mon retour en France, de mes conversations avec le roi, & de la disposition où paroissoit être ce prince de me renvoyer quelque jour en Angleterre. Comme je lui envoyois en même temps le traité, signé de sa majesté, je lui donnois là-dessus les instructions nécessaires pour maintenir la bonne intelligence, que cette piece établissoit entre les deux couronnes. Elle dépendoit en quelque maniere, de celle qui regneroit entre l'ambassadeur de France à Londres, & celui d'Angleterre à Paris. Celui-ci s'étoit tenu fort offensé de la suscription d'une lettre, où on lui donnoit un titre qui ne lui plut pas. Je voulus bien prendre le tort sur moi, & je le réparai.

Beaumont ayant reçu le traité, en donna avis au roi d'Angleterre, qui l'adressa d'abord à Cecil. Il fut bien surpris de voir que ce secretaire, devenu tout d'un coup traitable, y donna les mains de fort bonne grace, & sans faire la moindre difficulté. Il n'entendit que des éloges de sa majesté très-chrétienne, & de moi. Tout concourant dans les mêmes vues, le traité fut reçu, signé, & revêtu de la forme la plus authentique. J'en remerciai sa majesté britannique, par une seconde lettre, lorsque Dauval fut venu de la part de Beaumont, apporter cette bonne nouvelle en France; & pour user de toutes sortes de contre-batteries contre les Espagnols, qui fai-

38 MÉMOIRES DE SULLY,

1603.

soient des présents à toutes mains, on en fit aussi, & même des pensions à tout ce qu'il y avoit d'Anglois distingués à la cour du roi Jacques. On continua à faire chercher pour ce prince, les plus beaux chevaux qu'on pût trouver; & on les lui envoyoit avec des harnois superbes, après qu'on les avoit dressés en France.

*De Tbon.
Sept. ann.
1603.*

C'est ainsi que l'Espagne se vit frustrée des brillantes espérances, qu'elle avoit conçues contre nous, de l'avénement du roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre; & qui étoient peut-être le motif des armemens immenses qu'elle fit cette année. Une escadre de douze galeres espagnoles, montées par trois mille hommes, & équipées de tout point, venoit d'être battue le 27 Mai, par quatre seuls vaisseaux Hollandois: c'étoit le second échec en ce genre. Frédéric Spinola, commandant de cette escadre, y perdit la vie. L'Espagne, pour réparer ces pertes, fit de tous côtés des préparatifs de guerre, capables de répandre la terreur. Elle se rendit maître de la Méditerranée, au moyen des galeres qu'y commandoit Charles Doria, & pendant ce temps-là, on la voyoit s'occuper à préparer dans le port de Lisbonne, des vaisseaux pour embarquer vingt mille soldats, avec un travail si infatigable, que les Dimanches & les fêtes y étoient employés.

Chacun raisoinoit à sa maniere, sur l'objet d'un appareil si terrible. Les uns vouloient qu'il regardât la Flandre, &

Ostende particulièrement ; les autres le destinoient à conquérir la Barbarie ; parce que le roi de Gusco avoit promis au conseil de Madrid , de lui faciliter la prise de l'importante ville d'Alger , moyennant un secours d'hommes & d'argent , que ce prince garda pour lui-même , sans beaucoup s'embarasser de tenir sa parole. Bien des personnes étoient persuadées que l'Espagne en vouloit à la France elle-même. Le premier avis en fut donné à sa majesté avec celui de veiller au château d'If & aux isles de la côte de Marseille , pendant que j'étois en Angleterre , où ce prince me le manda , sans pourtant y ajouter beaucoup de foi , quoiqu'il fût que le duc de Savoie ne négligeoit rien pour lui rendre ce mauvais office ; mais il savoit aussi que l'Espagne trouvoit ce conseil du duc , intéressé , & d'ailleurs le pape lui donnoit , coup sur coup , des assurances du contraire , qu'on pouvoit vraisemblablement regarder comme venant indirectement du conseil même d'Espagne , qui avoit ses raisons pour ne pas pousser ce prince à bout.

Dans la vérité, le dénouement de tout cela , étoit renfermé dans celui que devoit avoir la double négociation de la France & de l'Espagne , auprès du roi Jacques ; & sa majesté prit là-dessus , le parti le plus sage , qui fut de donner de nouveaux ordres pour la discipline dans le Languedoc , la Provence & le Dauphiné. Monsieur le Grand, qui venoit d'ob-

1603.

Emeric Go-
bier de Ba-
rault.

tenir que l'artillerie de la ville de Beaune n'en fût point tirée, fut envoyé dans son gouvernement de Bourgogne, avec ordre d'agir de concert avec Lefdiguieres, & de se jeter dans Geneve, si le duc de Savoie paroïssoit vouloir faire quelque nouvelle entreprise sur cette ville, quoiqu'en même temps, le conseil de France conseillât fort à cette petite république, d'entendre la médiation que lui avoient offert quelques cantons Suisses, pour terminer enfin par un bon accord, cette espece de guerre lente & oisive, qu'elle avoit depuis long-temps avec la Savoie. Il fut défendu cependant de faire passer aucunes armes de France en Espagne ou dans la Flandre Espagnole; & Barault fit arrêter à Saint-Jean-de-Luz, quatre mille cinq cents piques de Biscaye, qu'un marchand François, de Dieppe, embarquoit pour les Pays-Bas, en fraude de cette ordonnance.

C'étoit un second mystere, que le long séjour qu'on voyoit faire à Doria, sur la côte de Gênes, avec les galeres dont nous venons de faire mention. Il s'avança du côté de Villefranche, comme pour prendre sur son bord, les trois fils du duc de Savoie, qui ne faisoient qu'attendre, à Nice, l'occasion de passer en Espagne. Leur pere les y envoyoit, dit-on, pour y être nourris & élevés aux premiers grades (7); il convoitoit avec ardeur ceux du gouverneur

(7) Le second de ces princes, fut fait vice-roi de Portugal; & le troisieme, archevêque de Toledé, & Cardinal.

gouverneur de Milan, & du vice-roi de Naples & de Sicile ; peut-être parce qu'il se flattoit d'en démembler quelques piéces pour lui, à la faveur de ces titres. Tout le monde fut trompé. Doria passa outre, sans descendre, ni s'arrêter à Villefranche; quelques-uns persisterent néanmoins à croire que ç'avoit été son dessein, mais qu'il ne l'avoit pas voulu exécuter, par ressentiment de ce que la Savoie n'avoit pas fait tout le cas de sa personne, ni ne lui avoit rendu tous les honneurs, qu'il croyoit mériter. D'autres soutenoient qu'il en usoit ainsi, d'intelligence avec le duc de Savoie même, afin que ce Prince eût un prétexte de demeurer plus longtemps à Nice ; où disoient ces spéculatifs, il ne faisoit qu'attendre l'occasion d'exécuter une entreprise sur la Provence. Enfin d'autres croyoient avoir trouvé la raison de son départ, dans un ordre qu'ils supposoient qu'il avoit reçu d'aller joindre son escadre au reste de la grande armée de mer des Espagnols. Qui sait si le but du conseil de Madrid n'étoit pas simplement d'accoutumer les yeux à des mouvements, dont on ne pût deviner la cause ? Quoi qu'il en soit, le voyage des enfants de Savoie ne fut pas rompu pour cela ; après s'être encore ennuyés quelque temps à Nice, ils passèrent, le 20 Juin, à la vue de Marseille, sans saluer le château d'If. Leur équipage étoit de neuf galeres, quatre de Malte, trois du pape, & deux de Savoie.

1603.

D'autres troupes de terre Espagnoles, étoient cependant en marche, pour se rendre d'Italie en Flandre. Sa majesté étoit attentive à tous leurs mouvements; d'autant plus qu'elle étoit instruite que Hébert, sorti de France & retiré à Milan, continuoit ses premières brigues avec le comte de Fuentes. Le secret en fut découvert par une lettre, qu'il écrivoit à son frere, trésorier de France en Languedoc. Ces troupes, ainsi que je l'appris à Londres de sa majesté elle-même, sortirent de la Savoie, & passèrent le pont de Gréfin le premier Juillet, au nombre de dix compagnies Napolitaines, commandées par Dom Inigo de Borgia. Dom Sanche de Lune demeura seulement dans ce canton, avec un petit corps de troupes, sans doute pour accélérer le traité entre la Savoie & Geneve, qui fut en effet conclu vers le quinze du même mois. Le reste des troupes Espagnoles, qu'on tira d'Italie, consistoit en quatre mille Milanois, commandés par le comte de Saint-George, qui prit la même route.

Malgré ces secours, qui devoient bien fortifier les archiducs, Henri jugea que les Espagnols ne viendroient point encore cette année, à bout de leur entreprise d'Ostende. Ils paroissoient eux-mêmes ne plus attendre cet événement que du temps, leurs forces étant considérablement diminuées. Les mille chevaux que conduisoit le duc d'Aumale, étoient réduits à moins de moitié par la désertion, & le reste étoit

fi fort à charge à ses propres chefs, qu'ils alloient être obligés de les licencier au plutôt. Telle fut la situation des Provinces-Unies, pendant cette année; où elles remportèrent encore un autre avantage contre leurs ennemis. Quelques vaisseaux Hollandois, en petit nombre, qui alloient charger des épiceries, rencontrèrent quatorze galeres Portugaises, de Goa, leur donnerent la chasse, en prirent cinq, où ils trouverent de grandes richesses, & dispersèrent le reste.

1603.

L'Europe ne fut pas plus tranquille pendant le cours de cette année dans l'Orient, qu'elle l'étoit en Occident. Mahomet III avoit cru bien s'assurer le trône, en faisant égorger vingt de ses freres. Renfermé dans le fond de son ferrail, il ne s'apercevoit pas que sa mere, à qui il avoit entièrement abandonné le soin du gouvernement, abusoit de son autorité. Il en fut instruit par les Janissaires, qui vinrent un jour en corps, & d'un air qui ne souffroit ni refus, ni même de délai, lui demander la tête de deux capis-agas, qui servoient de conseil à la sultane mere, & le bannissement de cette sultane elle-même; ce qu'il fut obligé de faire exécuter en leur présence. Il fit ensuite mourir son propre fils, & la sultane sa femme. Enfin il mourut lui-même, frappé de peste.

*De Thott
Sept. ann.
1603, &c.*

Reprenons la suite des affaires du royaume. De Villers-Coterets, sa majesté étant revenue à Fontainebleau, je la laissai en cet endroit, & je vins à Paris, vaquer à

1603.

mes occupations ordinaires, c'est-à-dire, faire rendre des comptes exacts aux receveurs-généraux des généralités, & autres personnes en place; en destituer sur de bonnes preuves de malversation, comme il arriva à Palot, receveur dans le Languedoc & la Guyenne; pourvoir aux sommes nécessaires, à conserver les anciens alliés de la couronne, & à en acquérir de nouveaux, & à l'entretien de ceux qui résidoient dans les cours étrangères pour ce sujet; enfin, trouver, à force d'économie, les moyens d'enrichir l'épargne, en acquittant les dettes que le roi avoit faites pendant la ligue, & les autres engagements de l'état. Sa majesté mettoit ordinairement en tête, les pensions qu'on faisoit aux cantons Suisses, & elle avoit grand soin de s'informer s'ils étoient satisfaits. Moins nous avions d'alliés du côté d'Italie, plus ce prince croyoit qu'il étoit important de les ménager. Il fit présent aux résidents de Venise à Paris, d'une paire de ses armes qu'il avoit portées un jour de combat. Cette république l'en avoit instamment prié, & elle fit si grand cas de ce présent, qu'elle attacha avec une espece de pompe, ces armes dans un endroit, où elles fussent exposées à la vue, & servissent de monument à la postérité, de sa vénération pour un prince si recommandable par ses vertus guerrières.

Comme cette nouvelle économie répandue dans toutes les parties des finances, retranchoit la plus grande portion

des profits, que les courtisans & les autres personnes qui approchoient du roi, tiroient de différents endroits, & qu'elle diminueoit les libéralités que sa majesté leur faisoit de sa propre bourse, ils imaginèrent des moyens de remplir ce vuide, auxquels ce prince, charmé de les satisfaire, consentit d'autant plus volontiers, qu'il ne lui en coûtoit rien : c'étoit de faire rendre à sa majesté, une infinité d'ordonnances, portant création de mille petits droits & exactions sur différentes parties du commerce, dont elle leur abandonnoit la jouissance. Cet usage n'eut pas été une fois introduit, qu'il n'y eut plus de sortes d'idées, qui ne vinssent à ceux qui se croyoient en droit d'attendre quelque gratification de sa majesté. L'intérêt rendit tout le monde ingénieux, & bientôt tout se trouva plein de ces monopoles, qui, pour n'être pas considérables en soi, n'en portoient pas certainement, pris ensemble, un moindre préjudice à l'état, & plus directement au commerce, auquel on n'apporte point impunément les obstacles les plus légers. Je crus devoir faire à sa majesté de fréquentes & de fortes remontrances, & je ne craignis point de m'exposer à ce sujet, à tout le ressentiment de M. le comte de Soissons; avec lequel j'ai remarqué que je n'ai jamais pu vivre trois mois de suite sans quelque querelle.

M. le comte de Soissons présenta à Fontainebleau, une requête au Roi, par laquelle il lui proposoit d'établir en sa fa-

1603.

veur, un droit de quinze sols sur chaque ballot de marchandises qui sort du royaume. Cette idée n'étoit venue assurément à M. le comte de Soissons, que par suggestion; & il n'en connoissoit pas toutes les suites; du moins il assura au roi, que cette imposition ne lui rapporteroit pas plus de trente mille livres par an, & il le lui persuada si bien, que sa majesté, qui croyoit lui devoir une gratification de pareille valeur, vaincue d'ailleurs par de continuelles importunités, lui accorda sa demande, sans m'en dire rien (j'étois alors à Paris), & tout de suite, pour ne plus en entendre parler, Henri lui en fit expédier l'édit, qu'il signa & fit sceller. Un reste de scrupule par rapport au commerce, dont il sentoit intérieurement l'importance, lui fit réserver verbalement une condition, en accordant cette grace, c'est qu'elle n'excedât pas cinquante mille livres, & qu'elle ne se trouvât pas trop fatigante pour le peuple, & trop à charge au trafic.

Ce que ce prince venoit de faire, lui revint en l'esprit dès le soir même, & il commença à avoir quelque soupçon, qu'on lui en avoit imposé. Il m'en écrivit à l'heure même, & il me proposa la chose, comme on propose une question indifférente, sans me dire ce qui s'étoit passé, ni nommer personne. Je ne savois qu'imaginer sur une pareille demande. Je me mis à supputer, & m'aidant dans ce calcul, des comptes des traites - foraines & domaniales, & entrées des grosses denrées, je trouvai

que le produit annuel de cet impôt, ne pouvoit être moindre que de trois cent mille écus; & regardant cette affaire comme infiniment plus sérieuse encore, pour le commerce des lins & chanvres, qu'elle me parut capable de ruiner dans la Bretagne, la Normandie & une grande partie de la Picardie, je n'hésitai pas à prendre le chemin de Fontainebleau, pour en faire mon rapport à sa majesté. 1603.

Ce prince m'avoua tout ce qui s'étoit passé, avec de grandes marques d'étonnement, de ce qu'on avoit ainsi abusé de son peu de défiance. Le véritable remède eût été de se faire rapporter l'édit & de le supprimer, comme obtenu sur un faux énoncé; mais pour ne pas me commettre avec M. le comte de Soissons, qui n'auroit pu ignorer que c'étoit moi qui avois ouvert les yeux à sa majesté, nous préférâmes celui d'empêcher que l'édit ne fût vérifié au parlement. Il suffisoit pour cela, de ne pas y joindre, en l'envoyant à cette cour, une lettre de la main du roi, ou de la mienne; c'étoit une convention faite de long-temps entre le roi & les cours souveraines; & sans cette formalité, quelque ordre qu'on pût produire d'ailleurs, le parlement savoit à quoi s'en tenir, & n'enrégistroit rien. Je vis pourtant bien, & je le dis à sa majesté, que cet expédient ne me sauveroit pas du ressentiment de M. le comte, ni de celui de la marquise de Verneuil, que je découvris être intéressée pour un quint dans cette affaire; mais

1603.

je lui parus résolu à tenir bon contre M. le comte, pourvu qu'il en fit autant, contre les sollicitations de sa maîtresse, ce qu'il me promit, & de plus qu'il me soutiendrait hautement.

De retour à Paris, je vis arriver chez moi, deux ou trois jours après, M. le comte de Soissons, qui me cajola fort, „ pour avoir, disoit-il, un *Maximilien* „ de *Béthune* tout au long, dont il avoit „ besoin „. Il crut qu'en me caressant, & en me permettant l'air de familiarité avec lui, il obtiendrait aisément cette signature, sans même être obligé de me dire à quelle fin il me la demandoit. Je répondis froidement, & en feignant de tout ignorer, que je n'avois jamais rien signé sans connoissance. Il fallut avoir recours à un autre moyen. M. le comte m'apprit ce que sa majesté venoit de faire pour lui, & il me dit, que comme il n'ignoroit pas le mot du guet entre le roi, les cours souveraines, & moi, la signature qu'il me demandoit, étoit une lettre au parlement de Bretagne, & à la cour des aides de Rouen.

Je pris un air encore plus sérieux, à cette déclaration, & affectant d'être fort étonné de ce que le roi ne m'avoit en aucune manière fait part de cette affaire, & de ce qu'il n'en avoit été fait aucune mention dans le conseil, où les résolutions de cette importance devoient être portées, j'en pris occasion de répondre à monsieur le comte, qu'un édit de cette nature,

nature, qui portoit si fortement sur l'intérêt public devant être excepté de la règle commune, je ne pouvois en prendre les risques sur moi; qu'il devoit s'adresser directement à sa majesté, ou du moins, m'apporter un ordre de sa main, qui pût servir à me justifier contre les reproches qu'une pareille condescendance ne manqueroit pas de m'attirer quelque jour. Monsieur le comte n'insista plus, que pour dire, d'un ton piqué & amer, qu'il voyoit bien que je me couvrois de cet air de circonspection, pour faire échouer son dessein, & pour rompre avec lui. Ces paroles ne m'ayant rien fait rabattre de ma résolution, il sortit en grondant. Je l'entendis rappeler entre les dents, quelque chose de nos vieux démêlés, & il alla décharger toute sa bile chez la marquise de Verneuil.

1603.

Cette dame, quoiqu'aussi irritée que monsieur le comte, ne laissa pas de m'aborder, comme je sortois de mon cabinet pour aller trouver le roi qui étoit revenu au Louvre. Elle ne pouvoit prendre plus mal son temps. Le roi trop facile, venoit encore de se laisser arracher une vingtaine d'édits, dans le goût du premier, tous, à la vérité, de fort peu de conséquence; j'en tenois le mémoire, roulé autour de mes doigts, & je parlois dans le dessein de faire une nouvelle tentative auprès du roi, en faveur du peuple, que toutes ces tracasseries empêchoient de payer la taille. Elle me demanda quel étoit le papier que

1603.

je tenois. „ Ce sont de belles affaires ,
 „ madame , lui répondis-je en colère , &
 „ feignant de l'être encore bien davanta-
 „ ge , où vous n'êtes pas des dernières „
 Son nom faisoit en effet le sixième article.
 Je déroulai le mémoire , & lui lus tous ces
 noms , avec l'intitulé des édits. „ Et que
 „ pensez-vous faire de tout cela , me dit-
 „ elle ? Je pense , lui repartis-je , à faire
 „ des remontrances au roi. Vraiment !
 „ reprit-elle (car elle ne pouvoit plus se
 „ contraindre) il seroit bien de loisir de
 „ vous croire , & de mécontenter tant
 „ de gens de qualité , pour satisfaire vos
 „ caprices ; & pour qui voudriez - vous
 „ donc que le roi fit quelque chose , si
 „ ce n'est pour ceux qui sont dans
 „ ce billet , qui sont tous ses cousins ,
 „ parents & maîtresses. Tout ce que vous
 „ dites , madame , lui repliquai-je , seroit
 „ bon , si sa majesté prenoit l'argent dans
 „ sa bourse ; mais lever cela de nouveau
 „ sur les marchands , artisans , laboureurs
 „ & pasteurs , il n'y a aucune apparen-
 „ ce , c'est eux qui nourrissent le roi &
 „ nous tous ; ils ont bien assez d'un maî-
 „ tre , sans avoir tant de cousins , de pa-
 „ rents & de maîtresses à entretenir „
 Madame de Verneuil ne laissa pas tom-
 ber mes parolès , & sur-tout ces dernières ;
 elles lui servirent à faire mille méchants
 rapports. Dans la rage qui la transportoit ,
 elle courut redire au comte de Soissons ,
 que j'avois dit que le roi n'avoit que trop
 de parents , & qu'il seroit heureux , lui &

son peuple, si l'on en étoit défait. M. le comte ne se posséda plus. Dès le lendemain matin, il alla demander à parler au roi, & lui dit, après une longue énumération de ses services, que je l'avois si cruellement offensé dans son honneur, qu'il falloit qu'il eût ma vie, si sa majesté ne lui faisoit pas justice elle-même. Henri se montrant d'autant plus tranquille, qu'il le voyoit hors de lui, lui demanda ce que j'avois donc dit & fait, & s'il le tenoit de moi, ou d'un autre; à quoi monsieur le comte, sans vouloir entrer en explication, répondit, que si nous avions été tous deux en présence de sa majesté, quelques égards qu'il eût pour une personne qu'elle aimoit, il n'auroit pu s'empêcher de s'en faire raison lui-même; que ce qu'il disoit étoit vrai; qu'il devoit en être crû sur sa parole, n'étant pas sujet à mentir.

„ Si cela étoit, mon cousin, lui dit Henri, d'un ton tout propre à le déconcerter, vous ne tiendriez pas de ceux de votre maison; car nous en donnons tous des plus belles, votre frere aîné sur-tout, y excelloit. Mais puisque c'est un rapport qu'on vous a fait, dites-moi quel est celui qui vous l'a fait, & ce qu'il vous a dit, & puis je verrai ce que je devrai faire, & je vous contenterai, si vous voulez vous payer de raison. „ Monsieur le comte repartit, qu'il avoit fait serment de ne point nommer la personne; mais qu'il la croyoit comme lui-même. „ Quoi donc! mon

1603.

„ cousin, repliqua le roi, vous ne vou-
 „ lez pas me dire ce que je vous demande
 „ sous ombre de serment; & moi, je
 „ fais aussi serment de ne rien croire de
 „ tout ce dont vous vous plaignez, que
 „ ce que monsieur de Rosny m'en dira
 „ lui-même; car je le tiens pour aussi vrai
 „ que vous pouvez faire celui qui vous
 „ a fait ces beaux contes.

Monsieur le comte de Soissons laissa
 voir, en se retirant, des marques d'un
 transport si violent, que le roi crut devoir
 m'en donner avis par Zamet & La-Varen-
 ne, qu'il chargea en même temps de fa-
 voir de moi, si je n'avois point tenu en ef-
 fet quelque discours offensant contre mon-
 sieur le comte. Je répondis, que depuis la
 visite que j'en avois reçue à l'arsenal, je
 ne lui avois point parlé, ni à aucun de
 ses gens, depuis plus de quinze jours;
 qu'il étoit bien vrai que madame de Ver-
 neuil étoit venue chez moi, mais que
 monsieur le comte n'avoit été nommé ni
 d'elle, ni de moi. „ Oh! dit le roi, lorf-
 „ qu'on lui rapporta ces paroles, il ne
 „ faut plus demander d'où vient la brouil-
 „ lerie, puisqu'on nomme madame de
 „ Verneuill, c'est un bon bec. Elle est
 „ si remplie de malice & d'invention, que
 „ sur le moindre mot que Rosny lui aura
 „ dit, elle en aura ajouté cent, & même
 „ mille; mais pour cela, il ne faut pas
 „ négliger cette affaire. „ Dans l'état où
 sa majesté venoit de voir monsieur le com-
 te, elle avoit quelque sujet de craindre

qu'il n'embrassât le parti le plus violent contre moi. Elle renvoya la Varenne me dire, de ne point sortir que bien accompagné, & de ne rien épargner pour ma sûreté, ajoutant avec bonté, que tout ce qu'il emploieroit pour me garder, seroit toujours fort au-dessous de ce qu'il lui en coûteroit, s'il me perdoit (8).

1603.

Je ne sortirai point de l'article de ces édits de nouvelle création, sans parler de l'arrêt du conseil, beaucoup plus ancien, & qui ordonne la levée du droit d'ancrage sur tous les vaisseaux étrangers qui mouillent dans nos ports. Ce n'est au fond, que le même que nos vaisseaux paient chez les étrangers; cependant ce ne fut qu'à regret & par un ordre exprès de sa majesté, que j'en poursuivis l'exécution, comme une des exactions les plus capables d'ôter la vigueur à notre commerce. Les parlements de

(8) Le journal de l'Étoile traite au long de ce différend, que le roi termina, en obligeant M. le comte de Soissons, de se contenter d'une lettre de satisfaction, que lui écrivit M. de Rosny, & selon Marthieu, Henri IV fit venir dans sa chambre, M. le comte de Soissons & le marquis de Rosny, & les accorda. *Ibid.* 592. De Thou en parle aussi, *livre* 129. Cette fermeté de M. de Rosny lui a mérité de grands éloges dans nos histoires. „ Il ne con-

„ sidéra jamais, dit le pere
„ Châlons, que l'intérêt
„ de sa majesté, & la con-
„ sidération d'aucune per-
„ sonne de qualité, ni des
„ princes, ni même de la
„ reine, ne le purent por-
„ ter à la moindre com-
„ plaisance, lorsqu'il crut
„ qu'il y alloit de l'inté-
„ rêt, ou de la gloire du
„ roi; ce qui lui fit des
„ ennemis, & fut cause
„ qu'après la mort du roi,
„ la reine lui ôta le ma-
„ nement des affaires „
Hist. de Fr. tom. 3, p. 255.

1603.

Rouen & de Rennes firent tous leurs efforts pour ne point l'enrégistrer, & le maréchal d'Ornano s'y donna bien des mouvements, aussi y étoit-il intéressé pour les sommes que l'état lui devoit, qui lui avoient été assignées sur cette partie. L'établissement des commissaires examinateurs, des lieutenants particuliers, des assesseurs criminels & autres officiers de justice, ne rencontra pas moins de difficulté à la même cour de Rouen, qui montra le plus d'opposition à tous ces nouveaux édits. Ces derniers furent faits, pour satisfaire & renvoyer les colonels & capitaines des compagnies, qui attendirent long-temps à Paris, pour être payés, en exécution de ces réglemens. C'est peut-être à cause de tous ces obstacles à sa volonté, que Henri s'occupa long-temps & sérieusement, du projet de supprimer la chambre des requêtes dans tous les parlements, & il commença effectivement cette année, par celle du parlement de Toulouse, qui demeura éteinte, malgré toutes les difficultés que ce prince trouva dans son propre conseil, dont toutes les délibérations lui furent contraires.

La dispute que j'avois eue avec monsieur le comte de Soissons, avoit fait grand bruit. Le roi, pour donner à connoître qu'elle n'avoit altéré en rien son amitié pour moi, me fit dire quelques jours après, par Beringhen, qu'il avoit projeté de passer par Rosny, en faisant le voyage qu'il étoit sur le point d'entreprendre en Nor-

mandie, & qu'il vouloit que je l'y traitasse avec sa Cour. La partie devoit se faire dans quatre jours; & il n'y eut d'admis, que les princes & princesses, & M. le connétable. Je fis une dépense digne de celui qui me faisoit l'honneur de venir loger chez moi; mais la fête fut troublée par un accident. Un orage subit enfla si prodigieusement les eaux, qu'elles entrerent dans les offices de Rosny (9), & y gâtèrent le fruit & tout le travail des officiers. La frayeur passa dans le cœur des dames, qui se crurent dans un danger bien plus grand. Je la dissipai, en faisant ouvrir un conduit, par lequel l'eau avoit coutume de s'écouler, & que j'avois fait combler, pour rendre le passage plus commode à sa majesté, & plus facile pour les voitures. J'avois déjà commencé la route & le pont, qu'on voit à l'abord de Rosny; mais ni l'un ni l'autre n'étoient encore achevés. L'eau fit de fort grands ravages, à dix lieues aux environs, j'en fus quitte en mon particulier, pour deux ou trois cents écus.

Sa majesté alla jusqu'en Basse-Normandie, mais elle ne passa pas Caen. Elle en ôta le gouvernement à Crevecœur-Montmorency, accusé d'avoir des intelligences

(9) Je crois que l'Etoile exagère un peu cet accident, lorsqu'il dit qu'on eut peine à en sauver leurs majestés. „ Le roi, ajoute-t'il, dit en riant à M. „ de Rosny, que le ciel „ & la terre s'étoient bandés contre lui, & qu'il „ prit garde hardiment à „ soi.

1603.
Bernardin
Gigault de
Bellefonds.

avec MM. de Bouillon & d'Auvergne, & sur-tout avec la Trémouille, dont il étoit parent, & elle en revêtit Bellefonds. De Caen, le roi passa par Rouen (10), où il acheva de mettre ordre aux affaires de la province. Il se déclara en cette ville, sur le mariage de ma fille, qu'on a vu ci-devant, que Madame avoit proposé de marier au duc de Rohan, & qui depuis ce temps-là, avoit été recherchée par monsieur & madame de Fervaques, pour M. de Laval, fils de cette dame. Sa majesté m'ordonna à Rouen, de préférer Laval; mais elle changea encore une fois de sentiment.

Les affaires de la religion eurent la principale part au voyage que sa majesté venoit de faire, & le duc de Bouillon va encore trouver place ici (11). Il ne s'étoit pas rebuté de ses tentatives auprès du roi d'Angleterre. Il étoit toujours retiré à la cour de l'électeur Palatin, auquel il conseilla de faire bâtir sur le terrain qui le sépare de la France, une citadelle, pour la défense, disoit-il, de la vraie religion. Il osa, sans l'aveu de sa majesté, solliciter Erard, premier ingénieur du roi, de venir lui faire un plan de cette forte-

(10) „ Le roi fut ma- „ lade à Rouen, d'un „ grand dévoiement, jus- „ ques au sang, que les „ médecins disoient pro- „ venir de trop d'huitres „ à l'écaille qu'il avoit „ mangées „ *Journal de* „ *P'Etoile*, ann. 1603.
(11) Il ne faut plus s'embarraffer à chercher de quoi justifier le duc de Bouillon, son historien lui-même abandonne sa défense, depuis la déposition du comte d'Auvergne, l. 5.

resse; & afin de n'avoir rien à se reprocher du côté du sacré, ainsi que du profane, il fit courir cette année un écrit, dans lequel on se déchaînoit d'une furieuse maniere, contre tout le corps des Protestants. Il s'étoit déjà servi fort utilement de cet artifice, qu'il secondoit de son côté, en contrefaisant parfaitement l'homme alarmé des malheurs qui alloient tomber sur les Réformés, par l'effet des nouvelles résolutions du conseil de France, d'où il faisoit partir ces libelles. Il n'étoit pourtant pas bien difficile de prouver que c'étoient ses amis qui les avoient fabriqués & répandus jusqu'en Angleterre, dans le dessein de rendre inutiles les démarches que sa majesté y faisoit auprès du roi Jacques; mais Bouillon en imposoit toujours aux plus simples & aux plus passionnés, & ne perdoit pas toute sa peine. Il se tint, à l'occasion de la dernière maladie du roi, des assemblées de Protestants à Saumur & en Poitou, où du Plessis préconisa ce duc d'une maniere non seulement affectée, mais encore pleine de témérité & d'insolence, puisqu'il sembloit ne louer son héros, qu'aux dépens du roi, qu'il calomnia sans aucun respect.

De toutes ces assemblées, aucune ne fit tant de bruit, que celle qui se tint à Gap, sur la fin de cette année. L'électeur Palatin & le duc de Bouillon, par leurs lettres & par leurs créatures, y firent agiter des questions qui étoient très-capables de rallumer la guerre. Le ministre

1603.

De Thou,
livre 129.
Matth. s. 2,
l. 3, p. 592
& suiv.

1603.

Ferrier s'y donna mille mouvements par leur ordre, pour faire insérer aux Protestants, parmi les articles de leur confession, que le pape est l'Antechrist. Est-ce l'esprit de religion? N'est-ce pas plutôt visiblement celui de cabale & de division, qui présidoit à la décision de ce dogme ridicule, qu'on prétendoit encore envoyer imprimé à toutes les universités de l'Europe? Ce scandale ne fut pas si-tôt porté jusqu'aux oreilles du roi, qu'il me manda de Fontainebleau, où il s'étoit rendu à son retour de Normandie, d'arrêter cette licence des Réformés, & d'empêcher sur toutes choses qu'on ne décidât le nouveau point de foi (12). Ville-roi m'en fit encore des instances par son ordre. J'en écrivis à Saint-Germain (13) & à Desbordes; & je ne fais si ce fut sur les raisons que j'employois, pour leur faire honte de cette imagination, ou pour ne pas irriter Henri, qu'ils voyoient résolu de ne les pas épargner; mais enfin, ils supprimèrent l'article en question. Je crois que le pape en eut toute la peur; car il s'en courrouça si fort, que sa majesté n'eut pas peu de peine à l'appaïser, & c'est peut-être à cet incident, que les jésuites ont eu la principale obligation de leur rétablissement en France. Le saint

(12) Voyez la vie de cevoir ce dogme absurde.
du Plessis Mornay, l. 2, (13) Députés du parti
pag. 296, où l'on voit les calviniste, pour résider à
démarches de Mornay dans la cour, selon l'usage de
ce synode, pour faire re- ce temps-là.

pere eut la consolation de voir son domaine se remplir de nouveaux moines de toute espece; Augustins réformés, Récollets, Carmes déchaussés, Freres ignorants; & dans l'autre sexe, Feuillantines, Carmelites, Capucines : jamais on n'a tant vu d'ordres religieux institués à la fois, qu'il y en eut cette année.

On sera moins surpris de la hardiesse des Protestants en cette occasion, lorsqu'on saura qu'ils eurent celle de proposer au roi leur médiation en faveur de certains princes étrangers, dont sa majesté n'avoit pas lieu d'être satisfaite. Je ne cessois de leur répéter que cette mutinerie retomberoit quelque jour sur eux, & qu'ils s'en sentiroient long-temps; mais ils avoient leurs prophetes dont la voix leur étoit plus agréable. Bouillon, la Trémouille, Lesdiguières & du Plessis, pour leur faire fermer l'oreille à mes représentations, & pour me rendre l'objet de leur aversion, alloient semant par-tout, que je sacrifiois en toute occasion cette même religion, pour laquelle je feignois d'être si zélé, & que je m'enrichissois par-là, de tous les biens & dignités que les autres avoient mieux mérités. Ce n'étoit pas non plus les Catholiques, si l'on en excepte peut-être un assez petit nombre, qui me tenoient compte de ce que je faisois par un principe d'équité. Ainsi par le malheur de mon étoile, ou par celui de ma place, je l'avoue franchement, de tous côtés je perdois ma peine.

60 MÉMOIRES DE SULLY,

1603.

Pendant le fort de ces plaintes des Protestants à mon sujet, j'allai un jour trouver sa majesté, dans l'intention de la prévenir sur les effets de leur mauvaise volonté. Le roi étoit dans la première galerie qui touche à sa chambre, se promenant du côté du balcon, avec M. le duc de Montpensier, le cardinal de Joyeuse & le duc d'Epemon. Il me fit signe d'approcher, & me demanda si je pourrois bien deviner de quoi il s'entretenoit avec ces trois messieurs. Je ne répondis que par un compliment. „ Nous parlions, me dit le roi, „ du gouvernement de Poitou, & ils me „ conseilloyent de vous le donner; l'au- „ riez-vous bien cru, eux étant si bons ca- „ tholiques, & vous si opiniâtre hugue- „ not „? Je ne savois pas seulement que ce gouvernement fût à remplir. Sa majesté venoit d'en recevoir la nouvelle. Lavardin, qui étoit gouverneur du Perche & du Maine, en avoit la survivance, après la mort de Malicorne, qui étoit fort vieux & très-infirmes. Il comptoit alors se défaire du sien; mais faisant réflexion que tous ses biens y étoient situés, il rendit la parole à Malicorne, & tous deux étoient venus remettre ce gouvernement au roi, pour en disposer en faveur de l'un de ses enfants naturels.

Henri voulut encore que je devinasse par quels motifs il me préféroit pour remplir cette place, à toute autre personne, & encore à des personnes qui le touchoient de si près. Je n'eus rien à alléguer, que

la connoissance qu'avoit sa majesté de ma fidélité & de mon ardeur à la servir. Le roi reprit que c'étoit précisément parce que j'étois huguenot, mais huguenot raisonnable & zélé pour le bien de ma patrie; qu'en cette qualité, les Protestants ne pouvoient qu'être fort contents de son choix; mais qu'il comptoit que tout le royaume ne le seroit pas moins, parce que de mon côté, je saurois leur inspirer de meilleurs sentiments; que je leur ferois connoître leur roi, leur apprendrois à le respecter, à se fier à lui & à l'aimer; & qu'en faisant passer par mes mains les gratifications qu'il accordoit aux principaux membres de ce corps, on détruiroit l'autorité que le duc de Bouillon s'étoit conservée parmi eux. Sa majesté ajouta, sans doute à cause des trois messieurs présents, auxquels venoient de se joindre Brissac, Ornano & Roquélaure, que quoiqu'elle se sentit affectionnée à sa religion, jusqu'à desirer avec la plus forte passion, de la voir embrasser par tous les huguenots, & principalement par moi, cela ne lui feroit jamais oublier que Dieu s'étoit servi de ce corps, & sur-tout des villes de la Rochelle, Bergerac & Montauban, pour le tirer de l'oppression de l'Espagne, pour l'aider à faire valoir ses droits, & pour sauver sa vie même des fureurs de la Ligue; que cette raison faisoit que quoique mécontent au dernier point, de voir que ces villes n'avoient plus rien conservé de leurs premiers sentiments d'honneur, il

1603.

croyoit pourtant leur devoir les mêmes gratifications qu'il leur avoit toujours faites pour leurs fortifications & leurs colleges. Ce prince rapporta plusieurs traits d'un inviolable attachement de la province de Poitou à son prince légitime, au temps dont il parloit : „ lorsqu'on n'y écoutoit, „ dit-il, ni les Bouillons ni les brouil- „ lons „. Et il ne put s'empêcher de dire, qu'encore aujourd'hui, il étoit persuadé que le bien du royaume dépendoit d'entretenir une bonne paix avec les Protestants,

Sa majesté me dit ensuite que je pouvois traiter avec messieurs de Lavardin & de Malicorne, en répétant qu'elle aimoit mieux, pour le bien de son service, me donner ce gouvernement, qu'à ses propres enfants. Chacun des assistants dit un mot, en signe d'approbation & de louange. Je remerciai tout le monde, de la parole ou du geste, & je vins travailler à la conclusion. Je dépêchai Montmartin vers MM. de Lavardin & de Malicorne, & il s'y prit si adroitement, que moyennant un millier d'écus, donnés à propos à ceux qui leur servoient de conseil, je tirai d'eux ce gouvernement, pour vingt mille écus. Sur leur démission, Defresne m'envoya, le 16 Décembre, les provisions de gouverneur de Poitou, Châtelleraudois, Loudunois, &c. ce qui me fit un revenu de trente mille livres en gouvernements; savoir, douze mille livres, ceux de Mante & de Gergeau, dont j'étois déjà pourvu,

tous deux assez lucratifs pour des gouvernemens particuliers , principalement Gergeau , à cause des garnisons , & dix-huit mille livres celui de Poitou ; j'ai pourtant toujours compris dans cette somme , le revenu de mes deux charges de surintendant des fortifications & des bâtimens.

Je n'omettrai point ce qui se fit cette année en France , pour l'établissement des manufactures d'étoffes , sur-tout des étoffes de soie. Henri , qui embrassoit avec passion tout ce qui lui sembloit pouvoir contribuer à la gloire & à l'utilité du royaume , se laissa persuader par les Bourgs & les Cumans , qu'il n'y avoit rien de si facile , non seulement que de se passer des pays étrangers pour nous fournir ce qui se consomme en France d'étoffes de soie , qu'on étoit dans l'usage d'aller chercher au loin ; mais encore de faire chez les étrangers un commerce considérable de cette marchandise. Il ne falloit pour cela , disoit-on , que faire venir chez nous des ouvriers en soie , y multiplier la semence des vers , planter des mûriers , & construire de grands bâtimens propres à ces sortes de manufactures. Je me récriai fortement contre ce projet , que je n'ai jamais goûté ; mais le roi étoit prévenu , tout ce que je pus dire fut inutile.

Je me souviens qu'un jour que sa majesté me fit l'honneur de venir me voir à l'arsenal , pour convenir avec moi des moyens de faire cet établissement , qui entraînoit de grandes dépenses , nous con-

64 MÉMOIRES DE SULLY,

1603.

testâmes ensemble assez vivement. „ Je ne
 „ fais pas, me dit-il, voyant que je re-
 cevois toutes les propositions qu'il m'
 faisoit à ce sujet, avec cet air froid & ré-
 servé, qui m'étoit ordinaire, lorsque je
 n'étois pas de son avis : „ je ne fais pas
 „ quelle fantaisie vous a pris de vous op-
 „ poser à un dessein propre à embellir &
 „ à enrichir le royaume, à détruire l'oi-
 „ siveté parmi le peuple, & dans lequel
 „ je trouve de plus ma satisfaction „. Je
 répondis au roi, que le dernier motif
 qu'il m'alléguoit, me touchoit si sensible-
 ment, que si j'avois vu d'ailleurs de la
 possibilité dans le projet de la soie, je me
 serois contenté de lui représenter qu'il
 achetoit cette satisfaction un peu cher,
 & qu'elle faisoit tort à celle qu'il s'étoit
 promise de l'exécution des grands desseins
 que j'avois ébauchés par son ordre avec
 le roi d'Angleterre ; mais que je le priois de
 ne pas me savoir mauvais gré, si j'osois
 être d'un sentiment contraire sur cette gloire
 & cette utilité, qu'il venoit de dire qui
 résulteroient de cet établissement ; & je lui
 demandai s'il auroit agréable que je lui
 en exposasse les raisons : „ Oui-dà, je le
 „ veux bien, me dit-il ; mais à condition
 „ que vous entendrez aussi les miennes
 „ après ; car je m'assure qu'elles vau-
 „ dront mieux que les vôtres „. Je fis
 donc faire à sa majesté à peu près les ob-
 servations suivantes.

C'est par une sage disposition de la pro-
 vidence, qui a voulu que tous les peu-
 ples

ples de la terre, ou d'un continent, fussent attachés les uns aux autres par leurs communs besoins, qu'une contrée se trouve propre à rapporter telle chose, & celle-ci une autre, privativement à toutes les autres. La France a le bonheur de se voir si heureusement distinguée dans ce partage, qu'excepté peut-être l'Egypte, c'est le pays le plus universellement abondant en ce qui est de nécessité ou de simple commodité pour la vie, qui soit au reste de la terre. Ses bleds, grains & légumes, ses vins, cidres, lins, chanvres, sels, laines, huiles, pastels; cette quantité innombrable de gros & menu bétail, dont l'homme fait sa nourriture la plus ordinaire, la mettent en état, non seulement de n'avoir rien à envier à ses voisins sur chacune de ces denrées, mais même de le disputer à ceux qui font de quelques-unes d'elles, leur commerce unique, telles que sont l'Italie, l'Espagne, la Sicile.

Il est vrai que son climat lui refuse la soie. Le printemps y commence trop tard, & y est presque toujours d'une humidité extrême; & cet inconvénient absolument irremédiable, ne regarde pas moins les vers-à-soie, qui par cette raison n'y éclosent que difficilement, que les mûriers dont ces insectes se nourrissent, qui demandent une température d'air fort douce dans la saison où ils poussent leurs feuilles. La peine à les multiplier dans une contrée où il n'en croît aucun, ne peut qu'être fort grande; pendant cinq ans au

1603.

moins qu'il leur faut pour leur assurer la vie, on risque de perdre son temps, son travail, & le produit de la terre qu'on y destine. Mais ces difficultés qui doivent nous rebuter par l'impossibilité presque absolue qu'elles apportent à cette entreprise, doivent-elles autant nous fâcher? Voilà de quoi il s'agit.

Il est certain que tous les travaux & les occupations de la vie champêtre ne laissent en France d'oisifs, que ceux qui veulent l'être absolument. Ainsi il faut commencer par retrancher ce motif de l'oisiveté du peuple, seul digne d'attention en cette matière, s'il étoit fondé. Que fait-on encore, en présentant à ce peuple, la culture de la soie pour l'exercer? Premièrement, on lui fait quitter une profession d'un revenu assuré & abondant, pour une autre, d'un produit casuel & douteux, & qu'on n'aura pourtant point de peine à lui faire préférer à la première, parce qu'on n'est que trop naturellement porté à quitter un genre de vie dur & laborieux tel qu'est celui de l'agriculture considéré dans toutes ses parties, pour un autre, qui ne fatigue par aucun mouvement violent, comme celui de travailler la soie. Mais cela même est une seconde raison, qui montre combien il est dangereux de laisser les peuples de la campagne s'y occuper. On a remarqué de tout temps, que les meilleurs soldats se tirent de ces familles de robustes laboureurs & d'artisans nerveux. Substituez-y des hommes

qui ne connoissent qu'un travail que des enfants peuvent faire; vous ne les trouverez plus propres pour l'art militaire, qui demande, suivant la remarque que j'en avois souvent entendu faire à sa majesté elle-même, bon juge en cette matiere, une constitution forte, entretenue par un travail propre à nourrir toutes les forces du corps; & cet art militaire, la situation de la France & son état politique, lui font une nécessité indispensable d'empêcher avec le dernier soin, qu'il ne vienne à dépérir, ni à dégénérer.

En même temps que vous énerverez les peuples de la campagne, qui, en toutes manieres, sont les vrais soutiens de l'état, vous introduirez parmi ceux de la ville, le luxe avec toute sa suite, la volupté, la mollesse, l'oisiveté & cette ruine domestique, qui n'est point à appréhender pour ceux qui ont peu & qui savent se passer de peu. Eh! n'avons-nous pas déjà en France un assez grand nombre de ces inutiles citoyens, qui, sous un habit d'or & d'écarlate, nous cachent toutes les mœurs de véritables femmes.

Ce qu'on objecte sur les sommes immenses d'argent qui passent de France dans les pays étrangers, pour l'entretien de ce luxe, est une preuve de ce que je viens d'observer, & ne rend point juste la conséquence qu'on prétend en tirer. Veut-on raisonner juste sur l'inconvénient qui naît de cet achat & de ce transport de marchandises précieuses? On verra que

1603.

tout ce qu'il y a de mieux à faire, est de s'en passer tout-à-fait, & d'en défendre vigoureusement toute entrée en France, de fixer en même temps, par de bons & sévères réglemens, la qualité des habits & des ameublements, & de remettre toutes choses à cet égard, sur le pied où elles étoient du temps de Louis XI, Charles VIII & Louis XII (14). La nécessité qu'on s'impose de s'habiller de telles étoffes, plutôt que d'autres, n'est qu'un vice de fantaisie, & le prix qu'on y met, est un mal qu'on se fait à soi-même avec pleine

(14) Il fut porté à différentes fois sous le regne de Henri IV, plusieurs de ces édits, sur lesquels les marchands de soie de Paris firent inutilement plusieurs représentations au roi & à M. de Rosny. Les mémoires hist. de France rapportent la manière dont ce ministre reçut, le sire Henriot, qui portoit la pàrole, bon & ancien marchand, dont la façon & l'habit sentoient la simplicité & prud'homme de ces bons marchands du temps passé... Le lendemain, dit cet écrivain, ils allèrent trouver M. de Sully, qui ne leur fit réponse, que de dédain & de moquerie; car ce bon homme Henriot, ayant mis un genou en terre, ledit seigneur le releva aussi tôt,

„ & l'ayant tourné de tous
„ côtés, pour mieux contempler son habit à l'antique, vêtu de sa petite robe de marchand des bonnes fêtes, doublée de taffetas, son saye & le reste bigarré de diverses sortes de soies, comme on l'a vu autrefois aux marchands, lui dit : eh! comment, mon bon homme, venez-vous ici avec votre compagnie, pour vous plaindre, vu que vous êtes plus brave que moi? Voici du damas; voici du taffetas, &c. Et tournant tout en risée, ne purent avoir aucune raison; tellement que s'en retournant, ils disoient: le valet est plus rude & plus glorieux que le maître. Toms 2, pag. 278.

connoissance ; & quelqu'un qui voudroit un peu étudier d'où part en premiere source ce qu'on appelle les modes , verroit , à notre honte , qu'un petit nombre de gens de la plus méprisable espece qui soit dans une ville , laquelle renferme tout indifféremment dans son sein , pour qui , si nous les connoissions , nous n'aurions que le mépris qu'on a pour les gens sans mœurs , ou la pitié qu'on a pour les fous , disposent pourtant de nos bourses , & nous tiennent assujettis à tous leurs caprices.

Mais ce n'est pas sur les seuls habillements de soie , qu'il seroit besoin que la main du prince agisse ; il y auroit bien une autre réforme à faire sur les diamants , pierreries , statues , tableaux , &c. Si l'on se plaint que l'étranger nous épuise d'or & d'argent ; sur les équipages , les vaisseaux , les meubles & autres pieces , où ces matieres s'emploient , si l'on envisage la prodigieuse consommation qui s'en fait en France , si l'on examine ce qui s'en dépense follement en jardins , bâtimens , ouvrages somptueux , festins , liqueurs , parfums ; que fais-je ? offices exorbitamment achetés , mariages mis comme à l'enchere , car sur quoi ne trouveroit-on pas à travailler ; les manufactures étrangères n'emportent pas la dixieme partie de l'or qui se dissipe en France , ou qui s'y prodigue sans la moindre nécessité. Les seules opérations qu'il y auroit à faire sur la robe & la finance , nous jetteroient dans une digression infinie. Ces deux corps ,

1603.

dont il semble que l'un doive être le dépositaire du bon ordre, & l'autre de l'épargne, paroîtroient aujourd'hui n'avoir été formés que pour anéantir l'un & l'autre. La richesse n'est connue que d'eux, & seulement par l'usage qu'ils en font, on connoît comment elle leur est venue. Les anciens chanceliers, premiers présidents, conseillers d'état, & autres chefs de la justice & de la finance, s'ils revenoient sur la terre, chercheroient inutilement ceux qui occupent leur place aujourd'hui : leur nom est tout ce qu'ils ont de commun avec eux (15).

(15) Quoique la soie & les autres instruments du luxe, ne soient dans la rigueur, ni bons, ni mauvais, que par le bon ou mauvais usage qu'on en fait; cependant, comme il est réellement plus ordinaire d'en faire un mauvais qu'un bon usage, on ne sauroit donner trop de louanges à la bonté d'intention & à la pureté de la morale de l'auteur. Les rigides défenseurs de la morale chrétienne sont & seront toujours de son sentiment; mais il faut avouer que les politiques, même les plus sévères de notre temps, pensent différemment. Ils ne trouvent rien de convainquant dans les exemples de l'antiquité, qu'on allégué contre le luxe, pour le temps où on les cite, encore moins pour celui-ci. D'autres causes ont produit, selon eux, les révolutions qu'on lui attribue, & ces causes n'ayant plus lieu aujourd'hui, ces révolutions ne doivent conséquemment plus arriver, comme en effet, elles n'arrivent plus. La multiplication des matières d'or & d'argent en Europe, occasionnée par les mines de ces métaux, découvertes dans le nouveau monde, & dont elle s'est enrichie depuis deux siècles, a introduit, par un effet tout naturel, le luxe ou superflu, lequel n'est qu'un contrechange nécessaire de l'argent, qui sans cela demeureroit inutile aux hommes. La face de l'Europe s'en est trouvée échangée, elle a eu une influence in-

Je traitai cette matière avec toute l'étendue possible, pour faire entrer le roi dans mes sentiments; mais je ne le persuadai pas. „ Sont-ce là, me dit-il, les „ bonnes raisons que vous avez à m'ap- „ porter? J'aimerois mieux combattre le „ roi d'Espagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de justice, „ d'écritoire & de ville, & sur-tout leurs „ femmes & filles, que vous me jetteriez „ sur les bras, avec tous vos bisarres „ réglemens. Vous le voulez absolument, fire, lui repliquai-je, je ne vous en parlerai plus; le temps & la pratique vous apprendront que la France n'est point faite pour ces colifichets „

1603.

dispensable sur le gouvernement, & même elle n'a laissé à un état, pour se rendre florissant, que le moyen du commerce, qui ouvre toutes les portes au luxe. Celui-ci ne devient abus que lorsqu'il ne se trouve plus en proportion avec les facultés & le produit du commerce. L'expérience, d'ailleurs, a montré mieux que tous les raisonnemens, qu'il n'est incompatible ni avec l'ordre, ni avec la subordination, ni avec l'honneur guerrier.

Pour la soie, quand même on penseroit avec M. de Sully, que la France n'est pas propre à la former, son raisonnement est toujours défectueux, en

ce qu'il semble ignorer ce que la main d'œuvre ajoute à la matière première, & de quel profit elle est pour ce royaume. Si cette vérité trouvoit encore quelque incrédule, il ne faudroit que le renvoyer à nos manufacturiers d'étoffes de soie à Lyon, à Tours, &c. Et malgré ce que dit ici l'auteur, ce sera toujours un fort grand sujet de louange pour Henri IV, que cet établissement des manufactures d'étoffes de toute espèce, qui a commencé sous son règne. Voyez sur cet article, *l'Essai politique sur le commerce*, ch. 9, p. 105, seconde édition, 1736.

1603.

Je me réduisis à faire du moins changer à ce prince, le dessein qu'il avoit formé, de prendre les Tournelles & toute cette enceinte, pour la faire servir à la construction des nouveaux bâtimens qu'il projettoit, pour ses ouvriers en soie. Je lui représentai, qu'il feroit détruire un jour, ce qui lui auroit tant coûté à construire; je le fis même souvenir, que jettant ensemble les fondemens d'un dessein plus juste & bien plus noble, nous avions destiné les Tournelles pour un autre bâtiment d'un genre bien différent (16). „ Alors „ comme alors „, me répondit Henri; & c'est tout ce que j'en pus tirer. Il suivit Zamet, qui étoit venu l'avertir que tout étoit prêt pour le dîner qu'il devoit faire chez lui.

Je l'avoue, je voyois avec un regret profond, dissiper un argent qui auroit pu être si utilement employé. J'ai calculé ce que Henri dépensoit ordinairement chaque année en bâtimens, pour son jeu, pour ses maîtresses, pour ses chiens de chasse, & j'ai trouvé qu'il ne s'en alloit pas en tout cela, moins de douze cent mille écus, somme suffisante pour entre-

tenir

(16) Ce bâtiment étoit nom d'autant de provinces. la construction d'une ma- On en forma le dessein en gnifique place, de soixan- 1608. La mort de Henri te douze toises en quarré, le Grand empêcha qu'il ne qu'on peut appeller *Place* fût exécuté, ou du moins *de France*. L'on y feroit il ne l'a été qu'en partie, entré par huit rues, larges par la Place Royale, sous de six toises, portant le le regne suivant.

tenir quinze mille hommes d'infanterie. Je ne pouvois m'en taire à lui-même, au hazard de le refroidir à mon égard. Il me commanda de donner six mille livres à madame de Verneuil, trop heureux encore d'acheter à ce prix, la paix dans le ménage, entre son épouse & sa maîtresse, qui heureusement ne fut point troublée cette année. On crut long-temps, & c'étoit le grand bruit à Fontainebleau, que la reine étoit redevenue grosse, ce qui ne se trouva point : le roi me fit l'honneur de me le mander.

1603.

Je mets au nombre des choses faites contre mon opinion, la colonie qui fut envoyée cette année en Canada. Il n'y a aucune sorte de richesse à espérer de tous les pays du nouveau monde, qui sont au-delà du quarantieme degré de latitude. Ce fut le sieur du Mont (17), que sa

(17) Voyez dans le septenaire, la description du voyage que fit en Canada le sieur du Mont. Il s'y trouve aussi une relation des mœurs des habitants de cette partie du nouveau monde; mais peu fidelle & remplie de fables. M. de Sully se trompe encore en ce point; nos colonies nouvelles en font la preuve. Nous renvoyons sur toute cette matiere, à l'essai politique sur le commerce.

Liberté & protection. Ces deux mots, qui renferment

les seuls vrais moyens de rendre florissant le commerce intérieur d'un état, peuvent s'appliquer en un autre sens au commerce qui se fait dans les deux Indes; c'est-à-dire, comme le marque en quelques endroits l'auteur de ces mémoires, qu'aucune des nations commerçantes de l'Europe n'en doit être exclue; mais qu'elles doivent toutes le partager indifféremment, & que le moyen d'en tirer tout le parti possible, est de l'exercer par des privilèges exclusifs ac-

Tome V.

G

1603.

majesté mit à la tête de cette expédition.

cordés, non à de simples particuliers, mais à des compagnies entières agissant sous le nom & par l'autorité du roi.

Je ne dois pas oublier ici de remarquer que c'est sous le regne de Henri le Grand, & l'année suivante, que fut établie en France, la première compagnie pour le commerce des Indes orientales. Elle fut formée par un Flamand, nommé Gerard Le Roi. L'édit, dont la date est du 1 Juin 1604, accorde plusieurs sortes d'exemptions & de privileges à cette compagnie. Les cinquieme & sixieme articles sont remarquables, en ce qu'il y

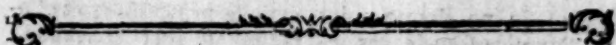
est porté, que les gentils-hommes pourront entrer dans cette association sans déroger. La difficulté de trouver des fonds nécessaires, la désunion des associés, & toutes les autres causes qui ont depuis fait échouer tant de fois cet établissement, firent dès ce temps-là qu'il n'eut point l'effet qu'on s'étoit proposé. Il étoit réservé au célèbre M. Colbert de le rendre plus solide & plus durable. L'histoire de cette compagnie, dont on connoît aujourd'hui, plus que jamais, tous les avantages, me meneroit trop loin, & se voit d'ailleurs dans plusieurs bons ouvrages.

Fin du seizieme Livre.



MÉMOIRES

DE SULLY.



LIVRE DIX-SEPTIEME.

JE commençai cette année, comme toutes les autres, par un devoir auquel ma charge m'obligeoit; c'est de présenter à leurs majestés, deux bourses de jetons d'argent, en leur faisant le salut ordinaire du premier jour de l'année. J'entrai de si grand matin dans leur chambre, que je les trouvai encore au lit. Outre les bourses d'argent, j'en avois fait faire deux de jetons d'or, qu'elles reçurent avec plaisir. Roquelaure, Frontenac & La-Varenne étant entrés dans ce moment, l'on ne parla que de ces jetons d'or, dont l'emblème étoit une grenade ouverte, & la devise faisoit allusion à un trait sur Da-

G ij

1604.

rius (1) & Zophire, connus dans l'ancienne histoire. Cette idée fut d'autant plus du goût du roi, qu'il y trouva ce rapport avec les séditieux de France, qu'il m'avoit ordonné quelques jours auparavant, de tâcher d'y faire entrer. Sa majesté me fit présent, le lendemain, de son portrait dans une boîte ornée de diamants, & la reine envoya à mon épouse, une chaîne de diamants parfumée, & des bracelets d'un grand prix.

La mort de madame la duchesse de Bar (2), sœur unique de sa majesté, qui arriva dans le commencement de cette

(1) Je ne donne point ici l'explication de ces jetons, comme n'ayant rien d'intéressant, je n'en parle pas même au commencement de toutes les autres années. Ceux à qui cet objet fait plaisir, peuvent voir la suite de ces jetons, à la page sixième du second volume des anciens mémoires, où l'auteur les a rassemblés.

(2) C'est sans aucun fondement, qu'on a voulu trouver de l'empoisonnement dans cette mort, d'autres l'attribuent à des potions, que la princesse prit pour devenir mère, c'est plutôt, parce que les médecins de Nancy la traitèrent comme grosse, quoi-qu'elle ne le fût point. André Du-Laurens, que le roi lui envoya, n'y fut pas trompé comme eux;

mais la princesse étoit elle-même si fort persuadée qu'elle l'étoit, par l'extrême envie qu'elle en avoit, qu'elle résista à tous les remèdes; s'imaginant que ce médecin ne cherchoit qu'à lui sauver la vie, aux dépens du fruit qu'elle croyoit porter; au lieu qu'elle n'avoit aucun regret de la perdre, pourvu qu'on pût conserver cet enfant prétendu. Elle persista dans cette idée & dans ces sentiments, jusqu'au dernier moment qu'elle rendit l'ame, en disant toujours : „ sauvez mon fruit „. Le corps ayant été ouvert, on vit clairement que Du-Laurens avoit jugé avec beaucoup d'habileté, qu'au lieu d'une grossesse véritable, la maladie ne provenoit que d'une tumeur ou enflure, d'où s'étoit en-

année, fut le premier événement auquel la cour s'intéressa. Henri en parut sensiblement touché, il en porta le grand deuil, & il voulut non seulement que toute la cour le portât aussi; mais il le fit

1604.

suivi une inflammation, pour n'avoir pas appliqué les remèdes propres à la dissiper.

Cette princesse a été un exemple rare d'amour conjugal. Lorsqu'elle voyoit des nouvelles mariées, ou qu'elle en entendoit parler, elle faisoit ce vœu en leur faveur, qu'elles aimassent autant leur époux, qu'elle aimoit le sien. Elle répétoit souvent ce vers de Properce, en changeant le mot *Venus* en celui de *Deus* : *Omnis amor magnus, sed aperto in conjugem major, banc Venus, ut vivat, ventilat ipsa facem* : Son corps fut apporté à Vendôme, & mis à côté de celui de la reine Jeanne d'Albret, sa mere. Le pape venoit enfin d'accorder cette dispense, si longtemps sollicitée; mais la duchesse mourut avant qu'elle fût arrivée en Lorraine.

Henri IV trouva fort mauvais que le nonce du pape, au lieu du compliment de condoléance qu'il recevoit de tous les princes de l'Europe sur cette mort, ne lui parlât que de la crainte de sa sainteté sur le salut de cette princesse,

morte hors le sein de l'Eglise; & il lui répondit avec quelque mouvement d'indignation, mais très-judicieusement, que pour penser dignement de Dieu, il falloit croire que le moment même où l'on rend le dernier soupir, suffit à sa grace, pour mettre quelque pécheur que ce soit en état d'entrer dans le ciel. „ Je ne mets point, „ dit-il, le salut de ma „ sœur en doute „ *De Thou & chronol. septenaire, ann. 1604.*

C'est contre l'opinion de ces historiens qu'Amelot de la Houffaye dans ses notes sur les lettres du cardinal d'Osât, avance en plus d'un endroit, que cette princesse n'aimoit pas plus son mari, qu'elle n'en étoit aimée. Il juge plus sensément, que le but du voyage que fit le duc de Bar à Rome, étoit moins de solliciter la dispense de son mariage, que de l'empêcher; mais que le pape n'eut garde de donner dans ce panneau. L'hôtel dont il est parlé ici, est l'hôtel de Soissons, appelé auparavant l'hôtel de la reine Catherine de Médicis, qui

1604.

encore prendre au premier gentilhomme & aux officiers de sa chambre, au grand-maître & aux officiers de sa garde robe, aux pages, en un mot, à tous ceux qui étoient de quartier, & la même disposition s'observa dans toute la maison de la reine.

Madame la duchesse de Bar avoit laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris, qui n'étoient point encore acquittées, sans doute, parce que cette princesse avoit été prévenue par la mort, puisqu'elle avoit envoyé de Lorraine, des bijoux, pour être engagés & servir à satisfaire ses créanciers qui avoient fait arrêt, tant sur les maisons, que sur les meubles & autres effets de Madame. Ces maisons consistoient en son hôtel de Paris, & une maison à Fontainebleau, & une autre à Saint-Germain, dont le roi son frere lui avoit fait présent; & entr'autres meubles, il y avoit dans sa galerie, sa chambre & ses cabinets, des tableaux qui méritoient d'être conservés dans les maisons royales, & que le roi souhaitoit avoir pour cet effet; mais on lui avoit fait les dettes de la duchesse si considérables, qu'il ne crut pas devoir penser à ses meubles, avant qu'elles euf-

le laissa par legs à sa petite-fille, Christine de Lorraine; mais à cause des dettes de Catherine il fut vendu en 1601, & acheté par madame la duchesse de Bar. Il fut revendu en 1604, cent mille livres ou envi-

ron, à M. le comte de Soissons, dont la fille Marie de Bourbon, le porta en 1624, pour dot, au prince Thomas-François de Savoie-Carignan, grand-pere du prince Eugene.

sent été liquidées, elles ne se trouverent monter qu'à vingt mille livres.

1604.

Je travaillai ensuite, par commission de sa majesté, à faire l'inventaire des meubles & des joyaux de cette princesse. Ce qui rendoit cette discussion embarrassante, outre la nature différente des dettes & des effets, c'étoit la spécification de la part que pouvoient avoir à ceux-ci le roi de France & le duc de Bar, & la revendication qu'ils faisoient l'un & l'autre, des bagues que la princesse avoit engagées à Paris. Un mémoire très-exact que madame de Pangeas nous communiqua, des bagues & joyaux de madame, soit avant, soit depuis son arrivée en Lorraine, & de la consistance de ses meubles de France, fut la piece qui nous conduisit dans cet inventaire. Le tout fut exactement vérifié en présence de deux ou trois personnes du conseil, nommées par sa majesté, & des commissaires de M. le duc de Lorraine, & cela fait, chacun des deux princes se remit en possession de ce qui lui appartenoit, ou devoit lui revenir, de ces effets. Sa majesté destina l'hôtel de Paris à être vendu, aussi bien en étoit-il encore dû une partie du prix de l'achat; la somme qui proviendrait de cette vente, partagée en trois, suffisoit à satisfaire le premier vendeur, avec tous les autres créanciers. La maison de Fontainebleau fut donnée par le roi à la reine en propre, & celle de Saint-Germain à la marquise de Verneuil. Mais comme cette vente

1604.

ne pouvoit être consommée si-tôt, & que les créanciers demandoient des sûretés, il fut convenu de leur consentement entre les deux princes, que les bagues & joyaux seroient mis en dépôt entre mes mains, sans aucune autre caution que ma parole. Ils y resterent jusqu'à l'année suivante, que la reine s'en étant accommodée, j'en fus déchargé par un acte daté du 28 Juin 1605, & signé de Des-Marquets & de Bon-temps.

Je vais satisfaire à la promesse que j'ai faite, de parler du rétablissement des jésuites. Malgré l'arrêt, qui sembloit devoir leur ôter à cet égard toute espérance, ils avoient trouvé les moyens de se rapprocher de la cour, & de s'y faire, jusques dans le conseil même de sa majesté, un fort grand nombre de protecteurs & de partisans, dont la voix, jointe aux sollicitations pressantes & presque continues du pape, de la maison entière de Lorraine, & d'une infinité d'autres personnes, soit du royaume, soit des pays étrangers, se trouva à la fin si forte, qu'il ne fut plus possible à Henri d'y résister. Il faut même convenir que ce prince ne se faisoit pas en cela une grande violence. Quelques jésuites auxquels ce qui s'étoit passé l'année précédente, pendant le voyage de Metz, avoit donné accès auprès de lui, en avoient profité avec tant d'adresse, qu'ils étoient parvenus jusqu'à s'en faire voir avec plaisir (3), & même jusqu'à

(3) Ce fut principale-| la prédication, que les jésuites se firent voir avec

approcher ensuite de lui familièrement. Ceux qu'on envoya ainsi tenter la fortune, & qu'on peut croire avoir été choisis avec tout le discernement d'une société, qui se connoît bien en hommes, étoient les peres Ignace, Mayus, Cotton, Armand & Alexandre : car le pere Gonthier ne se montra pas d'abord, le caractère de son esprit, plus ardent que souple, n'étoit pas alors de saison.

1604.

Lorsque les jésuites se furent assurés de cette maniere, d'une grande partie de la cour, & qu'ils crurent pouvoir se flatter que ce qui leur restoit d'ennemis dans le conseil, ou seroient les plus foibles, ou ne pourroient contredire une proposition, qu'on sauroit être agréable au roi; ils présentèrent en forme, leur requête à sa majesté, qui ayant en effet pris le parti le plus favorable pour eux, ordonna un jour à M. le connétable, d'assembler chez lui un conseil, composé de M. le chancelier,

tant de plaisir, à la cour & à Paris. Ceux qui sont nommés ici, étoient tous d'excellents sujets. Nous parlerons bientôt du pere Cotton. Le pere Laurent Mayus, ou Mayo, étoit un Provençal, de beaucoup d'esprit & de conduite, & l'un de ceux qui travailla le plus efficacement, avec le nonce du pape, au rétablissement des jésuites. Ce jésuite fait sans ressouvenir à Hen-

ri IV, qu'il avoit promis de les rappeler en temps. Sire, lui dit-il, il est temps : car il y a neuf mois que vous l'avez promis; les femmes accouchent au bout de neuf mois. Comment ! pere Mayo, lui répondit ce prince, ne savez-vous pas que les rois portent plus long-temps que les femmes. *Chron. sep. ann. 1604.*

1604.

MM. de Château-neuf, Poncarré, Ville-roy, Maiffes, le président De Thou, Caignon, Jeannin, Sillery, de Vic & Caumartin, pour y entendre par la bouche de La-Varenne, le plus zélé folliciteur des jésuites, les propositions de la société, & les raisons sur lesquelles elle s'appuyoit, en délibérer, & lui en faire son rapport (4).

(4) Le parlement de Paris ayant été informé de la résolution du roi, au sujet du rétablissement des jésuites, députa vers sa majesté, le premier président de Harlay, pour lui faire des remontrances. Le discours de ce président fut très-véhément, on peut en voir la substance dans M. De Thou, qui après avoir rapporté, en témoin oculaire, ce qui se passa dans cette occasion, entre le roi & son parlement, se plaint d'un écrit qu'on répandit alors, sous le nom de réponse du roi aux remontrances du parlement, & qui n'est qu'un tissu de reproches de la part de ce prince, au premier président, & de louanges des jésuites; sa majesté n'ayant rien répondu autre chose aux députés du parlement; sinon, qu'elle les remercioit du soin qu'ils paroissent avoir de sa vie, & qu'elle sauroit prendre toutes les mesures pour ne courir aucun danger. La longueur & le tour de cet écrit, déposent en faveur de M. de Thou; mais d'un autre côté, cette réponse, vraie ou prétendue, de Henri IV, est rapportée dans le quatrième tome des mémoires d'état de Villeroy, pag. 400. Elle est confirmée par Matthieu, historiographe de ce prince, auquel Henri IV fournissoit lui-même des mémoires pour son histoire, tom. 2, liv. 3. C'est sur cette autorité, qui est d'un grand poids, que le père Daniel l'a citée dans son histoire de France, in fol. tom. 3, pag. 1939. Ce qui porte à croire que cette réponse de Henri IV est véritable, du moins quant au fond, c'est que M. de Thou ne laisse pas de convenir, qu'après la réponse du roi, qui renfermoit un ordre d'enregistrer son édit, le parlement ayant encore cherché les moyens d'é luder cet enregistrement, sa majesté fit venir une seconde fois les gens du roi, auxquels elle déclara sa volonté avec au-

Sa majesté avoit bien pensé à moi, pour cette délibération; & si elle ne m'avoit point nommé à M. le connétable, avec ces autres messieurs, c'est qu'elle jugea, comme elle le dit à l'Oserai, son premier valet de chambre, qui me le redit, que cette nomination ne me feroit pas plaisir; mais Sillery me servit ici un plat de sa façon. Il affecta, en parlant au roi, une surprise si naturelle, de ce que ce conseil dût se passer sans moi, & il l'affaisonna si bien de toutes les perfides louanges dont se servent l'envie & la malignité, qu'il mit ce prince dans la nécessité de dire que j'en serois aussi. Le but de ce rusé courtisan étoit de faire retomber sur moi seul, toutes les suites fâcheuses, qu'on prévoyoit également, & du refus, & de l'acceptation de la demande des jésuites: car tout le monde sentoît bien que le pas étoit glissant. Je devinai le motif de ce procédé de Sillery, & je ne fus pas longtemps sans l'appercevoir bien plus clairement.

Ces messieurs étant assemblés, & moi avec eux, lorsqu'il fut question d'opiner, Bellievre, Villeroy & Sillery jetterent les yeux sur moi, & Sillery prenant la parole, dit, que ces messieurs me remettoient l'honneur de la délibération, comme à celui de la compagnie qui étoit le plus

torité, & même avec co-
 lères, & qu'ensuite elle
 envoya André Hurault de
 Maillès, l'un de ses secre-
 taires d'état au parlement,
 pour y faire vérifier son
 édit, sans aucune modifi-
 cation.

1604.

intelligent dans les affaires, & le mieux informé des volontés du roi. Ce dernier trait de Sillery, envers lequel je n'étois pas déjà trop bien disposé, acheva de me mettre de mauvaise humeur. Au lieu du compliment, dont un courtisan auroit payé sa flatterie, je répondis sans déguisement à sa pensée. Je dis que je ne voyois pas de raison à changer l'usage reçu, d'opiner selon le rang, & encore moins, dans un sujet, où ma religion devoit rendre mon sentiment suspect de partialité, à moins que ce ne fût à dessein de donner dans le public, une interprétation peu avantageuse de mes paroles, comme je savois que plusieurs des assistants s'attendoient à le faire, & même l'avoient déjà fait d'avance, par des imputations bien gratuites sur un sujet, dont on ne m'avoit pas même entendu parler. J'ajoutai encore plus clairement, que quand j'opinerois le premier, je ne donnerois pas autant de prise à celui qui me parloit, qu'il l'avoit espéré; mais qu'enfin je ne le ferois point, que je n'eusse auparavant consulté mon oracle; c'est que je voulois effectivement avoir un entretien avec sa majesté, avant que de rien statuer sur la matiere proposée. „ A ce „ que je vois, reprit Sillery, en souriant malicieusement, & feignant d'ignorer le sens de mes dernieres paroles, „ il faudra que nous attendions à savoir votre „ avis, que vous ayez fait un voyage sur „ le rivage de la Seine, à quatre lieues d'ici, „ il désignoit Ablon, où se faisoient

les assemblées des protestants. „ Mon-
 „ sieur , lui repliquai-je , votre énigme 1604.
 „ n'est guere bien enveloppée , & pour
 „ vous satisfaire , je vous dirai que com-
 „ me en matiere de religion , les hommes
 „ ne sont point mes oracles , mais la seule
 „ parole de Dieu , en fait d'affaires d'é-
 „ tat , je n'en ai point d'autres que la
 „ voix & la volonté du roi , dont je veux
 „ être particulièrement informé , avant
 „ que de rien conclure sur un sujet de
 „ cette importance ,. Je pris ensuite un
 ton moins élevé ; & en m'adressant à toute
 la compagnie , j'ajoutai qu'en effet la pré-
 cipitation ne pouvoit causer ici que de
 grands inconvénients.

Après ce discours , qui pouvoit bien
 passer pour cet acte de délibération , que
 je n'avois pas voulu faire , le connéta-
 ble parla , profitant de l'ouverture que je
 venois de lui fournir , n'étant pas fâché
 d'ailleurs , de me rendre service : car de-
 puis celui que je lui avois rendu dans
 l'affaire du maréchal de Biron , il avoit
 changé sa prévention contre moi , en une
 affection sincere ; il dit , qu'il étoit de
 mon sentiment , sur l'obligation de savoir ,
 avant que de rien statuer , la disposition
 particuliere de sa majesté , à quoi il ajouta
 qu'il ne seroit pas même hors de saison ,
 de la prier d'assister aux délibérations mê-
 mes ; ne fût-ce que pour arrêter les petits
 mouvements de vivacité , dont on venoit
 de voir un échantillon dans le début de
 la premiere séance. Villeroi montrant une

1604.

impatience d'aller en avant, qui surprit tous ceux qui connoissoient son caractère, dit, que cette affaire ne pouvant finir que par le rétablissement des jésuites, il étoit inutile de traîner la chose en longueur. Après avoir fait valoir de toutes ses forces, le poids de l'intervention de sa sainteté, & cautionné la vérité des promesses que faisoit la société, il expliqua les motifs de la conduite du roi, qui n'avoit pas, disoit-il, référé la chose à un conseil, dont il avoit nommé tous les membres, pour être contredit; mais pour ne pas demeurer chargé lui-même d'avoir anéanti par la force de son autorité, un arrêt du parlement aussi solennel, que celui qui avoit été porté contre les jésuites; & il conclut avec la dernière complaisance, qu'il falloit épargner à sa majesté, l'embarrassante nécessité de décider ce point de son propre & seul mouvement. Villeroi nous faisoit beaucoup d'honneur à tous, & le conseil lui devoit un remerciement. De Thou fronda cet avis, comme Villeroy avoit frondé le nôtre. Il dit, en branlant la tête, que si le dessein de sa majesté avoit été tel que Villeroy venoit de le dire, de ne point se mêler de cette affaire, il l'auroit renvoyée à décider, & toutes les propositions des jésuites à examiner au parlement, qui en avoit été saisi par sa majesté elle-même; & faisant de ses paroles son opinion, il ajouta qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour le roi, s'il vouloit éviter,

& le blâme qu'il encourroit en agissant autrement, & le danger qui en résulteroit, tant pour l'état que pour sa personne même. Ce n'est pas là assurément parler en homme de cour; mais ni son sentiment ni celui de Villeroy, ne furent suivis, le reste des conseillers témoigna d'un seul mot, qu'avant que de passer plus avant, sur le fond, il en seroit parlé à sa majesté. Ainsi se termina cette séance.

1604.

J'allai le lendemain, chercher à parler à sa majesté, en particulier, & ayant mis tout d'abord sur le tapis la délibération de la veille, je vis que ce prince attendoit que je lui disse ce que j'en pensois. Je ne balançai point sur le parti que j'avois à prendre, & la vérité m'obligea à dire qu'il ne fut pas favorable aux jésuites (5). Je dis à sa majesté que je ne comprenois pas comment, après un arrêt du parlement, qu'elle-même avoit fait donner, & pour une cause aussi grave & aussi juste, elle se laissoit encore prévenir en faveur d'un ordre, dont elle n'avoit que du mal à attendre, & pour l'état, & pour elle-même. Je ne pus m'empêcher de la faire souvenir du roi d'Angleterre. Comme je n'avois pas intention de m'étendre en long discours, je me contentai de supplier ce prince de me dispenser de délibérer dans une affaire si odieuse, ou du moins de

(5) Il est marqué dans les Mss. de la Bibl. du roi, que nous avons déjà cités, que messieurs de Sul-ly, de Bouillon, de Meaupeau, &c. firent tout leur possible pour détourner le roi de sa résolution.

1604.

me commander si absolument & si précisément ce que j'avois à faire, que je trouvasse mon excuse dans la nécessité de mon obéissance. „ Oh bien, oh bien ! me dit „ Henri, puisque nous avons le loisir de „ discourir là-dessus, & que vous êtes „ ici tout seul, dites - moi librement ce „ que vous appréhendez de ce rétablisse- „ ment, & puis je vous dirai aussi ce que „ j'en espère, afin de voir de quel côté „ penchera la balance „. Je voulus encore m'en défendre, en disant qu'il n'y avoit rien de si inutile, que ce que me demandoit sa majesté, puisqu'elle avoit déjà pris son parti. Il repliqua qu'il ne laisseroit pas d'avoir égard à mes raisons ; & enfin, il m'ordonna si absolument de le faire, qu'il n'y eut plus moyen de reculer.

Il n'y a aucun avantage pour l'état, à espérer dans le rétablissement des jésuites (6) en France, qu'on ne puisse se promettre

(6) Le discours suivant n'a rien de plus, ni même d'aussi fort, que celui du président de Harlay, qu'on voit dans M. de Thou, ni que tous les autres, dont les écrits, soit alors, soit depuis ce temps-là, sont remplis, contre les jésuites : je n'en sens pas moins, à le transcrire, toute la répugnance, sur laquelle je me suis expliqué dans la préface de cet ouvrage. Mais le lecteur distinguera aisément ici, qu'on veut lui faire recevoir de pures conjectures pour des faits certains, & de simples possibilités, pour des desseins avérés. Dix pages d'une vaine déclamation, ne vaudront jamais le plus petit fait, prouvé en quatre mots, & pour bien dire, M. de Sully ne prouve ici que sa passion & son animosité contre les jésuites. Ce qu'il avance de fer & de poison, fait horreur à rapporter, & seulement à penser, & ne peut être sorti que de la bouche d'un calviniste & d'un cruel enne-

mettre de tous les autres ordres religieux, & les jésuites ont de plus des raisons particulières d'exclusion, fondées sur les inconvénients qui suivent de leur rétablissement dans ce royaume. Ces raisons & ces inconvénients ont rapport à quatre chefs, dont on va d'abord sentir toute l'importance, la religion, la politique extérieure, la politique intérieure, ou le gouvernement du dedans du royaume; enfin, la personne du roi.

1604.

Ce qu'on peut dire sur la première, c'est que l'union & la paix entre les deux religions dominantes en France, paroissant aujourd'hui, à tous égards, le seul vrai fondement, sur lequel doit s'appuyer le système, qu'on suivra dans le conseil, il faudroit supposer, en faveur des jésuites, qu'ils adopteront ces vues; mais c'est ce qu'on doit attendre d'eux, moins que de toutes autres personnes qu'on puisse imaginer. Le premier de leurs statuts, les assujettit si aveuglément à leur général, ou plutôt au pape (7), que quand ils au-

mi; mais il doit d'autant moins nous surprendre, que M. de Rosny s'étoit solennellement engagé envers le roi d'Angleterre, d'agir & parler de la sorte, lorsqu'il seroit question du rétablissement des jésuites; pour l'intérêt de la cause commune, qui étoit l'hérésie, & dont il étoit un des plus zélés partisans, comme le roi de la grande

Bretagne, étoit un des ennemis les plus déclarés de l'église.

(7) Il faut remarquer par rapport à l'article de l'institut des jésuites, qui regarde la soumission aveugle à leur général, que par cette soumission, ou obéissance aveugle, on entend 1°. Le vœu qu'ils font après deux ans de noviciat. Or ce vœu est précé-

1604.

roient personnellement, sur cet article, les intentions les plus droites & les plus pacifiques, ils ne peuvent se mouvoir que par l'intention de ces deux supérieurs;

sément comme celui de tous les autres religieux. La nature en est parfaitement la même, & l'on ne recommande chez les jésuites, que la soumission, l'obéissance que les SS. peres prêchoient aux fideles qui se consacroient plus particulièrement au service de Dieu. Au reste, cette obéissance ne doit être aveugle que sur des points de perfection & d'observance religieuse; elle ne peut jamais déroger aux loix naturelles, à celles d'institution divine, d'institution ecclésiastique, d'institution civile, pour le bon ordre des états.

Par cette soumission ou obéissance, on entend encore, 2^o. le quatrième vœu que font les profès de la compagnie, & qu'ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion. Or ce quatrième vœu ne leur impose d'autre obligation, par rapport au souverain pontife, que celle de lui obéir, lorsqu'il leur commandera d'aller travailler au salut des ames dans les missions. En voilà toute la substance; quoiqu'en disent une infinité de personnes, qui représentent tous les jours ce vœu, avec les traits les plus odieux, & qui en prennent sans cesse occasion d'invectiver contre la société. *Insuper promitto specialem obedientiam summo pontifici, circa missiones.* „ De plus, je promets „ une spéciale obéissance „ au souverain pontife „ touchant les missions „ C'est en ces termes que le vœu est exprimé, & qu'il est proféré. Il renferme quatre circonstances, qui en font toute l'étendue, & que l'on peut voir dans le livre de l'institut des jésuites, ou dans son abrégé imprimé à Bruxelles, en 1690. *Part. 3, ch. 3, sect. 3.* Ces circonstances sont, 1. Il est défendu aux jésuites de solliciter par eux-mêmes, ou par quelqu'autre, le souverain pontife, afin qu'il les envoie dans une contrée plutôt que dans une autre. 2. Ils doivent obéir, soit qu'on les envoie, ou chez les Turcs, ou chez les autres infideles, dans les Indes même; soit qu'ils soient obligés d'aller travailler à la conversion des hérétiques, & des schismatiques, ou à la perfection des fideles. 3. Ils doivent partir promptement, au-

LIVRE DIX-SEPTIEME. 91

dont l'un, qui est le pape, peut nous faire beaucoup de mal; & l'autre, qui est leur général, est toujours un Espagnol naturel, ou créature de l'Espagne. Or, on ne peut présumer que le pape & le général des jésuites voient jamais de bon œil, la religion Protestante marcher en France sous les bannières particulières. Il arrivera donc que les jésuites, imbus de maximes ultramontaines, adroits d'ailleurs & intelligents, & pour comble, jaloux de donner la victoire à leur parti, feront un schisme perpétuel dans le peuple, par leurs confessions, leurs prédications, leurs livres & leurs discours, d'où naîtra une altération entre les différents membres du corps politique, qui, tôt ou tard, reproduira les guerres civiles dont on vient de sortir.

Ils ne sont pas moins capables de susciter des guerres étrangères; c'est le second endroit, par lequel la bonne politique s'oppose à leur rappel. Le pape porté d'inclination pour l'Espagne, ou dépendant malgré lui de cette couronne, surtout depuis les dernières invasions qu'elle a faites en Italie, les Espagnols n'ayant

tant qu'il dépendra d'eux, sans excuse & sans délai. 4. Ils ne peuvent point exiger de viatique; mais ils doivent être prêts d'aller à pied ou à cheval, avec de l'argent ou sans argent, ainsi que sa sainteté le jugera convenable; ne con-

sidérant que le plus grand service de Dieu. Un pareil vœu a-t'il de quoi autoriser tout ce qu'on a écrit, tout ce qu'on a dit à son occasion d'injurieux contre la société, depuis deux siècles.

1604.

de vues que pour la destruction de la monarchie Françoise, les jésuites liés avec l'un & l'autre, par principes, par habitude, par religion; que conclure de tout cela? sinon que la France aura dans ce corps, un ennemi, d'accord avec ses ennemis pour la renverser. La religion rentre une seconde fois dans ce motif, en ce que les projets de Henri pour la gloire & la tranquillité de toute l'Europe, demandant qu'on porte quelque jour en Italie une armée capable de tirer le pape, & même malgré lui, des entraves où le tient la domination Espagnole, & que ce prince s'aide dans ce dessein, des puissances Protestantes, sans lesquelles on ne peut rien contre l'Espagne; les jésuites ne goûteront jamais un plan de politique universelle, qui rendra les Protestants nécessaires, & les affermira en Europe.

Plutôt que de voir un pareil dessein s'exécuter, c'est le troisieme motif, plutôt que de passer à la haine, qu'ils seroient obligés en ce cas, de prendre contre l'Espagne, ils chercheront à consumer les forces du roi contre ses propres sujets. Un mal presque aussi grand dans l'intérieur du royaume, c'est que leur accès auprès du prince, & les facilités qu'ils trouveront à disposer de son autorité, leur feront commencer une autre espece de guerre contre les ministres & toutes les personnes en place, sur le soupçon qu'ils n'entreront pas dans leurs sentiments. Je me

mis moi-même du nombre de ceux qui seroient les premiers sacrifiés à ces nouveaux favoris.

1604.

Enfin S. M. n'avoit-elle pas fait elle-même une cruelle épreuve de leur haine, sans leur ouvrir encore une nouvelle voie au fer & au poison? & ignoroit-elle les raisons qu'avoient les jésuites, de lui substituer au trône de France, un autre prince, qu'ils pussent se flatter de faire concourir plus facilement dans leurs projets, tant généraux que particuliers? Si elle en doutoit encore, j'offris de lui en donner la preuve, dans un mémoire qui m'avoit été adressé de Rome contre le cardinal d'Ossat, dont je parlerai dans un moment, & je me contenterai d'ajouter encore quelques réflexions que me fournit ce mémoire.

Le roi me répondit qu'il verroit volontiers cet écrit, & il m'ordonna même de le lui communiquer; mais il demeura ferme dans son dessein, contre toutes les raisons que je pus lui apporter. Il me dit qu'à un discours dont il voyoit que j'avois médité de longue main toutes les parties, il n'avoit que deux choses à opposer; la première, qu'il n'étoit pas surprenant que les jésuites se fussent dévoués à l'Espagne, la seule puissance qui les avoit recherchés & caressés, lorsqu'ils étoient méprisés ou détestés presque par-tout ailleurs, & que s'ils avoient trouvé le même agrément en France, ou si on le leur procuroit aujourd'hui, ils oublieroient bientôt l'Es-

1604.

pagne (8). Sa majesté avoit pour garant de cette vérité, ainsi qu'elle me le dit, le pere Mayus, qui le lui avoit avoué confidemment, & en même temps confirmé au nom de toute la société, par les

(8) Sans vouloir rien imputer aux jésuites François de ce temps-là, je remarque seulement que Henri IV jugeoit bien des dispositions où ils seroient à l'avenir. Les services qu'ils ont rendus à la France, ont fait tomber absolument ce reproche, qu'on trouve si souvent dans la bouche des ennemis qu'ils avoient alors, d'avoir cherché à élever l'Espagne sur les ruines de la monarchie françoise. Au reste, ce n'est point le rapport intime que les jésuites avoient avec les étrangers, qui les avoit rendus ligueurs, c'étoit la situation présente des affaires de la religion. S'ils crurent, par une suite de l'erreur qui leur étoit commune avec la Sorbonne & la plupart des meilleurs François, devoir chercher de l'appui au-dehors, ce n'étoit point qu'ils fussent ennemis de la nation, de la patrie, de l'état, c'est qu'ils croyoient ces relations nécessaires pour soutenir les intérêts de la religion; c'est qu'ils s'imaginoient, mal-à-propos, comme plusieurs catholiques, qu'un excès de zele

aveugloit, qu'il étoit permis de tout entreprendre pour la défense de la foi; encore gardèrent-ils plus de mesures, qu'un grand nombre d'autres, puisqu'ils ne parurent point dans Paris le jour des barricades, & qu'on ne les vit point assister à la procession ridicule & bizarre de 1590. *Histoire de France du pere Daniel, tome 3.*

Autre observation à faire; c'est qu'on persécutoit les jésuites en Espagne, comme trop zélés pour la France, tandis qu'en France, on leur faisoit un crime de leurs liaisons trop étroites avec l'Espagne. Ce fut en effet le cardinal Tolet, jésuite Espagnol, qui travailla le plus efficacement à obtenir l'absolution de Henri IV, & à sa réconciliation avec le saint pere: ce qui est prouvé par les lettres du cardinal d'Osat, depuis 1595, jusqu'en 1603. Voilà ce qui piqua l'Espagne & Philippe II, contre les jésuites, contre le pere Aquaviva, leur général, à qui l'Espagne suscita par cette raison, toute sorte d'affaires.

serments les plus terribles; se soumettant pour lui & pour tous ses confreres, à être regardés, si la chose n'arrivoit pas, comme les plus insignes traîtres.

1604.

Henri ajouta que tous ces serments & ces promesses ne me fermentoient pas apparemment si bien la bouche, que je ne trouvasse encore quelque chose à repliquer contre ce premier-motif; mais que le second devoit le faire. Il le déduisit de son propre intérêt, & de la conservation de sa personne (9), qui lui persuadoient, disoit-il, qu'il devoit recevoir en grace les jésuites, & même les bien traiter, parce que s'il les réduisoit au désespoir, en leur ôtant tous les moyens d'obtenir leur retour en France, il n'y avoit rien à quoi ils ne se portassent contre lui. Le crédit, la subtilité, les ressources de ces peres, furent un point que S. M. traita fort au long, pour me faire convenir, comme elle en paroïssoit convaincue elle-même, que malgré toutes ses précautions, il resteroit à cette société, toute bannie & éloignée qu'elle seroit, mille moyens d'attenter à sa vie, ce qui jetteroit ce prince dans des appréhensions continuelles, qu'il vouloit s'épargner. Il conclut par cette parole de Jules-César : *Qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner* (10) *une fois à*

(9) Ventre-saint-gris, „ paroles fermoient la
disoit Henri IV, à ceux „ bouche à tout le mon-
qui tâchoient de le dissua- „ de „ Mss. de la Bibliot.
der de rappeler les jésui- „ du roi, vol. 9033.
tes „ : Mé répondez-vous „ (10) *Infidias undique im-*
„ de ma personne ? Ces „ *minentes subire semel con-*

1604.

ceux dont on se défie, que d'avoir à se précautionner continuellement contr'eux.

Je compris par ces paroles de S. M. & par le ton dont elle les prononça, qu'elle s'étoit décidée sur le rétablissement des jésuites, & que rien ne l'en pouvoit détourner; ainsi, au lieu de nouvelles objections que j'aurois encore pu lui faire en très-grand nombre & très-solides, je lui dis qu'il me suffisoit qu'elle eût paru faire dépendre la sûreté de sa personne & le bonheur de sa vie, du rappel des jésuites, pour m'y faire travailler avec autant & plus de zele que la Varenne même, & qu'elle en auroit des preuves dès que le conseil se rassembleroit. La joie parut sur le visage de ce prince, en m'entendant parler ainsi. Et afin que ce sacrifice que je lui faisois ne demeurât pas sans récompense, loin qu'il retombât sur moi, comme j'avois paru le craindre, il me promit en ce moment deux choses sur sa parole royale; l'une, que ni les jésuites, ni personne au monde, ne lui feroient jamais déclarer la guerre aux Protestants, à moins que je ne la lui conseillasse moi-même; l'autre, que rien ne seroit capable non plus de lui faire éloigner de sa personne, un ministre dont il seroit satisfait, de quelque religion qu'il fût; „ & sur-tout, ajouta

„ ce
festim satius esse, quàm ca- | comme il y a dans le texte
vere semper, dit Suetone; | des anciens mémoires, &
 ce qui ne signifie pas tout-à- | qui se rapporte mieux à
 fait que la mort la moins | ce qui précède.
 prévue est la meilleure, |

„ ce prince avec une familiarité tout-à-
 „ fait obligeante, un homme, dont je
 „ dirois volontiers ce que vous me disiez
 „ l'autre jour, que Darius disoit de
 „ son (11) Zopire „. Il m'assura encore
 qu'il alloit travailler à faire passer dans l'es-
 prit des jésuites, tous les sentiments qu'il
 avoit pour moi, & que je connoitrois avant
 qu'il fût peu, de quelle maniere il leur
 apprendroit à se comporter à mon égard.

1604.

Je ne fais s'il n'y travailla pas dès le
 même jour; car je reçus le lendemain
 matin une visite de la Varenne, qui me
 demanda la grace qu'un jésuite, qu'il m'as-
 sura être encore plus François d'inclina-
 tion que de nom, vînt me baiser les mains.
 Je répondis à la Varenne, qu'il savoit bien
 que tout le monde étoit bien reçu chez
 moi, & que les ecclésiastiques en particu-
 lier, ne s'étoient jamais apperçus de ma
 religion, que par le devoir que je croyois
 qu'elle m'imposoit, de les mieux traiter
 encore; sans tout cela, que le caractere
 dont il me dépeignoit ce jésuite, lui ré-
 pondoit qu'il ne seroit point refusé à ma
 porte. Ce jésuite François étoit le pere
 Cotton (12), qu'il m'amena dès le jour

(11) Zopire, Satrape
 Perse, s'étant fait couper
 le nez, les oreilles & les
 lèvres, pour faire réussir
 un stratagème, qui mit
 Darius en possession de la
 ville de Babylone, ce
 prince avoit coutume de
 dire depuis : *Qu'il eût don-*

*né vingt Babylone pour un
 Zopire. Hérodote, livre. 5.*

(12) Pierre Cotton, né
 en 1564, à Neronde, d'une
 famille des plus distinguées
 du Forez. Il y a beaucoup
 à changer à l'idée que l'au-
 teur cherche à nous en don-
 ner ici & ailleurs. C'étoit

1604.

suivant, comme je sortois pour donner mon audience ordinaire après le dîner. J'en fus abordé avec toutes les démonstrations possibles de vénération & de respect,

un homme de beaucoup d'esprit, & singulièrement doué du don de la parole, & de tout ce qui fait réussir à plaire. „ Le roi, „ dit la chronologie septenaire, le prit en telle affection, aussi-tôt qu'il l'eut vu, qu'incontinent il ne se faisoit rien qu'il n'y fût appelé. Il préscha à Fontainebleau, puis après dans Paris, où il n'y eut bonne paroisse qui ne l'ait désiré ouïr; & de fait aussi, il a une grace attrayante, qu'on ne se peut lasser de l'écouter, „

Il pensa être assassiné dans ce même temps, par des pages de sa majesté, qui lui donnerent plusieurs coups d'épée, comme il venoit en carrosse au Louvre, parce que quelques seigneurs de la cour s'étant plaint au roi, que des pages crioient, en le voyant passer : *Vieille sainte, vieil coton*, (cri de Paris), ce prince en avoit fait fouetter quelques-uns. Il auroit même fait punir cet assassinat avec beaucoup de sévérité, si le pere Cotton n'avoit instamment prié sa majesté de leur pardonner. Ils furent seulement châtiés de la

cour, „ Le roi, dit le mé- „ me écrivain, en augmen- „ ta encore les faveurs „ qu'il faisoit aux jésuites, „ Il voulut même donner „ un évêché au pere Cot- „ ton, qui, sur cette of- „ fre, fit un trait d'état, „ qui est revenu au bien „ de son ordre, à savoir, „ de ne pas l'accepter „ La chronologie septenaire „ auroit parlé plus exacte- „ ment, si elle avoit dit que le P. Cotton étoit obligé „ étroitement de refuser l'é- „ vêché que le roi lui offroit, „ & qu'il le refusa en effet, „ en vertu de cette obliga- „ tion qu'il avoit contractée; „ car les jésuites font un vœu „ exprès, de renoncer à ces „ dignités ecclésiastiques, & „ ils ne peuvent même être „ dispensés de ce vœu, que „ par le souverain pontife. „ Le pere Cotton, à en juger „ par sa vie, qu'a écrite le „ pere d'Orléans, étoit trop „ religieux pour se conduire „ dans le refus qu'il fit par „ d'autres vues que par ces „ principes de désintéresse- „ ment & de modestie. P. „ Matthieu parle aussi du pere „ Cotton, avec de fort grands „ éloges, tom. 2, liv. 3. „ Henri IV le prit en cette „ année pour son confesseur,

Il n'y eut sorte de louanges & de flatte-
ries dont il ne m'accablât, sur mon esprit, 1604.
sur mes services, & aussi sur la protection
qu'on lui avoit assuré, disoit-il, que j'é-
tois disposé à accorder à sa société. Il en-
tremêloit de fréquentes & profondes in-
clinations, les assurances réitérées qu'il
me faisoit de reconnoissance, de dévoue-
ment & d'obéissance. Je ne demurai pas
en reste de compliments & de cérémonies.
Je m'étudiai à ne rien omettre de tout ce
que je jugeai convenir à la personne & aux
circonstances présentes.

Le lendemain, le conseil, toujours com-
posé des mêmes personnes, se rassembla
pour la seconde fois. Jamais affaire ne fut
si promptement expédiée. Sans me jeter
dans un grand étalage de vaines raisons,
je dis succinctement, que la conjoncture
présente requéroit que les jésuites fussent
rétablis en France. On exigea d'eux le ser-
ment, qu'ils prendroient tous les senti-
ments de bons compatriotes, & qu'ils n'é-
liroient point de provincial (13), qui ne

par la retraite de René Bénédict, curé de Saint-Eus-
tache; & il exigea, dit-on encore, que la supériorité
du college de Navarre, qui avoit toujours été at-
tachée à la qualité de con-
fesseur du roi, en fût dé-
tournée.

élection d'un provincial
François, du moins qu'im-
plicitement. Voici les con-
ditions qui y sont expri-
mées; que les jésuites ne
pourront fonder aucun col-
lege en France, sans la
permission du roi; qu'ils
seront tous naturels Fran-
çois, & qu'il n'en sera
souffert aucun autre dans
le royaume; qu'il en résul-
tera continuellement un

(13) Je ne vois pas qu'il
soit fait mention dans les
lettres pour la réhabilita-
tion des Jésuites, de cette

1604.

fût François. Ils jurèrent; & tout le passé fut mis en oubli. Je n'ajouterai rien de plus, sinon, que je me tins enveloppé pendant tout ce temps-là, & que je me conduisis avec une extrême circonspec-

près de la personne de sa majesté, pour lui répondre de la conduite de tous les autres; qu'ils feront, en entrant dans le corps, certains serments entre les mains des officiaux, de ne point attenter à sa personne; de ne se mêler de rien au désavantage de l'état, &c. qu'ils ne donneront atteinte, ni aux loix du royaume, ni à la juridiction des évêques, ni aux droits du clergé, des universités, &c.; qu'ils ne pourront prêcher, ni administrer les sacrements dans aucun diocèse, que de l'aveu de l'évêque diocésain; qu'on leur restituera ce qui leur avoit été ôté; mais qu'ils ne pourront rien acquérir de plus, sans une approbation expresse de sa majesté; non plus que prétendre partager avec leurs parents, les successions & biens de famille. Les villes de Lyon & de la Fleche étoient les seules où on leur permettoit de s'établir de nouveau. Celles où ils étoient fondés par ci-devant, y sont énoncées au nombre d'onze; savoir, Toulouse, Auch, Agen, Rhodès, Bordeaux, Péri-

gueux, Limoges, Tournon, Le-Puy-en-Velay, Aubenas & Beziers. Il est permis à M. de Thou de se plaindre qu'une partie de ces conditions ont été depuis annullées; mais non pas d'en prendre droit contre les jésuites, de dire qu'ils ont manqué à les observer.

Quant à l'élection de leur général étranger, qui fait tant de peine à M. de Sully, on ne pouvoit exiger d'eux qu'ils n'en eussent jamais qui ne fût François de nation, l'élection de ce général se faisant par divers membres de la société, députés à cet effet, & qui sont pris des différentes nations, c'eût été exiger l'impossible. Au regard de cette élection, il n'y a rien de réglé, ni par les loix, ni par les pratiques de la société, pour le sujet qu'on doit choisir; c'est-à-dire, que tout jésuite, qu'on juge propre à cet emploi, François ou autre, peut y parvenir, parce que la chose dépend d'une élection qui est pleinement libre. Si l'avant dernier général ne fut pas le P. d'Aubanton, Fran-

tion, soit par rapport à cette affaire, soit à l'égard du sentiment du pere Molina sur la grace, qui fut rendu public cette année, soit enfin sur quelques propositions de trois jésuites, dont le pour & le contre furent débattus avec beaucoup de chaleur, & sur-tout celle-ci : qu'il n'est point de foi que le pape soit le successeur de saint Pierre ; & que la confession peut se faire par lettres. Les jésuites sentirent en cette occasion, le besoin qu'ils avoient déjà, que l'autorité royale intervînt en leur faveur. Si on les avoit livrés au parlement, à la Sorbonne, aux universités & au plus grand nombre des (14) évêques & des villes du royaume, leur doc-

1604.

gois, confesseur de S. M. catholique, c'est que les jésuites François eux-mêmes s'y opposerent. Le pere Charles de Noyelle, qui étoit en 1685, étoit un gentilhomme d'Artois, Sujet du roi de France.

(14) Le septenaire nous apprend au contraire, que les jésuites furent demandés, aussi-tôt après leur rappel, par plusieurs villes, évêques, &c. *ibid. fol. 438.* „ C'étoit, dit encore l'historien Matthieu, *ibid. page 606*, le commun desir des catholiques de les revoir, leur absence ayant fait connoître le bien & le profit de leur présence, en l'instruction de la jeunesse, &

„ au maniement des sciences... Leurs ennemis n'eurent point de prise, ni sur leurs mœurs, ni sur les actions de leur vie, qui s'accordent si bien à leur doctrine, qu'il n'y a un seul mauvais accord qui en rompe l'harmonie, leur cœur & leur langue étant montés au même ton, &c. „ Cet écrivain en avoit déjà parlé dans les termes les plus avantageux, *tom. 2, liv. 2, page 270*, & ce qui le rend moins suspect, c'est qu'il avoit eu lui-même quelque démêlé particulier avec cette société, comme on le voit au même livre 3, *pag. 681.*

1604.

trine n'y auroit pas jetté de profondes racines; mais le roi n'abandonna pas ses nouvelles créatures. Il leur donna même, à la sollicitation de La Varenne, son château de la Fleche, où ils eurent bientôt un beau college.

Le rétablissement des jésuites fut un vrai triomphe pour Villeroy, Jeannin, Du-Perron, & sur-tout pour d'Offat, qui ne les avoit point oubliés à Rome, où il résidoit toujours, pour les affaires de sa majesté. C'est ici le lieu de parler du mémoire qui me fut adressé d'Italie, contre cet ecclésiastique, & dont on vient de voir que j'avois déjà entretenu sa majesté.

Ce prince étoit allé passer quelques jours du mois d'Avril à Chantilly, dont l'air pur, le séjour agréable, la chasse commode, joints aux autres délassements de la campagne, parurent à ses médecins nécessaires pour sa santé. Sur quelques lettres que je lui écrivis, & dans lesquelles je ne pus me dispenser de lui marquer que son absence laissoit indécises un grand nombre d'affaires, il revint incontinent à Paris, quelque chose que pussent faire ses médecins pour l'arrêter. Il se souvint, le soir même de son arrivée, du mémoire en question, & me le demanda; il ne faisoit que me prévenir, mon dessein étant de le lui montrer ce jour-là. Je le tirai d'entre mon habit & ma camisole, & je le lui laissai examiner à loisir. Je n'y avois rien changé, ni rien ajouté, excepté peut-être quelques réflexions dont cet écrit n'avoit

pas besoin, pour attirer contre celui qui en étoit l'objet, toute l'indignation de sa majesté.

1604.

L'auteur de ce mémoire, qui avoit eu ses raisons pour n'y faire paroître, ni son nom, ni celui de la personne à laquelle il l'adressoit, s'attachoit à faire voir que d'Ossat avoit prévarié dans tous les points de sa commission, & qu'il ne s'en étoit chargé que pour amener les choses au point d'obliger le roi à entrer dans les vues des Catholiques ligueurs de son conseil, dont il étoit l'instrument, & à embrasser un plan de politique, tout différent de celui qu'on lui voyoit suivre. Ce nouveau plan, où l'on découvroit encore l'esprit de la Ligue, qui lui avoit donné naissance, consistoit à unir la France d'intérêt & d'amitié avec le pape, l'Espagne, les archiducs & la Savoie, contre les puissances protestantes de l'Europe en général, & contre les réformés de ce royaume en particulier; à faire concourir Henri avec le pape, pour mettre un roi catholique sur le trône de la Grande-Bretagne; à lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies; employer son autorité à soumettre tout au concile de Trente; en un mot, à lui faire adopter toute la politique Autrichienne, & toutes les maximes ultramontaines. On chargeoit les jésuites du soin de serrer les nœuds de cette union, dont le fondement devoit être le mariage des enfants de France & d'Espagne, & le premier

1604.

fruit, le détronement du roi Jacques (15). L'auteur, pour prouver qu'il n'avoit pas des aceufations si graves en vain déclamateur, les justifioit par les lettres mêmes de d'Ossat, tant celles dont j'ai parlé ci-devant, que plusieurs autres qu'il avoit ramassées; par ses discours, soit publics dans Rome, soit particuliers à mon frere, ambassadeur en cette cour, & à d'autres. Il dévoiloit le mystere de ces difficultés presqu'insurmontables, rencontrées auprès du saint pere, sur l'absolution du roi, & sur le mariage de Madame. Il montrait qu'elles étoient venues de d'Ossat lui-même, qui, pendant ce temps-là, pour abuser plus impunément de la confiance de son maître, & pour prévenir les reproches qu'il avoit sujet d'en appréhender, lui faisoit entendre qu'il étoit indispensablement obligé de faire croire à Rome, que sa majesté étoit dans tous ces sentiments, & qu'il n'étoit pas médiocrement embarrassé à étouffer les bruits qui, de temps en temps, s'y répandoient du contraire.

Il y a certainement en tout ceci, un grand raffinement de la part de d'Ossat. Il n'y en avoit guere moins dans les insinuations qu'il faisoit sous main au roi, que l'Espagne n'avoit à son égard que des vues toutes pacifiques, & que le pape étoit prêt à s'en rendre caution. Tout cela est si positif, & appuyé par l'auteur sur de si fortes

(15) Je ne vois rien à ajouter sur ces articles, à ce que nous en ayons dit dans les notes ci-devant.

preuves, qu'il se fait croire malgré la passion & la haine, qu'on ne peut disconvenir qui n'éclatent de toutes parts dans cette piece, contre d'Ossat. On lui reproche de trancher du grand politique & de l'homme d'état, lorsqu'il devoit rougir de son ignorance & de son incapacité; & l'on ne veut reconnoître dans cet ecclésiastique, avant qu'il fût élevé à la pourpre, qu'un pédant & un valet (16),

1604.

(16) La passion, l'injustice & la fausseté se font voir si sensiblement dans ces derniers traits, qu'ils achevent de détruire la foi qu'on auroit pu ajouter à ce prétendu mémoire venu de Rome, contre le cardinal d'Ossat. Sa reconnaissance l'oblige à nommer en plusieurs endroits M. de Villeroy, son protecteur, & à faire une profession presque ouverte d'attachement pour lui. Que peut-on conclure de cela? Rien certainement contre les qualités de son esprit, & tout en faveur de son cœur. On ne sauroit s'empêcher de remarquer, que l'auteur fait un abus sensible du principe de la liberté de penser. Il s'étudie à le faire regner sur les matieres de religion, qui sont presque les seules où il ne doit point être admis, & il paroît vouloir l'exclure de la politique, qui est la chose du monde peut-être, où le pour & le contre doivent

être le plus permis, parce que rien n'est plus incertain, plus fortuit, plus sujet à varier.

Quant à la personne du cardinal d'Ossat, on convient qu'il étoit de la plus basse extraction. Les uns le font fils d'un opérateur, les autres, bâtard du seigneur de Cassanabere, & d'autres, ce qui paroît mieux fondé, fils d'un maréchal ferrant du diocèse d'Auch. Il fut précepteur du jeune seigneur de Castelnaud-Magnoac, ensuite il alla à Rome en qualité de secrétaire de Paul de Foix, & y devint secrétaire du cardinal Louis d'Est, protecteur des affaires de France. Il fut encore envoyé de sa majesté à Florence, ambassadeur à Venise, à Rome, &c. L'évêché de Rennes lui fut conféré en 1596, & en 1600, celui de Bayeux, dont M. de Rosny lui obtint auprès de Henri IV la permission de se démettre. Il avoit des-

1604.

qui doit tous les différents degrés de sa fortune, à la bassesse de ramper auprès de Villeroy, & de servir en esclave, l'aversion des autres Catholiques ligueurs, contre les Réformés. L'auteur, en finissant ce mémoire, conjure celui entre les mains duquel il doit tomber, de le faire passer dans celles de sa majesté.

Mettant à part tout ce qu'il peut y avoir d'outré dans cet écrit, qu'on voit bien venir d'un ennemi déclaré, il sera toujours vrai, que d'Ossat ne sauroit parer le reproche d'ingrat & de calomniateur, par rapport à son souverain & à son bienfaiteur, & qu'il laisse même, sans y penser, à la postérité tous les moyens de le convaincre de ces deux vices, dans les lettres que sa vanité lui a fait imprimer, lorsqu'il y traduit Henri IV comme un prince qui opprime le clergé, détruit la noblesse, ruine le tiers-état, & se rend le tyran de son peuple.

La vérité n'est pas moins blessée dans tout ce que sa bile exhale contre les Pro-

sein de passer le reste de ses jours à Rome, comme en effet il y mourut, le 13 Mars 1604, un mois après la mort de la duchesse de Bar, âgé de 68 ans. Sa dernière lettre, est celle qu'il écrivit à M. de Villeroy, six jours avant sa mort.

Voyez les autres particularités de sa vie dans Amelot de la Houssaye, à la tête de l'édition qu'il nous a

donnée des lettres de ce cardinal. Il n'a eu garde de ne pas prendre le parti de cette éminence, dans les petites discussions qu'elle eut avec le duc de Sully, & il avance, je ne sais sur quel fondement, que si ce ministre ne lui écrivoit pas, c'étoit probablement, parce qu'il ne vouloit pas l'appeler monseigneur. *Note sur la lettre 329.*

testants. Que veut-il qu'on pense des épithètes d'impies, d'horribles, de détestables, de sacrilèges, &c. qu'on y voit entassées, pour flétrir un corps qui fait profession de convenir avec lui-même, dans tous les points fondamentaux de la doctrine de Jésus-Christ, & de n'avoir pas une moindre vénération pour tous les divins monuments où ils sont exprimés, le symbole des Apôtres, le décalogue, l'oraison dominicale (17)?

1604.

A l'égard des fautes purement de politique, elles peuvent bien ne venir dans d'Ossat, que d'une vue trop bornée; mais elles ne sont pas moins palpables. Dans le temps que les projets ambitieux de la maison d'Autriche sont, pour ainsi dire, affichés par toute l'Europe, il expose la France à en être la première victime, en détachant d'elle, sans retour, tout ce qu'elle a d'alliés, capables de la soutenir contre cette orgueilleuse monarchie. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cette politique ruineuse n'ait pas laissé de se communiquer, comme par contagion, à la plupart de ceux qui sont employés dans l'administration des affaires publiques; & ce qu'il y a en même temps de plus triste, c'est qu'enfin elle a prévalu sur la plus saine, mais la plus petite partie (18).

(17) Cette raison de l'auteur est bien faible; mais on fait que c'est un des points de la nouvelle doctrine, de ne reconnoître ni les saints peres, ni les conciles, ni les autres sources de la tradition & de la foi.

(18) Il n'en est point arrivé tous les malheurs

1604.

Elle exposa Villeroy dans le mois d'Avril de cette année, à un déboire des plus fâcheux pour un homme en place. Le roi, en partant pour Fontainebleau, où il avoit coutume de faire sa Pâque, & de passer cette fête solennelle, pendant laquelle toute affaire cessoit au conseil, congédia ses conseillers jusqu'au Dimanche de Quasimodo; mais dès le Vendredi-Saint, il me rappella par une lettre, dans laquelle

que M. de Sully en apprenoit. La connoissance préhendoit; au contraire, parfaite qu'il avoit des l'événement a été tout ressources particulières à aussi favorable à ce système la France, & qu'il avoit me, qu'il pouvoit l'être. puisée, suivant toutes les Il est vrai, & cette raison apparences, en grande peut bien servir à justifier partie dans les Mémoires le raisonnement de de Sully, fit qu'il embrassa, l'auteur, qu'en supposant & en quelque sorte, qu'il l'exécution de ces desseins, concilia ces deux systèmes dont l'extinction du Protestantisme en France étoit opposés, en exécutant de l'un, le projet d'abaissier le principal, remise en la maison d'Autriche, & toutes autres mains que de l'autre, celui de détruire le Calvinisme en celles du cardinal de Richelieu, il est très-douteux, non seulement si le succès s'en seroit ensuivi, aussi clairement que celui-ci, de quoi un homme seul est capable. Les religieux de France, qui point ne replongé la France s'étoient fait tolérer, après dans toutes les horreurs du trente ans de persécution, regne des enfants de Henri après trente ans de repos, II. sont subjugués, & presque tout d'un coup; c'est que

Le cardinal de Richelieu ne suivit pourtant pas en tout les vues qu'on attribue aux d'Osart, Villeroy, &c. puisque toute sa vie il eut guerre avec l'Es-Navarre.

il me mandoit qu'il venoit de découvrir une trahison dans sa cour, sur laquelle il vouloit conférer avec moi; qu'il feroit trouver à cet effet, des chevaux de poste à Ablon le jour de Pâque, afin que je ne manquasse pas de me rendre à Fontainebleau, au sortir de la cene; ce que j'exécutai ponctuellement. Voici de quoi il étoit question.

1604.

Villeroy avoit à son service un commis, nommé Nicolas l'Hôte, de pere en fils, cette famille avoit été attachée aux Villeroy; mais celui dont il s'agit ici, avant que d'entrer chez lui, avoit été secretaire du comte de la Rochepot, lorsqu'il étoit ambassadeur de France en Espagne. L'Hôte qui avoit de l'esprit, mais un esprit porté à l'intrigue, se fit pendant son séjour en Espagne, des intelligences avec les secretaires d'état Espagnols, don Juan Idiaques Francheses & Prada, auxquels il découvroit les secrets de l'ambassadeur son maître. La Rochepot ayant repassé en France, l'Hôte qui se vit sans emploi, demanda à Villeroy, dont il étoit filleul, une place dans son bureau, & fut commis par lui, au déchiffrement de ses dépêches, ce qui plut très-fort à l'Hôte, & lui donna les moyens de continuer encore plus sûrement son premier métier.

Autrement
dit, du Por-
tail.

Barrault (19), qui avoit relevé le comte

(19) Emeric Gobier de Barrault. On rapporte de cet ambassadeur, qu'assitant un jour en Espagne, à une comédie, où l'on représentoit la bataille de Pavie, & voyant un acteur Espagnol, terrasser celui qui représen-

1604.

de la Rochepot en Espagne, s'aperçut quelque temps après, que les secrets de son prince étoient éventés à Madrid, & il se donna la torture pour deviner de quelle part cela pouvoit provenir. Ne pouvant arrêter les yeux sur personne en particulier, il pria sa majesté, par un billet simple, adressé à elle-même, de tenir pour suspects tous les commis de ses bureaux, & en particulier, ceux de Villeroy. La chose influoit jusques sur nos autres ambassadeurs dans les différentes cours de l'Europe, qui étoient dans une surprise extrême, & se plaignoient au roi, ainsi que Barrault, de ce que le contenu de leurs dépêches étoit su dans ces cours, au même temps qu'ils les recevoient, souvent même avant qu'ils les reçussent de France.

Mais ni eux, ni Barrault ne pouvoient pénétrer plus avant, jusqu'à ce que Barrault se vit un jour abordé par un François de Bordeaux, réfugié en Espagne, nommé Jean de Leyré, & mieux connu par le nom de Rafis, qu'il avoit porté dans le temps qu'il servoit la ligue, dont il avoit été l'un des bôte-feu (20), & c'est pour cette raison, que n'ayant pu se faire comprendre dans l'amnistie, il s'étoit vu obligé de passer en Espagne, où ses services, qui

toit François I, lui mettre le pied sur la gorge, & l'obliger à lui demander quartier, dans des termes tout-à-fait outrageants, il monta sur le théâtre, & en présence de tout le monde, passa son épée au travers du corps de cet acteur. *Noter d'Amelot sur d'Ossat.* (20) L'Etoile dit qu'il avoit été l'un des Seize.

consistoient en quelques avis qu'il recevoit encore de ses associés en France, furent récompensés par une bonne pension, que cette cour lui faisoit; ce qui dura jusqu'à ce que le conseil d'Espagne, ayant su tirer d'ailleurs des lumieres plus sûres, que de Rasis, il s'apperçut, par le mépris qu'on commençoit à témoigner pour lui à Madrid, & par le retranchement de ses gratifications, que son crédit venoit de tomber tout d'un coup. Il en pénétra la véritable cause, & à l'instant, changeant de batterie, il ne s'occupa plus qu'à découvrir quel étoit le traître en France, qui venoit ainsi s'enrichir de son bien; ne faisant point de doute que s'il y réussissoit, cette découverte lui vaudroit son rappel dans sa patrie, qu'il n'avoit point perdu de vue, & peut-être mieux que ce qu'on lui ôtoit en Espagne.

Les gens nourris dans l'intrigue, ont des talents pour ces sortes de choses, que les autres n'ont pas. Rasis s'accosta d'un autre François, domicilié en Espagne, nommé Jean Blas, qui lui apprit comment l'Hôte avoit abusé de la confiance de son premier maître. Rasis, frappé de cette idée, s'attacha, comme par instinct, sur cet homme; & s'étant fait instruire par d'autres endroits, qu'il étoit actuellement l'un des secretaires de Villeroy, tout éloigné qu'il étoit, sa seule pénétration lui dévoila ce qui demouroit caché à tant d'autres, qui étoient sur les lieux-mêmes.

Le soupçon qu'il avoit, s'étant tourné

1604.

en certitude, il alla trouver Barrault, & lui offrit de lui faire connoître le traître dont il se plaignoit, & qu'il se donnât bien de garde de lui laisser seulement soupçonner, à condition, si son avis se trouvoit vrai, qu'on lui accorderoit une abolition en forme, & une pension honnête. L'importance du sujet fit que Barrault n'hésita pas à lui promettre l'un & l'autre. Rafis exigea encore de Barrault, & cela en vue de sa propre sûreté, qu'il prendroit sa commodité, & que lorsqu'il écrirait en France, sur les propositions qu'il venoit d'entendre, il ne s'adresseroit qu'au roi lui-même; mais Barrault ne prit ces dernières paroles que pour un excès inutile de précaution, qui n'excluoit pas la communication avec les principaux ministres de sa majesté, & ce fut à Villeroy lui-même qu'il s'ouvrit de l'offre & des propositions de Rafis. Villeroy, qui ne se doutoit point que le traître dont on lui parloit étoit dans son propre bureau, renvoya promptement la dépêche au roi. Pour l'Hôte, qui visa droit au but, en ouvrant avec son maître ce paquet de Barrault, il fit ses réflexions sur cet avis important, & prit le parti que Rafis avoit justement appréhendé, c'est d'écrire à l'heure même à ses correspondants en Espagne, afin qu'ils prissent, sans perdre de temps, toutes les mesures nécessaires, pour empêcher Rafis d'en dire davantage; c'est tout ce qu'il imagina de plus sûr pour lui, & de plus propre à prévenir les suites de
cette

cette affaire, & la chose auroit peut-être réussi avec toute autre personne que Rafis.

1604.

Celui-ci, en recevant son abolition, que sa majesté lui fit envoyer, avec une acceptation de ses propositions, remarqua qu'elle n'étoit point signée de Loménie, auquel sa majesté l'auroit remise naturellement, si elle ne lui avoit été proposée par un autre canal; & concluant de-là, qu'elle avoit passé par le bureau de Villeroy, il courut incontinent chez l'ambassadeur, & se plaignit à lui qu'il l'avoit trompé. Il ne lui fit plus mystère de rien. Il lui apprit pour quelle raison il l'avoit pressé de s'adresser directement à sa majesté & à Villeroy, moins qu'à tout autre. Il lui donna tous les éclaircissements qu'il avoit promis sur les menées de l'Hôte. Cela fait, & en peu de mots, il dit à Barrault, que pour parer, s'il en étoit temps encore, le danger où il se trouvoit à Madrid, il ne trouvoit point d'autre moyen, que de tâcher de gagner au plus vite les terres de France, & il monta en effet à cheval dans l'instant même, dont bien lui prit; car dès le lendemain matin, la maison où il demouroit fut investie par des archers, & l'on fit courir après lui en toute diligence, pour le joindre avant qu'il eût atteint la frontière. Mais Rafis échappa heureusement, ou plutôt, grâce à la grande diligence qu'il fit avec Descartes, secrétaire de Barrault, que l'ambassadeur lui donna pour l'accompagner, & pour le présenter en France. Ils ne se reposèrent

1604.

point, qu'ils ne se vissent à Bayonne, d'où continuant leur route sans perdre de temps, ils vinrent à Paris, & de-là à Fontainebleau, où on leur avoit dit qu'étoit sa majesté.

Ils rencontrèrent en chemin Villeroy, qui se rendoit aussi à Fontainebleau à sa maison de Juvisy, & ils ne crurent pas devoir lui rien cacher. Ils le prièrent même de faire toujours arrêter son commis, par provision; & afin d'avoir seuls tout l'honneur de cette affaire, ils lui offrirent de retourner à Paris & de l'arrêter eux-mêmes. Villeroy, après les avoir entendus, ne goûta ni leur proposition, ni l'offre qu'ils faisoient de leurs personnes, c'est un trait d'une fort grande imprudence, il faut en convenir; mais sans doute qu'il s'imagina que l'Hôte ne pouvoit échapper. Il dit aux deux couriers, que ce commis qu'il avoit laissé à Paris, devoit venir le trouver le lendemain, qu'il seroit assez tôt pour lors de s'en assurer; qu'aussi-bien, il croyoit qu'il étoit nécessaire d'en parler auparavant à sa majesté; qu'ils ne risquoient rien, pourvu qu'ils gardassent un profond silence. Ce procédé les surprit, & les mécontenta au dernier point; mais c'étoit à eux à obéir. Ils lui remirent les paquets dont ils étoient porteurs, afin qu'il les donnât à sa majesté, ce qu'il fit le lendemain.

Le roi n'avoit pas encore reçu ces paquets le jour de Pâques, que j'arrivai à Fontainebleau, ni su par conséquent l'ar-

rivée des deux couriers, & le nom de celui qui le trahissoit. Il n'avoit rien de plus positif, que l'avertissement de se défier des commis de Villeroy. Comme je n'arrivai que fort tard à Fontainebleau, & extrêmement fatigué, je ne vis sa majesté que le lendemain matin. Je la trouvai habillée, quoiqu'il fût à peine soleil levant. L'avis de Barrault lui donnoit de l'inquiétude. Ce prince me prit par la main, & entrant dans la galerie qui joint sa chambre, il m'entretint fort au long des nouvelles qu'il venoit de recevoir de son ambassadeur. La dépêche de Londres perdue lui revint à l'esprit, & tout ce que je lui avois dit, en taxant de ce coup les gens de Villeroy, qu'il n'avoit pris que pour un effet de jalousie & d'inimitié, lui parut en ce moment si fort, qu'il m'avoua qu'il commençoit à y ajouter foi, & à concevoir mille choses désavantageuses contre ce secretaire d'état. Comme il ne s'attendoit pas à voir arriver si-tôt Descartes & Rafis, il m'ordonna de travailler à approfondir cette affaire, de quelque maniere que ce fût.

Il y avoit trois jours qu'elle nous occupoit, sa majesté & moi, lorsque Villeroy arriva chargé des paquets dont je viens de parler. Je me promenois avec elle dans la longue galerie du jardin des pins, où je prenois congé de ce prince pour m'en retourner à Paris, au moment que Villeroy l'aborda. Il portoit sur son visage toute la tristesse qu'on doit avoir lorsqu'on a de

1604.

La galerie
d'Ulysse.

1604.

pareilles nouvelles à annoncer à son maître; & je puis dire que pour un homme qui avoit quelque sujet de chercher à humilier un concurrent, ou du moins, de me réjouir de son humiliation, j'entrâi bien dans sa peine. Pendant la lecture qu'il fit de ces écritures, sa majesté me regarda, & me ferra la main trois ou quatre fois. Elle ne lui donna pas le temps d'achever. Au nom de l'Hôte : „ Et où est-il donc „ cet Hôte, votre commis, lui dit le „ roi vivement ? Ne l'avez-vous pas fait „ prendre ? Je crois, sire, répondit Villeroi consterné, qu'il est chez moi ; „ mais qu'il n'est pas encore pris. Com- „ ment ! reprit Henri, d'un ton irrité, „ vous croyez qu'il est chez vous, & „ vous ne le faites pas arrêter ? Pardieu, „ c'est trop de négligence ; hé ! à quoi „ vous êtes-vous amusé, depuis que vous „ savez sa trahison ? Il falloit y pourvoir „ sur l'heure même. Retournez en dili- „ gence, & vous en saisissez.

Villeroi se retira avec toutes les marques possibles de douleur & de confusion. Pour moi, je n'en retardai pas d'un seul moment mon départ pour Paris, où je reçus le lendemain une lettre de sa majesté, qui chargea Descartes de m'instruire de sa part, en me la rendant, de tout ce qui s'étoit ensuivi. Puisque je me trouve engagé à en informer le public, afin qu'il ne me soit point reproché d'appuyer les relations que les ennemis de Villeroi en ont faites, je suivrai, pour ce qui me reste

à dire, le détail qui en a été fait dans l'apologie de sa conduite, qu'il s'est cru obligé de rendre publique (21). Voici comment il y rapporte la suite de ce fait, après qu'il a exposé à son avantage ce qui se passa depuis le moment où il parla aux deux couriers, jusqu'à celui où il alla trouver le roi.

1604.

En rentrant chez lui, Villeroy trouva l'évêque de Chartres & quelques autres personnes de distinction, qui l'attendoient & qui l'arrêterent fort long-temps dans son cabinet, parce qu'il étoit question entre eux, de ce qui devoit s'observer dans la cérémonie prochaine de l'ordre de la Jarretiere; ce qui fit que quand Descartes monta à son appartement, pour lui donner avis que l'Hôte venoit d'arriver de Paris avec Desnots, il n'osa entrer, par respect pour cette compagnie. L'Hôte, salué tout d'abord de la nouvelle des deux couriers arrivés d'Espagne, garda assez de présence d'esprit pour ne paroître que médiocrement troublé de ce contretemps. Il feignit d'avoir besoin de manger un morceau dans la cuisine, mais il ne fit qu'y passer. Il donna le change au maître-d'hôtel, en

(21) Voyez l'original de ce récit en étant exactement cette apologie, dans les mémoires d'état de Villeroy, tome 1, pag. 522, la date en est du 3 Mai. On ne sauroit douter qu'elle n'exprime fidèlement les sentimens & les démarches de ce secrétaire d'état, le

conforme à celui de M. de Thou, de la chronologie septenaire, de Matthieu, & de ce que nous avons d'historiens de ce temps-là les plus dignes d'être crus.

4604.

lui disant que c'étoit à l'auberge qu'il vouloit aller se rafraîchir, afin de s'y débouter en même temps, & de se mettre en état de paroître devant son maître. Villeroy s'étant informé, après que sa compagnie l'eut enfin quitté, où étoit l'Hôte, & lui ayant été répondu qu'il étoit dans les offices, comme tout le monde en étoit persuadé, il crut ne pouvoir mieux faire, que d'envoyer un domestique dire à son maître-d'hôtel qu'il entretenoit l'Hôte, & qu'il ne le perdit point de vue; & de sortir lui-même pendant ce temps-là, pour aller prier Loménie de lui donner du Broc, lieutenant du prévôt, par lequel il comptoit le faire saisir. Il ramena Loménie lui-même, & alla se placer avec lui à une fenêtre qui donnoit sur la cour, où le coup devoit s'exécuter; précautions trop tardives! l'Hôte s'étoit déjà évadé.

Quelqu'un qui jugera assez favorablement de Villeroy, pour l'en croire sur sa parole dans ce récit, se récriera peut-être ici, du moins sur la lenteur avec laquelle il trouvera que ce secrétaire d'état exécute des ordres qu'il vient de recevoir de la bouche du roi, & d'un ton aussi absolu que pressant. Il seroit bien plus coupable encore, si mille circonstances de l'évasion de l'Hôte, publiées par Descartes & Rasis, qui ne se trouvent point dans son apologie, étoient vraies. Certainement il y auroit de l'injustice à croire tout ce qui fut publié à cette

occasion contre Villeroy (22). Ses ennemis avoient un trop beau champ pour n'en pas tirer avantage; les protestants surtout le peignirent avec des traits tout-à-fait odieux: c'est une vengeance qu'ils ne purent se refuser, de ce qu'il avoit contribué plus que personne à enlever autrefois le roi à leur religion. Mais d'un autre côté il ne faut pas le disculper, comme faisoient ses dévoués partisans, jusqu'à ne trouver rien de reprehensible dans sa conduite. Tous ceux qui m'étoient attachés dirent hautement que si pareille chose étoit arrivée dans ma maison, la médisance se seroit bien autrement déchaînée contre moi. Les ambassadeurs étrangers en France, & le nonce du pape même, vinrent me trouver à Paris, & dirent que si après une pareille découverte, il falloit que leurs dépêches passassent encore par les mains de Villeroy, leurs maîtres n'oseroient plus rien y mettre de quelque importance.

Pour achever ce qui regarde la personne du traître, tout ce qu'on put faire, fut de détacher après lui des archers, qui le poursuivirent de si près, qu'étant arrivé sur le bord de la Marne, assez près du bac de Fay, avec un Espagnol qui l'accompagnoit,, il ne vit plus d'autre moyen

(22) De Thou marque ce malheur. *Liv. 132. P.* que M. de Villeroy ne fut pas en effet exempt de soupçon; mais il dit en même temps, que Henri IV, loin de s'en laisser prévenir, le consola dans

ce malheur. *Liv. 132. P.* Matthieu assure de même, que Henri IV connoissoit trop bien la fidélité de ce ministre, pour concevoir le plus petit soupçon contre lui. *T. 2, l. 3, p. 657.*

1604.

de se dérober à leur poursuite, qu'en se jettant dans la rivière, qu'il comptoit peut-être passer à la nage; mais il s'y noya. L'Espagnol aima mieux se laisser prendre, & il fut ramené à Paris, avec le corps de l'Hôte, qu'on retira de l'eau. Villeroy parut très-véritablement fâché qu'on n'eût pu saisir son commis vif. Il avoit raison; c'étoit le seul moyen de fermer la bouche aux médifants. Il fut le premier à me proposer, en m'écrivant sur cette affaire, de traiter le cadavre (23) avec la dernière ignominie, & de faire un exemple sur l'Espagnol.

Cela ne fut point capable d'appaîser la colere du roi, qui ne fut long-temps de quel

(23) Les chirurgiens qui firent la visite du corps, conclurent tous, si nous en croyons l'Etoile, qu'il n'avoit point été noyé; & comme il ne paroîssoit point non plus qu'il eût été poignardé, ni étranglé, ils jugerent qu'on l'avoit étouffé, & ensuite jetté dans la rivière. Il n'est point fait mention dans le septenaire de cette visite de chirurgiens; mais les particularités de l'évasion de l'Hôte, & de la maniere dont il fut trouvé, qui y sont amplement détaillées, détruisent ce rapport de l'Etoile, qui paroît d'ailleurs assez mal intentionné pour M. de Villeroy, & ne sauroit pourtant s'empêcher de

convenir que Henri IV n'en fit pas plus mauvais visage à M. de Villeroy. „ Prenant bien la peine, dit-il, d'aller jusques chez lui pour le consoler, & conforter en son ennui, ne lui montrant aucun soupçon de défiance pour ce qui s'étoit passé, non plus qu'auparavant, encore moins; tellement qu'on disoit à la cour, que l'heure lui en vouloit bien, d'avoir un si bon maître; parce qu'en matiere d'un fait d'état de telle conséquence, les rois & les princes veulent coutumièrement que les maîtres répondent de leurs valets „ A. 1604, p. 24.

quel œil il devoit regarder Villeroy, après cette aventure. Il balança trois jours s'il ne le chasseroit point d'auprès de sa personne; mais Villeroy se jetta aux pieds de sa majesté, avec tant de marques d'une profonde douleur, y versa tant de larmes, y fit tant de protestations d'innocence, que Henri le crut. (Le public a toujours été persuadé qu'il feignoit seulement de le croire) & qu'avec sa bonté ordinaire, il lui accorda le pardon qu'il lui demandoit avec de si vives instances.

Voilà l'état où je trouvai qu'étoient les choses, lorsque je retournai à Fontainebleau dire à sa majesté, comme je ne pouvois m'en dispenser, les représentations que m'avoient faites les ambassadeurs étrangers. Le chiffre de tous les nôtres fut aussi changé, & le roi ne songea plus qu'à profiter de cette occasion, pour rendre Villeroy plus diligent (je parle d'auprès ce prince), plus circonspect dans le choix de ses commis, & moins fier qu'il n'étoit auparavant. Sa majesté concerta avec moi, une lettre qu'elle jugea propre à produire cet effet, parce que je devois la rendre publique. Cette lettre me fut apportée à Paris par Perroton, de la part du prince, comme pour me faire part de l'indulgence dont il avoit jugé à propos d'user à l'égard de Villeroy. J'y lus que sa majesté n'avoit pu refuser un pardon aux larmes & aux prières de Villeroy; que je ne devois pas conserver après cela pour lui plus de défiance qu'elle-même; que

1604.

1604.

dans l'état où il étoit, c'étoit une action de charité, que de lui écrire une lettre de consolation & d'assurance de mon amitié, & qu'elle m'en prioit.

Je secondai l'intention de sa majesté sans aucune répugnance ; je pourrois même dire, avec une sincérité qu'elle ne me demandoit pas, excepté que je ne pus pas me résoudre à écrire à Villeroy que je le tenois entièrement disculpé, ce qui eût été, ce me semble, ridiculement flatteur ; je lui en dis assez pour qu'il pût persuader au public, par ma lettre, que je ne le regardois nullement comme coupable du crime capital, dont il s'étoit vu accuser. Je lui donnois l'idée du manifeste qu'il fit paroître quelques jours après. Je lui représentois qu'il devoit s'attacher à fermer la bouche aux Protestants, auxquels il avoit donné prise ; qu'il ne pouvoit mieux y parvenir, qu'en adoucissant le caractère un peu violent qu'il avoit montré à leur égard, en inspirant pour eux aux Catholiques, des sentiments plus humains ; enfin, en se portant publiquement pour le promoteur du réglement que j'avois tant de fois proposé, pour établir une parfaite concorde entre ces deux corps. Si j'ajoutois dans cette lettre que son entière justification auprès de sa majesté dépendoit de la manière dont il se comporteroit dans la fuite ; & si je citois là-dessus l'exemple du maréchal de Biron, ce n'étoit uniquement que pour satisfaire au commandement du roi, qui vouloit bien passer

pour indulgent, mais non pas pour foible.

Villeroy répondit à ma lettre, en me remerciant de mes conseils, qu'il assura qu'il suivroit exactement, & de mes bons offices, qu'il protesta qu'il n'oublieroit jamais. Il y convient qu'il n'avoit pas dû se fier aussi aveuglément qu'il l'avoit fait à un jeune homme, tel que l'Hôte, & il ne dissimule pas que quoique sa conscience ne lui reproche rien de grief, la faute qu'il a commise en cette occasion, est capable de jeter une tache sur sa réputation, jusques-là, que tous les services qu'il est dans la disposition de continuer à rendre à sa majesté le reste de sa vie, ne l'effaceront jamais entièrement. Il se défend sur ce que l'Hôte lui ayant des obligations essentielles, il n'a pu se porter à croire qu'il dût jamais lui manquer. Il arriva souvent depuis à Villeroy, lorsqu'il m'écrivait, de rappeler sa faute, son malheur & son innocence, & presque toujours l'obligation qu'il crut m'avoir en cette occasion.

Il paroît que Barrault n'a pas non plus ajouté foi aux calomnies des ennemis de Villeroy, puisqu'il lui écrivit peu de temps après ce qui s'étoit dit dans une conversation entre lui & Prada, au sujet de l'hôte. Rasis n'eut pas sujet de se plaindre. Outre les quinze cents soixante livres qu'il avoit reçus de Barrault pour sortir d'Espagne, il toucha encore une gratification de mille écus, au-delà des conditions que l'ambassadeur lui avoit accordées. Cela

1604.

ne nuisit pas à Barrault lui-même, pour être payé du dernier quartier de sa pension. Descartes représenta au roi qu'il en coûtait beaucoup pour s'entretenir en Espagne, & que quelques lettres que j'eusse écrites, son maître n'avoit pu rien tirer de ce quartier.

Le mémoire sur la religion, dont il vient d'être fait mention, consistoit en quelques articles, dont l'acceptation par les Catholiques & les Protestants, m'avoit paru capable de réunir les deux religions, ou du moins de les maintenir en paix, en détruisant cet odieux préjugé, par lequel l'une traite l'autre d'hérétique & de pernicieuse à l'état, & en est traitée à son tour d'impie & d'idolâtre. Je l'avois composé de l'aveu de sa majesté, & je le lui avois fait voir plusieurs fois, en présence de l'évêque d'Evreux, de Bellievre, de Villeroy, de Sillery & du pere Cotton.

Si les Protestants ne croient pas tout ce que les Catholiques croient, du moins ceux-ci ne peuvent-ils nier que nous ne croyons rien qu'ils ne croient comme nous, & que ce que nous croyons, renferme ce que la religion chrétienne a d'essentiel; le décalogue, le symbole des Apôtres & l'oraison dominicale, étant le grand & général fondement (24) de notre commune

(24) Il n'est pas besoin, sans injustice, lui refuser je crois, de s'arrêter sérieusement à répondre aux arguments de l'auteur. En cet endroit, s'appelle traitant politiquement la religion, d'homme d'état, on peut

croissance. En voilà assez. Pourquoi ne pas abandonner le reste, comme autant de points problématiques, sur lesquels le pour & le contre doivent être permis avec une entière liberté ? Nous sommes persuadés qu'il est inutile & même téméraire de vouloir sonder les secrets réservés à Dieu seul ; ici nous ne les sondons pas seulement, nous nous en rendons les juges, en nous faisant un crime les uns aux autres des différents sentiments & des différentes lumières que nous avons tous reçus de lui sur des vérités toutes spéculatives. Laissons-en la connoissance, comme la dispensation, à lui seul ; donnons seulement aux souverains, pour l'utilité commune, le pouvoir de punir ce qui blesse la charité dans la société. Il n'est point du ressort de la justice humaine de s'ériger en vengeurs de ce qui appartient à la cause de Dieu.

Autre considération. Si malheureusement pour nous, c'est nous qui sommes dans l'erreur, les Catholiques peuvent-ils s'imaginer que ce soit en nous injuriant & en nous persécutant, qu'ils nous amèneront à leur façon de penser ? La compassion & la douceur sont les seuls moyens qui servent véritablement la religion, & les seuls qu'elle enseigne ; le zèle n'est qu'un entêtement ou un emportement, déguisés sous un beau nom. Voilà tout le fond de ce mémoire. Rien n'est si vrai ni si simple, mais malheureusement les droits que les hommes donnent à la vérité sur

1604.

eux-mêmes, se réduisent à fort peu de chose; & ce qu'ils sont convenus d'appeller raison & religion, à bien l'examiner dans presque tous, n'est rien que leur propre passion.

Si la conciliation des deux religions est comme impossible, à parler moralement, elle ne l'est pas moins, à parler politiquement, puisqu'elle ne peut guere se faire, sans que le pape y concoure, & c'est à quoi l'on ne doit point s'attendre, puisqu'on ne l'a pas vu arriver sous le pontificat de Clément VIII, pape le plus impartial qu'on ait vu depuis long-temps occuper le siege de Rome, & le plus attaché à cette douceur & à cette tendre compassion dont l'évangile fait un précepte à ses disciples.

Ce saint pere se trouvoit alors si vieux & si infirme, que personne ne doutant que sa fin ne dût être très-proche, le roi jugea à propos de faire partir pour Rome les cardinaux de Joyeuse & de Sourdis, afin de soutenir les intérêts de la nation dans le prochain conclave. Sa majesté donna au second de ces cardinaux, par le conseil du premier, neuf mille livres pour son équipage & pour les frais de son voyage, avec deux mille quatre cents écus de pension, pendant tout le temps que le besoin de son service le retiendrait à Rome.

Une des dernieres actions de Clément VIII, fut une promotion de dix-huit cardinaux d'une seule fois. Ce nombre parut si fort, qu'on crut dans le monde, que ce pape se sentant approcher de son

terme, voulut donner au cardinal Aldobrandin son neveu, une dernière marque de son affection, qui devoit, suivant toutes les apparences, le porter sur le trône pontifical, par le grand nombre de créatures de sa maison, qu'elle introduisoit dans le conclave, ou y placer du moins un sujet, sous lequel ce cardinal pût gouverner. De ces dix-huit chapeaux, deux devant être accordés à la France, le choix des deux hommes que sa majesté nommeroit à sa sainteté, pour les recevoir, fut le sujet d'une forte brigue à la cour, entre l'évêque d'Evreux & Séraphin Olivary, d'une part, & MM. de Villars, archevêque de Vienne, & de Marquemont (25), de l'autre. Ces derniers avoient pour eux Bellievre, Villeroy, Sillery & tous leurs amis. Je crus devoir me ranger du côté de M. du Perron, qui étoit mon évêque & mon ami, & pour d'Olivary, qui étoit connu par une éminente piété. Ces deux-ci furent préférés, malgré tous les mouvements du parti opposé. Du Perron ne laissa pas d'écrire, par mon conseil, une lettre de remerciement à Villeroy, comme s'il l'eût véritablement servi. Tel est l'usage de la cour.

Les affaires si pressées, qui obligèrent sa majesté à quitter le séjour de Chantilly,

(25) Séraphin Olivary Denis de Marquemont, Cazaila, italien d'origine, archevêque de Lyon, il fut mais né à Lyon, patriarche aussi cardinal dans la suite, d'Alexandrie. & ambassadeur de France à Jérôme de Villars. Rome.

1604.

& dans le commencement d'un beau printemps, étoient l'apurement & la signature des états ordinaires de dépense, pour les bâtimens, la vénerie, les menus plaisirs, outre ceux des fortifications, de l'artillerie & de la grande-voirie. Lorsque le jour fut pris pour cette opération, afin d'éviter la foule des solliciteurs, qui n'attendoient que le moment de nous voir ensemble, sa majesté & moi, elle envoya le jeune Loménie, me dire que je ne vinssse point au louvre, parce qu'elle se rendroit elle-même le lendemain à l'arsenal, & elle y vint en effet de si grand matin, qu'elle y prévint une partie des officiers, intéressés dans les matieres qu'on y alloit traiter, & que j'avois tous mandés. Le nombre n'en étoit pas peu considérable, gouverneurs de places, ingénieurs, intendants & contrôleurs des bâtimens, tous les différens employés dans l'artillerie, directeurs des ponts & chaussées & autres.

Henri avoit des choses fort importantes à me communiquer en particulier. J'en jugeai par un morne chagrin, qu'il ne pouvoit si bien cacher dans son cœur, que je ne l'apperçusse sur son visage & dans toutes ses paroles, & plus encore, parce qu'il me conduisit dans la grande galerie des armes, l'endroit où il me faisoit ordinairement ses grandes confidences. On peut s'attendre ici à un de ces entretiens singuliers, tels qu'on en a déjà lu quelques-uns dans ces mémoires.

Notre conversation ne roula pas tout

d'abord sur ce qui causoit à ce prince la principale de ses peines. Le cœur enve-
loppé dans sa propre amertume, a besoin
dans ces premiers instants, de s'aider d'au-
tres objets pour en sortir, principalement,
si ce qui la cause, y mêle aussi un peu de
confusion. Il ne fut donc question d'abord
que des ducs de Bouillon & de la Tré-
mouille, & du reste de cette cabale, à qui
sa malice venoit de faire imaginer de s'unir
d'intérêt avec le prince de Condé, la mar-
quise de Verneuil & les d'Enragues, ce
qu'on avoit offert de prouver à sa majesté,
par leurs propres lettres, & par des té-
moins irréprochables.

Comme je demandai à ce prince, qu'il
me donnât un jour entier pour penser au
conseil qu'il vouloit que je lui donnasse
sur cette nouvelle menée, il passa à m'en-
tretenir de son séjour à Chantilly, de sa
chasse, ensuite des pertes qu'il avoit fai-
tes au jeu, de l'argent qu'il avoit employé
en présents à ses maîtresses, & d'autres dé-
penses superflues qui devoient avoir leur
place dans les états de dépenses de l'an-
née courante, aussi-bien que de celles pour
les manufactures, & pour d'autres bâti-
ments, qui ne l'étoient pas moins. Tout
cela rapproché, composoit une somme si
considérable, que Henri qui se la repro-
choit intérieurement, ne trouva point de
meilleur expédient pour prévenir la con-
fusion que mes paroles alloient lui don-
ner, que d'ajouter, avant que j'eusse eu
le temps de lui répondre, que je pouvois

1604.

aussi y employer une gratification de six mille écus, qu'il m'accordoit. Cette précaution ne m'ayant point empêché de faire voir sur mon visage, beaucoup d'étonnement & de peine, sur une augmentation de dépense si frivole, Henri chercha encore à prévenir l'éclaircissement, en disant qu'après tous les travaux, dont sa vie avoit été remplie, il méritoit bien quelque indulgence pour ses plaisirs. Je répondis au roi, avec ma sincérité & ma fermeté ordinaires, qu'il avoit raison, supposé qu'en la place des desseins qu'il m'avoit communiqués, & moi, par son ordre, au roi d'Angleterre, il eût mis celui de passer le reste de sa vie dans les délices & la mollesse; mais que s'il se souvenoit encore de ses anciens projets, c'étoit assurément se tromper, que de les croire compatibles avec des amusements si coûteux; qu'il falloit choisir entre l'un ou l'autre. Je m'arrêtai après ces paroles, que Henri écoutoit sans y répondre, plein d'agitation, & comme un homme qui fait dans ce moment de profondes réflexions, mais la disposition actuelle du cœur qui a toujours tant de part à nos mouvements, tourna le sien au dépit & à la colere. Il se contenta pourtant de me dire, qu'il s'appercevoit que je prenois des sentimens peu avantageux de lui, & de me commander de porter sur les états, les sommes dont il venoit de me parler, sans m'en embarrasser davantage.

Je ne me rebutai point. Je connoissois

ce prince, presque à l'égal de moi-même. Je ne l'avois jamais trouvé insensible, ni à la gloire, ni à la vérité. Je ne pus croire qu'il le fût devenu en si peu de temps. Au lieu donc de recourir aux palliatifs ordinaires, après lui avoir dit que je voyois bien que la liberté, dont j'avois usé dans mes représentations, lui avoit déplu, je ne fis que le remettre de nouveau sur la même matière. Je lui parlai des moyens qu'on mettoit en œuvre, en Allemagne & en Italie, pour préparer les voies aux glorieuses actions qu'il comptoit faire un jour, & des succès qu'y trouvoient ceux qui y travailloient par son ordre. Je lui répétai qu'inutilement on se donnoit toute cette peine, si un argent, qui y devoit être précieusement destiné, s'en alloit en de folles dépenses. Je lui fis toucher au doigt, par un calcul fort détaillé, qu'on ne pouvoit entamer ce grand ouvrage, sans avoir devant soi quarante-cinq millions, tout faits; c'est-à-dire, le revenu de deux années, conservé avec la plus étroite économie, qu'avec cette somme on devoit supposer encore, que la guerre ne dureroit que trois ans, qu'autrement, il faudroit anticiper sur les revenus royaux, ou surcharger les peuples par des impositions extraordinaires. En voici le calcul & la preuve.

1604.

Une armée de cinquante mille hommes de pied (c'est le moins qu'on puisse employer en cette occasion) coûte neuf cent mille livres par mois à entretenir, & neuf

1604.

millions par an : l'année composée de dix mois seulement. Six mille chevaux , qui est la quantité répondante à cette infanterie , reviennent à trois cent quarante mille livres par mois , & par an à trois millions quatre cent mille livres. Une artillerie de quarante pieces de canon , ne peut être bien servie à moins de cent cinquante mille livres par mois , & de quinze cent mille par an. Ces trois articles font seuls près de quatorze millions chaque année , & par conséquent près de quarante-deux millions pour trois années , qu'on suppose que la guerre doit durer. Les frais de levées , d'achats , de voitures d'assemblage de vivres , &c. indispensables en commençant la guerre , ne sauroient être évalués à moins de cent cinquante mille livres , & le déchet de ces mêmes vivres , avec les autres frais imprévus dans les munitions , à pareille somme. Le reste des quarante-cinq millions , passe sans peine en dépenses extraordinaires , qu'il seroit trop long de détailler ici.

Le roi répondit encore , qu'avant que tout fût prêt pour l'exécution , il se présenteroit tant d'embarras , qu'on auroit travaillé inutilement ; mais dans le moment où il parloit de la sorte , je lisois déjà sur son visage que sa première colere étoit éteinte , & qu'il goûtoit parfaitement tout ce que je lui disois. Il en convint bientôt , & il avoua en même temps , avec une sincérité tout-à-fait louable dans un prince absolu , que les difficultés qu'il m'avoit

faites , & ce qu'il m'avoit dit de dur , ne parloient véritablement que d'un cœur accablé d'un poids bien plus grand , que celui dont il s'étoit plaint d'abord , en parlant de la cabale séditeuse , c'est celui des chagrins domestiques , que lui causoient la reine & la marquise de Verneuil. Ces paroles qui ne me parurent malheureusement que trop sinceres , firent changer de sujet à notre conversation.

L'amour que Henri avoit pris pour mademoiselle d'Enragues , fut un de ces coups malheureux , qui répand un poison lent sur toute la vie , parce que le cœur attaqué dans le vif , sent à la vérité tout son mal , mais par une fatalité cruelle , n'a ni la force , ni la volonté d'en guérir. Ce prince essuya toutes les hauteurs , les inégalités (26) , les caprices , dont est ca-

1604.

(26) Il les lui reproche
 dans quelques - unes des
 lettres , qui nous ont été
 conservées parmi les Mss.
 de la bibliothèque du roi ,
 où on les voit écrites de
 la main même de ce prince.
 „ J'ai bien connu par
 „ votre lettre , écrit - il à
 „ cette dame , que vous
 „ n'aviez pas les yeux bien
 „ ouverts , ni les concep-
 „ tions aussi ; car vous avez
 „ pris la mienne d'un au-
 „ tre biais que je ne l'en-
 „ tendois. Il faut cesser ces
 „ brusquettes , si vous vou-
 „ lez l'entière possession
 „ de mon amour ; car

„ comme roi & comme
 „ garçon , je ne le fais pas
 „ endurer , aussi ceux qui
 „ aiment parfaitement ,
 „ comme moi , veulent
 „ être flattés , non rudoyés ,
 „ &c. Vous m'aviez pro-
 „ mis , dit - il , dans une
 „ autre , d'être sage ; puis-
 „ que vous ne pouvez
 „ douter que le style de
 „ votre autre lettre ne
 „ m'ait offensé , &c. „
Journal du regne de Hen-
ri III, tom. 2, p. 290, &c.
 Entr'autres originaux de
 lettres de Henri le grand ,
 que possède M. le duc de
 Sully d'aujourd'hui , il y

1604.

pable une femme fiere & ambitieuse. La marquise de Verneuil avoit assez d'esprit pour connoître tout l'ascendant qu'elle avoit sur le roi, & elle n'en usoit que pour le désespérer. Elle ne l'entretenoit que de ses scrupules, sur la facilité avec laquelle elle s'étoit rendue à ses desirs; scrupules qui l'impatientoient avec d'autant plus de raison, qu'il n'ignoroit pas qu'elle les oubliait sans peine, avec des personnes d'un assez médiocre étage: bientôt ils ne se firent plus l'amour, qu'en se grondant. Henri achetoit fort chèrement des faveurs que rien n'affaiblissoit de ce qui fait le plaisir des cœurs tendres, & qui, pour comble, entretenoient un divorce presque continu, entre lui & la reine son épouse.

Cette princesse de son côté, qui tenoit de la nature une humeur assez peu prévenante, & de sa nation, un penchant violent à la jalousie, ne pouvant faire sentir à sa rivale, tous les effets de sa haine, s'en prenoit à son époux; & ce malheureux prince étoit ainsi exposé à deux femmes, qui n'avoient rien de commun entr'elles, que de conspirer séparément à lui ôter toute sorte de satisfaction. Toute la peine qu'on se donnoit pour les rapprocher l'une de l'autre, étoit perdue presque dans le moment même. La reine revenoit aussitôt à exiger de Henri un sacrifice, qu'il

en a deux de ce prince à le grand, nouvellement sa maîtresse. Voyez le re-imprimé.
cueil des lettres de Henri]

ne pouvoit lui accorder, & le refus qu'il lui en faisoit, quoiqu'accompagné de toute la douceur, & assaisonné de toutes les complaisances possibles, lui étoit si sensible, qu'elle en oublioit tout, & qu'elle travailloit elle-même à entretenir la cause de ses propres chagrins, en retranchant des droits d'époux tout ce que le cœur doit y mettre de tendre & de prévenant.

1604.

Elle fut bientôt informée de la promesse de mariage, que le roi avoit faite à mademoiselle d'Entragues, c'est celle dont on a vu plus haut, que je déchirai l'original, qui fut refait par ce prince; & elle n'eut point de repos, qu'il ne lui eût promis de retirer des mains de sa maîtresse, cette piece, que tous les ecclésiastiques lui assuroient pourtant être nulle de plein droit; & Henri, par pure complaisance, prit enfin sur lui de la redemander à la marquise, & d'un ton, à lui marquer qu'il ne vouloit pas être refusé. Il venoit de franchir ce pas lorsqu'il vint à l'arsenal. L'effort qu'il s'étoit fait, le peu de fruit qu'il en avoit retiré, & les discours dont sa maîtresse avoit accompagné son refus, dans la conversation qu'il avoit eue la veille avec elle, étoient ce qui avoit porté dans son cœur, une atteinte si profonde.

La marquise de Verneuil entra dans un emportement furieux, lorsqu'elle entendit parler de la promesse en question; & sans ménager ses termes, elle dit à Henri, qu'il pouvoit la chercher ailleurs. Ce prince,

1604.

pour n'en pas faire à deux fois de ce qu'il avoit de désobligeant à lui dire, se mit à lui reprocher ses liaisons avec le comte d'Auvergne son frere, & avec les séditieux du royaume. Elle ne daigna pas répondre à cette accusation; & prenant à son tour le ton de reproches, elle lui dit qu'il lui étoit impossible de vivre davantage avec lui; qu'en devenant vieux, il devenoit défiant & soupçonneux; qu'elle alloit rompre avec plaisir un commerce qui, n'étant pas assez bien récompensé pour lui être agréable, ne lui produisoit pour tout, disoit-elle, que la jalousie & l'indignation publiques. Elle s'émancipa à parler contre la reine en des termes si méprisants, que s'il en faut croire Henri, il fut sur le point de la souffleter. Il la quitta brusquement, pour n'en pas venir jusques-là; mais plein d'un dépit, qu'il ne s'embarrassa pas de lui cacher, & en jurant qu'il lui feroit bien rendre la promesse qui avoit excité cet orage.

Après tout ce détail, qui rallumoit encore le courroux de Henri, en me le faisant, il fut forcé de convenir, & je m'en ferois bien douté sans cela, qu'il se résoudroit bien difficilement à tenir tout ce qu'il avoit promis dans sa colere, & suivant la pente des amants, qui n'ont jamais tant d'envie de louer ce qu'ils aiment, qu'après qu'ils en ont dit tout le mal possible, il retomba sur les bonnes qualités de sa maîtresse, lorsqu'elle étoit une fois sortie de ces accès de fougues & de caprices.

prices. Il loua avec transport les charmes de son commerce, l'enjouement de son esprit, ses réparties pleines de vivacité & de sel. Ce que disoit ce prince, n'étoit pas sans fondement, & l'opposition qu'il y joignoit de l'humeur de la reine, le lui rendoit encore plus sensible. „ Je ne trouve „ point tout cela chez moi, me disoit-il, „ je ne reçois de ma femme, ni société, „ ni amusement, ni contentement; elle „ n'a ni complaisance dans l'esprit, ni „ douceur dans la conversation; elle ne „ s'accommode en aucune maniere, ni à „ mon humeur ni à mon tempérament. „ Lorsqu'en rentrant chez moi, je veux „ commencer à lui parler familièrement, „ & que je m'approche pour l'embrasser „ ou la caresser, elle me fait une mine si „ froide, que je suis obligé de la quitter „ là de dépit, & de m'en aller chercher „ quelque consolation ailleurs. Ma pauvre „ cousine de Guise est tout mon refuge, „ quoiqu'elle me dise bien mes vérités „ quelquefois, mais c'est de si bonne „ grace que je ne m'en offense nullement, „ & que je ne laisse pas de rire avec elle „ „. Telle étoit en effet l'humeur de ce prince; & peut-être que la reine n'a dû s'en prendre qu'à elle-même de ne l'avoir pas tiré des filets de sa rivale, & dépris de tout autre commerce de galanterie; du moins, il me paroît que c'est avec toute la sincérité & la bonne intention possibles, qu'il me pressa, en achevant ce discours, d'engager la reine son épouse,

1604. à s'accommoder à ses manieres, & au caractère de son esprit.

Je prenois la parole pour répondre, & il y avoit en effet bien des choses à dire sur tout cela, lorsque nous fûmes interrompus par messieurs de Vic, de Trigny, de Pilles, de Fortia & autres, qui entrèrent en ce moment, & dirent qu'il y avoit plus d'une heure que tout le monde attendoit, & qu'il étoit si tard, qu'on ne pourroit pas tout finir dans la matinée. Le roi les suivit, après m'avoir recommandé le silence, & il entra dans la salle, où le reste du jour & les deux suivans furent donnés tout entiers aux affaires qui l'avoient amené. La lieutenance de la grande voirie en Guyenne fut accordée, à ma sollicitation, à Bisose (1), qui étoit à son service. On nomma un commissaire, pour aller démolir le fort de Craon. Je laisse le détail des autres petites dispositions semblables.

Au premier moment de loisir, le roi ne manqua pas de renouer avec moi la conversation interrompue. Ce qui en étoit l'objet, tenoit si fort au cœur de sa majesté, qu'elle m'avoit écrit billets sur billets, pour m'enjoindre d'entreprendre ce rapprochement de lui & de la reine, qu'il m'avoit proposé. Je voyois bien qu'il y avoit des risques à lui obéir. Un zele trop ardent & trop franc, auprès de deux personnes de ce rang, expose souvent

(1) De Bisose ou Vissouse, étoit secretaire des finances.

au ressentiment de l'une des parties, & quelquefois de toutes les deux; d'ailleurs, je me rendois justice, cet emploi me convenoit moins qu'à personne, parce que toutes ces petites tracasseries ne sont point dans mon humeur. 1604.

Je résolus donc de ne rien oublier de ce que je crus capable de porter Henri à prendre de lui-même le seul parti raisonnable, raisons, exhortations, exemples, tout fut employé de ma part, pour lui prouver qu'il ne tenoit qu'à lui de se mettre une bonne fois, & pour toujours, l'esprit en repos; qu'il ne s'agissoit que de prendre le ton de maître avec tout le monde, d'obliger la reine à renfermer en elle-même sa mauvaise humeur, ses reproches, & sur-tout ses plaintes en public, qui aboutissoient toujours à des éclats scandaleux; & à l'égard de ceux qui empoisonnoient l'esprit de cette princesse, & punir sévèrement la plus petite parole qu'ils oseroient lui rapporter, ou proférer contre sa majesté. Je représentai à ce prince, qu'il ne lui en coûteroit, pour assurer sa tranquillité, que la plus petite partie de ce courage & de cette force d'esprit, dont il avoit donné tant de preuves dans des occasions d'une toute autre conséquence; que sa réputation souffroit d'une foiblesse, presque incompréhensible dans un si grand prince. Je lui fis voir, que tout souverain peut sans tyrannie, & par le seul droit de la place qu'il occupe, exiger de ses sujets & de ses courti-

1604.

sans, aussi-bien pour sa personne, que pour son état, l'obéissance nécessaire à tenir tout dans la subordination & le respect, & qu'il n'est nullement blâmable de châtier rigoureusement ceux qui se mêlent de troubler le repos de sa maison. Aux représentations, je joignis les prières. Je conjurai Henri, à mains jointes, & les larmes aux yeux, d'essayer l'usage de son autorité. L'état où je le voyois, excitoit toute ma sensibilité.

Il est certain que ce prince n'avoit que ce parti à prendre, & je n'ai jamais bien compris pourquoi il y répugnoit si fort. Il se souvint des conseils que je lui avois donnés à Blois; & la différence qu'il y trouvoit avec ceux que je voulois lui faire suivre en ce moment, lui donnant une espee d'avantage sur moi, il me fit entendre, avec quelque sorte de satisfaction, que j'étois peut-être autant que lui, la cause de tout ce qui arrivoit. Mais cette différence, à bien l'examiner, n'avoit rien de réel, & lorsque je détournai sa majesté de recourir à une voie, dont les suites pouvoient être fort dangereuses (c'est tout ce que je puis dire, sans trahir le secret que je lui vouai alors), j'étois bien éloigné d'exclure des moyens si faciles & si peu violents, qu'on ne les blâmeroit pas dans un simple pere de famille, pour la tranquillité de son domestique. Aussi Henri fut-il réduit à me dire, que si je le connoissois, je verrois qu'il lui étoit impossible d'user de la moindre rigueur envers des

personnes qu'il avoit accoutumées à vivre familièrement avec lui, & sur-tout envers une femme.

1604.

Il ne me restoit plus qu'à lui dire, qu'il chassât donc sa maîtresse, & qu'il donnât toute sorte de satisfaction à son épouse. Il me prévint encore, en me disant qu'il étoit prêt, s'il le falloit, d'ôter à la reine tout ombrage, pourvu qu'il fût assuré de la trouver après ce sacrifice, telle qu'il la souhaitoit; mais qu'il prévoyoit qu'il se gêneroit le reste de sa vie, sans la corriger, parce que cette princesse, en croyant suivre les mouvements de la raison, ne suivoit en effet que ceux de sa bile. Pour me le prouver, Henri rentra dans une longue énumération des défauts de la reine, dans laquelle il ne me répéta presque, que ce qu'il m'avoit déjà dit, sur le plaisir qu'elle trouvoit à le contrarier & à le fâcher. Il ajouta seulement qu'elle lui avoit fait voir en toute occasion, une haine si forte contre ses enfants naturels, quoique nés avant qu'elle fût venue en France, qu'assurément elle n'en reviendrait point. Il s'étendit sur le peu de gratitude qu'elle avoit toujours montré, tant pour ses bons traitements, que pour l'attention qu'il avoit à la prévenir, dans tous les besoins qu'elle pouvoit avoir d'argent, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle ne le recevoit, que pour le répandre sur la Léonore & son mari, & sur quelques autres, qui lui donnoient les plus mauvais conseils. Il me prit à témoin, que jamais reine de France n'avoit reçu

1604.

tant de libéralités, & il est vrai que j'avois été le premier à les favoriser; & à les faire solliciter par mon épouse, en quoi je n'agissois uniquement qu'en vue de la paix, qui s'achete souvent par ce moyen, & toujours par l'ordre même du roi. De la maniere dont ce prince s'emporta contre Conchini & sa femme, qu'il traita de créatures de l'Espagne, & d'espions du duc de Florence, personne n'auroit certainement voulu être en la place de ces deux Italiens; mais Henri s'en tint à se reprocher à lui-même, de n'avoir pas suivi le conseil que j'avois pris la liberté de lui donner, lorsque la reine vint en France, d'empêcher toute cette race Italienne de passer les monts avec elle.

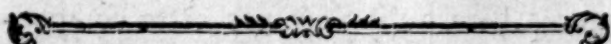
La conclusion de tout ce long discours fut la même que du précédent, qu'il falloit que je tentasse par les voies les plus douces, d'amener la reine à condescendre à tous les desirs du roi, & sans qu'elle pût soupçonner que j'agisse par des ordres supérieurs. Henri m'en pria, & me le recommanda avec toutes sortes d'instances, en disant qu'il ne doutoit pas que je n'y réussisse. Il se rappella une occasion semblable, où j'avois gagné sur cette princesse, qu'elle écriroit au roi son mari une lettre, à laquelle aucun de ceux qui s'en étoient mêlés, n'avoit pu la résoudre.

Fin du dix-septieme Livre.



MÉMOIRES

DE SULLY.



LIVRE DIX-HUITIEME.

LE hazard m'offrit, précisément dans le temps que tout ceci se passoit, une occasion qui me parut tout-à-fait favorable à l'exécution de la commission, dont je venois d'être chargé auprès de la reine. La maniere la plus ordinaire d'accorder des gratifications à cette princesse, c'étoit ou en créant en sa faveur des édits pareils à ceux dont j'ai parlé ci-devant, ou en lui faisant toucher des pots-de-vin sur des marchés & des traités, qu'elle faisoit réussir, par la protection qu'elle leur donnoit, & c'étoit toujours par mes mains que ces édits ou ces marchés passioient, avant que d'avoir leur effet, soit qu'il fal-

1604.

1604.

lût nommer, examiner, ou autoriser les personnes qui y avoient part.

On vint un jour offrir à la reine quatre-vingt mille livres, pour faire rendre un édit, qui concernoit les officiers des gabelles du Languedoc. Elle envoya (1) d'Argouges me porter l'édit & me faire part de la proposition. Je répondis à d'Argouges, que sa majesté pouvoit, sans un grand préjudice du bien public, lui accorder la grace qu'elle demandoit; mais que je ne croyois pas que la reine prît bien son temps pour l'obtenir, le roi m'ayant paru si mécontent de quelques-uns des derniers procédés de cette princesse, que je craignois bien qu'il n'eût pas cette complaisance pour elle, si elle ne commençoit du moins par l'appaiser, en quoi je prenois la liberté de lui offrir mes conseils & mes peines, supposé qu'elle crût qu'ils pussent lui être utiles en cette rencontre, comme ils l'avoient été quelques autres fois. La reine accepta & promit tout, tentée par une somme si considérable. Elle crut qu'elle réussiroit comme auparavant, en écrivant au roi une lettre fort soumise; elle l'écrivit, & m'envoya chercher pour me la faire voir, en se montrant disposée à y changer tout ce que je jugerois à propos.

Jamais démarche ne lui avoit tant coûté à faire. Elle avoit une si grande aversion pour

(1) Florent d'Argouges, trésorier de la maison de la reine, son fils fut premier président du parlement de Bretagne, & mourut conseiller d'état & du conseil royal.

pour la marquise de Verneuil, qu'elle daignoit à peine prononcer son nom; mais si quelque chose lui en rappelloit l'idée, tous ses gestes, ses mouvements, & son silence même, exprimoient au naturel ce qu'elle ne vouloit pas dire. Comme il étoit nécessaire de l'accoutumer à entendre parler de son ennemie, je la mis toute ouvertement sur ce chapitre, & alors elle se soulagea, en donnant à la marquise mille épithetes des plus fortes. Elle dit, qu'elle ne se résoudroit jamais à regarder de bon œil une femme, qui osoit se comparer à elle; qui élevoit ses enfants dans les mêmes airs d'orgueil & de manque de respect pour elle; qui brouilloit l'état, en encourageant les séditieux, sans que le roi, aveuglé par sa passion, se mît en état de la réprimer.

Je commençai par prendre part à ses chagrins; mais en les liant avec sa conduite envers le roi, je ne laissai pas de lui faire sentir si bien son tort, qu'elle refit une seconde lettre, telle que je la lui dictai. Elle l'envoya porter au roi, qui l'avoit laissée à Fontainebleau, d'où il étoit revenu à Paris. Dans la joie qu'il en eut, il y fit une réponse assez douce & assez polie, pour qu'il dût naturellement s'attendre à une réplique, sur le même ton, de la part de la reine, mais malheureusement, dans le temps qu'on la rendoit à la reine, ses émissaires lui firent entendre, que le roi n'en étoit pas moins allé, à son ordinaire, chez la marquise; qu'on s'y étoit di-

1604.

verti de sa crédulité, & le reste, ce qui lui fit oublier tout ce qu'elle venoit de promettre. Elle dit que le roi la trompoit, & au lieu d'écrire, elle se contenta de répondre au porteur de la lettre de sa majesté d'un ton sec & dédaigneux, qu'elle n'écrivoit point, parce qu'elle s'attendoit à voir le roi le lendemain, comme il le lui mandoit. Le roi fut piqué, comme il le devoit être, de ce procédé. Il ne put s'entretenir. Ceux qui l'entendirent, n'étoient pas gens à tenir la chose secrète, comme moi, à qui il écrivit dans le premier mouvement; tout fut rapporté de part & d'autre, & les cartes encore plus brouillées qu'auparavant.

Me revoilà en campagne pour appaiser ce nouveau débat; mais que pouvois-je attendre? tout au plus, un intervalle de calme, qui ne dureroit pas plus long-temps que tous les autres, tant que sa majesté ne prendroit pas le seul parti efficace. Je le lui proposai encore, un jour que m'ayant envoyé chercher par la Varenne, pour chercher ensemble quelque consolation à ses chagrins, qui devenoient cuisants de plus en plus, je le trouvai dans l'orangerie des Tuileries, où une ondée de pluie l'avoit obligé d'entrer. Comme il me répétoit sans cesse de lui dire ce que je lui conseillois de faire; & que sur mon refus il me le commanda absolument. „ Faire passer la mer, lui dis-je, d'un côté à quatre ou cinq personnes, & de l'autre, les monts à aut-
„ tant. Le roi me répondit, que la

moitié de ce conseil pouvoit s'exécuter sans peine, rien ne l'empêchant d'user de rigueur envers des féditieux, qui conspiroient dans sa cour : mais qu'il n'en étoit pas de même des Italiens, parce qu'outre qu'il auroit tout à craindre de cette nation vindicative, il percroit la reine d'un trait, qui la rendroit implacable, lorsqu'elle se verroit enlever ses favoris. Un tempérament fort singulier, que ce prince crut pouvoir apporter, en réfléchissant sur ma proposition, fut de faire consentir cette princesse elle-même à ce que je lui conseillois. Il s'y arrêta, comme si la chose eût été possible; & il voulut encore que je m'employasse de toutes mes forces à opérer ce miracle en me promettant que si je réussissois, il renonçoit dès ce moment, à toutes ses amourettes. Voilà la nouvelle commission que je reçus de ce prince, qui me laissa méditer, dit-il, sur les moyens d'y réussir, & continua seul sa promenade dans le jardin, la pluie s'étant passée pendant notre entretien.

Je ne débutai pas auprès de la reine, par lui demander de prime abord un consentement, que je ne la voyois pas disposée à donner. Je crus que si l'on pouvoit trouver le moment favorable pour l'obtenir, ce ne seroit qu'à la faveur d'un parfait raccommodement entre leurs majestés. J'y travaillai avec tant d'assiduité, que je les remis enfin dans la meilleure intelligence, où elles eussent jamais été.

1604.

On convint d'oublier le passé, & de fermer à l'avenir l'oreille à tous les délateurs. Ce calme dura trois semaines, & pendant ce temps-là, la cour fut pleine de joie & de divertissements; mais de nouveaux stratagèmes de la marquise de Verneuil, ayant ensuite produit leur effet ordinaire auprès de la reine, par le moyen des mauvais rapports, toutes ces bonnes résolutions s'évanouirent encore; & il fallut revenir à tenter, comme une dernière ressource, l'expédient que le roi avoit proposé.

On peut juger de quel air la reine reçut la proposition, de renvoyer avec quelque sorte de honte, les personnes de sa maison qu'elle aimoit le plus. Je m'y étois bien attendu; & je n'avois rien espéré, que de mon opiniâtreté à revenir souvent à la charge; mais cette princesse fut toujours inflexible; & pour tout dire, Henri tenoit si mal de son côté, la parole qu'il m'avoit donnée, de payer ce sacrifice par celui de tout autre attachement qu'à son épouse, qu'elle tiroit de-là ses meilleures raisons, pour ne pas se rendre aux miennes.

Ce que j'avois prévu arriva. La reine, aigrie par ceux que j'attaquois directement, commença à me chercher querelle à moi-même. Elle se plaignit que je ne lui avois pas tenu parole, comme s'il avoit été en mon pouvoir de séparer Henri de sa maîtresse, mais je ne manquai pas de lui faire remarquer qu'elle tenoit bien plus mal la sienne, & que par un caractère de froideur & d'antipathie, que tant

de récidives faisoient regarder au roi, comme incorrigible, elle étoit elle-même la cause du mal qu'elle m'imputoit. Je lui citai madame de Guise, comme un exemple qu'elle auroit dû suivre, pour fixer sur elle le cœur & l'esprit de sa majesté. Elle se plaignoit ensuite dans le public, que je ne faisois pas de ses lettres tout le cas que je devois. J'en fus averti par la femme de Conchini, la moins déraisonnable encore de celles à qui elle donnoit tout pouvoir sur elle. Je répondis à ce grief, qu'il étoit vrai que je n'avois pas toujours égard à celles que je voyois écrites de la main de quelqu'un de ses secrétaires, parce qu'elles étoient, ou dictées sans sa participation, par d'injustes solliciteurs qui abusoient de son nom, ou écrites dans l'intention de me faire porter la haine d'un refus auprès de cette princesse ; mais que pour celles qui m'étoient écrites de sa propre main, je défiois qu'on pût me convaincre de n'y avoir pas répondu avec tout le respect & la déférence possibles.

Et pour ne rien dissimuler, il étoit besoin que je me rappellasse mon devoir, aussi fortement que je faisois, pour ne pas m'en écarter à l'égard de cette princesse. Il n'y avoit aucune fin à ses demandes. La seule dépense pour le courant de sa maison, coûtoit au roi tous les ans, trois cent quarante-cinq mille livres. Tant de gratifications, de pots de vin, d'édits créés en sa faveur, ne pouvoient suffire à

1604.

toutes ses autres dépenses. Elle engagea un jour, de dépit, ses bagues & joyaux, ou plutôt ceux des reines de France ; & Bon fut obligé de prendre au trésor royal, de quoi les retirer. L'édit des exempts en chaque paroisse, fut passé à son profit. Quelques receveurs de Rouergue & de Quercy, étant demeurés arriérés dans le paiement de leurs deniers, elle les fit appliquer à son profit. Elle voulut faire les frais de la noce de l'Italien Santy, son jardinier ; & elle m'en demanda pour cela six cents livres, ce qui n'est qu'une bagatelle ; mais c'est principalement dans ces bagatelles, qu'on peut juger des dispositions de l'esprit des princes, par rapport à l'économie. Que pouvois-je faire, trouvant un inconvénient égal à lui accorder tout, ou à tout lui refuser ? sinon, de refuser en effet tout ce qui intéressoit véritablement la justice & le bien de l'état ; & d'empêcher, dans ce qu'on ne pouvoit se dispenser d'accorder, & sur-tout par rapport à ces édits, toute vexation dans la levée des deniers. Quant aux démêlés personnels de leurs majestés, on peut dire que le roi avoit des foiblesses incompréhensibles, & la reine des travers inexcusables. En voyant combien peu j'avois avancé, depuis le temps que je m'occupois de toutes ces tracasseries domestiques, je compris à la fin, que c'étoit là de ces choses qu'il faut laisser aux seuls intéressés à démêler entr'eux. Je retirai donc tout doucement mon épingle du jeu, &

je laissai de grand cœur le champ libre à Sillery, dont le roi se servoit aussi. Il trouvoit quelquefois qu'il manioit l'esprit de ces deux dames, plus doucement que moi. Je n'ai pas de peine à le croire. Je ne fais ni flatter, ni déguiser ma pensée, & ce manège ne demande que complaisance & dissimulation; sans quoi il n'y a rien à espérer, & tout à craindre, & doublement à craindre, par la part qu'ont ici l'épouse & la maîtresse. On vient de le voir, quant à la première; je puis aussi en parler avec pleine connoissance, pour ce qui regarde celle-ci. Si je n'avois pas pris mes mesures bien justes, je venois de risquer, il n'y avoit que peu de jours, de me trouver la victime de l'amant & de la maîtresse. Voici en quelle occasion.

Dans le temps que les sujets de plainte se multiplioient de jour en jour, entre Henri & la marquise de Verneuil, je fus député par le roi, pour faire à cette dame, les plus sanglants reproches. Au lieu de fléchir & d'avouer son tort, elle le prit sur un ton si haut, que je ne désespérai pas cette fois, que la scène ne finît par une rupture éclatante; ce qui étoit tout ce que je souhaitois de plus. Non seulement elle refusa de donner la satisfaction que sa majesté lui demandoit, mais elle parut encore si résolue à rompre tout commerce avec le roi, qu'elle alla jusqu'à me solliciter avec les plus fortes instances de travailler à lui faire agréer cette résolution, comme importante également à tous les

1604.

deux, & à vouloir que j'écrivisse, aussitôt que j'allois être retourné chez moi, une lettre à sa majesté, que nous concertâmes ensemble, & où elle employa des termes assez forts, pour me faire juger qu'elle agissoit sincèrement. Cependant la connoissance que j'avois du caractère de cette femme, me faisant craindre qu'elle ne défavouât ce que je manderois au roi, & qu'elle ne me fît passer pour avoir cherché par de sourdes pratiques, à la brouiller avec ce prince, ce qu'il ne m'auroit pas pardonné, tout indulgent qu'il étoit, parce que sur l'article du cœur, il pouvoit la vivacité fort loin; je pris la précaution d'envoyer cette lettre à la marquise, avant que de la faire remettre à sa majesté; & je lui fis dire en même temps, qu'elle la lût & l'examinât attentivement, afin qu'elle vît que je n'avois rien mis dans cette lettre, qui étoit fort longue, au-delà de ce qu'elle m'avoit dicté elle-même; & qu'elle me mandât, si je n'avois pas observé scrupuleusement la teneur de ses paroles. J'enjoignis sur toutes choses au porteur, de ne me rien rapporter de bouche, mais d'obliger cette dame à me marquer par écrit, ce qu'elle trouveroit à y changer, & tout ce qu'elle avoit à me dire.

Elle avoit déjà beaucoup relâché de la sévérité de sa première résolution. Mon domestique s'en aperçut en ce qu'elle chicanait sur les termes, & lui témoigna n'en être pas satisfaite, quoiqu'elle ne parlât point de supprimer la lettre. Mon com-

missionnaire qui vit qu'elle le renvoyoit, après toute cette vague déclaration, sans rien de positif, & qui se souvenoit de mes ordres, lui dit, qu'il avoit la mémoire mauvaise, & la pria de mettre par écrit, ce qu'elle venoit de lui dire, afin de ne pas l'exposer à être grondé, pour avoir oublié, ou mal rapporté ses paroles. Elle comprit bien tout ce qu'on ne vouloit pas lui dire; mais elle étoit engagée trop avant, pour reculer. Elle prit la plume & m'écrivit, qu'elle approuvoit la lettre, à un mot près, qui étoit capable, disoit-elle, de faire monter le roi aux nues. Je mandois au roi, qu'elle le supplioit de lui accorder encore l'honneur de le voir quelquefois, mais de n'avoir aucune privauté avec elle; c'est ce mot qu'elle adoucissoit en ajoutant, *aucune privauté, qui pût lui nuire*; ce qui n'étoit pas bien différent.

Je ferai soigneusement la lettre de la marquise, & j'envoyai la mienne au roi, avec quelque espérance que par fierté, si ce n'est par raison, il donneroit les mains au parti que prenoit sa maîtresse, & qu'il se lasseroit enfin de recevoir la loi d'une femme. En effet, il lut deux fois ma lettre; avec toute l'indignation & le dépit qu'elle devoit lui donner. „ Hé bien! elle le veut, „ disoit-il, je le souhaite encore davantage; elle sera prise dans ses propres „ filets „. Le roi parloit ainsi seul, entre ses dents, & à demi-bas; mais mon courier ne laissa pas de l'entendre. Il de-

164.

manda du papier & une écritoire ; & il m'écrivit par le même homme , un billet , par lequel il me promettoit que le Lundi suivant , la marquise de Verneuil recevroit une lettre de sa main , qui feroit foi qu'il savoit encore commander à ses passions.

Cette lettre est du 16 Avril ; mais celle du Lundi ne vint point ; bien plus , ce prince étant lui-même venu à Paris , il courut aussi-tôt chez sa maîtresse , se flattant du moins , qu'il alloit la couvrir de confusion , & lui arracher mille repentirs : point du tout , c'est lui-même qui joua ce personnage. Il désavoua tous ses agents , il se condamna lui-même ; en un mot , il se mit à la merci de celle qu'il venoit de traiter avec le dernier mépris. Ce fut alors que je trouvai fort heureux d'être saisi d'une lettre de la marquise de Verneuil , qui mit un frein à son ressentiment contre moi. Elle crut pourtant , que cette lettre ne l'empêchoit pas de chercher à me faire passer pour un fourbe & un calomniateur. Je ne garantis pas que Henri n'en crût rien en ce moment. La lettre que je lui montrai à l'arsenal , le désabusa ; mais elle ne lui ouvrit point les yeux sur sa perfide maîtresse. Il me dit en me quittant , qu'il alloit bien lui laver la coëffe ; je ne le crus point , & le devois-je , après ce qui venoit de se passer ?

Après la réconciliation entre le roi & la reine , qui se fit , comme on l'a vu il n'y a qu'un moment , aux dépens de la marquise de Verneuil , cette femme , qui , pour

cette fois se crut abandonnée, entreprit de troubler la paix ; & elle n'en vint que trop bien à bout. Il est étonnant combien de ressorts elle fit jouer pour réveiller l'amour du roi, pour exciter sa jalousie, pour s'en faire rechercher, & même pour s'en faire craindre. Elle employa le sacré & le profane. Elle se jettâ dans la dévotion. Elle se mêla dans le parti des factieux la tête levée. Elle chercha, toutes les filles auxquelles Henri avoit rendu quelques assiduités, & elle leur fit supposer des promesses de mariages, pareilles à celle qu'elle avoit elle-même. Elle abusa de la sienne au point de prétendre en tirer un droit chimérique, de faire casser le mariage de la reine ; & ce qu'on ne croiroit jamais, elle trouva des ecclésiastiques qui la soutinrent dans ses extravagances, & qui osèrent faire publiquement les bans de mariage, qu'elle se vantoit d'obliger le roi à contracter avec elle. En même temps, on répandoit dans le public une infinité de lettres & de mémoires, dans lesquels on prêtoit des raisons aux ridicules prétentions de cette femme (2). Henri auroit donné beaucoup, pour pouvoir découvrir quels en étoient les auteurs. Il em-

1604

(2) Voyez les plaintes que fait à cette occasion le cardinal d'Osat contre l'Espagne, la Savoye, & sur-tout contre un capucin, nommé le pere Hilaire de Grenoble, qui esbaloit à Rome en fa-

veur des partisans de la marquise de Verneuil : *Lettres du 22 Février & 15 Octobre 1601, & du 1 Avril 1602.* La licence des belles satyriques n'a jamais été portée plus loin, qu'elle l'étoit dans ce temps-là.

1604.

ploya à cette recherche, presque toute sa cour; & j'y fus employé comme les autres.

Je ne finirois point si je voulois épuiser tous les incidents liés à cette affaire; & qui, tout frivoles qu'ils sont pour la plus grande partie, ne laisserent pas d'attirer des affaires bien sérieuses à quelques-uns de ceux qui y eurent part; mais je me laisse moi-même de traiter un pareil sujet, & de parler au désavantage d'un prince, qui m'a donné ailleurs tant d'occasions de louer la fermeté héroïque de son cœur. Tout ce vacarme, qui n'avoit d'autre cause qu'un simple dépit amoureux, se termina à l'ordinaire, par un redoublement de passion de Henri pour son indigne maîtresse, qui porta au plus haut point la méintelligence entre lui & la reine (3). Il étoit décidé, que par une contradiction bien bizarre, ce prince chercheroit toute sa vie ses plaisirs & sa satisfaction, aux dépens de son repos & de sa santé. Je ne m'y intéressai plus, que par ces deux motifs. Pouvois-je voir, sans la plus vive sensibilité, dépérir à vue d'œil la santé d'un

(3) „ Le duc de Sul-
 „ ly m'a dit plusieurs
 „ fois (c'est l'auteur de
 „ l'histoire de la mere &
 „ du fils qui parle ainsi)
 „ qu'il ne les avoit jamais
 „ vus huit jours sans que-
 „ relle. Il m'a dit aussi
 „ qu'une fois entr'autres,
 „ la colere de la reine la
 „ transporta jusqu'à rel-

„ point, étant proche du
 „ roi, que levant le bras,
 „ il eut si grand peur
 „ qu'elle passât outre,
 „ qu'il le rabattit avec
 „ moins de respect qu'il
 „ n'est désiré, & si rude-
 „ ment, qu'elle disoit par
 „ après qu'il l'avoit frap-
 „ pée, &c. *Tom. I, pag. 8.*

prince, dont la personne m'étoit précieuse. Il n'eut point de maladie mortelle, pendant le cours de cette année; mais il ne donna jamais tant d'occupation à la Riviere & à du Laurens. Il fut obligé d'user souvent de saignées, de diete, de bouillons rafraichissants, pour prévenir les mauvais effets d'un sang noir & brûlé, qu'on lui tiroit dans les fréquentes indispositions qu'il eut. La colere, le chagrin, l'impatience, le mettoient dans une telle agitation, qu'un jour qu'il avoit un violent dépit de quelque procédé de la marquise de Verneuil, le bras dont il avoit été saigné la veille, se rouvrit comme il se mettoit à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la reine, pour prendre commodément les eaux de Pougues & de Spa (4).

Il n'auroit plus rien manqué à ces brouilleries domestiques, pour y mettre le comble, si la reine Marguerite y étoit entrée de son côté. C'est le seul malheur qui n'arriva point à Henri. On ne fauroit au contraire donner trop de louanges à la douceur de cette princesse, à sa soumission, & sur-tout à son désintéressement, dans une situation où elle n'auroit pas manqué de motifs de se faire accorder tout ce qu'elle auroit désiré. Elle demandoit rarement, & ne demandoit que des choses peu considérables & justes, l'accomplissement des engagements, qu'on avoit pris avec elle, & quelques exemptions pour son bourg

(4) Les eaux de Spa sont dans l'évêché de Liège.

1604.

d'Usson. Sa principale sollicitation fut au sujet de la succession de la reine Catherine, sa mere. Cette princesse, par son contrat de mariage avec Henri II, donnoit ce qu'elle avoit d'effets en propre, après ses mâles, à ses filles, par préférence aux enfants naturels de son mari. Il n'y avoit rien dans cette disposition que de juste. Cependant Charles de Valois, comte d'Auvergne (5), prétendoit en dépouiller Marguerite. Elle manquoit de la principale piece qui pouvoit justifier son droit. Le roi interposa son autorité pour lui en faire donner communication, & pour lui faire rendre la justice qui lui étoit due.

Marguerite garda cette conduite de droiture & de désintéressement, le reste de sa vie. On ne s'apperçut jamais qu'elle eût appartenu de si près au roi. Je la louerois davantage, si je ne craignois de me faire accuser de partialité à son égard. On fait quel intérêt la bonté de cette princesse lui a toujours fait prendre à ma situa-

(5) En vertu d'une donation, que Henri III lui avoit faite de ces biens. Le parlement confirma en 1606, le testament de Catherine de Médicis, & les adjugea à Marguerite de Valois. Brantôme, dans le septieme tome de ses mémoires, p. 38, fait l'énumération de ces biens, consistant dans les comtés d'Auvergne, Lauragais, Le-verous, Douzenac, Chauf-fac, Corrèges, Hondoncourt, &c. qu'il fait monter à cent vingt mille livres de revenu : sans compter la dot de cette princesse, de plus de deux cent mille écus ou ducats, „ qui en „ vaudroient aujourd'hui, „ dit-il, plus de quatre „ cent mille, avec grande „ quantité de meubles, ri- „ chesses, & précieuses „ pierreries & joyaux, &c.

tion & à ma fortune. Les lettres qu'elle m'écrivoit sont comme celles qu'on écrit à un véritable & solide ami : „ Vous êtes „ toujours , c'est ainsi qu'elle s'y exprimait , „ mon recours , & après Dieu , „ l'appui sur lequel je fais le plus de „ fonds „.

1604.

Passons à d'autres sujets d'inquiétudes qu'une cabale séditieuse donna au roi pendant cette année ; madame de Verneuil y trouvera encore sa place. Sans répéter éternellement les noms des ducs de Bouillon , de la Trémouille & de Rohan , du comte d'Auvergne , de d'Entragues & de sa femme , de du Pleffis , &c. on voit bien que c'est de toutes ces personnes-là que je veux parler. Le même esprit qui les avoit conduits dans les menées qu'ils avoient fait faire au parti Protestant dans le synode de Gap , dirigeoit encore toutes leurs entreprises , & leur faisoit mettre en œuvre tout ce qu'ils jugeoient propre , soit à soulever les sujets du roi , soit à lui susciter de nouveaux ennemis au-dehors. On auroit de la peine à croire combien le mensonge & la calomnie répandirent & autoriserent de bruits injurieux à ce prince , & combien il se tramoit de complots contre le gouvernement , sous l'autorité de ces chefs.

Sa majesté en m'envoyant à Paris par d'Escure , un avis qu'elle venoit de recevoir à Saint-Germain-en-Laye , me mandoit , que quoique je n'eusse pas déjà bonne opinion de tout ce corps , j'aurois de la

1604.

peine à croire ce qu'elle m'en écrivoit. Je ne puis m'empêcher de dire que les Protestants agissoient en France, de manière à n'être pas plaints, si quelque jour ils y recevoient un châtement un peu sévère. Ils se vantoient presque hautement, d'obliger sa majesté, non seulement à recevoir le duc de Bouillon dans son royaume, mais encore à le revêtir des honneurs & des emplois dignes d'un chef de la religion. Du Plessis, l'ame de ce corps, ne leur inspiroit point d'autre pensée. La Trémouille avoit préparé ses créatures à tout entreprendre, en leur persuadant qu'on étoit sur le point de voir arriver en France la révolution la plus surprenante, pendant que le duc de Rohan se chargeoit de donner cours à ce bruit, dans les pays étrangers, sur-tout en Angleterre, par un homme de confiance, nommé Durand, qui cherchoit avec soin tous les moyens de détacher sa majesté Britannique du parti d'Henri. Cet homme, qui se faisoit appeler à Londres, M. de Haute-Fontaine, se montra si bon valet, que le roi demeura persuadé avec tout le monde, qu'il en avoit beaucoup plus fait, qu'on ne lui en avoit enjoint: car il fut avéré qu'il avoit traité des conditions de l'établissement de son maître en Angleterre, où il vouloit le faire naturaliser. Si cette idée n'est pas de Durand seul, elle ne peut être partie que de la duchesse de Rohan, la mere. Il est encore certain que le duc de Rohan fit présenter de sa part au roi d'Angleterre,

gleterre, par ce Durand, un cheval de prix : ce qui, dans la conjoncture présente, ne lui étoit nullement permis, sans l'aveu de sa majesté. 1604.

Celui de tous, qui méritoit le plus d'être éclairé, étoit le comte d'Auvergne, dont les liaisons avec l'Espagne, n'étoient presque plus ignorées de personne. Il étoit alors en Auvergne, où il ne s'endormoit, ni sur la cause commune, ni sur la sienne. Il avoit fait servir à ses desseins, la promesse de mariage faite par le roi à la marquise de Verneuil sa sœur (6); & en y joignant

(6) Les historiens ne disent rien de bien positif sur la teneur du traité fait par le comte d'Auvergne, avec le conseil d'Espagne; mais Amelot de la Houffaye va suppléer à cet article. Il est d'autant plus croyable, que, comme il nous l'apprend, c'est à son bisaïeul maternel, nommé Antoine-Eugene Chevillard, trésorier général de la gendarmerie de France, que le comte d'Auvergne & la marquise de Verneuil, confierent l'original de ce traité, comme à leur parent & intime ami. Il nous apprend encore, que Chevillard ayant été enveloppé dans la disgrâce du comte d'Auvergne, & mis à la bastille, il y tint si bien caché, dans la basque de son pourpoint, cet origi-

nal de traité, que personne n'en eut connoissance, & que voyant qu'on le traitoit en criminel d'état, il s'avisa de manger peu à peu avec la soupe & la viande qu'on lui servoit à ses repas, le traité & la ratification de l'Espagne qui y étoit jointe. Le roi d'Espagne y promettoit au comte d'Auvergne, de l'assister de troupes & d'argent, pour mettre sur le trône Henri de Bourbon son neveu : c'est le fils que Henri IV avoit eu de la marquise de Verneuil & qui est appelé dans cet écrit, dauphin de France, & héritier légitime de la couronne. *Art. Entragues-Balsac, Touchet. Amelot de la Houffaye assure de plus, note sur les lettres du cardinal d'Osat, ci-dessus, que deux capucins, nom-*

1604.

un conte sur lui-même, encore plus ridicule que cette pièce, mais qui avoit pourtant trouvé des gens assez crédules en Espagne, pour traiter l'un & l'autre sérieusement, il est certain qu'il s'y étoit acquis une fort grande confiance. Nous verrons dans peu à quoi elle le conduira.

Les moyens que sa majesté employoit contre toutes ces brigues, consistoient à veiller avec son attention ordinaire, aux affaires du dedans & du dehors du royaume, & à ne remplir les intendances & autres places publiques, que de personnes connues par leur mérite, par leur probité, & en même temps par leur attachement à sa personne. On en vit un exemple dans Boucault, qui de simple avocat, fut fait président à la cour des Aydes de Montpellier, pour avoir utilement servi sa majesté en Languedoc. Henri m'ordonna encore de faire assembler le chancelier, Villeroy & Sillery, qui avec moi, faisoient une espece de conseil, chargé particulièrement de cette affaire. J'entretenois aussi toujours, par ordre de ce prince, un

més le pere Hilaire de Gré-
noble, & le pere Archan-
ge, l'un à Paris, & l'autre
à Rome, conduisoient cette
conspiration.

M. de Sully semble in-
finuer encore quelque cho-
se de plus, en faveur du
comte d'Auvergne person-
nellement. Ce comte au-
roit-il supposé quelque pie-

ce, ou quelque disposition
de Charles IX son pere,
en vertu de laquelle il eût
prétendu lui-même à la
couronne? Voyez aussi sur
ce sujet, *les Mémoires de
la vie du président de Thou*,
& sur-tout son histoire, ann.
1605. *Mém. Recond. di Vist.*
Siri, vol. 1, p. 297.

commerce de lettres avec les principaux protestants , dont je conviens quelque chose que dit sa majesté , qu'il ne lui en revenoit pas un grand avantage ; mais il compta sur-tout , & avec raison , sur le voyage qu'il se proposa de faire cette année , du côté de la Provence & du Languedoc , pendant que de mon côté , je me rendrois en Poitou , & visiterois la côte occidentale de la France.

Je goûtai extrêmement cette idée , lorsque Henri me la communiqua , & nous nous occupâmes long-temps à tout préparer pour ce double voyage. La prise de possession de mon gouvernement , qu'il étoit nécessaire que je fisse , devoit me servir de prétexte pour le mien. Le roi n'en avoit pas besoin pour le sien , au contraire il devoit paroître instruit du sujet qui rendoit sa présence nécessaire dans les provinces méridionales de son royaume , & s'en promettre publiquement tout l'effet qu'elle devoit produire. Je visiterois , soit sur la route , soit en m'en écartant sur quelque raison , l'Orléannois , la Touraine , l'Anjou , le Poitou , la Saintonge , l'Angoumois & la Guyenne , & sa majesté s'écarteroit aussi dans le Berry , le Bourbonnois , le Lyonnois & le Dauphiné (7) , en sorte que nous verrions l'un ou l'autre.

(7) Voyez l'original 1604 , & apostillé , comme d'une lettre écrite par Henri IV , à M. de Rosny au sujet de ce voyage en Poitou , datée du 20 Juillet

elles le sont presque toutes , sur le revers , de la main de ce ministre. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

1604.

presque toute la France. Nous réglâmes le temps de notre départ, celui de notre séjour, & jusqu'à l'endroit où nous pourrions nous rejoindre, qui devoit être Toulouse; & je tenois le voyage de sa majesté pour si assuré, que je ne songeai plus qu'à venir promptement de Fontainebleau, où tout ceci fut arrangé, à Paris, pour mettre ordre aux affaires du gouvernement, afin que rien ne retardât notre départ, qui devoit être au plus tard, dans le courant du mois de Juin. Les particuliers qui avoient des affaires pendantes au conseil du roi, en pressèrent la conclusion de toutes leurs forces, si-tôt que le dessein de sa majesté eut été rendu public, & les conseillers furent ravis de cet empressement, parce qu'une grande partie d'eux devant suivre le roi dans ce voyage, ils ne vouloient pas laisser la décision des affaires qu'ils avoient entamées, au nouveau conseil que sa majesté nommeroit pour le temps de son absence.

Ce projet si bien arrangé n'eut pourtant aucun effet, quant au voyage de Henri. La déclaration qu'il en fit devant les courtisans, mit d'abord tout en rumeur, & causa à l'ordinaire de grands mouvements à la cour. Il n'y eut presque personne qui n'entendit avec peine ce discours de sa majesté, & qui ne travaillât par toutes sortes de moyens à la détourner de ce voyage; les uns, comme les ministres & autres principaux employés près de la personne du roi, pour s'epar-

gner les frais d'un voyage coûteux, & tous les délicats de la cour, pour éviter la fatigue & les autres incommodités ordinaires dans ces sortes d'expéditions; en sorte que lorsque sa majesté proposa la chose en forme à ses conseillers d'état, qu'elle fit venir exprès à Fontainebleau, & aux principaux de sa cour, qu'elle assembla tous pour cet effet, on ne lui opposa que des difficultés, sans toucher le véritable point.

1604.

On alléguait l'incertitude des sieges d'Otende & de l'Ecluse, la crainte d'une ligue entre l'Angleterre & l'Espagne, l'affaire du commerce entre la France & cette couronne, celle du comte d'Auvergne & de la marquise de Verneuil, le différend nouvellement survenu entre la république des Grisons & le comte de Fuentes, au sujet de la Valteline, dans lequel la France ne pouvoit se dispenser d'entrer à cause des Vénitiens & des Suisses, toutes affaires dont j'ai déjà parlé, ou dont je parlerai bientôt; enfin, on imagina de si grands inconvénients dans ce voyage, & on fut si bien les grossir, que le roi se laissa engager à le rompre.

On trouva même le moyen de lui faire changer aussi d'avis sur le mien. Des affaires qui s'agitoient au conseil, commencerent à lui paroître d'une si grande importance, que pour ne pas les perdre de vue pendant un trop long temps, il voulut que je me renfermassé pour cette fois, dans ce que je pouvois faire, sans sortir

1604.

du Poitou, & que je remisse à un autre temps la visite des côtes maritimes. Je ne nie pas qu'une partie des raisons qui furent alléguées en cette occasion, pour détourner le roi de son entreprise, ne fussent d'un grand poids, mais je crois pourtant en avoir marqué la principale & la véritable, & je persiste encore dans mon premier sentiment, sur l'utilité dont elle auroit été pour l'état.

Un homme qui dut n'être pas peu embarrassé, à la nouvelle de ce voyage de sa majesté, & dont on ne s'attendoit peut-être pas à voir le nom ici, c'est Lesdiguières, & d'autant plus qu'on y en joignoit un autre en public, que M. le comte de Soissons alloit être revêtu du gouvernement des places de sûreté, données à Lesdiguières. Il pouvoit même craindre que cette démarche peu pacifique de sa majesté, ne le regardât personnellement. On venoit d'être informé de ses correspondances avec le duc de Bouillon. Morges, qui en avoit donné secrètement avis de Dauphiné, en fournit des preuves, lorsqu'il fut venu à Paris, qui ont rendu ce fait d'autant plus incontestable, qu'elles furent encore confirmées par le nommé du Bourg.

Je partis dans le mois de Join, & je pris le plus court chemin pour me rendre en Poitou, accompagné de plusieurs personnes de qualité de la province, qui se rangèrent auprès de moi, sur le bruit de mon voyage. Quelques-uns d'eux n'avoient

d'autre intention dans cette démarche, que de me faire tout l'honneur qu'on croit devoir à un gouverneur ; mais quelques autres, du nombre desquels je mets, sans hésiter, Richelieu (8) & Pont-Courlay, ne la faisoient que pour être plus à portée de savoir mes desseins, soit par ma propre bouche, soit en questionnant mes gens sur tout ce qui se feroit & se diroit chez moi, pour en informer ensuite les chefs du parti Protestant, pour s'opposer à tout ce qu'ils supposoient que j'étois chargé d'entreprendre contr'eux, en faveur des Catholiques, enfin pour profiter de mes plus petites inadvertances, s'il m'en échappoit quelqu'une, & tâcher de me rendre ou criminel, ou suspect auprès du roi. Si mes ennemis réussirent dans quelques-uns de leurs mauvais desseins, ce ne fut pas du moins quant à ce dernier point. Le commerce que sa majesté me faisoit l'honneur d'entretenir réglément avec moi, dès que j'étois éloigné de sa personne, continua comme à l'accoutumée ; je n'en eus même que plus d'occasions encore d'entrer dans sa confiance, & de connoître jusqu'à quel point elle s'intéressoit à ma personne, sa majesté me faisant souvenir avec beaucoup de bonté, que j'étois dans un pays, où, quelque semblant qu'on fit, on me vouloit beaucoup de

(8) François du Plessis de Richelieu, pere du cardinal de Richelieu. François de Vignerod de Pont-Courlay.

1604.

mal, & que je ne devois pas cesser un moment d'être sur mes gardes.

Il est vrai que les ennemis du roi & les miens, eurent soin de prendre les devants, pour rendre tous mes soins inutiles, & pour animer la populace contre moi. Ce qu'ils trouverent de plus capable de produire cet effet, fut de répandre le bruit que je n'allois en Poitou, que pour obliger les propriétaires des (9) marais salants à s'en défaire, & pour les acheter tous pour le roi. Je ne découvris nulle part plus de mauvaise volonté à mon égard, que dans ceux qui en devoient le moins avoir; je veux dire, dans les Réformés mes confreres, je ne parle toujours que des principaux, quoiqu'ils affectassent à l'extérieur, de me rendre tous les honneurs possibles. S'ils refusoient de m'instruire du secret de leurs délibérations, c'étoit toujours sur des prétextes si bien palliés, que je devois feindre de ne pas en être mécontent. Ils craignirent Parabere, qui s'étoit plus particulièrement attaché à ma personne, que les autres, quoiqu'ils le connussent fort zélé pour la religion, parce qu'il étoit naturellement franc, & qu'il avoit des vues plus droites. Ils chargerent d'Aubigné & Constant de ne le point quitter, tant qu'il seroit auprès de moi.

Mais

(9) Prefixe ne doute de délivrer le peuple de la point que Henri IV n'ait gabelle, qu'il assure que ce eu véritablement ce des-prince songeoit très-sérieusement à abolir, aussi-bien comme le véritable moyen que la taille. *Pag. 369.*

Mais toutes ces dispositions malignes à mon égard, ne s'étendirent point au-delà de ce petit nombre de personnes, ou furent cachées avec beaucoup de soin. Je fus reçu avec toutes les marques de la plus haute distinction dans tous les endroits où je fis quelque séjour; & dans ceux où je ne fis que passer, on vint à ma rencontre, on m'escorta avec pompe, on me harangua. Les ecclésiastiques même se montrèrent les plus empressés, & jamais je n'entendis un mot équivoque sur ma religion. Ceux de Poitiers, qui ont la réputation d'être naturellement durs & infociables, me donnerent une toute autre idée de leur caractère, par leurs manieres respectueuses & polies.

Je fus encore plus surpris de ceux de la Rochelle. Cette ville orgueilleuse, qui se vante ordinairement de n'avoir que le roi lui-même pour gouverneur, & sous lui, ce maire important, qui est toujours élu nécessairement sur les trois sujets qu'elle propose à sa majesté, pouvoit faire valoir avec moi ces belles prérogatives, d'autant plus justement, qu'à la rigueur elle ne se trouvoit point comprise dans mon gouvernement. Cependant elle me fit une réception telle qu'elle l'auroit pu faire à un gouverneur qu'elle se seroit choisi elle-même. J'y entrai avec une suite de douze cents chevaux. On ne craint guere avec une pareille escorte, les attentats, contre lesquels sa majesté m'avertissoit de me précautionner. Les Rochellois ouvrirent

1604.

leurs portes à tout ce cortège, sans distinction de personnes, ni de religion, ils le logerent tout entier, & presque tous en maison bourgeoise. Dans un repas public, qu'ils donnerent à mon occasion, & auquel je fus convié avec cérémonie, ils dirent, en buvant à la santé du roi, que si sa majesté leur avoit fait l'honneur de se présenter à leurs portes, eût-elle été suivie de trente mille hommes, ils les lui auroient ouvertes, & que si elles ne s'étoient pas trouvées assez grandes, ils auroient abattu trois cents toises de leurs murailles. Je ne vis que des respects, & je n'entendis que des éloges de ce prince. Ils m'assurèrent aussi, avec les louanges les plus flatteuses, que quand j'aurois eu avec moi deux ou trois fois plus de monde que je n'en avois, ils n'auroient pas agi différemment.

Le repas dont je viens de parler, fut de dix-sept tables, la moindre de seize couverts; & le lendemain, on me donna une collation, tout aussi superbe que l'avoit été le repas. On y joignit le spectacle d'un combat naval, entre Coreilles & Chef-de-Baye, dans lequel vingt vaisseaux François attaquèrent pareil nombre de vaisseaux Espagnols. Les Espagnols vaincus, furent amenés pieds & mains liés, devant un tableau du roi, exposé publiquement, & ils me furent présentés, comme à son lieutenant général. Rien ne fut oublié de ce qui pouvoit rendre ce divertissement parfait; habits, armes, livrées, pavillons,

pannonceaux différents. Je payai cette bonne réception des Rochellois, en leur accordant, au nom du roi, dont je fis l'éloge publiquement, la délivrance de leurs prisonniers. Excepté eux & le sieur de Luffan, je punis sévèrement tous ceux qui avoient contrevenu aux traités du commerce. Sa majesté se contenta d'avoir obligé la ville de la Rochelle à lui demander cette grace, qu'elle fut bien d'ailleurs lui faire acheter. J'appris à Poitiers des circonstances, qui me firent trouver le comte d'Auvergne beaucoup plus coupable encore que je ne le croyois.

1604.

Le peu de temps que le roi avoit laissé en ma disposition pour régler les affaires de la province, me fit remettre à un autre temps à visiter le haut & le bas Poitou, je ne pus obtenir de sa majesté, que la permission d'aller à Saint-Jean-d'Angely & à Brouage, en lui représentant la nécessité de ce voyage, ne fût-ce que pour détromper le peuple de ce canton, de l'opinion que le roi vouloit s'emparer de leurs salines. Je partis de la Rochelle pour ces deux endroits, où je fus reçu de MM. de Rohan & de Saint-Luc, mieux encore que je ne m'y étois attendu. Je fis tout mon possible pour ramener Rohan à son devoir. Je lui parlai de ses brigues en Angleterre, d'où je l'exhortai à rappeler Durand au plutôt. Il témoigna à ces discours une extrême surprise, feinte ou véritable. Il se plaignit des impostures de ses ennemis. Il désavoua Durand, & pour

1604.

me persuader de sa sincérité, il convint de quelques faits, comme du cheval donné en présent au roi d'Angleterre; mais en assurant qu'il en avoit obtenu une permission de sa majesté, dont il la feroit facilement souvenir.

De Saint-Jean, je repris le chemin de Paris par Thouars, où je voulus m'aboucher avec le duc de la Trémouille. Je n'attendois pas de lui un accueil aussi gracieux que je le reçus, sachant combien il avoit été mortifié de me voir posséder un gouvernement, & recevoir des honneurs auxquels il avoit aspiré, jusqu'à les briguer publiquement. Je l'entretins plusieurs fois de tous les sujets de plaintes que le parti réformé donnoit au roi, & en présence même de Parabere, Saint-Germain-de-Clan, Besses, la Valliere, Constant, d'Aubigné (ceux-ci ne se quittoient presque jamais) & de Préaux, la Ferriere & la Saussaye. Toutes ces personnes se récrièrent fortement sur la fausseté des imputations qu'on leur avoit faites auprès du roi, protestant hardiment de leur fidélité & de leur attachement à sa majesté; & pour mieux m'en imposer, ils accompagnèrent toutes ces assurances de tant de civilités à mon égard, & même de basses flatteries, qu'ils tombèrent dans l'autre excès d'une affectation trop marquée.

Au travers de tous leurs déguisements, je ne laissai pas de pénétrer leurs desseins, en mettant en leur présence la conversation sur l'état des affaires d'Espagne &

d'Angleterre ; ils se trahissoient malgré eux, & il me fut impossible de douter que toute cette petite cour de gens attachés aux ducs de Rohan & de la Trémouille, ne fût dans les sentiments de mécontentement & de désobéissance, dont on les avoit accusés auprès de sa majesté. Mais je les découvris en même temps, & les lumieres que je tirai de la place que j'occupois dans la province, m'en donnerent dans la suite toute la certitude possible, qu'heureusement ces messieurs ne dispoient en aucune maniere du reste du parti Protestant. Ce n'étoit plus, comme autrefois, ces chefs absolus, qui d'un seul mot entraînoient tous les suffrages ; on les fuyoit au contraire, comme des pestiférés, lorsqu'ils venoient délibérer dans les assemblées : c'est qu'ils s'étoient détruits eux-mêmes par leur propre imprudence, en jettant tout le corps dans des démarches si hasardées & si risibles, qu'ils avoient enfin ouvert les yeux aux moins clairvoyants ; & tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour eux, c'est qu'ils composoient encore un parti dans le parti même, mais un parti très-foible, & qui ne se soutenoit plus que par la vaine démonstration d'une autorité, dont il ne lui restoit que l'ombre.

Je n'avois garde de négliger de si favorables dispositions. J'achevai de désabuser le peuple. Je détruisis les bruits dangereux qui avoient été semés au sujet des salines, de la gabelle, & des autres monopoles, & dont on s'étoit servi pour

1604.

le mettre en fureur. On commença à mieux connoître le roi. Toutes les idées de tyrannie & de servitude s'effacèrent. Je fis comprendre aux Protestants personnellement qu'il étoit faux que Henri eût jamais songé à les exclure des charges & dignités de l'état; que sa grande maxime avoit toujours été au contraire, de tenir exactement la balance égale entre les deux religions. Je leur fis voir encore comment la prévention les avoit aveuglés sur le compte de Clément VIII, qui avoit en toute occasion dissuadé de faire la guerre aux Réformés, bien loin de n'avoir pensé & travaillé qu'à les exterminer.

Les effets acheverent ce que j'avois commencé par mes discours. Je distribuai des pensions à ceux du parti qui avoient conseillé la paix, & bien servi le roi; & pour achever de les convaincre qu'ils ne s'étoient pas trompés sur les intentions droites & équitables de leur souverain, je leur montrai le mémoire des réformations qu'il méditoit de faire dans l'état, tel qu'on l'a vu plus haut, qui les remplit de satisfaction. Je puis dire que par tous ces moyens, j'ébranlai si fort le parti du duc de la Trémouille, qu'il ne put pas après cela, se faire fort de six personnes de quelque considération. Le duc de Bouillon fut si sensiblement touché de voir qu'il avoit perdu ce reste de crédit qu'il avoit jusques-là conservé dans ce canton de la France, qu'il se détermina à passer le reste de ses jours dans cette espece d'exil, qui l'arrê-

toit à la cour de l'électeur Palatin, tranquille malgré lui. Ce fait n'est pas risqué. Saint Germain qui n'ignoroit aucun des secrets du duc, l'écrivit à la Sauflaye, dont il se croyoit aussi assuré que de lui-même ; mais la Sauflaye me remit la lettre de Saint Germain, que je montrai à sa majesté.

1604.

Ayant fait de cette maniere tout ce que la conjoncture présente & la brieveté du temps me permettoient, j'obéis aux instances que le roi me faisoit dans toutes ses lettres, de revenir au plutôt, & je suivis de fort près la dernière que j'écrivis à sa majesté, de Thouars, le 16 Juillet. J'en partis après avoir fait une dernière visite au duc de la Trémouille. Il ne se portoit pas bien, quand j'arrivai à Thouars, je le laissai à l'extrémité, lorsque j'en partis. Il mourut (10), sans avoir jamais pu être engagé à venir trouver le roi, & sa mort ôta une tête aux séditieux.

J'arrivai le 22 Juillet à Paris, où je trouvai un billet de sa majesté, du 18, par lequel elle m'enjoignoit d'envoyer dans tous les endroits de Normandie, de Bretagne & de Poitou, où j'avois eu dessein de me transporter, deux personnes de confiance (je choisis Nicolaï & Bois) & de venir la trouver à Monceaux, où elle m'attendoit en achevant de prendre les

(10) Claude de la Trémouille, duc de Thouars, quatre ans. Voyez son éloge dans *de Thou*, liv. 31, & mourut de la goutte, n'étant âgé que de trente-*Matthieu*, tom. 2, liv. 3, pag. 663.

1604.

eaux. Je connus, par l'accueil gracieux & caressant que me fit ce prince, que j'avois eu le bonheur de le satisfaire (11). Je l'entretins trois jours de suite, sur les affaires qui avoient été le sujet de mon voyage, & j'achevai de lui dire ce qui pouvoit encore manquer aux détails que je lui avois faits dans mes lettres, soit à lui, soit à Villeroy.

On a voulu dire que le duc d'Epemon tint alors en Guyenne une conduite qui le rendit plus suspect que jamais à sa majesté, que j'y ajoutai foi, & que je lui rendis en cette occasion, tous les mauvais offices d'un ennemi mortel. Je m'inscris fortement ici contre ce bruit, quant à ma personne, je le tiens faux, quant au fait qu'on y énonce, contre l'honneur de d'Epemon, & je ne le crois guere plus fondé, quant aux sentiments qu'on y impute à sa majesté contre lui. Il semble que pour établir ces sentiments, il devoit suffire de la lettre que ce prince écrivit au Duc, au sujet de la dispute de du Plessis avec l'évêque d'Evreux, dans laquelle il le traite d'ami, qualité qu'il ne donnoit pas volontiers à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes.

Ajoutons-y une vérité dont j'ai pleine connoissance, c'est que depuis ce temps-là, sa majesté avoit prévenu obligeamment d'Epemon sur mille choses, & qu'elle me disoit souvent de lui rendre les visites &

(11) De Thou dit que ce voyage du marquis de Rosny, délivra Henri IV de grandes inquiétudes. *Liv. 31.*

les autres devoirs de l'amitié, même avant que je les reçusse de lui. Si l'on fit entendre à Henri quelque chose au désavantage de ce duc pendant son séjour en Guyenne, c'est sur quoi je ne puis rien nier, ni assurer; ce que je fais seulement encore, c'est qu'il ne resta plus de soupçon à sa majesté, après les lettres que d'Épernon lui envoya & à moi, par Perronne. La sincérité & le témoignage d'une bonne conscience y paroissent si clairement, dans la soumission qu'il y fait, d'aller, au premier ordre de sa majesté, se présenter devant elle, pour y servir de caution de sa personne, & de garant de ses sentiments, qu'il ne laisse rien à repliquer. Tout le monde a su ce qui s'étoit passé entre le roi & le duc d'Épernon, du vivant, & même quelques années après la mort de Henri III, & combien ce prince lui en avoit témoigné de ressentiment. Il n'en faut pas davantage. L'oubli des injures est une vertu rare chez les souverains, & qu'on y croit communément bien plus rare encore. On n'a pas fait attention aux preuves sensibles que Henri a données en plus d'une occasion, de cette véritable grandeur d'ame, qui fait pardonner, & tout ce qu'il a fait dans la suite pour d'Épernon, achève de montrer qu'il l'a exercée à son égard.

Pour moi, loin d'avoir été l'ennemi de d'Épernon, au temps dont on parle, je pourrois citer mille témoignages de bonne intelligence entre nous; mais il me

1604.

semble que ma parole suffit, & pour être cru, & pour le justifier. On m'a toujours trouvé jusqu'ici aussi incapable de déguiser mes véritables sentiments d'amitié & de haine, que de charger un innocent, & de prendre le parti d'un criminel d'état. D'Epernon fit une chute si malheureuse en Guyenne, qu'il se rompit la cuisse & le pouce, & se blessa encore à l'épaule & au coude, ce qui l'obligea de se tenir quarante jours au lit, couché sur le dos. Je lui écrivis sur ce fâcheux accident, & il m'en remercia avec la même affection dont toutes ses lettres étoient ordinairement remplies; car il me traitoit alors en ami, & j'étois aussi son confident dans tout ce qui regardoit la personne de sa majesté (12). Un autre de mes amis, mais sans avoir cessé de l'être, dont je reçus aussi cette année, des lettres également remplies de confiance, d'amitié & de politesse, c'est Bellegarde; elles sont datées de Dijon, il étoit alors dans son gouvernement de Bourgogne. Je reviens au comte d'Auvergne, pour traiter cette affaire plus particulièrement.

Il n'avoit tenu qu'au roi d'ôter à ce sujet mutin tout moyen de conspirer contre l'état. La douceur dont sa majesté usa mal-à-propos à son égard, lorsqu'elle fit punir le maréchal de Biron, fut la cause de sa rechûte, comme le foible qu'elle avoit

(12) Voyez l'original de ces lettres dans les anciens mémoires, ils paroissent se contredire un peu sur l'article du duc d'Epernon.

toujours montré pour toute cette famille , à cause de la marquise de Verneuil , l'avoit autorisé dans sa premiere révolte. Il n'eût peut-être pas été encore bien difficile de retrouver l'occasion que sa majesté avoit laissé échapper , lorsque les avis des nouvelles brigues du comte d'Auvergne en Espagne lui furent donnés , & qu'on put attendre plus de lumieres sur cette affaire de la prison de Morgan (13), son homme d'intrigue , qui fut arrêté en ce temps-là ; mais le roi se contenta de faire partir , par mon ordre , d'Escures pour l'Auvergne , où étoit alors le comte , afin de découvrir tout le complot , & de lui persuader par la voie de la douceur , de venir se jeter aux pieds de sa majesté.

1604.

D'Auvergne comprit en effet qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre. La prise de Morgan l'avoit déconcerté. Ses mesures n'étoient pas prises assez justes , pour espérer que ses desseins demeureroient cachés , ni ses desseins assez avancés , pour pouvoir lever le masque. Il craignit d'exposer par sa fuite , le comte & la comtesse d'Enragues , & toute sa famille , à un traitement ignominieux. Il se rendit donc aux raisons de d'Escures , & s'engagea à se laisser mener par lui à la cour , & à y révéler au roi ses plus intimes secrets , jusqu'à certaine lettre de sa

(13) Thomas Morgan , Anglois. Voyez M. de Thou, *Ibid.*

1604.

sœur, qu'il disoit être de la dernière importance, moyennant la grace que sa majesté promit de lui accorder. L'original de cette lettre de la marquise de Verneuil ne me tomba que l'année suivante entre les mains, & on ne fut pas trop bien quelle foi on y devoit ajouter, parce que le frere & la sœur paroissoient tantôt de concert, tantôt brouillés jusqu'à ne pouvoir se souffrir; ce qui semble le plus digne d'y être remarqué, c'est qu'elle exhorte son frere à une retraite solide chez l'étranger, à laquelle elle se montre déterminée elle-même.

Une chose bien capable de faire douter de la sincérité du comte d'Auvergne, dans les promesses qu'il fit à d'Escures, c'est qu'au même temps qu'il partit pour venir à Paris avec lui, il dépêcha Yverné en Espagne. L'évêque de Montpellier découvrit cette menée, & en écrivit au roi, mais ce prince voulut bien une seconde fois se payer de ses belles promesses. Il ordonna seulement que le parlement instruisît dans toutes les formes, le procès de Morgan, afin que le crime rendu public, donnât plus de poids à la grace qu'il étoit résolu d'accorder à toute la famille de d'Auvergne, qui s'y trouvoit comprise. Tout ce que ce prince y gagna, fut de se faire rendre enfin par d'Entragues, cette promesse (14) de mariage si fameux

(14) Henri IV fut obligé de Verneuil, vingt mille écus comptant, & de melle, de donner à la mar- promettre le bâton de ma-

se, qu'il avoit inutilement pressé sa maîtresse de lui remettre ; ce qui se passa en présence de messieurs le comte de Soissons & le duc de Montpensier, du chancelier, de Sillery, la Guêlle, Jeannin, Gèvres, Villeroy, afin qu'on ne pût dans la suite éluder cette restitution par une restriction, ni désaveu. Il fut même dressé un acte, pour justifier que c'étoit le vrai & le seul écrit fait par sa majesté à ce sujet, & la déclaration de d'Entragues, conforme à cet énoncé, fut jointe à la piece.

1604.

Cette conduite de Henri n'étoit pas bien propre à rendre le comte d'Auvergne sage. Aussi recommença-t'il ses premières brigues, presque sous les yeux de sa majesté. La seule attention qu'il eut, fut de tromper le roi, qui fut long-temps la dupe de ses apparences de sincérité ; mais enfin, tout le mystere fut encore une fois découvert par des lettres écrites & reçues par d'Auvergne, qui tomberent entre les mains de Loménie, & que Loménie alla aussi-tôt porter à sa majesté. Ce prince convint alors de tout son tort, mais trop tard ; car, soit pénétration, soit avis de ce qui venoit d'arriver, le comte eut le temps de sortir de la cour, avant qu'on eût pu exécuter le conseil qu'on prenoit de l'y arrêter, & il se proposa bien de ne plus s'en approcher, après le danger qu'il venoit d'y courir, & même de sortir tout-à-fait de France, au

réchal de France au comte | mais été à la guerre. *D*
d'Entragues, qui n'avoit ja- | *Thon*, liv. 132.

1604.

moindre signe qu'il se tramerait quelque chose contre lui.

Le roi me communiqua l'embarras où l'on étoit tombé par sa faute. On fit repartir d'Escures pour l'Auvergne, il y fit même deux voyages coup sur coup; mais les moyens qui avoient si bien réussi, furent inutiles cette fois. D'Auvergne fut toujours éluder le retour à la cour dont on le pressoit, & avec un air si peu embarrassé, qu'on ne put pas même tirer de son refus la conviction de son crime, comme l'on s'y attendoit. Il faisoit les plus belles promesses du monde & paroïssoit toujours disposé à partir. Il fallut enfin en revenir au seul moyen qui restoit à tenter; c'étoit de s'assurer de sa personne, ce qui ne paroïssoit pas facile.

Je jettai les yeux sur un homme qui me parut très-propre à faire réussir ce coup; c'est le trésorier. Murat, dans lequel sa haine personnelle pour le comte d'Auvergne, ses intelligences dans le pays, la facilité de demeurer long-temps sur les lieux sans pouvoir être soupçonné, sa résolution pour un coup de main, & sa passion de bien servir sa majesté, étoient autant d'excellentes dispositions à sortir à son honneur de cette commission. Je le nommai au roi, lorsqu'il me parla de cette affaire, & sa majesté l'approuva. Je fis venir Murat, avec lequel j'agis d'abord avec toute la précaution que demandoit cette confidence. Lorsque je vis qu'au lieu d'apporter des raisons de s'en dispenser, il

prévenoit de lui-même mes offres, je m'expliquai clairement, & je connus que la proposition ne lui déplaisoit pas. Il n'exigea que d'être autorisé par une commission du grand sceau; elle lui fut expédiée, & tenue fort secreete. Comme on n'avoit pas encore perdu toute espérance, que d'Escures pût attirer le comte d'Auvergne à la cour, & qu'en ce cas Murat n'avoit rien à faire, je lui enjoignis, en lui donnant ses instructions, de n'agir que de concert avec d'Escures, & de cacher à tout le monde la part qu'on avoit voulu lui donner dans cette affaire, si l'on cessoit d'avoir besoin de lui.

1604.

D'Escures partit le 17 Août pour l'Auvergne; c'étoit le troisieme ou quatrieme voyage qu'il y faisoit, & Murat l'y suivit quelques jours après, muni de lettres en blanc, pour les villes & officiers des présidiaux, qui ne devoient être remplies que sur les lieux. Sur ces entrefaites, on eut communication de lettres du comte d'Auvergne, où sa crainte & sa honte étoient exprimées de maniere que le roi jugea bien qu'il ne se résoudroit jamais à paroître à la cour, & qu'il trouva plus à propos que d'Escures se donnât de garde de l'en presser de la part du roi, pour ne pas l'effaroucher davantage. Murat eut ordre d'agir seul, & d'Escures de veiller de son côté à avoir les plus parfaits éclaircissements sur les pratiques de d'Auvergne en Espagne, & s'il étoit possible, à intercepter le traité qu'il devoit déjà avoir

1604.

fait avec le conseil de Madrid ; ce que d'Escures exécuta avec une adresse qui en déroba toute connoissance au comte, tout fin & tout alerte qu'il étoit sur les démarches du conseil.

Une petite affaire d'intérêt qui avoit commis un frere de Murat avec le comte d'Auvergne, fut le prétexte tout-à-fait plausible que celui-ci prit pour l'aller trouver. Cette petite discussion ayant été traitée entr'eux, le comte passa de lui-même à entretenir Murat de l'état de ses affaires, par rapport à la cour ; ainsi ce fut sur ses propres paroles, que l'agent de sa majesté parut régler les conseils qu'il lui donna dans la conjoncture présente. D'Auvergne fonda de violents soupçons sur les insinuations qu'il avoit reçues de la part du roi, de venir se montrer à la cour ; & sur ce que d'Escures, en cherchant à lui faire entreprendre ce voyage, lui avoit paru ignorer la part qu'y avoit sa majesté, il assura qu'il ne le feroit point ; & que plutôt que de se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, il passeroit dans les pays étrangers. Il cita l'exemple du maréchal de Biron, qui parut l'effrayer. Il dit qu'ayant eu autrefois le malheur d'offenser son roi, il ne pouvoit se résoudre à paroître devant lui, sans avoir auparavant effacé par ses services le souvenir qui pouvoit lui en rester, & sans avoir reçu, avec une nouvelle vérification, l'abolition que sa majesté lui avoit accordée. Enfin, il fit entendre qu'il n'étoit pas dans
la

la disposition de se fier à la cour, parce que les avis qu'il avoit reçus du danger qui l'y attendoit, lui avoient été adressés par des personnes de la cour même, personnes de la première distinction, bien informées, & sur lesquelles il devoit faire fond.

1604.

Murat se voyant ainsi choisi pour confident, répondit, en affectant beaucoup de simplicité, que pour lui, il ne voyoit aucun inconvénient pour le comte, à reparaître à la cour, puisqu'il avoit avoué sa faute au roi, & qu'il en avoit obtenu le pardon, ce qui mettoit une grande différence entre le maréchal de Biron & lui; qu'il n'y avoit que le cas de la récidive qui pût autoriser son scrupule, Henri n'ayant encore jamais manqué de parole à qui que ce fût; ce qui faisoit encore, lui disoit-il, que personne ne pouvoit si bien le conseiller, que sa propre conscience. D'Escures & lui travaillèrent avec la même apparence de sincérité à le rassurer, & à le mettre en défiance contre les donneurs d'avis.

A tout cela, le comte ne répondit autre chose, sinon qu'il ne vouloit rien risquer, lorsqu'il s'agissoit de sa tête; qu'il n'étoit aimé ni du roi, ni de la reine, ni des princes du sang; que le grand écuyer étoit son ennemi mortel; que le silence de ses amis en cette occasion, étoit une preuve que sa perte étoit décidée; que personne ne parloit pour lui auprès de sa majesté; qu'il ne recevoit aucunes lettres

1604.

de Villeroy, de Sillery, ni de moi, parce que nous ne voulions pas qu'on nous reprochât d'avoir été les instruments de sa perte; que le connétable ne lui écrivoit point non plus, de peur de se rendre suspect lui-même. La marquise de Verneuil fut celle dont il parut le plus mécontent. Il dit qu'au défaut de crime véritable, il connoissoit sa sœur capable de lui en imputer de faux, pour faire sa paix avec le roi à ses dépens. Il conclut par de nouveaux serments, de ne pas se laisser tirer de sa retraite. Comme il ne se doutoit point que d'Escures & Murat fussent venus à dessein de le lui persuader, il leur dit qu'il avoit songé que Vitry devoit arriver dans trois jours, dans le dessein de le gagner par de belles paroles, mais qu'il y perdrait son temps.

Cette retraite étoit Vic, méchante maison, & sans aucune commodité, mais située au milieu d'un bois, où d'Auvergne passoit les jours entiers, sous prétexte de la chasse. Quand on n'auroit pas eu des preuves de son crime, ses craintes, ses alarmes, son agitation, qui alloit jusqu'au dérangement d'esprit, son air, son visage, toute sa personne portoient témoignage contre lui. Il n'y eut jamais de vie plus misérable que celle qu'il menoit. Ce qu'il souffroit intérieurement, vengeoit d'avance le roi & l'état. Il n'osoit, ni demeurer chez lui, ni s'en éloigner. On ne le voyoit plus dans aucune des villes voisines. Il avoit cessé d'aller chez les gentils.

hommes, les meilleurs amis. Il ne se fioit pas à sa propre maîtresse, qui étoit une certaine madame de Château-Gay. Il ne la visitoit plus chez elle. Lorsqu'il vouloit la voir, c'étoit dans un village écarté, ou dans le milieu de la campagne qu'il prenoit son rendez-vous, toujours de nuit, & jamais deux fois de suite dans le même endroit. Des valets, postés sur les lieux élevés dans les environs, étoient chargés de l'avertir, lorsqu'ils voyoient paroître quelqu'un, en donnant d'un cor, qui n'étoit destiné qu'à cet usage, & quelquefois c'étoient aussi des chiens qu'il employoit à sa garde.

Avec ces précautions, il défioit tous ses ennemis, & il se vantoit avec fierté, & avec plus d'imprudence encore, de les tromper & de leur échapper toujours. Mais avec cela, il n'avoit rien de fixe dans ses résolutions. Il ne voulut jamais deux moments de suite la même chose; & cet homme si avisé, connut si peu ceux qui étoient venus pour le perdre, qu'il en fit ses amis, les prit pour ses conseillers, & fut prêt mille fois à se mettre à leur discrétion; c'est que la prudence n'est pas une qualité donnée à la mauvaise conscience. Pour peu que d'Auvergne en eût pu faire usage, il auroit vu qu'il n'y avoit plus rien de sûr pour lui, que de se retirer au plus vite en Espagne, & c'est le seul dessein peut-être à quoi il ne pensa pas. Au moment qu'il paroissoit à d'Escures & à Murat, déterminé à ne pas s'exposer, il leur

1604.

tenoit un langage tout différent. Il leur manda un jour de venir le trouver à trois lieues de chez lui. Cet ordre les jetta d'abord dans l'inquiétude, ils y allèrent pourtant; c'étoit pour leur dire, qu'il étoit résolu à aller se présenter au roi. Sa majesté, à qui ils le manderent aussitôt, & qui en crut encore davantage, fit un faux bruit qu'on y joignit, m'écrivit le 19 Novembre, que d'Auvergne étoit à Moret, tout prêt à arriver à Paris. Ils n'avoient point été en cela trompés par le comte, c'est lui-même qui l'avoit été par sa propre inconstance; car il étoit le premier à les retenir auprès de lui, lorsqu'ils lui témoignoiént vouloir s'en retourner, & il les remettoit pour dernière réponse, au retour de Fougeu, dont il croyoit tirer de grands éclaircissements, à quoi les deux agents paroissoient déférer, par pure complaisance.

Je tire tout ce détail des lettres de Murat. J'en reçus en même temps du comte d'Auvergne lui-même. Il s'étoit plaint aux deux agents de n'avoir point reçu de réponse à quatre lettres qu'il disoit m'avoir écrites. Il m'en vint effectivement quatre de sa part, mais tout à la fois, & d'une écriture si semblable, quoique de dates fort éloignées l'une de l'autre, que je vis tout d'abord ce que j'en devois croire. Il y a apparence que dans le commencement d'Auvergne ne songea point à moi, ou qu'il crut avoir des raisons pour ne pas s'y adresser; mais que dans la suite,

croyant ce moyen fort propre à faire sa paix, car il entretint souvent de moi les deux agents, il y eut recours, avec la finesse usée, d'antidater ses lettres, pour me prouver qu'il avoit toujours eu cette pensée.

1604.

Si l'intention du comte fut de tirer de moi une promesse qu'il pût faire valoir de caution dans l'occasion, il se trompa fort. Je lui fis réponse à la vérité, mais comme si je n'avois eu rien de meilleur, ni de plus à lui dire, que ce que j'avois dit au maréchal de Biron dans un cas semblable au sien. Il se vit traiter de criminel d'état, sans que cela pût augmenter sa défiance; & pour dire tout, c'étoit une copie de la lettre même que j'avois écrite à ce maréchal, qui composoit en entier celle que j'écrivis à d'Auvergne; & il ne put l'ignorer, puisque je l'en avertissois formellement. C'est par ce contrecoup, d'une invention assurément fort nouvelle, que je fis entendre à d'Auvergne qu'il ne devoit ni attribuer au roi des dispositions contre lui, qu'il n'avoit point, ni négliger les conseils que je lui avois souvent donnés auparavant, sur la maniere de se conduire, ni supposer des faits & des bruits, dont il ne trouvoit de fondement que dans sa propre conscience inquiète & troublée; c'est tout ce que je mandai au coupable; & il trouva dans sa disgrâce, ce procédé si éloigné de toute supercherie, qu'il s'en loua beaucoup.

1604.

Et mieux
d'Eure,
ou d'Eure.

Philibert de
Nérestan.

D'Escures & Murat trouverent enfin une occasion, telle qu'ils la cherchoient depuis long-temps. On faisoit une revue de la compagnie des chevaux légers de M. de Vendôme. Ils communiquèrent à d'Erre, qui les commandoit, le dessein qui leur vint à ce sujet, & les officiers généraux de cette troupe s'y étant prêtés, voici comment tout se passa. D'Eure alla trouver le comte, & lui dit qu'étant colonel général de la cavalerie légère, il se trouveroit sans doute à cette revue. D'Auvergne n'y vit aucun danger, parce qu'outre qu'il étoit monté sur un cheval qui alloit, disoit-il, plus vite que le vent, & qu'il avoit accoutumé effectivement à faire dix lieues à toutes jambes, & d'une haleine, il étoit bien résolu de n'entrer dans aucun lieu clos, ni étroit, encore moins de mettre pied à terre. Il y vint donc; Nérestan s'avança à lui pour le saluer, à la tête de toute sa troupe; monté sur une fort petite haquenée, & suivi seulement de quatre laquais; mais ces laquais étoient quatre soldats robustes & déterminés, à qui l'on avoit fait prendre l'habit de livrée. Au moment que Nérestan faisoit son compliment, deux de ces soldats faississent les renes de la bride du comte d'Auvergne, en même temps que les deux autres le prennent par une jambe, & le renversent de l'autre côté de son cheval, & ensuite se jetterent sur lui si brusquement, qu'il n'eut ni le temps de mettre la main à ses pistolets, ni la liberté de tirer son

épée, encore moins de s'enfuir. Il fut conduit sous sûre garde à Paris, & referré dans la Bastille (15). 1604.

D'Enragues fut arrêté en même temps que le comte d'Auvergne, & la marquise de Verneuil fut en quelque manière associée aux deux coupables, puisque le roi voulut qu'on allât aussi l'arrêter dans sa maison (16), où elle demeura sous la garde du chevalier du Guet. Ce fut cette association qui sauva la vie au beau-pere & au frere. Ils n'osèrent l'espérer d'abord, & le public ne s'y attendoit pas, après

(15) „ La comtesse d'Au- „ bon fromage & de mou-
 „ vergne, toute éplorée, „ tarde, & qu'elle ne s'em-
 „ autant douce, humble, „ barrassât d'autre chose.
 „ que la marquise étoit fie- *Journal du regne de Henri IV.*
 „ re, s'étant jettée aux „ Le comte d'Auvergne,
 „ pieds du roi, pour lui dit Amelot, dans l'endroit
 „ demander la grace de son que nous avons déjà cité,
 „ mari, sa majesté l'ayant „ faisoit tant de fond sur la
 „ fort courtoisement rele- „ fidélité d'Antoine (c'est
 „ vée & saluée, lui dit ces „ le trésorier Chevillard),
 „ mots : J'ai pitié de vo- „ que dans les trois inter-
 „ tre misere & de vos lar- „ rogatoires qu'il subit, il
 „ mes; mais si je vous oc- „ dit avec autant de const-
 „ troyois ce que vous me „ tance, que s'il eût été
 „ demandez, il faudroit „ innocent quant à cet ar-
 „ (prenant la reine par le „ ticle : *Messieurs, montrez-*
 „ bras) que ma femme que „ *moi une ligne d'écriture,*
 „ voilà, fût déclarée p..... „ *par laquelle on puisse me*
 „ mon fils, bâtard, & mon „ *convaincre d'avoir traité*
 „ royaume en proie. La- „ *avec le roi d'Espagne ou*
 „ dite dame ayant eu la „ *son ambassadeur, & je vas*
 „ permission du roi, d'en- „ *signer au-dessous mon arrêt*
 „ voyer de sa part visiter „ *de mort, & me condamner*
 „ son mari, & lui ayant „ *moi-même à être écartelé*
 „ fait demander ce qu'il „ *vif.*
 „ desiroit d'elle, il lui fit „
 „ réponse, qu'elle lui fit „ (16) Dans la maison du
 „ seulement provision de „ nommé Audicourt, rue S.
 „ Paul.

1604.

tant de récidives, d'autant plus, qu'on commença à instruire leur procès en toute rigueur. Le comte d'Auvergne déduisit au roi toutes ses intelligences, tant au-dehors qu'au-dedans du royaume. On lui fit remettre cette promesse d'association de lui avec les ducs de Bouillon & de Biron, dont j'ai parlé ci-devant, & que sa majesté n'avoit jamais pu lui arracher.

Les allées & venues commencerent en même temps de la part de Henri, vers la marquise de Verneuil, non pas pour le même sujet, car je crois bien qu'on ne s'attend pas à le voir user d'une grande sévérité envers elle. Il ne put se résoudre à la laisser un seul moment douter de son pardon. A peine put-il sauver quelques dehors, en faisant dire à la marquise, par différents messagers, qu'elle acheteroit cette grace par une soumission entière aux conditions qu'il lui prescrivoit. La Varrenne, Sigogne, toute la cour fut employée à ces messages, qui, de la maniere dont ils étoient faits, n'étoient, à dire vrai, que de véritables avances d'un amant qui craint, malgré sa colere, d'avoir mis un obstacle trop fort à son raccommodement avec ce qu'il aime. La marquise ne s'y méprit pas, & elle fut bien en profiter. Je servis aussi d'interprete à Henri en cette occasion, quoique je visse bien qu'il ne s'en tireroit pas à son honneur, mais il le voulut absolument, & je lui obéis dans l'intention de
lui

lui en rendre, s'il étoit possible, la conclusion moins honteuse.

1604.

Le premier ordre que je reçus de sa majesté, fut d'aller trouver la marquise de Verneuil, pour l'entendre sur toutes les choses dont on l'accusoit, tirer d'elle la confession de sa faute, la lui faire sentir. Je ne puis dire que ma commission s'étendit plus loin, à moins qu'on n'y joigne encore de sanglants reproches & des conseils assez inutiles, ce semble, sur la manière dont elle auroit dû se comporter avec un prince, à qui elle avoit tant d'obligation. Je ne la vis point la première fois que j'allai chez elle. Elle me fit dire qu'une fluxion qu'elle avoit sur le visage, l'empêchoit de parler à personne. Je renvoyai une seconde fois savoir par un gentilhomme, quelle heure elle vouloit me marquer. Avant que mon député fût revenu, j'en reçus un d'elle, qu'elle avoit fait partir dans l'intervalle pour me dire qu'elle m'attendoit sur les deux heures après-midi.

Je trouvai une femme à qui son humiliation n'avoit rien ôté de sa première fierté (17), & qui bien loin de vouloir s'a-

(17), Elle disoit qu'elle „ mandoit que trois choses
 „ ne se soucioit point de „ à sa majesté; un pardon
 „ mourir, au contraire, „ pour son pere, une corde
 „ qu'elle le desiroit; mais „ pour son frere, une jus-
 „ que quand le roi le fe- „ tice pour elle. *Journal du*
 „ roit, on disoit toujours *regne de Henri IV.* „ Ses col-
 „ qu'il auroit fait mourir „ fies fouillés, ajoute le
 „ sa femme, & qu'elle étoit „ même auteur, & ses pa-
 „ reine avant l'autre; au „ piers tous inventoriés.
 „ surplus, qu'elle ne de- „ on y trouva force petits

Tome V.

R

1604.

baissier jusqu'à demander grace & se justifier, parloit en femme outragée, & prétendoit se faire à elle-même ses conditions : plaintes & emportements contre le roi, nouvelles demandes, voilà par où elle débuta, en prenant un air prude, & même dévot. Ce n'étoit pas avec moi qu'il falloit avoir recours à ce manège. Je ne la flattai, ni la ménageai. Commençant par ce qui la rendoit plus coupable, je lui reprochai ses liaisons avec les ennemis de l'état. Je lui dis qu'elle auroit lieu de se croire fort heureuse, si l'on bornoit son châtimement à une permission de se bannir elle-même du royaume, & de finir ses jours par-tout ailleurs qu'en Espagne, & que cette grace ne lui seroit accordée, qu'après qu'elle auroit subi l'interrogatoire des criminels & demandé pardon au roi de sa désobéissance.

Je vins ensuite à ses indignes procédés pour la reine. Je lui fis voir que c'étoit s'attaquer au roi lui-même, & s'exposer à une punition sévère, que d'offenser, comme elle l'avoit fait, une princesse, qui étoit sa maîtresse (18) par mille discours injurieux. Je lui reprochai son affectation ridicule à se mettre de pair avec la reine, & à égaler ses enfants aux enfants de France, ses airs de hauteur & de mépris, &

„ poulets amoureux (instruments du métier) &
 „ entr'autres, de Sigogne,
 „ qui furent cause de le
 „ disgracier.

(18) Elle disoit quelquefois, „ que si on lui faisoit justice, elle tiendrait la place de cette grosse bandiquiere. *Peref.*

Sur-tout sa malignité à jeter la discorde entre leurs majestés ; à quoi j'ajoutai qu'on ne la dispenseroit pas d'aller se jeter aux pieds de la reine, pour la prier d'oublier & de lui pardonner toutes ses fautes.

1604.

Je ne l'épargnai pas davantage sur la prétendue dévotion dans laquelle elle se retranchoit, pendant qu'elle ne craignoit pas de manquer à ses principaux devoirs envers le roi, la reine & l'état. Je tranchai le mot, que cette apparente régularité n'étoit qu'une pure grimace, & je le lui prouvai par le détail de sa vie, qui lui fit voir que j'étois bien informé de ses galanteries. Je les lui particularisai toutes, pour lui ôter son recours ordinaire, de dire qu'elles n'existoient que dans l'imagination jalouse du roi, & j'en tirai un nouveau sujet de confusion pour elle, par rapport au prince qu'elle jouoit si indignement. Je lui montrai ce qu'elle auroit dû faire, si sa dévotion avoit été un véritable retour vers Dieu, & je l'assurai que sa majesté ne s'y feroit pas opposée, si elle y avoit trouvé toutes les marques dont la vraie dévotion doit être accompagnée.

Je lui donnai enfin toutes sortes de bons conseils, qu'elle ne me demandoit pas, & qu'elle n'étoit pas disposée à suivre. Elle devoit le paroître du moins ; mais elle se contenta de me répondre froidement, après m'avoir laissé tout le temps de parler, qu'elle m'en remercioit, & qu'elle prendroit du temps pour y penser. Lorsque je lui demandai si elle avoit

1604.

quelques sujets de plainte dont elle s'autorisât à manquer ainsi à ce qu'elle devoit au roi, sa réponse fut que si c'étoit le roi qui lui faisoit cette question, il avoit tort, puisqu'il les savoit mieux que personne, & que si c'étoit moi, je n'en avois pas moins, puisque je n'avois aucun moyen de la satisfaire.

Continuant à la questionner, je lui demandai ce qu'elle desiroit de sa majesté. Elle répondit, que quoiqu'elle fût bien que sur cet article les desirs du roi ne s'accordoient pas avec les siens, elle persistoit à demander qu'il lui fût permis, aussi-bien qu'à son pere, sa mere, son frere & ses enfants, d'aller s'établir en quelque endroit hors de France. Elle ajouta, en nommant son frere, qu'il ne souffroit, qu'à cause de l'amitié qu'il avoit pour elle. J'avois de la peine à croire que cette résolution fût sincere. Je trouvai le moyen de le lui faire redire cinq ou six fois, & elle n'y changea rien. Le dépit de l'emprisonnement de sa famille, & du traitement qu'on lui avoit fait, pouvoit bien lui avoir fait former ce dessein, & les conditions qu'elle y mettoit, achevoient de me le persuader. En l'obligeant à s'expliquer encore davantage sur cette retraite hors du royaume, elle dit, qu'elle n'iroit pas chez les étrangers pour y mourir de faim; qu'elle ne vouloit pas donner à la reine la satisfaction de la voir traîner une vie malheureuse; qu'il lui falloit au moins un fonds de terre de cent

mille francs bien assuré, que c'étoit encore bien peu de chose, après tout ce qu'elle avoit pu se promettre légitimement du roi. Ces paroles qu'elle prononça avec beaucoup de dépit, regardoient sans doute la promesse de mariage, dont la perte lui avoit causé une extrême douleur. Elle tâcha inutilement de me cacher sa colere.

1604.

Je n'avois jamais prétendu tirer grand fruit de mon entrevue avec la marquise de Verneuil. Je ne pus cependant m'empêcher de m'attacher à ce que je venois de lui entendre dire & redire sur un établissement hors du royaume, parce que plus j'y pensois, plus je trouvois le vrai & le seul moyen de donner un dénouement à toute cette intrigue (19). Il ne

(19) M. de Sully avoit
fait manquer à Henri IV,
une belle occasion de se
désfaire honnêtement de sa
maîtresse, s'il en faut croire
les mémoires de Bassompierre, où la chose est rapportée ainsi, *tom. 1, pag. 90* : „ Le roi demanda s'il
„ donneroit quelque chose
„ à madame de Verneuil,
„ pour la marier à un prince,
„ qu'elle disoit la vou-
„ loir épouser, si elle avoit
„ encore cent mille écus.
„ M. de Bellievre dit : sire,
„ je suis d'avis que vous
„ donniez cent mille beaux
„ écus à cette damoiselle,
„ pour lui trouver un bon
„ parti. Et comme M. de
„ Sully eut répondu qu'il

„ étoit bien aisé de nom-
„ mer cent mille beaux
„ écus, mais difficile de les
„ trouver; sans le regarder, le chancelier répliqua : sire, je suis d'avis
„ que vous preniez deux
„ cent mille beaux écus,
„ & les donniez à cette
„ belle damoiselle, & trois
„ cent mille & tout, si à
„ moins ne se peut, &
„ c'est mon avis. Le roi se
„ repentit depuis, de n'a-
„ voir pas suivi & cru ce
„ conseil. „ Mais supposé
que ce prétendu établisse-
ment ne fût point une ruse
de la damoiselle, je crois
qu'il manqua bien plus par
la faute de Henri IV, que
par celle de M. de Sully.

1604.

s'agissoit que de faire trouver assez de force à Henri, pour qu'il donnât son consentement à la proposition de la marquise ; par-là il s'otoit de devant les yeux un éternel sujet de foiblesse, & pour acheter son repos, & la paix de sa maison, il ne lui en coûtoit du moins que de l'argent. Cet effort étoit-il donc si pénible ? Je me proposai bien d'y employer tous les miens.

J'allai trouver sa majesté, & en lui rendant compte de la commission dont elle m'avoit chargé, je lui proposai l'expédient qui se présentoit. Je ne fus pas étonné qu'elle ne le trouvât pas aussi heureux que moi ; mais je m'étois armé des plus fortes raisons en tout genre, pour le lui faire du moins supporter. Que ne dis-je pas à ce prince ? politique, intérêt, repos, raison, tous les motifs furent épuisés. Je le rappelai à sa propre opinion sur cette femme & sur sa famille. Je rapportai des traits, d'autant plus capables de le remuer, qu'ils avoient déjà autrefois produit cet effet ; les noms qu'il avoit donnés à la d'Entragues & à ses filles ; les aventures avérées qui y avoient donné lieu, cette somme d'argent, accordée par son ordre, pour payer ce je ne fais quoi de précieux dans la première faveur dont il convenoit en même temps, qu'il n'étoit plus au pouvoir de sa maîtresse de disposer ; l'enfant mis au monde à coups de tonnerre, & autres anecdotes semblables, très-capables de guérir un cœur délicat. Je n'ai jamais fait de discours si pathéti-

que , ni à mon sens si persuasif. La honte que je voyois rejaillir sur Henri pour le présent & pour l'avenir , me pénétoit du plus vif sentiment. Je priaï , je suppliai , je pressai ce prince en toutes manieres. Je ne me rebutai point d'une tentative inutile. Je revins plusieurs fois à la charge. Mon zele alla jusqu'à la persécution , & m'emportoit quelquefois hors de moi-même ; comme dans la conversation du jardin de la conciergerie de Fontainebleau , où nous parlions si haut , que nous fûmes entendus de Bastien & de Brunault.

1604.

Je ne sais s'il y a jamais eu rien d'aussi incompréhensible. Un prince , dont les rares qualités serviroient de modele aux rois , nous réduit , ou à dérober aux yeux une partie de ce cœur héroïque , ou à avouer qu'elle ne sert qu'à déshonorer l'autre. Je prends , sans balancer , & en déplorant la fragilité humaine , ce dernier parti , parce que je m'y crois obligé : je m'imaginerois même n'avoir travaillé qu'à demi , pour l'instruction des hommes , & surtout pour celle des princes que je me propose , si je retranchois quelque chose à ce tableau. J'ouvre devant eux le cœur , où tant de grandeur se trouve mêlée avec tant de foiblesse , afin que l'un leur devienne plus sensible par l'autre , & qu'ils se tiennent d'autant plus en garde contre une passion dangereuse , qu'ils verront qu'elle peut faire naître en eux mille honteux mouvements , dont ils ne seroient pas cru capables ; la timidité , le découragement ,

1604.

la bassesse, la jalousie, les fureurs, & même la fausseté & le mensonge, oui, le mensonge & la fausseté. Henri, cet homme, par-tout ailleurs si droit, si vrai, si franc, les a connus dès qu'il s'est livré à l'amour. Je me suis souvent aperçu qu'il me trompoit par de fausses confidences, lorsque rien ne l'obligeoit à m'en faire de véritables; qu'il feignoit des retours à la raison, & des résolutions que son cœur désavouoit; enfin qu'il affectoit jusqu'à la honte même de sa chaîne, lorsqu'intérieurement il faisoit serment de ne jamais la rompre, & qu'il en ferreroit plus étroitement les nœuds.

A l'égard de la jalousie, que sa maîtresse lui reprochoit publiquement, il n'en étoit véritablement que trop atteint. Il étoit aisé de le connoître aux efforts qu'il faisoit pour supplanter des rivaux, qu'il étoit assez foible pour ne pouvoir mépriser, & assez timide pour ne pouvoir punir : *aut Caesar, aut nihil*, m'écrivit-il dans une de ses lettres. Que de contrastes étranges & bizarres ! il étoit convaincu que la marquise de Verneuil n'avoit recours à l'affectation de la dévotion, que pour couvrir son libertinage ; & cette conviction perçoit son cœur de mille traits cruels & insupportables ; mais il n'en sentoit pas moins vivement cette pointe, ce ragoût, que donne à un cœur dépravé, l'envie de triompher d'une dévotion véritable.

Une des bizarreries qui m'a toujours le plus frappé, & le plus fait désespérer

de pouvoir guérir ce prince, c'est de voir que dans ces moments, où il sembloit ne plus conserver de ménagement dans tout ce qu'il disoit de sa maîtresse; ce qu'il écrivoit pour lui être montré, étoit toujours fort différent. J'ai remarqué la même chose dans la marquise, mais avec moins de surprise, soit que dans leur plus grande colere, ces amants ne pussent s'empêcher de compter toujours un peu sur le cœur l'un de l'autre, & que leur intelligence se conservât, en quelque maniere, sans qu'ils s'en apperçussent eux-mêmes, soit que le prince, ingénieux à s'avilir, eût donné dès long-temps auparavant à sa maîtresse, des armes contre lui, dont il ne vouloit pas l'obliger à se servir, en la poussant à bout, soit enfin, & c'est le jugement le moins défavantageux encore qu'on puisse porter de ce prince, qu'il se fût passé entr'eux des choses secretes, sur lesquelles Henri, par peine, ou par honte, ne pouvoit se résoudre à s'expliquer avec moi, ni avec personne.

J'ai mis de suite, tout ce qui appartient au sujet que je viens de traiter, quoiqu'une partie des faits qu'on a vus, comme la prise du comte d'Auvergne, & le procès fait à sa famille, ne soit arrivée que vers la fin de l'année, afin de n'être pas obligé d'en couper trop souvent la narration (20). Nous la reprendrons au com-

(20) Je joins ici une anecdote de Vittorio Siri, de Henri IV, & la conspiration du comte d'Auvergne. Cet écrivain avance

1604.

menacement de l'année prochaine, pour en voir la fin; après que nous aurons ajouté pour celle-ci, quelques autres détails, tous différents de ceux qu'on vient de voir.

(*Mém. second. vol. 1, pag. 297*), qu'un des points de la conjuration, étoit de se saisir de la personne du roi, & de lui ôter la vie dans une embuscade, & que d'Entragues, qui s'étoit chargé d'exécuter ce projet, songea à y faire servir l'amour qu'il s'étoit aperçu que ce prince avoit pris depuis quelque temps, pour sa seconde fille, qu'on nous représente comme beaucoup plus belle que sa sœur. Il envoya donc sa femme l'enlever de Fontainebleau, ne doutant point que le roi ne s'exposât à tout pour venir la voir à Malesherbes, qui n'est qu'à trois lieues de cette maison royale. En effet, Henri envoya d'abord à mademoiselle d'Entragues, messages sur messages par des courtisans déguisés en payfans, auxquels elle répondit qu'elle étoit observée de si près, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût voir le roi. Il ne laissa pas d'y aller lui-même, accompagné du maréchal de Bassompierre; & n'osant entrer, de peur d'être reconnu, il se contenta de lui parler à travers la fenêtre d'une salle basse. Il lui écrivoit tous les jours, & lui envoyoit des vers galans, qu'il faisoit composer par les meilleurs poètes de la cour. Enfin il convint avec elle, qu'un certain jour ils se verroient en liberté, dans un endroit de la prairie, qu'il lui désigna, & où il promit de se trouver déguisé. D'Entragues feignoit de ne rien voir de tout cela; mais n'ayant pu s'empêcher de communiquer ou de laisser soupçonner à sa fille quelque chose de son dessein, soit qu'elle aimât le roi, soit qu'elle craignît les suites, elle rompit la partie, & prit d'autres précautions contre les dangers, auxquels Henri se voyoit exposé, à son occasion. Ce prince, que tant d'obstacles rebuterent aussi de son côté, se renflamma pour la marquise de Verneuil; & si nous en croyons Siri, il courut souvent les mêmes risques avec elle. Un jour entr'autres, qu'il étoit parti déguisé de Fontainebleau, pour aller la voir à Verneuil, il pensa tomber entre les mains de quinze ou seize des parents de d'Entragues, qui l'attendoient dans la cam-

pagne pour l'assassiner, & il n'échappa, que par un insigne bonheur. Mais ces circonstances, qu'on ne trouve dans aucun des bons mémoires de ce temps-là, ressembloit bien à ces traits, dont un étranger croit pouvoir, sur la foi de quelques bruits populaires, égayer son sujet.

Celle de ses maîtresses, que Henri IV a célébrée, sous le nom de Lise, est, suivant les apparences, cette même mademoiselle d'Entragues, dont il vient d'être parlé. Et nous avons encore l'original de quelques-unes des pieces de vers, qu'il lui envoyoit; entr'autres, d'un sonnet dont je ne rapporterai que les quatre premiers vers.

Je ne sais par où commencer,

A louer votre grande beauté;

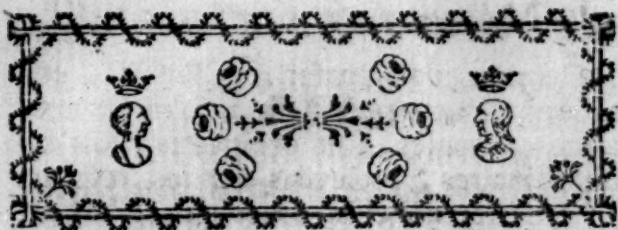
Car il n'est rien, ni n'a été,
Que vous ne puissiez effacer, &c.

Le reste est sur le même ton. Quoiqu'il soit marqué à la tête de ce sonnet, qui est écrit de la propre main de Henri IV, qu'il a été fait par Collin, poète dont ce prince employoit en effet assez volontiers la main, pour les ouvrages de cette espece, il n'y a dans ces pieces, ni assez de correction, ni assez de poésie, pour qu'on ne puisse pas croire que c'étoit Henri lui-même qui les composoit, ou du moins qu'il y mettoit la main.
Cabinet de M. le duc de Sully.

1604.

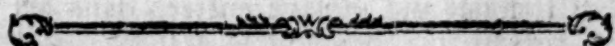
Fin du dix-huitieme Livre.

s
c
l
y
r
t
n
o
c
c
p
tr
de
de



M É M O I R E S

D E S U L L Y.



LIVRE DIX-NEUVIEME.

DÈS l'année 1602, le roi cherchant un lieu sûr & commode, pour y déposer l'argent de ses finances, & celui qu'il destinoit à l'exécution de ses desseins, avoit jetté les yeux sur la Bastille, où il avoit fait construire des coffres & pratiquer toutes les autres commodités nécessaires. Il s'étoit même cru obligé de rendre sur cet article une ordonnance, pour mettre de l'ordre dans cette nouvelle disposition, pour prévenir la confusion entre les différents employés, & pour empêcher que les receveurs ne se trouvassent compromis avec la chambre des comptes. Voici quelle étoit la teneur de ce règlement.

1604.

1604.

On ne devoit porter à la Bastille, que ce qui demeureroit à sa majesté de net, toutes dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires, prélevées sur les revenus du quartier où elles échéoiént. L'argent étoit remis aux mains du trésorier en exercice en présence du surintendant des finances, & du contrôleur général; c'est Jean de Vienne, qui exerçoit alors ce dernier emploi : nous en prenions chacun une clef, lui & moi, & il en restoit une troisieme à ce même trésorier. Lorsque son année d'exercice étoit finie, il recevoit un certificat, signé de moi & de Vienne, des sommes qui étoient entrées dans les coffres du roi, pendant sa gestion, qu'il remettoit à son successeur alternatif, & il en retiroit un acquit pour servir à sa décharge, en le représentant. Le trésorier entrant pouvoit demander à vérifier le contenu du certificat, par l'inspection des sommes renfermées au trésor. Sur la simple quittance, dont je viens de parler, le trésorier étoit autorisé à dresser son compte, & la chambre des comptes ne pouvoit refuser de le lui passer, sans autre examen, en cet état.

Sa majesté jugea encore, qu'elle devoit une bonne fois rendre sa volonté publique, & justifier sa conduite, tant sur cet amas d'argent, que sur les changements qu'on avoit déjà vus, & qu'on alloit encore voir arriver dans les finances, ce qu'elle fit dans un conseil, assemblé extraordinairement pour ce sujet. Le chan-

celier reçut du roi, & notifia la liste de ceux qui devoient le composer, consistant en des députés des cours souveraines de Paris, aussi nommés par sa majesté, les principaux membres de son conseil, & les premiers administrateurs de la justice, finance & police. Ils se trouverent au jour marqué, dans le grand cabinet du Louvre, qui est au bout de la salle des gardes, joignant celui de la chambre du roi.

1604,

Sa majesté y entra, lorsqu'ils y furent tous assemblés, & ordonnant à tout le monde de s'asseoir, elle leur expliqua les motifs de sa conduite, dans un discours, dont la substance étoit que les guerres civiles ayant réduit les finances du royaume dans un état, où à peine ses revenus suffisoient à acquitter ses dettes annuelles, il étoit indispensable, non seulement de continuer à améliorer les affaires, par le moyen des recherches & des poursuites, auxquelles on avoit obligation de voir déjà une partie des dettes de l'état acquittées, mais encore de faire des fonds nouveaux, afin qu'arrivant, ou une guerre considérable, ou une minorité orageuse, le roi ne se trouvât point obligé ou de faire banqueroute, ou de replonger les affaires du gouvernement dans leur première confusion, pour soutenir des dépenses, auxquelles il ne pourroit suffire autrement; qu'il étoit plus à propos de profiter du temps de la paix, pour mettre les choses au point, qu'on n'eût rien à appréhender de semblable: que les opérations nécessai-

1604. - res pour cela, mais pourtant sans rien gêner, en les précipitant trop, étoient l'amortissement des rentes, faites par l'état sous différents titres, le remboursement des offices, & la réintégration dans les domaines aliénés.

Comme c'étoit par l'examen des rentes, que sa majesté étoit résolue de commencer, & qu'on devoit l'entreprendre dès cette année, elle glissa un mot sur cet article, pour préparer les esprits à la juste sévérité de cette opération : ce fut de dire qu'on alloit s'appliquer en premier lieu, à faire une exacte distinction de ceux qui avoient réellement fourni en argent, le principal des arrérages, qui leur étoient payés des deniers royaux, d'avec ceux qui n'avoient que de fausses hypotheques sur le roi. Henri ajouta qu'il faisoit un si grand fonds sur l'économie, avec laquelle il prétendoit dorénavant conduire ses finances, qu'un dessein, qui lui prescrivait d'assez grandes sommes d'argent à amasser, ne lui paroïssoit nullement incompatible avec celui de soulager le peuple, par la diminution des impôts, qu'il ne perdroit point de vue. Il exhorta l'assemblée à seconder des intentions si justes & si droites; il ordonna qu'on se rassemblât pour cet effet au même endroit, pendant huit jours, deux fois par jour, pour en délibérer plus mûrement; & qu'au bout de ce temps-là, on lui fit rapport des délibérations qu'on auroit formées, promettant de suivre les bons conseils qu'on lui donneroit,

donneroit, avec la même sincérité, qu'il leur feroit part des siens, & de ne pas oublier ceux qui dans cette occasion, se feroient montrés sensibles au bien de l'état.

1604.

Il me semble qu'on a tort de blâmer ces sortes d'assemblées, lors même qu'on ne les prend que pour une formalité, en un sens assez inutile, puisqu'elles ne servent, dit-on, qu'à notifier d'une manière un peu moins absolue, aux personnes appelées à partager le soin du gouvernement, des résolutions du souverain, déjà arrêtées dans un conseil plus particulier. Celle-ci ne fut pas exempte de ce reproche; & le but que Henri s'y proposoit, quoiqu'assurément il n'eût rien que de bon, de louable, & même de nécessaire, ne fut pas plus approuvé. Je ne fais ce que diront à cela, les défenseurs de l'autorité populaire; pour moi, il me semble qu'il demeure prouvé, par une infinité d'autres exemples semblables à celui-ci, que les vues d'un roi bon & sage, ne doivent point être en tout, & dans toutes sortes de conjonctures, les mêmes que celles du peuple. Les considérations qui déterminent le peuple, sont rarement sans quelque intérêt, ou sans quelque passion; mais jamais, ou presque jamais, elles ne s'étendent au-delà du présent. Les personnes même les plus raisonnables, abusées par leur propre sentiment, semblent conspirer séparément, quoiqu'elles n'en conviennent, ni même ne s'en apperçoivent point, à se satisfaire, sans s'embarrasser des suites.

1604.

Cet abus est fondé dans le desir naturel même. On veut jouir & être heureux, c'est le partage du présent, & malheureusement, il y a telle conjoncture de politique & de gouvernement, qui demande qu'on recule sagement cette jouissance & l'accomplissement de ce bonheur, dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, & quelquefois plus : comment faire goûter cette privation à la multitude, & à ce petit nombre de personnes, qui pouvant s'élever par leurs lumieres au-dessus de la multitude, lui demeurent attachées par les mêmes desirs ? Il n'en est pas ainsi d'un roi bon & sage, ou d'un ministre qui le représente, & fait ses fonctions. Il doit travailler, il est vrai, pour le bonheur de ses sujets, mais il fait en même temps, que pour vouloir trop anticiper ce bonheur, on le manque presque toujours ; que quand il est manqué, il n'y a plus de proportion entre le mal trop réel, où cette erreur précipite, & le mal seulement idéal & imaginaire, dont tous les hommes se plaignent, dès-là qu'il leur manque quelque chose. Qu'un état est heureux, lorsqu'il se conduit par des principes de gouvernement, qu'il le mettent sur la voie de l'être ! Il foule aux pieds tout intérêt particulier & passager, pour tendre à ce bien général. Sa qualité de roi, ne le rend pas moins le pere de ses sujets, qui ne vivront que dans trois ou quatre générations, qu'il l'est de ceux qui vivent aujourd'hui, & lui fait envifager la fausse tendresse, qu'il auroit

pour ceux-ci, aux dépens des autres, comme la prédilection, qu'un pere de famille conserveroit pour quelques-uns de ses enfans, sachant qu'elle doit ruiner sa famille.

1604.

Le plan que Henri s'étoit tracé, pour l'intérêt de l'état, exigeant donc qu'il cherchât tous les moyens d'augmenter ses finances, au lieu d'y faire tous ces retranchements, dont les prétendus zélés ne cessioient de l'entretenir, sa majesté me demanda mon avis en particulier, sur ces moyens. Les progrès que j'avois faits en matiere de finance, m'en firent découvrir, qui, sans être trop onéreux aux peuples, me parurent d'une grande ressource. J'en rassemblai neuf des principaux, dans un mémoire, que je présentai à sa majesté. Les voici.

1°. Les traitants qui avoient administré dans les derniers temps, les fermes les plus considérables des finances, sous couleur de différens emplois nécessaires en apparence, en avoient diverti les deniers; ensuite les avoient fait passer en compte à la ruine de l'épargne, qui paroissoit les avoir reçus, sans pourtant en avoir rien touché. Cet article avoit obéré la couronne de plusieurs millions. Je demandois une révision de tous ces comptes & états, afin de pouvoir tomber sur ces traitants, qui n'étoient pas si bien cachés, sous les différens noms, dont ils s'étoient servi pour ces vols, que je ne pusse bien remonter jusqu'à eux.

1604.

2°. Le clergé de France venoit de déferer, par la bouche de ses cardinaux, archevêques & évêques, Castille, son receveur général, comme malversateur. Leur requête, qui m'avoit été adressée, étoit accompagnée d'un mémoire si net & si positif, des articles d'accusations, qu'il ne tenoit qu'à sa majesté de se faire restituer les sommes immenses, que ce receveur avoit détournées.

3°. Tous les financiers & gens d'affaires, les trésoriers de France sur-tout, grands destructeurs de la finance, pouvoient être associés avec Castille, par la création d'une chambre de justice, & elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages, pourvu qu'on fût en exclure la brigue & les souterrains, qui la rendent ordinairement de nul effet.

4°. Les abus dans l'aliénation du domaine, étoient si palpables, que plusieurs de ceux qui étoient actuellement en possession, jouissoient sans titre, & par une pure usurpation; & les autres avoient acquis à si vil prix, qu'ils avoient été plus que remboursés, dans la seule première année, sur le pied du denier seize, alors courant : c'est ce que je fis toucher au doigt à sa majesté, qui empêchoit qu'on ne fît une exacte vérification de ces aliénations, afin de l'engager à consentir qu'on retirât tous ces biens, ou qu'on obligeât les acquéreurs à en solder la juste valeur.

5°. Même abus & même opération, sur différentes charges & offices dont on

forceroit les possesseurs , ou a suppléer , sur le pied de leurs finances , ou à recevoir pour le remboursement , la même somme que ces offices leur avoient coûté.

1604.

6°. La mauvaise régie avoit fait que jusqu'à présent , les dettes de la couronne , aux cantons Suisses , loin de diminuer , avoient toujours été en augmentant. J'avois déjà si bien fait changer cette partie de face , qu'un million payé à propos , en avoit acquitté huit , moitié sur les arrérages , moitié sur le principal. En s'appliquant de même au reste , l'état se trouveroit dans peu libre de cette dette.

7°. Autant qu'il étoit facile de faire rentrer le roi en possession de son domaine aliéné , autant lui étoit-il avantageux d'en aliéner , je ne fais combien de petites parties , consistant en fonds de terre & en droits , dont les frais , soit pour réparations , baux à ferme & perception , soit sous prétexte de poursuites , de remises , d'améliorations & autres choses semblables , étoient si prodigieux par la connivence de messieurs les trésoriers des finances , qui en quelque sorte en profitoient seuls , que suivant le calcul que j'en avois fait , en réduisant dix années à une commune , il s'en falloit plus d'un cinquième , qu'il n'en revînt la première obole au roi : c'étoit là le grand brigandage des bureaux des finances. En aliénant toutes ces parties , au denier prescrit par l'ordonnance , le roi y devoit gagner plus que doublement ; puisqu'il n'avoit qu'à racheter des

1604. deniers de cette vente, des parties de ses rentes, constituées au denier dix.

8°. Il y avoit plus par rapport à ces retraits de revenus royaux aliénés. Un parti de traitants m'avoit offert d'en faire revenir pour quarante millions au roi, sans qu'il fût obligé de rien payer pour le remboursement, moyennant qu'on leur laissât le choix de ces parties, & qu'on convînt d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, & après lesquelles ils les remettroient au roi, francs & quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leur proposition, sa majesté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits, qu'apparemment ils y trouvoient.

9°. La France avoit en main, un moyen sûr de s'attirer tout le commerce de l'Océan & de la Méditerranée, & de le voir tout d'un coup sans de grands frais, jusqu'au centre de ses provinces. Il devoit lui en coûter pour cela de joindre par des canaux, la Seine avec la Loire, celle-ci avec la Saône, & la Saône avec la Meuse (1), mais aussi le premier coup d'œil de

(1) Avant le ministère du duc de Sully, on n'avoit pas encore songé en France, à tirer parti des rivières, auxquelles on convient cependant que ce royaume doit ses richesses & son abondance. Il commença par le canal de Briare, comme on verra bientôt, & il ne put pas aller plus loin. Rien peut-être n'immortalisera plus le règne de Louis le Grand, que cet admirable canal, pour la jonction des deux mers. L'utilité que l'état retire de ces deux entreprises, si heureusement exécutées, sans parler de l'exemple que la Hollande nous fournit, nous instruit de ce qui nous reste encore à faire, & prouve en même temps, que quelque

ce projet, n'offre pas moins de deux millions tous les ans, dont nous nous enrichirions sur l'Espagne seule, richesses réelles & solides, comme font toutes celles que produit le commerce.

1604.

J'entrai dans un détail beaucoup plus grand, sur chacun de ces chefs, lorsque j'en fis mon rapport au roi, & j'y ajoutai celui de la vérification des rentes, qui n'y étoit point compris. Ce prince, qui s'étoit sans doute attendu à toute autre chose, & que sa vivacité naturelle

difficiles que semblent être ces projets, ils ne sont pourtant pas impossibles.

La jonction des rivières, & la construction des chemins royaux, qui facilitent la communication, soit des différentes provinces, soit des différentes parties d'une même province, entre elles, sont peut-être les deux plus importants objets, dont un sage gouvernement puisse s'occuper en temps de paix. En y employant ou les troupes, inutiles alors, ou ce nombre prodigieux de mendiants, qui le sont en tout temps pour l'état, on trouve à la fois, le moyen de faire ces sortes d'ouvrages à des frais médiocres, & de bannir l'oisiveté, qui ne fait ordinairement de ces derniers, que des voleurs & des brigands; en même temps qu'on introduit le commer-

ce dans toutes les parties d'un royaume.

Il paroît nécessaire qu'il y ait un centre principal des richesses; mais il ne faut pas non plus sacrifier toutes les autres villes, au bien-être de la capitale, elle est au corps politique ce qu'est au corps humain, le cœur, qui sans cesse reçoit le sang, & sans cesse le renvoie jusques dans les parties les plus éloignées, en sorte que celles-ci ne sauroient en être privées, que la machine entière ne tombe dans la langueur. On s'épargneroit bien de la peine à étudier ces ressorts secrets, qui font mouvoir jusqu'aux plus petites branches du commerce, si l'on y suppléoit du moins, par l'art si simple, de mettre les peuples de la campagne, dans l'aisance & l'abondance.

1604.

empêcha de faire à mes discours, toute l'attention nécessaire, me fit d'abord mille difficultés sur tous ces projets, il les trouvoit grands à la vérité; mais les uns trop vagues, les autres, de peu de rapport, quelques-uns de pénible exécution, quelques autres, difficiles à concilier entre eux : c'est qu'il ne les comprenoit pas encore. Je savois bien ce qu'il falloit à sa majesté, & ce qui auroit été plus de son goût; des augmentations d'impôts, de nouvelles créations d'offices, de nouvelles aliénations de domaines : je pouvois, en lui produisant un projet que j'avois formé sur ces moyens, faire venir quatre-vingt millions comptant dans ses coffres, & plus de soixante autres millions, en faisant un bail de cinq millions par an, dont j'avois augmenté six de ses fermes; mais je fis facilement convenir Henri, que si ces moyens étoient fort prompts, ils seroient aussi très-onéreux au peuple. Qu'on ne devoit y avoir recours, que dans le besoin le plus pressant, & employer le loisir que donne la paix, à mettre en œuvre ceux qui demandent plus de temps & de soins, tels qu'étoient les neuf, que je venois de lui proposer. Je l'assurai pourtant que ces parties, dont il avoit paru faire si peu de cas, en les ménageant à propos, & les faisant suivre l'une par l'autre, pouvoient avec le temps, le faire riche de deux cent millions.

Le roi revint à mon avis; & nous arrêtâmes qu'on commenceroit par la vérification

rification des rentes de l'état , lorsque
 j'eus fait voir à sa majesté , par de bons
 extraits , & par d'autres pieces authenti- 1604.
 ques de la chambre des comptes , de la
 cour des aydes & autres bureaux , que
 cette opération pouvoit , sans la moindre
 injustice , faire revenir six millions au tré-
 sor royal. Il y entra si bien dans la suite ,
 qu'il se montra le plus impatient de la
 voir commencer , & qu'il ne m'écrivoit
 pas une lettre qu'il ne m'en parlât.

Pour y réussir , je crus qu'il étoit né-
 cessaire que sa majesté établît pour cela
 seul , un conseil , ou bureau. La chambre
 des comptes s'y opposa ; mais on n'eut
 aucun égard à ses raisons. Ce conseil fut
 composé de Château-neuf , Calignon , &
 Jeannin ; des Présidents de Thou & Tam-
 bonneau , alternativement , & de Rebours ;
 d'un trésorier & d'un greffier , qui étoient
 Le-Gras & Regnouard. J'en étois le chef ;
 & j'y assistois , lorsque mes autres occupa-
 tions me le permettoient ; mais lorsque je ne
 pouvois m'y trouver , tout ne laissoit pas de
 se conduire suivant le plan que j'en avois
 dressé pour servir de regle (2). Il n'y au-
 roit rien que d'ennuyeux à le rapporter
 ici. Il suffira de dire que j'y avois fait
 une distinction très-nette & très-exacte ,
 entre les rentes de tant de différentes créa-
 tions , & de fonds différents ; car il y en
 avoit d'acquises , à un tiers d'argent ,

(2) Ces réglemens sont plus amplement détaillés
 dans les anciens mémoires , les personnes de finance
 pourront les y consulter.

1604.

d'autres , à une moitié , d'autres , tout en argent ; il y en avoit qui avoient peu coûté aux propriétaires , d'autres entièrement frauduleuses , & d'autres fidelles. On ne toucha à celles-ci , que pour les affurer davantage , sur le pied de leur première origine : pour toutes les autres , elles furent , suivant le degré de fraude ou d'injustice , ou tout-à-fait éteintes , ou remboursées , sur le pied du principal , ou réduites sur le pied du denier dix-huit , du denier vingt , & quelques-unes même du denier vingt-cinq. Il y en eut , dont les possesseurs furent assujettis à rapporter les arrérages qu'ils avoient perçus injustement , & d'autres , dont les arrérages touchés furent imputés sur le principal , qui servirent à amortir. L'état y gagna encore une suppression de quantité de receveurs payeurs des rentes , qui le chargeoient d'un fardeau inutile : je n'y en laissai qu'un seul.

La recherche que j'avois proposée contre les financiers & les monopoleurs , se fit ensuite , par l'érection d'une chambre de justice ; mais comme on n'en retrancha point l'abus des sollicitations & des intercessions , elle ne produisit que son effet ordinaire , l'impunité des principaux coupables , pendant que les moins considérables subirent toute la rigueur de la loi. On eut ce remède de moins , dans les temps qui suivirent immédiatement ma gestion , parce que j'avois grand soin qu'on fît porter sur le champ aux coupables la

peine de leur friponnerie. Il fut informé exactement de celles qui s'étoient commises à Rouen. On commença à donner à tous ces tours adroits, le nom qu'ils méritoient, & ces profits illégitimes, qui avoient si long-temps appauvri la France, en enrichissant les financiers, furent traités sans façon, de vol & de péculat. La bonne-foi commença à se faire jour dans un sanctuaire, où elle n'avoit jamais habité.

1604.

Les trésoriers de France m'ayant présenté cette année leurs comptes, pleins de non valeurs, pour les faire revenir d'une méthode, qui m'étoit suspecte au dernier point, je crus qu'il n'y avoit qu'à leur assigner ces prétendues non valeurs mêmes, pour le paiement de leurs gages de l'année suivante. La destitution de Drouart, en la place duquel Montauban fut établi, & quelques autres coups de cette espece, avertirent les principaux préposés dans les affaires, de faire leur devoir, & de le bien faire. Par un arrêt rendu contre un nommé le Roi, il fut défendu, sous peine de cent mille livres d'amende, d'associer aucun étranger dans les fermes de sa majesté. Cet arrêt fut signifié, au nom de Charles Du-Han, fermier général des cinq grosses fermes, à tous les principaux intéressés dans les finances, & les autres fermes du roi à Paris, & dans les villes principales du royaume.

Je portai mes plaintes au roi, d'un attentat, que le parlement de Toulouse avoit

1604.

fait à son autorité, en défendant de son chef, & contre les édits de sa majesté, de sortir des bleds de la province de Languedoc. Je fus averti de cette entreprise, par les trésoriers de France de la province, parce qu'elle alloit à la ruine des traites foraines, dont les fermiers demandoient un rabais considérable. Elle mettoit encore en souffrance les fortifications & les galeres, dont l'entretien se prenoit sur cette partie.

Les quatre cent mille livres d'augmentation sur les tailles, en quoi avoit été convertie une moitié du sol pour livre, continuoient encore à se percevoir, aussi bien que la seconde moitié de pareille somme, imposée sur les marchandises, quoique l'édit d'établissement de ces droits, n'eût été vérifié que pour deux ans. Les bureaux des finances firent à ce sujet, des représentations à sa majesté. Ils se plainquirent du discrédit, où étoient tombées certaines fermes, qui avoient rapport au commerce avec l'Espagne, qui venoit d'être interdit, ainsi que de cette multiplicité d'édits, qui sortoient tous les jours du conseil de sa majesté, & qu'ils représentoient comme plus onéreux au peuple, que la taille-même. Je ne dissimule point que ces plaintes étoient si justes, que mes remontrances au roi avoient déjà de longtemps précédé les leurs. Ce prince écrivit deux lettres à ce sujet : l'une à son conseil, par laquelle il lui faisoit savoir que les conjonctures présentes, & sur-tout

l'armement de l'Espagne, ne lui permettoient pas de rien retrancher sur toutes ces parties, pour l'année présente : l'autre à moi, pour m'ordonner de faire entrer le conseil dans ses vues. 1604.

Je les secundois autant qu'il étoit en mon pouvoir, dans ce qui concernoit ma charge de grand maître de l'artillerie. L'arsenal étoit dès-lors pourvu de cent pieces d'artillerie. Il y avoit dans ses galeries, de quoi armer quinze mille hommes d'infanterie, & trois mille de cavalerie, deux millions de livres de poudre, dans le Temple & à la Bastille, & cent mille boulets. Je me souviens qu'un jour que Henri, en se promenant avec moi dans les grandes halles de l'arsenal, paroissoit s'alarmer du grand nombre d'ennemis qui le menaçoient, & de leurs forces, je lui faisois remarquer cet appareil formidable, capable de les mettre tous à la raison. Il voulut avoir un état de ses armes, de ses munitions, & de toute son artillerie, avec un bordereau sommaire de son argent comptant, & de celui qu'il y pouvoit joindre, pendant les années 1605 & 1606. Il entra dans mon cabinet, & fit écrire cet agenda par mes secretares, pour le porter continuellement dans sa poche.

La forme & la discipline militaire étoient un des articles du gouvernement, qui avoient le plus de besoin qu'on s'appliquât à y mettre une réformation. On a de la peine à comprendre que dans une nation, qui depuis sa fondation, n'a pres-

1604.

que jamais cessé de porter les armes, & qui même en quelque manière, en a fait son unique métier, on eût attendu jusques-là, à y mettre l'ordre convenable. La milice françoise n'avoit rien que de rebutant. On enrôloit par force les soldats dans l'infanterie, & on les faisoit marcher avec le bâton. On leur retenoit injustement leur solde. On ne les menaçoit que de prison. Les gibets étoient sans cesse devant leurs yeux. On les réduisoit à tout tenter pour leur désertion : & pour parer cet inconvénient, il falloit que les prévôts les tinssent comme assiégés sans cesse dans leur camp. Les officiers eux-mêmes, mal payés, étoient en quelque manière autorisés à la violence & au brigandage. Henri disoit souvent, & il parloit en cela suivant l'expérience qu'il en avoit fait lui-même, qu'il étoit impossible que l'état fût jamais bien servi, tant qu'on n'établirait pas un autre ordre dans les troupes.

Cet ordre dépendoit en premier lieu de l'exactitude du paiement. Le roi commença par l'assurer pour la suite, de manière que rien ne pût le retarder, ni divertir ailleurs les fonds qui y furent destinés. Ce règlement fut suivi d'un autre, qui n'étoit guere moins juste, ni moins propre à faire aimer le métier des armes : c'est celui, par lequel on pourvut aux nécessités des soldats, lorsque les blessures qu'ils avoient reçues, ou les maladies qu'ils avoient contractées en servant sa majesté, les avoient mis également hors

d'état, & de servir & de travailler. On fit en sorte qu'il ne leur manquât rien; dans cette affligeante situation, ni pour le nécessaire à la vie, ni pour leur soulagement (3).

1604.

La liberté avec laquelle j'ai parlé des défauts du roi, m'a acquis le droit de le louer sur ses bonnes qualités. L'ordre & l'économie étoient des vertus nées avec lui, & qui ne lui coûtoient presque rien. Jamais prince n'a pu mieux que lui se passer de ministre. Le détail des affaires n'étoit point un travail pour lui, mais un amusement. Les princes qui entrent par eux-mêmes dans l'administration du gouvernement, donnent ordinairement dans l'un de ces deux inconvénients, ou

(3) Par édit du roi du 7 juillet 1605, (parce qu'apparemment cette affaire ne put être consommée que l'année suivante) sa majesté donne aux gentilshommes, officiers & soldats estropiés à son service, la maison royale de la charité chrétienne, fondée des deniers provenant des reliquats des comptes des hôpitaux, aumôneries, léproseries, &c. & de ceux des pensions des moines laïcs, ou oblats : la surintendance en appartenoit au connétable. Cet établissement a encore été changé, ou pour mieux dire, effacé par celui que Louis le grand y a substitué de nos jours, en élevant & dotant l'hôtel royal de Mars, ou des Invalides, monument qui suffiroit seul à immortaliser sa mémoire. Cette maison de la charité chrétienne, n'étoit auparavant qu'un hôpital sans revenu, bâti par Henri III, pour les soldats estropiés : il étoit situé dans le faubourg S. Marcel, rue de l'Ursine, & il tomboit alors en ruine. Deux ans après, Henri IV fit encore bâtir l'hôpital de S. Louis : il accorda pour cet effet, à l'Hôtel-Dieu, dix sols par minot de sel, dans la généralité de Paris, pendant quinze ans, & cinq sols à perpétuité.

1604.

de ne pouvoir s'abaisser à des objets médiocres, ou de ne pouvoir s'élever plus haut. L'esprit de Henri se proportionnoit avec la même facilité, au petit & au grand. Toutes ses lettres en sont autant de preuves, & l'usage où l'on étoit de s'adresser directement à lui quelquefois pour de simples bagatelles, le montre encore plus clairement. Il étoit dû depuis long-temps, deux cents cinquante écus à un marchand de vin de Gisors, qui avoit autrefois fourni le vin pour sa maison. Sa majesté me l'envoya pour le payer, & pour l'indemniser du retardement. „ Ma conscience, „ m'écrivoit-il, m'oblige d'avoir pitié de „ ce pauvre homme „. Je n'ai peut-être que trop inséré ici de ces sortes de traits. Ce seroit bien autre chose, si je présentois au public toutes les lettres que ce prince m'a écrites.

Quant à ces autres idées, dont l'objet plus élevé se rapporte, ou à l'intérêt ou à la gloire, ou au bonheur de l'état, ce prince ne les perdoit jamais de vue, pas même dans le sentiment de ses peines, ni de ses plaisirs. Pour voir si mes idées se rapportoient aux siennes, il me demandoit depuis long-temps, & il voulut que je lui donnasse un mémoire de tout ce que je croyois capable de renverser, ou simplement de ternir la gloire d'un puissant royaume. Je crus ne pouvoir mieux répondre à son intention, qu'en lui en présentant un, d'une si grande simplicité & avec si peu de ces ornements inutiles

du style , que d'un seul coup d'œil il pou-
voit le parcourir tout entier. Ce n'étoit
qu'une énumération , sans explication ,
ni preuves , des abus qui se glissent or-
dinairement dans les états. Je la présente
ici à mes lecteurs , à qui elle peut servir
du moins d'abrégé des principes qu'ils
ont vus , & qu'ils doivent s'attendre à
voir répandus dans ces mémoires.

Ces causes de la ruine , ou de l'affoiblissement des monarchies , sont les subsides outrés , les monopoles , principalement sur le bled , le négligement du commerce , du trafic , du labourage , des arts & des métiers , le grand nombre de charges , les frais de ses offices , l'autorité excessive de ceux qui les exercent , les frais , les longueurs & l'iniquité de la justice , l'oïiveté , le luxe & tout ce qui y a rapport , la débauche & la corruption des mœurs , la confusion des conditions , les variations dans la monnoie , les guerres injustes & imprudentes , le despotisme des souverains , leur attachement aveugle à certaines personnes , leur prévention en faveur de certaines conditions , ou de certaines professions , la cupidité des ministres & des gens en faveur , l'avilissement des gens de qualité , le mépris & l'oubli des gens de lettres , la tolérance des méchantes coutumes , & l'infraction des bonnes loix , l'attachement opiniâtre à des usages indifférents ou abusifs , la multiplicité des édits embarrassants , & des réglemens inutiles.

1604.

Si j'avois à choisir entre toutes les formes de gouvernement, dont on a des exemples dans cette monarchie, je proposerois Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste & Charles le sage (4), & je voudrois qu'on détournât les yeux de dessus tout le temps qui s'est écoulé depuis Charles VIII jusqu'à nous, & si j'avois un principe à établir, ce seroit celui-ci : *Que les bonnes mœurs & les bonnes loix se forment réciproquement.* Malheureusement pour nous, cet enchaînement précieux des unes avec les autres, ne nous devient sensible que lorsque nous avons porté au plus haut point la corruption & tous les abus en même temps, en sorte que parmi les hommes, c'est toujours le plus

(4) Il seroit peut-être plus juste de retrancher encore les trois premiers, & de s'en tenir au seul Charles V. En examinant le caractère de Henri IV & celui du duc de Sully, on trouve dans le premier des principes d'un Romain, & dans le second, ceux d'un bon Lacédémonien. Les maximes répandues ici tiennent un peu de toutes ces deux idées mêlées ensemble. J'ai marqué plus haut, quelle modification on pouvoit apporter à l'humeur trop austère de M. de Sully. Je prendrai ici la même liberté, sur l'humeur trop guerrière de Henri. Il est sans contredit, que l'es-

prit militaire est le défenseur d'un état. Il faut l'y nourrir avec soin, mais comme on nourrit un dogue pour la garde d'une maison, en l'enchaînant, & en ne lui permettant de prendre que très-rarement l'essor, de peur qu'il ne dévore ses maîtres mêmes. La seule réputation de valeur, produit presque tous les mêmes effets, que l'usage qu'on en pourroit faire. Un prince, à mettre au nombre des préceptes naturels, c'est qu'il n'y a point de moyens qu'il ne faille préférer à la guerre, lorsque par eux, l'on peut arriver au même but.

grand mal qui devient le principe du bien.

Les réglemens pour l'augmentation & la sûreté du commerce, paroissant à Henri devoir tenir un des premiers rangs dans l'état, c'est aussi de ce côté-là qu'il employa la meilleure partie de ses soins. Le projet du canal, pour joindre la Seine à la (5) Loire, ayant été ratifié, je me transportai moi-même sur les lieux, afin qu'il n'y eût aucun mécompte dans les préparatifs qui devoient précéder l'exécution, soit à prendre les hauteurs, & à niveller le terrain, soit à profiter de toutes

1604.

(5) C'est le canal de Briarre, lequel prend depuis cette petite ville, jusqu'à celle de Montargis, qui en est distante de dix lieues. Il devoit être continué jusqu'à Moret. Mais cette partie du projet n'eut point lieu, le canal fut même abandonné, après qu'on y eut dépensé plus de trois cent mille écus, par la malignité des envieux de M. de Rosny, ou selon Mézerai, par le changement de ministère. Cet ouvrage étoit alors fort avancé: on l'a repris depuis, & enfin il a été achevé. M. de Thou donne beaucoup de louanges à M. de Sully, en le reconnoissant pour l'auteur de ce dessein. *Liv. 132.* Ce qui est encore mieux prouvé par les plaques, ou especes de médailles d'argent & de cuivre, qu'on a

trouvées en 1737, en travaillant aux écluses de ce canal, & qu'il paroît qu'on n'auroit pas dû ôter. M. le comte de Buron, l'un des intéressés à ce canal, a renvoyé à M. le duc de Sully, celles de cuivre, qu'il garde dans son cabinet de médailles, & a réservé celles d'argent, à cause de leur valeur: l'une de ces médailles de cuivre, est empreinte des armes du duc de Sully, & une autre porte cette inscription: 1607, *Maximilien de Béthune, sous le regne de Henri IV, par les mains de messire Pierre Ozon, pour lors maire & gouverneur de Montargis-le-Franc.* M. le duc de Sully a déjà recouvré une partie des mémoires & des autres pieces qui concernent ce canal.

1604.

les commodités, qu'on pouvoit en tirer. Je ne mis pas beaucoup de temps dans ce voyage, le roi me rappelant près de sa personne, presqu'aussi-tôt que j'en étois parti. Je réglai pareillement plusieurs affaires de commerce dans le voyage qu'on a vu que je fis en Poitou.

Septen. ann.
1604.

La plus importante & la plus embarrassante, fut celle qui survint cette année avec l'Espagne, au sujet du commerce réciproque des deux nations. Le roi d'Espagne avoit mis l'année précédente, une imposition de trente pour cent, sur toutes les marchandises, qui aborderoient de France en Espagne, ou en Flandre, aussi-bien que sur celles qui sortiroient de ces deux états, pour être apportées en France. Impôt criant, qui révolta autant les sujets du roi d'Espagne, dans les deux états de sa dépendance, qu'il scandalisa les François. Le roi riposta par une défense expresse de tout commerce avec les sujets du roi d'Espagne & des archiducs, & par une taxe encore plus forte, sur les marchandises Espagnoles abordant à Calais; mais la défense ne fut pas capable d'empêcher le transport en fraude, de nos denrées dans le pays ennemi. Les marchands François trouverent encore, malgré le nouveau monopole, de si grands profits à faire sur nos grains, nos toiles & nos autres marchandises, dans la disette que l'Espagne souffroit de toutes ces choses, qu'ils s'exposoient à toute la rigueur de la loi. Il en arriva même une

espece de révolte dans la ville de Marseille, dont le président du Vair donna avis en cour. Les marchands de cette ville voyoient impatiemment que pendant qu'on les forçoit de demeurer les bras croisés, les Italiens venoient à leur barbe leur enlever leur denrée, & leur dérober leurs profits. Cette permission accordée aux Italiens par sa majesté, n'étoit pas, ce me semble, bien entendue. 1604.

Les Anglois, ravis de ce nouvel incident, bien loin de chercher à rapprocher les esprits, fomentèrent au contraire sous main la désunion, parce qu'ils faisoient en fraude, ce que les Italiens avoient fait en vertu d'une permission. On fut informé que huit à neuf vaisseaux Anglois étoient venus charger des grains aux Sables d'Olonne, d'où ils étoient allés débarquer à Saint-Sébastien. Il falloit bien que les Espagnols eussent compté sur cette ressource secrète, sans laquelle leur défense seroit retombée sur eux-mêmes. Henri s'y étoit attendu dans le commencement, & cette espérance, que l'Espagne se feroit plus de tort qu'à nous, jointe à la honte qu'il crut voir rejaillir sur sa couronne, si son ennemi paroïssoit ainsi disposer de son commerce, lui fit encore tenir la main fort roide à l'observation de sa défense. Il m'ordonna d'envoyer un homme de confiance, revêtu de son autorité, pour punir les contraventions à son ordonnance, depuis l'embouchure de la Loire, jusqu'à la Garonne, & le long de ces deux rivie-

1604.

res, où elles se faisoient le plus communément : emploi, dont je chargeai la Fond, qui s'en acquitta si bien que sa majesté voulut ensuite l'attacher plus particulièrement à sa personne.

En même temps le roi fit porter ses plaintes au roi d'Angleterre, contre ses sujets. Il lui fit dire, que si dans l'espérance de s'appliquer tout notre commerce en Espagne, il se portoit à faire la paix avec cette couronne (la chose pouvoit en effet lui paroître assez importante, pour mériter qu'il fit cette démarche), il sauroit bien, lui, roi de France, prendre de telles mesures que le dommage n'en retomberoit pas sur son royaume, & que l'Angleterre y perdrait peut-être plus que lui. C'étoit en quelque manière, lui dire de s'entremettre, pour terminer ce différend entre les deux couronnes; car Henri n'avoit pas tardé à sentir tout le préjudice qu'il venoit de se faire à lui-même & à voir que tous les raisonnements de son conseil avoient porté à faux, ce qui le jetta dans un grand embarras. Villeroi & Sillery furent nommés par sa majesté pour suivre cette affaire de près, & j'eus ordre aussi d'en conférer avec le connétable, le chancelier, le commandeur de Chastres, & le vice-amiral de Vic.

On trouvoit des inconvénients des deux côtés. Une grande perte pour le commerce à maintenir la défense, & de la honte à la lever. Henri ne pouvoit se résoudre à prendre ce dernier parti, qui lui paroiss-

soit marquer de la timidité avec l'Espagne : cette couronne n'ayant pas daigné faire la moindre démarche de son côté, auprès de sa majesté très-chrétienne ; & tout ce qu'on pouvoit espérer de lui, c'est qu'en laissant subsister la défense, on fermeroit les yeux sur les infractions qu'y feroient les marchands, quitte à la réitérer, s'ils en abusoient trop ouvertement, & avec préjudice de l'autorité royale. Pour moi, la plaie qu'en souffroit le commerce, étoit presque tout ce que je voyois, & par cet endroit, l'Anglois & l'Espagnol m'étoient égaux. Je représentai à sa majesté, que si elle n'avoit égard qu'au dommage, qui en résultoit pour nous, il ne falloit pas moins user de sévérité avec l'un, qu'avec l'autre.

Le roi d'Angleterre ne refusoit pas sa médiation dans ce différend. Il offrit même de se rendre caution des promesses qui seroient faites sur ce sujet, entre les deux couronnes, mais il prétendoit procéder, en qualité d'arbitre, & le roi, choqué de cette vanité, ne vouloit lui accorder que celle d'ami commun. Le pape commença aussi à y prendre beaucoup de part, parce qu'il en craignit sérieusement une rupture, encore plus dangereuse, entre la France & l'Espagne. Il écrivit au cardinal Bufalo, son nonce en France, de ne rien négliger pour la prévenir, & ce cardinal trouva peu de temps après, l'occasion favorable pour y travailler.

Le comte de Beaumont, qui étoit tou-

1604.

jours notre ambassadeur à la cour de Londres, avoit souvent mis sur le tapis, l'affaire nouvelle du commerce, en présence des comtes de Villa-Médiana & d'Arenberg, ambassadeurs, l'un du roi d'Espagne, l'autre des archiducs. Il avoit même ébauché une espece d'accord avec eux, le président Richardot, & Louis Vroreytzen, lequel avoit été communiqué au connétable de Castille, qui étoit aussi à Londres, mais le départ subit de ce connétable, & quelques autres obstacles, les avoient empêchés de venir jusqu'à signer le préliminaire de cet accord. Le connétable de Castille passa par Paris, & y vit le cardinal Bufalo, qui le pressa par tant de côtés, sur cette affaire, qu'il en obtint qu'elle seroit remise à examiner, entre les mains des commissaires, qu'il nomma pour le roi son maître, le conseil de France en nomma de son côté. Mais ce n'étoit point encore là la véritable porte pour en sortir; l'affaire, abandonnée à tant de têtes, traînoit en une longueur insupportable. Bufalo obtint de dom Baltazar Stuniga, ambassadeur d'Espagne en France, & d'Alexandre Rovidius, membre du sénat de Milan, intéressés dans cette cause pour l'une des parties, qu'ils s'en rapporteroient à lui de tout ce qui concernoit cette affaire. Cela fait, pour n'avoir de même affaire dans l'autre partie, qu'à une seule personne, il pria le roi de me charger aussi, sans aucun second, d'un pouvoir égal au sien, & dès-lors il regarda la chose,

se, comme fort avancée. J'allai le voir chez lui. J'animai son impatience, d'un nouvel aiguillon, en lui représentant la guerre, comme prête à se faire, & avec des préparatifs de la part de sa majesté, qui la rendroient peut-être plus sérieuse encore, qu'on ne pensoit. En peu de jours, je le fis convenir des articles que j'avois dressés sur cette matiere, & qui assuroient pleinement la liberté du commerce : c'étoient, à peu de chose près, les mêmes qui avoient été proposés & débattus à Londres.

Ce traité, car il en devint un véritable, quoique tout se passât entre le cardinal Bufalo & moi, renfermoit en substance, de part & d'autre, que l'édit du trente pour cent, & celui de l'interdiction du commerce entre les deux couronnes de France & d'Espagne, seroient & demeureroient annullés : c'étoit là le grand point. Mais comme les deux princes avoient prétendu justifier chacun leur conduite, en faisant plusieurs plaintes réciproques, qui avoient aussi rapport au commerce, il y avoit beaucoup d'autres articles avec celui-ci, qui tendoient à y remédier.

Il étoit marqué, que sa majesté très-chrétienne défendrait par un édit, qu'aucun de ses sujets ne fit, ou autorisât le transport des marchandises de Hollande en Espagne, & dans les dépendances de l'Espagne, en prêtant des vaisseaux, chariots & toute autre voiture; que les marchandises, véritablement de France, seroient empreintes du sceau de la ville, d'où

1604.

elles seroient enlevées & qu'elles y seroient inscrites dans un registre : c'étoit pour obvier à l'inconvénient de la ressemblance des marchandises ; qu'autrement , elles seroient sujetes à confiscation , sans cependant qu'on pût , sur un soupçon de fraude , arrêter ni retarder le cours de ces marchandises ; que tous les Hollandois , pris dans les navires François , pourroient être arrêtés ; que les François ne porteroient aucune marchandise d'Espagne en Hollande , ni en d'autres lieux des Pays-Bas , que ceux qui seroient marqués sur les affiches , & que pour sûreté de la parole , que peut-être ils donneroient , sans intention de la tenir , ils s'obligeroient par écrit , devant le magistrat Espagnol du lieu d'où ils partiroient , de payer le trente pour cent , laquelle obligation leur seroit rendue , rapportant dans un an le certificat du juge de l'endroit où ils auroient débarqué , soit en France , soit aux lieux de Flandre approuvés ; que le roi de France seroit confisquer ces marchandises prises par ses sujets en Espagne , pour être portées dans les lieux défendus , moitié au dénonciateur , le trente pour cent , prélevé ; que le magistrat François , qui auroit donné de faux certificats de décharge , seroit aussi poursuivi en justice , & puni ; que les deux rois se tiendroient mutuellement les chemins libres. L'article des impôts établis depuis la paix de Vervins , sur les marchandises portées d'Espagne en Flandre , ou de Flandre en Espagne , par

Calais, & lorsqu'elles entreroient dans ce port, ayant déjà été arrêté auparavant, devant le même cardinal, il n'y avoit rien de nouveau sur cet article. Il étoit stipulé, que quarante jours après la date de ce traité, il seroit publié le même jour, dans les états respectifs. La date est du 12 Octobre, & il ne fut d'abord signé que du cardinal Bufalo & de moi (6).

J'étois bien sûr que Henri l'approuveroit, n'y ayant rien mis, sans en avoir pris son avis auparavant. Je craignois davantage la critique de Sillery & des autres conseillers, à qui la connoissance en avoit été ôtée. L'expédient que je trouvai, fut d'envoyer Arnaud l'aîné, porter ces articles à Sillery, en le priant fort civilement de m'en dire son sentiment. Sillery répondit brusquement, & sans vouloir seulement les lire, que l'affaire étoit en bonne main, & que celui qui y avoit travaillé seul, pouvoit aussi la conclure seul. Je ne fus pas content de cette réponse. Je renvoyai Arnaud, lui dire que me paroissant nécessaire que le traité fût signé de lui & des autres commissaires, nommés d'abord, je le priois de venir faire cette signature chez moi; qu'à son refus,

(6) Voyez le traité même dans la chronologie septennaire. Le roi n'y donne d'autres titres au marquis de Rosny, que celui de grand-maître & capitaine général de l'artillerie de France. Le cardinal Bufalo n'y signa point, mais seulement messieurs, de Rosny & de Sillery, D. Balazar de Cuniga, pour le roi d'Espagne, & le sénateur Providius. *Matsbieu, tom. 2, liv. 3, pag. 655.*

1604.

je ne pouvois me dispenser de faire dire par Arnaud à sa majesté, en lui portant le traité, que la difficulté qu'il en faisoit, auroit retardé la conclusion de deux jours, comme cela étoit vrai. Sillery eut peur que si, pendant cet intervalle, il arrivoit quelque contretemps, qui fit échouer l'accord sur le commerce, il n'en demeurât responsable, il vint chez Bufalo, & fit ce qu'on lui demandoit, & Villeroy signa aussi le traité.

Le roi recevant une copie de ces articles, fortifiée de ces cinq signatures, se loua beaucoup du cardinal nonce, & lui fit présent d'une croix de diamants; il le recommanda au pape, par une lettre des plus avantageuses, & il lui accorda la distinction de le faire manger à sa table. Sa majesté différa de faire publier le traité de commerce, jusqu'à ce que la ratification en fût arrivée d'Espagne; mais elle fit toujours par provision, lever sous main la défense pour le transport des bleds, ce que les peuples souhaitoient avec ardeur.

Il se concluoit pendant ce temps-là, un autre traité à Londres, entre l'Espagne & l'Angleterre, auquel la France ne pouvoit manquer de s'intéresser fortement, après ce qui s'étoit passé l'année précédente, entr'elle & la seconde de ces couronnes. Pour en être bien instruit, il faut reprendre la suite des affaires, tant politiques que militaires, entre l'Espagne & la Flandre, avec lesquelles celles d'Angleterre ont à cet égard une liaison nécessaire.

Le siege d'Ostende continuoit toujours, avec le même acharnement, pendant que les Espagnols le poursuivoient, le prince d'Orange s'attacha, au commencement de la campagne, à l'isle de Cadfan, dont il se rendit maître le 10 Mai, & ensuite de tous les forts aux environs, comptant s'ouvrir par-là un chemin jusqu'à la frontiere de Calais, & il vint enfin mettre le siege devant l'Ecluse. On manda de Bruges au roi, que l'archiduc, qui ne voyoit cette entreprise qu'à regret, alloit rassembler quinze ou seize mille hommes, avec lesquels il se promettoit de secourir cette place, en forçant Ardembourg, qui la couvroit; mais que Maurice s'y étoit si bien retranché, qu'on ne croyoit pas qu'il pût en être chassé, pourvu cependant qu'il eût à-peu-près un monde suffisant pour garder ses retranchements. Le général Flamand prit encore la précaution de pousser ses retranchements jusqu'à Ardembourg, & s'il falloit qu'il fût obligé de divertir ses troupes des opérations du siege, il se mit en état de pouvoir réduire la place par famine, au défaut de la force. L'Ecluse se rendit en effet le 20 Août.

1604.

Les Espagnols de leur côté, animés par la vive résistance de leurs ennemis, & par le sentiment des pertes immenses qu'ils avoient faites devant Ostende, crurent que leur bonheur étoit encore plus intéressé, après ces succès du prince d'Orange, à ne pas avoir le démenti d'une entreprise qui duroit depuis si long-temps.

1604.

De Vic manda à sa majesté, par d'Auval qui revenoit d'Angleterre, qu'ils y avoient fait jouer trois mines; on ajouta, qu'elles avoient été sans effet. Cependant il est vrai qu'Ostende étoit alors véritablement aux abois. Les Espagnols s'étoient vantés hautement, qu'ils la prendroient avant la fin de Juillet, & qu'ils seroient encore à temps pour aller délivrer l'Ecluse, avec toutes leurs forces réunies. Tout le monde n'ajoutoit pas foi à cette bravade; sur-tout depuis que Persi, le riche, capitaine du régiment de Nérestan, fraîchement arrivé de cette place, avoit assuré à Paris qu'elle tiendrait encore six semaines ou deux mois. L'Ecluse marcha effectivement avant Ostende; mais c'est que les Flamands se défendoient avec une ardeur dont on ne voit guere d'exemples. Secondés d'un secours de onze compagnies, faisant entre mille & douze cents hommes, tout frais, que les états venoient de leur envoyer, sous la conduite du général Marquette, ils s'aviserent de construire un retranchement intérieur qui pût leur servir à obtenir une capitulation plus avantageuse, en y tenant le fort, lorsqu'ils seroient réduits à cette extrémité, & ils trouverent le moyen, pressés comme ils étoient, d'y faire entrer des munitions & de l'argent.

C'étoit un spectacle nouveau, & surprenant pour toute l'Europe, qu'un petit état, qui ne forme qu'un point presque imperceptible sur la carte, eût osé lever la tête du milieu de ses marais, &

bravé pendant un si long temps, cette Espagne si formidable. Où prenoit-il ses forces? Où puisoit-il ses fonds? car on estimoit que cette guerre coûtoit aux états vingt mille florins par jour. On ne favoit pas dans quel embarras ils s'étoient souvent trouvés; ne sachant presque plus où donner de la tête, & étant obligés de frapper à toutes les portes. Le duc de Bouillon leur ayant promis une somme d'argent, ils envoyèrent le capitaine Sarroque, pour la toucher, mais il n'en rapporta rien, que le regret d'avoir dépensé à ses maîtres quatre ou cinq mille florins, que leur coûterent leurs compliments à la princesse d'Orange.

1604.

Leur refuge ordinaire étoit Henri; tantôt, pour une centaine de mille écus, d'autre fois, pour deux cent milliers de poudre; c'est de quoi ils consommoient beaucoup. Leurs demandes n'avoient point de fin. Buzenval, que sa majesté entretenoit dans ces cantons, pour se faire instruire de tout, leur étoit bien utile, pour appuyer leurs sollicitations auprès de ce prince, qui à la fin leur demeura seul, pendant que tout le reste les abandonna; aussi ménageoient-ils précieusement Buzenval, & ils le retinrent comme de force, lorsqu'il eut obtenu son congé pour revenir en France: & qui ne ménageoient-ils pas? Ils eurent dessein de me faire un présent considérable. Buzenval, qu'ils consulterent, les assura que je ne le prendrois point. Ils se contentèrent de me marquer leur reconnoissance,

1604.

en me faisant offrir par Aersens quelques coquillages rares, & quelques juments de carrosse de leur pays, à mon épouse. Henri se portoit à les obliger, avec une facilité qui ne pouvoit partir de son seul intérêt propre, & qui doit lui faire tenir, dans l'esprit de ce peuple, le rang de l'un des fondateurs de sa liberté. Ils seront bien coupables, si jamais ils manquent à une couronne leur bienfaitrice (7). Ce prince me mandoit cette année en Poitou, que Buzenval lui faisoit de nouvelles demandes pour les états, que peut-être il n'auroit pas dû leur accorder; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à les abandonner, quelques bruits qui se répandissent d'Angleterre, & quelques menaces que lui fit l'Espagne.

On juge aisément tout ce que la guerre présente coûtoit à cette couronne, qui étoit la partie attaquante, par ce que je viens de dire des Provinces-Unies, qui se tenoient simplement sur la défensive, & sans sortir de leurs maisons, & quel ressentiment l'Espagne en conservoit contre nous. Dans le vif chagrin, que le conseil de Madrid sentoît d'une guerre si épuisante, & qu'on y cachoit pourtant avec le dernier soin, il menaçoit souvent de ne jamais pardonner ce traitement aux François. Henri faisoit semblant de ne rien entendre, & avec raison. L'impuissance

(7) C'est presque en ces mêmes termes, que Grotius en parle, dans son livre, intitulé : *Annales & histoire des troubles des Pays-Bas*.

de ce conseil se montroit par ce vain dépit ;
& l'on savoit en France que les finances de
sa majesté catholique étoient épuisées. 1604.

Ostende (8) fut enfin pris, le 22 Septembre, & Henri eut la consolation de voir que, pour cinq ou six cent mille écus, qu'il lui en coûtoit chaque année, depuis que cette expédition avoit commencé, il avoit considérablement avancé la ruine de l'Espagne, son ennemie.

Il semblera, sans doute, qu'on devoit mieux attendre du traité, que j'avois négocié l'année précédente en Angleterre. Voici ce qui s'y étoit passé depuis. L'Espagne sentit bien que la Flandre étoit perdue toute entière pour elle, si elle ne trouvoit le moyen d'apporter quelque changement aux dispositions, dans lesquelles j'avois laissé le roi de la Grande-Bretagne. Elle renouvella toutes ses brigues & ses sollicitations, après mon départ de Londres, pour obtenir du moins une neutralité dans ce qui concernoit les Provinces-Unies, si elle ne pouvoit mettre tout-à-fait sa majesté britannique dans son parti. D'abord les Espagnols crurent devoir demander beaucoup, & offrir beaucoup aussi, pour se faire accorder du moins une petite partie de leurs demandes. Les premières propositions furent mises sur le tapis & rejetées, sans seulement les examiner. Les

(8) Voyez la reddition *M. de Thou, le septenaire,*
d'Ostende & de l'Ecluse. *M. sibiou, Siri, & autres*
& les autres expéditions *historiens, ann. 1604.*
de cette campagne, dans

1604.

Espagnols en firent suivre une, dont ils espérèrent l'abandon des Hollandois par les Anglois, parce qu'ils favoient que ceux-ci n'avoient rien si fort à cœur; c'est celle de rendre le commerce des Indes également libre à leurs deux nations. Le coup porta encore à faux, parce que l'Espagne prévoyant qu'on rabattroit toujours assez de ses demandes, mit pour condition à cette offre, une ligue offensive & défensive entre l'Angleterre & elle, & que le conseil du roi d'Angleterre, encore frappé vivement des raisons du contraire, ne lui dissimula point que son intérêt lui dictoit de soutenir la Hollande, bien loin de prendre ouvertement parti contre elle.

On crut alors la chose absolument manquée, le seul Beaumont ne s'y méprit point, & prédit, que malgré tous ces obstacles apparents, on pourroit se rapprocher, & qu'on se trouveroit en effet d'accord. Quelque temps après, les Espagnols revinrent à la charge. Pour diminuer toujours quelque chose des premiers refus, suivant leur fine politique, il fut nommé des commissaires de part & d'autre. Les contestations furent si vives, qu'on fut cent fois sur le point de voir tout manqué. Insensiblement la chose se tourna en négociation plus paisible, les commissaires se radoucirent, ceux d'Espagne, non seulement ne marquerent aucune aversion pour la France, mais furent les premiers à dire qu'on ne devoit l'exclure de rien. On ne parloit jamais des deux rois, sans y join-

dre le troisieme. On traitoit honnêtement, jusqu'aux états mêmes, & l'on paroissoit disposé à toute sorte d'accord avec eux, tout cela afin de dissimuler à sa majesté britannique, ce que cette négociation avoit de contraire dans son but, à la premiere, & pour lever ses scrupules.

A cette batterie l'on joignit le secours des petits écrits anonymes, dans lesquels on s'attachoit à démontrer, que la paix étoit le seul parti à desirer, pour les trois rois également. On insinua dans l'un de ces écrits, qu'on supposa partir de la main d'un Anglois, parce qu'on y élevoit fort la puissance du roi d'Angleterre, qui peut, disoit-on, se passer de tout le monde, & dont personne ne sauroit se passer, comme si les Espagnols n'avoient pas pu être capables d'une flatterie, qui pouvoit leur réussir : on insinua, dis-je, que cette paix étoit souhaitée également par les trois têtes couronnées ; mais que leurs majestés très-chrétienne & britannique, souhaitoient en même temps secretement toutes deux, qu'elle leur valût la possession de la Flandre. Le trait étoit malin.

On n'étoit pourtant encore convenu de rien, pendant un an entier, c'est-à-dire jusqu'au 21 Juin de celui-ci ; mais la négociation fit des progrès rapides au commencement de Juillet. Elle fut poussée si avant, qu'on ne doutoit plus en Angleterre, que la décision n'en fût retardée que jusqu'à l'arrivée du connétable de Castille, qui étoit à la veille de passer à Londres, en qua-

1604.

lité d'ambassadeur extraordinaire, & muni d'un plein pouvoir de sa majesté catholique. On eut la même opinion à Paris. On y fut même persuadé que non seulement l'Angleterre, mais les Provinces-Unies elles-mêmes, avoient fait secrètement les conditions de leur accord avec l'Espagne, & que les états avoient terminé, par l'intervention & à l'arbitrage de sa majesté britannique, les discussions au sujet des villes d'ôtage, de la navigation des Indes, du commerce, sans payer les trente pour cent, & les autres. Mais pourquoi, si cela étoit, ne voyoit-on, ni lever les sieges, ni cesser les hostilités de part & d'autre?

Aussi ce bruit étoit-il faux, du moins quant à ces prétendus accord & arbitrage. Les états ne s'en apperçurent que trop tôt, & ils connurent en même temps, que bien loin de cela, ils ne devoient plus rien attendre de sa majesté britannique. Ce prince s'étoit lassé à la fin de lutter si long-temps contre son penchant. Il vouloit être l'ami de tout le monde. Il venoit de faire prendre à ses états réunis le nom de Grande-Bretagne, & de faire son entrée solennelle dans Londres, où il avoit fait tenir une conférence, pour concilier les Anglicans & les Puritains : car il étendoit ses idées de pacification sur-tout. Il ne songea point que par cette conduite, il alloit en exclure ceux précisément qui en avoient le plus de besoin, les Flamands qu'il laissoit à la merci de leurs

ennemis. Les Anglois commençoient déjà à gourmander ceux de cette nation, qui se trouvoient dans leurs ports; & lorsque les Flamands prétendoient, comme à l'ordinaire, que les Anglois ne devoient point se mêler de certains trafics sur leurs côtes, ceux-ci leur répondoient effrontément, qu'ils en avoient la permission du roi d'Espagne, leur souverain. Rien n'irritoit si fort les Hollandois, que de pareils discours; & si l'on avoit laissé faire les Flessingois, on croit qu'ils se seroient défait de tous les Anglois qu'ils avoient parmi eux. On leur en fit comprendre toutes les suites, & ils se continrent.

Ce n'est pas là ce que les états avoient espéré, lorsqu'au commencement des conférences publiques entre les commissaires, sa majesté britannique voulut qu'on y admît & qu'on y écoutât le sieur le Caron, leur agent. Le Caron a avoué qu'il avoit eu d'abord tout sujet d'être content des commissaires Anglois. Lorsque les Espagnols voulurent les pressentir au sujet des villes d'otage Hollandoises, qu'ils auroient eu bien envie qu'on leur remît en mains à eux-mêmes, les Anglois leur dirent qu'ils ne pouvoient faire autre chose, que de rendre ces villes au conseil des Provinces-Unies, lorsqu'ils recevraient de lui l'argent avancé; & sur ce que les Espagnols repartirent avec mécontentement, que c'étoit à ceux qui les leur avoient engagées, qu'il falloit les restituer, les conseillers Anglois n'ajouterent rien au-

1604.

tre chose, sinon, qu'au refus des états de rendre les sommes prêtées, ils se tourneroient vers l'Espagne, pour lui faire la même proposition. On leur fut encore assez favorable dans l'article du commerce, qui les retint long-temps, les Espagnols insistant, que la Hollande leur ouvrît celui de toute la côte de Flandre, & de la ville d'Anvers en particulier, qu'ils avoient comme bouclée, par la construction de plusieurs forts sur l'Escaut, & entr'autres par celui de l'Islet. Mais cette bonne intention ne dura pas long-temps aux Anglois, pour leurs voisins. Le sentiment de Buzenval, dont les lettres me fournissent une partie de ces détails, sur l'issue qu'on voyoit qu'avoient eue toutes ces conférences angloises, c'est que les Anglois n'ignoroient pas, quelles pouvoient être les conséquences de ces nouvelles opérations politiques, mais qu'un grand fond de jalousie contre nous, & un peu d'étourderie, avoient tout fait en cette occasion.

Les choses étoient en cet état, lorsque le roi d'Angleterre jugea à propos d'informer sa majesté très-chrétienne, par son ambassadeur à la cour de France, des dispositions où il étoit, de faire un traité avec l'Espagne. L'ambassadeur Anglois en présenta en même temps le mémoire au roi. Sa majesté britannique y persistoit dans l'opinion singulière, que ce traité & celui de l'année précédente, n'avoient rien de contraire l'un à l'autre. Jacques

l'avoit voulu de même, persuader à Beaumont. Il promettoit à Henri d'en surseoir la conclusion, jusqu'à celle de l'affaire, qui occupoit alors les deux couronnes de France & d'Espagne; c'est l'affaire du commerce, qui étoit alors fortement agitée. Cependant les commissaires ne laisserent pas de signer toujours le (9) traité entre l'Espagne & l'Angleterre, & ils y remirent Beaumont, pour l'affaire du commerce, à la venue du connétable de Castille. On en parla à celui-ci, lorsqu'il passa par Paris, pour se rendre à Londres; mais il fit naître, de dessein formé, des contestations pour ne rien conclure avec le cardinal Bufalo, qui déjà travailloit à cette affaire. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces commissaires, en ne donnant aucune satisfaction à Beaumont sur ce sujet, osoient encore lui demander de lever par provision l'impôt du port de Calais. Beaumont qui favoit que l'intention de sa majesté n'étoit pas de l'abolir même après la conclusion de l'affaire du trente pour cent, avec laquelle il n'avoit rien de commun, éluda leur proposition, en leur rendant la pareille.

Le connétable de Castille repassa par la France, dans les derniers jours de No-

1604.

(9) Ce traité n'est en rien différent d'un véritable traité de paix. Les rois d'Espagne & d'Angleterre y comprennent leurs alliés, c'est-à-dire, tous les princes & les états de la chrétienté qui y sont nommés, excepté les seules Provinces-Unies. Il est rapporté en entier dans *le septennaire*, ann. 1604. *Matthieu*, *ibid.* 650, &c.

1604.

vembre, en s'en retournant en Espagne, où il portoit le traité conclu. Il arriva à Paris, comme le traité du commerce s'y concluoit aussi. Il fit demander, le lendemain de son arrivée, la permission de saluer sa majesté, à laquelle il se présenta, la joie & la satisfaction répandues sur le visage. Il lui fit un compliment très-étudié, & qui n'en étoit peut-être que d'autant moins sincère. Il prit pour son sujet, les deux accords fraîchement faits. Il s'efforça de persuader à ce prince, que les rois de France & d'Espagne étant les deux plus puissants potentats de la chrétienté, leur union étroite étoit un moyen nécessaire & infaillible, pour venir à bout des entreprises qu'ils feroient de concert, sur quoi il fit valoir l'alliance qui avoit été de tout temps, entre la France & la Castille. Il s'étendit sur les avantages de cette association, qui feroit aux deux couronnes, les mêmes amis & les mêmes ennemis; & sur les moyens de la rendre inséparable, c'étoit, disoit-il, de n'avoir aucune partialité, de se défaire de toute jalousie, sur l'autorité & la prééminence, d'éclaircir & de vuider à l'amiable, leurs prétentions sur certains cantons & certaines villes de l'Europe. Il n'oublia pas à insinuer à sa majesté, que les protestants étoient des ennemis, que la bonne politique demandoit qu'on abaissât. Il conclut son discours par représenter les avantages d'un double mariage des enfants des deux rois, qui sembloit, disoit-il, par la con-

joncture du temps, être déjà arrêté dans le ciel. En bon politique, il assura au roi, qu'il n'avoit aucun aveu de son maître, pour tout ce qu'il venoit de lui dire. Il le pria de vouloir bien lui déclarer ce qu'il pensoit sur ces choses, parce que, quoique ce ne fussent que de simples ouvertures, s'il voyoit qu'elles eussent le bonheur d'être du goût de sa majesté, il seroit plus hardi à les proposer ensuite au roi son maître.

1604.

Je n'étois pas présent à ce discours; mais le roi voulut bien venir à l'arsenal, uniquement pour m'en faire part. Il s'arrêta, après m'avoir rapporté les paroles de l'Espagnol, pour me dire, qu'il vouloit savoir la réponse que j'y aurois faite, avant que de me dire celle qu'il y avoit faite lui-même. Je répondis à Henri, sur un ton aussi peu sérieux, que je la lui dirois bien sur l'heure, mais que j'attendrois au lendemain à le satisfaire, afin d'y mieux penser encore, qu'il ne m'accusât pas de précipitation, comme il faisoit souvent, lorsque mes paroles avoient le malheur de ne pas lui plaire. Sa majesté sourit, & y consentit, en me donnant un petit coup sur la joue suivant sa coutume, lorsqu'elle étoit de bonne humeur.

J'allai le lendemain au Louvre, dégager ma parole. Je trouvai le roi, qui se promenoit sur la terrasse des capucins. Je lui dis, que s'il se souvenoit encore d'un mot que j'avois dit sur les Espagnols, & qu'il avoit trouvé assez plaisant, qu'ils

1604.

préféroient les (10) œuvres à la foi, il ne chercheroit pas long-temps, ce que j'aurois répondu à l'ambassadeur de cette nation, qu'après tous les manques de foi & les parjures, dont elle s'étoit déshonorée à la face de l'Europe, le discours du connétable de Castille ne m'auroit paru qu'un artifice nouveau du roi d'Espagne, pour mettre le divorce entre sa majesté & les Provinces-Unies, & tous ses alliés protestants, afin de retrouver une occasion d'envahir ce royaume, plus favorable encore, que ne l'avoit eu son pere. Ce trait étant une de ces noirceurs, qu'on n'ose seulement entreprendre de colorer, je le rappellai à sa majesté, en y ajoutant que sans l'Angleterre, la Hollande, les protestants François & étrangers, sans tous les travaux & les peines incroyables de sa propre personne, l'Espagne lui parleroit peut-être aujourd'hui en maître; que le conseil de Madrid, accoutumé à profaner ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, abusoit du nom de mariage dont le lien n'avoit rien de capable de le retenir; sur quoi, je fis faire à Henri une remarque, qui, ce me semble, est juste.

Ce n'est pas un trait d'une aussi bonne politique, qu'on le croit ordinairement, que de marier les enfants mâles de la maison de France, dans des maisons à-peu-près égales, comme celle d'Espagne (11).

(10) Par allusion à un des dogmes de Calvin, reprouvé dans l'Eglise Catholique.

(11) Cette politique a pourtant valu à la France, la couronne d'Espagne dans

Outre qu'il n'y a point d'alliance, quel-
qu'étroite qu'elle soit, qui ne cède à la
haine que l'ambition inspire pour un ri-
val, l'avantage qu'on pourroit envisager
dans ces unions, devient nul, par la rai-
son même qu'il pourroit devenir trop con-
sidérable. Il n'en est pas de même de celles,
qu'on contracte dans des maisons infé-
rieures, on peut du moins, compter sû-
rement sur tous les services qu'elles sont
en état de rendre. L'honneur d'une al-
liance avec la première maison du mon-
de, fait qu'elles se trouvent trop heuren-
ses de pouvoir contribuer à sa gloire &
à sa grandeur. L'Espagne a trouvé dans
cette (12) méthode, le secret d'augmen-
ter considérablement sa puissance d'une
manière moins rapide, mais aussi moins
hazardeuse que les armes.

Je ne pense pas, pour le dire ici par
occasion, comme le commun, sur le fait
de la loi Salique, cette loi si renommée,
qui pourtant ne se trouve écrite nulle part,
mais dont l'origine se démontre assez par
le nom qu'elle porte, comme son ancien-
neté se prouve par l'incertitude même de
cette origine (13), on la regarde ordi-

1604.

la maison de Bourbon, „ Salique (c'est M. l'ab-
après la mort de Charles II. bé du Bos qui parle ainsi,
(12) „ La maison d'Au- dans son *histoire critique de*
„ triche, disoit Guy - Pa- *l'établissement de la monar-*
„ tin, acquit de grands *chie françoise dans les Gaules,*
„ héritages, *per Lanceam* tom. 3, livre 6, p. 290, 291) :
„ *carnis*, c'est-à-dire par „ Ce nom lui vient pro-
„ alliances & mariages. „ bablement de ce qu'elle
(13) „ Quant à la loi „ étoit déjà en usage par-

nairement comme le plus solide fondement du royaume & de la royauté. Pour moi, tout ce que j'ai fait de réflexions sur ce sujet, m'a porté à croire que la situation

„ mi les Francs Saliens, „ lorsque Clovis incorpora „ dans leur tribu, à l'ex- „ ception de la tribu des „ Ripuaires, toutes les tri- „ bus, qui le reconnurent „ pour roi, en l'année 510. „ La plus ancienne rédac- „ tion de cette loi que nous „ ayons aujourd'hui, est „ celle qui fut faite par les „ soins du roi Clovis, & „ retouchée ensuite par les „ soins de Childeberrt & de „ Clotaire, ses enfants... „ En l'année 798, Charle- „ magne en fit une nou- „ velle rédaction, dans la- „ quelle il ajouta beaucoup „ de sanctions, &c. „ Cet „ écrivain établit encore „ (*ibid.* 273) : Que la dispo- „ sition qui statue, *que la cou- „ ronne de France ne tombe „ point de lance en quenouille,* „ est véritablement contenue „ dans le soixante-deuxième „ titre des loix Saliques.

Mais l'opinion contraire a été soutenue, & paroît appuyée sur des raisons en- core plus fortes, par un autre académicien, égale- ment judicieux & savant (M. de Fonce-magne), dans l'excellent mémoire sur cette matière, inséré dans le recueil des mémoi- res de l'académie royale

des inscriptions & belles lettres, *ann.* 1727, *pag.* 490 & *suiv.* Il y est prou- vé, qu'il n'y a aucun arti- cle, dans tout le code Sa- lique, qui exclue les filles de la succession à la cou- ronne, & que le sixième paragraphe du titre soixan- te-deuxième de ce code, où il est dit, „ que les mâ- „ les seuls pourront jouir „ de la terre salique, & „ que les femmes n'auront „ aucune part à l'héritage „ ge „, ne doit s'enten- dre, que des seules terres & héritages des particu- liers; mais que c'étoit d'ail- leurs une coutume établie de temps immémorial, chez les Germains même, que les filles ne succédassent point à la couronne, qu'il en est fait mention dans Ta- cite; &c. M. de Fonce-magne avoit déjà démontré dans un autre mémoire (*ibid.* *ann.* 1726, *pag.* 464. & *suiv.*) que le royaume de France a été successif hé- réditaire, & pour les mâ- les seuls, dans la première race de nos rois.

Le sentiment de ces deux écrivains, quoiqu'opposés entr'eux, se réunit contre le principe établi dans cet endroit de nos mémoires.

seule de la France , & les autres avantages qu'elle a reçus de la nature , sont des causes suffisantes de la prééminence qu'elle a sur tous les autres états de l'Europe , & que la loi Salique , bien loin d'y contribuer , l'a fort souvent empêchée d'augmenter ces avantages , de ceux qu'on peut y joindre par une sage politique. Qu'un prince étranger devienne roi de France , en épousant l'héritière , il se pourra bien faire à la vérité , que le premier des rois de cette race , sera réputé Allemand , Italien , Espagnol ou Anglois ; mais comme il n'est nullement à craindre qu'il soit jamais tenté de transférer le siége de son empire , ailleurs que dans une ville , que tous les princes choisiroient , s'il étoit en leur pouvoir , pour y faire leur résidence ; ce premier roi , ou prince étranger , fera bientôt naturalisé François , & dès la première génération , sa postérité sera tout-à-fait Française. La maison d'Autriche , établie en Espagne , & celle de Stuart , placée sur le trône

1604.

s'est une idée insoutenable de tout point. Outre qu'elle tend à détruire la prééminence de la nation , elle jetteroit ce royaume dans des guerres civiles & étrangères , presque continuelles , par les brigues pour le choix d'un successeur ; dans la confusion de ses loix , qui ne seroient pas toujours respectées par des rois étrangers ; & dans plusieurs autres inconvénients , que l'auteur n'a sans doute pas aperçus , & je ne puis croire que cette imagination ne soit uniquement des compilateurs , on n'y reconnoît point les maximes du duc de Sully. Consultez , sur l'existence & la teneur de la loi Salique , Vendelin , Eccard , Baluze , &c. cités par les deux académiciens.

1604.

d'Angleterre, en font des exemples très-sensibles. Ce prince, ou premier roi étranger aura cependant uni à notre couronne, ce qu'il possédoit auparavant de son chef, pour n'en plus être jamais séparé. La loi Salique en défendant, pour me servir du terme, que le royaume de France ne tombe en quenouille, lui ôte donc un moyen de s'agrandir, & un moyen d'autant moins à mépriser, que la violence n'ayant ici aucune part, il ne fournit aucun sujet ni aucun prétexte à la guerre.

Ma réponse au connétable Espagnol fut fort du goût de Henri. Il m'assura que le même esprit l'avoit inspiré, qu'il l'avoit seulement caché sous de grands mots & de belles paroles, afin de ne pas faire entrer le Castillan en soupçon de ses desseins (14).

(14) Jean de Serre parlant de la réception que Henri IV fit au connétable : „ le roi, dit-il, le „ fit recevoir à la porte „ de Paris, par le duc de „ Montbazou, avec une „ fort honorable compagnie de noblesse.... Comme Zamet traitoit le „ connétable à souper, „ survenant fort à propos, „ à l'instant qu'on lui présentait à laver : Je veux, „ dit sa majesté, souper „ avec vous. Le connétable surpris, voulut mettre le genou en terre, „ & lui présenter la serviette. Le roi le releva, „

„ & lui dit : ce n'est pas „ à vous de faire les honneurs, mais bien de les recevoir : vous êtes de la maison ; & de fait, le „ roi a de l'alliance avec la maison des Velasques, „ en laquelle est héréditaire cet office, que les „ rois donnent à ceux qu'ils veulent élever au „ premier grade, près de „ leurs majestés....

Cet ambassadeur, allant en Flandre, deux ans auparavant, avoit déjà eu l'honneur de saluer le roi. „ Il demeura, dit l'historien Matthieu, à genoux „ un peu plus qu'il ne pen-

Ce qui venoit de se passer à Londres entre l'Angleterre & l'Espagne, y nuisoit bien à la vérité, mais pourtant n'étoit pas toute espérance d'y réussir. Ils n'étoient pas encore en état, qu'on y mit sérieusement la main. En fait de politique, le temps amene tout, lorsqu'on fait l'attendre. Je trouvai dans le cardinal Bufalo, ce que je cherchois depuis long-temps du côté de Rome. Aussi ne fis-je point de difficulté de lui faire pressentir ce qui pourroit arriver un jour, persuadé que le royaume de Naples, dont je faisois le partage du saint siege, étoit un motif suffisant pour le rendre discret sur le secret que je lui confiois, & même pour le faire travailler à la réussite. Cette éminence me paroissoit d'ailleurs douée de l'esprit d'une parfaite politique. L'Espagne, en s'emparant, comme elle venoit de faire, des forteresses de Porto-Hercole, Orbitello, Talamone, Piombino, Final & Monaco, ouvroit les yeux au pape, malgré qu'il en eût. Si les Romains n'avoient pas vu dans toutes ces invasions des avant-coureurs de leur prochaine servitude, il auroit fallu qu'ils n'eussent rien senti du tout. Il est assez clair, par les démarches qu'on voyoit faire à Clément VIII, qu'il étoit fortement prévenu de ce sentiment. C'étoit-là un-pape, tel qu'il le falloit à Henri; aussi ce prince s'efforçoit-il de lui com-

1604.

„ soit : il dit, que le roi „ rent „ *Tome 2, liv. 3,*
 „ l'avoit reçu en roi, & „ *p. 605. Siri, ibid. 317.*
 „ caressé comme son pa-

1604.

plaire en toute occasion, & il lui en avoit donné une bonne preuve, en retirant près de lui le prince de Condé, pour le faire élever & instruire dans la religion romaine.

Les princes d'Allemagne ne prenoient pas de moins bonnes impressions. Sa majesté m'ordonna de bien traiter l'ambassadeur du duc de Wirtemberg, pour en faire un ami; & quoiqu'elle n'eût pas lieu d'être content de l'électeur Palatin, à cause du duc de Bouillon, elle ne le chicana point sur le paiement de quelques deniers qui étoient encore restés dûs à cet électeur, & que ses ministres sollicitoient. Henri n'y apporta d'autre condition, sinon que l'électeur retireroit son fils de Sedan. A l'égard des Provinces-Unies, il est vrai que l'Angleterre leur manquoit; mais du moins elle ne se tournoit pas contre elles, ce qui ne changeoit presque rien dans leurs affaires, cette couronne ne les ayant presque jamais assistées en rien. Si l'on vit les États se reposer, aussi-bien que l'Espagne, après les prises d'Ostende & de l'Ecluse, ce ne fut uniquement que par lassitude & par épuisement, & ce repos n'étoit pas pour durer long-temps; ainsi ce sujet de diversion, lorsque la France se porteroit à attaquer l'Espagne, lui demeureroit encore assuré pour long-temps.

J'ai touché quelque chose d'un différend entre l'Espagne & les Grisons (15), qui

fit

(15) Voyez P. Matthieu, *tom. 2. liv. 9, pag. les autres historiens*, & sur-tout Vittorio-Siri, qui traite fort au long ce point d'histoire. *Mémoir. Réc. tom. 1, pag. 369 & suiv.*

fit assez de bruit cette année, pour donner lieu à plusieurs mémoires qui furent composés sur ce sujet. Je vais en donner l'explication.

1604.

Les Suisses ont pour voisins & pour alliés les trois ligues des Grisons, les treize communautés du haut & bas Valais, consistant en cinquante-quatre paroisses, dont l'évêque, nommé par eux, est seigneur. Saint-Gal, Geneve, Neuf-Châtel, Bade & autres villes impériales & non impériales, qui se sont données aux Suisses, à condition de leur conserver leurs privilèges; ces villes sont comprises sous neuf bailliages.

Les Grisons, dont il est seulement question ici, habitent les Alpes, & ce qu'on appelle la Valteline, qui est une vallée, ou pour mieux dire, une espèce de large fosse, entre le pied des Alpes appartenantes à l'Italie, & les Alpes deçà l'Italie, puisque dans sa plus grande largeur, elle n'a pas plus d'une petite lieue françoise, sur trente ou environ qu'elle a de longueur, depuis le Tirol jusqu'au lac de Côme. Tout le fond de cette vallée est arrosé par l'Adda, qui la traverse entière, & qui se grossissant de tous les torrents qu'il reçoit, n'est guere moindre que la Marne, quand il se décharge dans le lac de Côme. Elle renferme environ cent mille habitants, presque tous catholiques romains. Elle est très-fertile en bleds, vins, arbres fruitiers & pâturages. Ses bornes sont, du côté de l'orient, le comté de

1604.

Tirol, auquel elle touche ; mais les passages en sont également étroits & difficiles ; au midi , Bresse & Bergame , dépendances de la république de Venise , la chaîne de montagnes qui l'en sépare , est pareillement si roide , & d'un terrain si rude , qu'elle est inaccessible dans toute cette longueur , excepté par les deux passages de Tiron pour entrer dans le Bressan , & de Morben dans le Bergamasque. Une pareille chaîne des Alpes habitées par les Grisons mêmes , fait le côté du septentrion. La disposition de toute cette plage est telle , que pour aborder en Italie des pays qu'elle a à son septentrion , il n'y a de passages que ceux qui aboutissent dans cette vallée , qui débouchent à l'occident dans le duché de Milan , par une plaine où est le lac de Côme , entre le Milanois & la Valteline.

C'est cet endroit précisément , dont il s'agit ici. A six cents pas du lac de Côme , l'Espagne venoit de faire construire un fort , appelé le fort de Fuentes , du nom de celui qu'elle en avoit chargé , sur un rocher de deux cents pieds de haut , dominant sur tout ce terrain , qui sépare le Milanois d'avec la Valteline , & qui n'est déjà que trop embarrassé par des marais & des prairies fangeuses ; sur le bord du lac , qui en cet endroit n'est large que de deux ou trois cents pas , elle avoit élevé un second fort vis-à-vis le premier , mais beaucoup plus petit. Pour achever de boucher entièrement ce

passage, elle avoit fait faire de profondes tranchées dans l'intervalle, depuis le pied des montagnes jusqu'au lac. Les fortifications de ces deux châteaux étoient bien entendues, à pointes & angles, pour s'accommoder à la forme du rocher, qui d'ailleurs ne pouvoit être vu du canon d'aucun endroit aux environs.

1604.

Il étoit impossible que les Grisons visent de bon œil une pareille entreprise; car quoique les Espagnols témoignassent, ou feignissent de ne pas penser à eux, dans la construction de ce nouvel ouvrage, & même que pour montrer qu'ils n'avoient aucun dessein sur ce qui ne leur appartenoit point, ils eussent fait reculer quelques tranchées trop avancées, il n'étoit que trop visible que leur objet étoit de chercher à joindre un jour les états d'Italie & d'Allemagne, par l'invasion de la Valtelline; & en attendant, de barrer aux Ultramontains le passage en Italie par cet endroit; d'ôter toute communication aux Suisses & Grisons, & aux François leurs alliés, avec l'état de Venise; enfin de réduire les Grisons à capituler avec eux, & à les reconnoître pour leurs maîtres.

L'Espagne avoit déjà donné aux Grisons des preuves de ce dernier dessein. Le parti protestant avoit été jusques-là dominant dans les trois ligue, parce qu'il s'étoit établi dans les cantons les plus considérables, & qu'il avoit été embrassé par les plus riches particuliers. Ceux-ci étoient fort attachés à la France, & ennemis mor-

1604.

tels de l'Espagne ; mais la différence de religion n'avoit encore mis aucun trouble parmi ces peuples, parce qu'ils voyoient que toute leur force résidoit dans cette union. Les Espagnols trouverent le moyen de la rompre, en envoyant dans ces cantons leurs émissaires ordinaires, les jésuites & les capucins, qui par persuations, par argent, par promesses, réussirent sans peine à commettre les deux partis ensemble, & dégoûtèrent les catholiques de la forme de gouvernement de leurs compatriotes, presque autant qu'ils leur firent haïr leur croyance.

L'aliénation des esprits commença à paroître, en ce que le résultat des délibérations de l'assemblée des Catholiques, tenue à Bade, se trouva pour la première fois contradictoire à celui des Protestants assemblés en même temps séparément à Arau. Les uns demandoient qu'on poursuivît ceux qui avoient manié l'argent de la république, & rendirent des arrêts contr'eux, les autres les soutenoient ouvertement. Les Catholiques se virent à la fin les plus forts, & ils éclatèrent contre les réformés, jusqu'à entreprendre de les chasser tout-à-fait de quelques petits cantons, sous prétexte qu'ils cherchoient à livrer le pays à la France : c'est à quoi la France ne pensoit guere ; mais ce qui s'y passoit, ne pouvoit pourtant lui être indifférent, & cet intérêt lui étoit commun avec la république de Venise. Nous y avions eu long-temps pour ambassadeur

le sieur Pascal, dont les Grisons s'étoient montrés si satisfaits, qu'ils en demandèrent un qui lui ressemblât; & comme dans leurs moments de bonne intention, ils demandoient aussi qu'il pût leur apprendre la guerre, on leur envoya de Vic, avec ordre à lui & à Canaye, qui exerçoit la même fonction à Venise, de n'agir que de concert.

1604.

Le meilleur & le plus court parti eût été de prêter main-forte aux ligueurs, pour empêcher la construction du fort de Fuentes, ou du moins de leur donner les moyens d'en construire un de leur côté, qui l'eût rendu inutile. On le sentoit bien, & ce n'auroit pas été une chose nouvelle pour sa majesté, que de répandre de l'argent dans ce pays-là; mais les Grisons avoient bien refroidi tous ceux qui prenoient leurs intérêts. Loin de savoir gré à sa majesté de toutes les pensions qu'elle leur distribuoit, on ne recevoit que plaintes de leur part, de ce qu'elles étoient mal distribuées, & qu'on ne laissoit pas ce soin à leurs ministres. Les Vénitiens n'étoient pas plus contents d'eux pour d'autres sujets, que Canaye communiqua à de Vic; & il s'en falloit beaucoup, que les Suisses ne les servissent avec leur chaleur ordinaire. Ceux-ci s'étoient laissé prendre au leurre d'une réception gracieuse, qui avoit été faite à leurs ambassadeurs à Milan; & l'on ne doutoit pas du moins que les cinq cantons de Lucerne, Schwiz, Zug, Uri & Undervald ne re-

1604.

nouvellassent leur alliance avec le Milanois.

Malgré tout cela, la liberté des Grisons paroissoit à toutes ces parties intéressées, un point qui n'étoit nullement à négliger; & les Espagnols ne pouvoient encore guere compter de venir à bout de fermer les yeux au sénat Helvétique, quelque mal partagé qu'elle le supposât des lumieres d'une bonne politique. Pour bien dire, c'étoit dans la diete indiquée à Coire, pour le 12 Juin, que se devoient frapper les plus grands coups, & chacune des parties respectives, qui en attendoit le dénouement de toute la question, ne manqua pas d'y envoyer un homme de confiance. Alphonse Casal y vint de la part du comte de Fuentes. J'y fis porter par Montmartin à de Vic, des lettres de sa majesté, qui ne furent pourtant pas rendues publiques, parce que Canaye mandoit que la république de Venise étoit à l'égard des Grisons dans des sentimens bien différens de ceux de sa majesté, & que c'étoit un point enjoint sur tous les autres à nos ambassadeurs, de s'unir dans toutes les mêmes demandes. Les ambassadeurs François & Vénitiens se contentèrent donc de solliciter sous main, & ne parurent presque point. Leur inaction devoit donner beau jeu au comte de Fuentes. Cependant les brigues & les mouvemens d'Alphonse Casal, jointes à cela, n'empêcherent point que son parti n'y échouât. Le résultat de la diete fut que

les ligués ne vouloient entendre parler d'aucun traité avec l'Espagne, que préalablement le fort de Fuentes ne fût rasé, le passage & le commerce rendus libres, toutes choses enfin remises dans leur premier état. L'alliance avec la France y reçut aussi une nouvelle confirmation. Il est vrai que de cette résolution aux effets, il y avoit encore bien loin, & les Espagnols avoient encore bien des ressources pour amuser les Grisons. Montmartin ne s'en revint pas, sans avoir considéré attentivement tout ce qui avoit donné sujet à la contestation, & sans avoir, par mon ordre, tracé le plan du fort & des environs. C'est sur son rapport & ses mémoires, que j'ai formé cet article.

1604.

Une contestation assez semblable à celle-ci, excepté qu'elle regardoit directement sa majesté, s'éleva cette année au sujet du pont d'Avignon. Ce fameux pont tomboit en ruine, & étoit prêt à se détruire, faute des réparations qui auroient dû y être faites il y avoit long-temps. La raison de ce retardement est que la conjoncture des affaires de France n'avoit pas permis de travailler à la solution d'une question entre le roi de France & le pape, sans laquelle on ne pouvoit mettre la main à cet ouvrage; c'est que le pape, en qualité de propriétaire d'Avignon, se prétendoit aussi propriétaire de ce pont, du port & passage du Rhône entre Avignon & Villeneuve, & conséquemment de tous les droits attachés à ces passa-

1604.

ges (16). Les réparations du pont ne souffrant plus de délai pour savoir auquel des deux il appartenait de les faire, de sa majesté ou du pape, sa majesté voulut que toute cette question fût une bonne fois décidée. Comme elle étoit entièrement de ma compétence, elle me fut remise entre les mains; c'est ce qui fait que je suis en état d'en rendre raison au public.

La loi reçue en France, n'a de tout temps accordé aucun droit sur les eaux & cours du Rhône à ses riverains, même princes souverains; car il y en a qui ont cette qualité, le prince Dauphin, le duc de Savoie, le comte de Provence & le prince d'Orange. La question se réduit à savoir si le pape, qui est l'un de ses riverains du Rhône, est en droit de se faire excepter de cette règle commune, par quelque concession particulière.

Je fis consulter, pour décider ce point, les archives de la monarchie, les titres anciens du domaine, les registres de la sénéchaussée de Nîmes, & toutes les chartres de la province. Je fis descendre sur les lieux des commissaires éclairés & intègres. Il demeura constant, par tout ce travail, que la règle qui partage les rivières par moitié entre les riverains, ne regarde point le roi de France; & en second lieu, qu'il jouit d'un double droit à cet égard, par rapport au Rhône, dont en qualité de

(16) Le cardinal d'Osât en parle d'une manière avantageuse pour le pape, dans sa lettre à M. de Villeroy, du 2 Juin 1703.

de souverain, il possède seul le lit, l'ancien & le nouveau canal, avec tous les droits qui en dépendent. Des provinces que ce fleuve traverse, le Languedoc est celle sur laquelle ce droit est encore le plus incontestablement établi, parce qu'elle est un ancien fief de la couronne, qui n'en a jamais été démembré, & que les comtes de Toulouse ont toujours tenu en cette qualité; elle a cela de différent du Dauphiné & de la Provence, qui sont des acquêts. Mais, ni cette raison, ni celle que ces deux provinces peuvent être aliénées pour apanage, ou pour dot, n'empêchent point que la Provence & le Dauphiné ne soient compris sous la même règle, que le Rhône, par le droit de régale, que rien ne peut faire perdre à nos rois. Une infinité d'arrêts intervenus en leur faveur, contre les riverains du Rhône, le leur confirment encore, & le traité fait avec le duc de Savoie, après la dernière guerre, l'établit formellement. Voici ce qui avoit pu rendre la chose douteuse pour le pape, par rapport à Avignon.

Un fonds de quatre mille livres fut autrefois affecté par les rois de France pour les réparations de ce pont. Ce fonds fut ensuite délaissé à des religieux hospitaliers, qui se nommerent *Freres desservant l'hôpital du pont d'Avignon*, parce qu'en effet cet hôpital joignoit le pont, & on leur fieffa en même temps tous les droits qui en pouvoient revenir au roi, moyennant la soumission qu'ils firent, de ne rien

1604.

laisser manquer à l'entretien du pont. Ils jouirent fort long-temps de ces revenus & de ces droits, mais sans que les recteurs du pont satisfissent à l'obligation qu'ils avoient contractée. A la fin, ce fonds primitif se trouva dissipé & perdu, on ne fait pas trop comment; & pendant ce temps-là, les officiers de sa sainteté firent différentes entreprises pour se mettre en possession du pont & des droits. Rien ne leur parut plus propre à cela, que de prendre volontairement la charge des réparations qu'il falloit y faire; ils voulurent y travailler de temps en temps; mais quoique le conseil de sa majesté ne fit pas à beaucoup près sur cette démarche d'usurpation, tout ce qu'il devoit, les poursuivants furent pourtant toujours contredits & déboutés de leurs demandes; toutes preuves qui achevent de démontrer le bon droit de sa majesté.

Je fis rendre un arrêt définitif, qui servit de solution à ce différend. Par cet arrêt, le Rhône & ses isles, ses ports, péages, droits & dépendances, notamment le pont d'Avignon, sont déclarés appartenir uniquement au roi, par droit de régale, de domaine & de patrimoine de la couronne. Sa majesté fit en conséquence commencer les réparations du pont, & des recherches pour recouvrer les premiers fonds perdus. Ainsi fut terminée cette affaire, qui importoit presque autant à cause du duc de Savoie, qu'à cause du pape.

Sa majesté fit aussi l'acquêt du comté de Saint-Paul, l'un des apanages de M. le comte de Soissons. Ce prince se voyant abymé de dettes, se détermina à vendre ce comté, pour satisfaire ses créanciers, qui le pressoient vivement. Il crut sans doute, qu'après la naissance d'un fils, que sa femme venoit de lui donner, il ne lui convenoit plus de vivre dans le dérangement. Il reçut avec son air grave & stoïque, les compliments que lui fit sa majesté, sur cette naissance, & ensuite il envoya Guillelme, lui faire offre de son comté de Saint-Paul. Henri, dans cette acquisition, envisagea premièrement son goût, & ensuite, l'inconvénient pour l'hommage, s'il passoit dans les mains de quelque prince étranger. Il reçut donc favorablement la proposition de M. le comte; & en attendant qu'on convint du prix avec lui, il lui fit toujours une avance considérable, pour le tirer d'affaire avec ses créanciers.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réflexion, sa majesté, qui jusques-là ne m'avoit point parlé de ce marché, écrivit à M. le comte de Soissons, qu'il vint trouver Caumartin & moi, auxquels elle avoit attribué la connoissance de cette affaire, & elle m'écrivit aussi pour savoir ce que j'en pensois. Je ne désapprouvois pas tout-à-fait cet acquêt, que Villeroy me manda que sa majesté avoit fort à cœur; au contraire, je servis M. le comte de tout mon pouvoir; mais je trouvois qu'il y avoit

1604.

bien des choses à observer dans la forme. Cette affaire prenant un tour à ne pas se conclure si-tôt, je partis pour mon voyage de Poitou, pendant lequel Henri n'écoulant que son impatience, & persuadé qu'il ne pouvoit jamais y avoir de grands risques, fit reprendre l'affaire par MM. de Bellievre, de Villeroy, de Sillery & de Maïsses, qui consommèrent le marché avec M. le comte, par un contrat d'échange. A mon retour, le roi me l'apprit, & me vit très-surpris de ce qu'on avoit été si vite. Il en voulut savoir la cause; il me fit même une espece de reproche de ce que je me déclarois contre l'acquisition d'une belle terre, qui avoit passé aux précédesseurs de M. le comte, des mains de mes ancêtres. C'est pour cette raison que j'étois plus au fait que personne sur cette matière; & voici ce que j'en appris à sa majesté.

Du temps que ce comté étoit encore possédé par les comtes de ce nom, il y avoit eu de grands débats, pour savoir s'il relevoit du comté de Boulogne, ou de celui d'Artois; c'est-à-dire, de la France ou de l'Espagne. Cette affaire étant de celles, dont l'éclaircissement ne se fait pas facilement, il fut convenu dans les derniers traités, faits par François I., & Henri II., avec les rois d'Espagne, que jusqu'à ce qu'il eût été autrement décidé, il seroit libre aux seigneurs de Saint-Paul de relever de celui des deux comtés qu'ils aimeroient le mieux. Les comtes de Saint-Paul suivants préférèrent l'hommage du

comté d'Artois, & donnerent à l'Espagne, par cette préférence, une espece de droit, qui étoit capable de rallumer la guerre, d'abord que le roi de France, possesseur de ce fief, déclareroit ne vouloir plus relever que du comté de Boulogne, qui étoit lui-même; & il ne pouvoit, sans une espece de déshonneur, faire autrement. Il étoit triste de voir recommencer la guerre pour une bagatelle de cette nature, & honteux de l'éviter, en se soumettant à rendre hommage à une couronne, qui le devoit elle-même à la France. Le roi avoua que j'avois raison. Le remede qu'on trouva, fut de rompre le premier contrat, & d'en passer un second, sous le nom d'une tierce personne, remettant à se déclarer, lorsque les choses seroient au point de pouvoir le faire, sans se compromettre.

La discussion de cette affaire se fit à Fontainebleau, où Henri fit cette année un long séjour. Il y fit venir de Saint-Germain, le dauphin & ses autres enfants. Sa premiere idée fut que M. le dauphin ne passât point par Paris, en faisant ce voyage; mais j'e le fis changer d'avis. Les enfants de France vinrent coucher à Saint-Cloud, traverserent Paris, avec madame de Monglat leur gouvernante, & se rendirent à Fontainebleau par Savigny.

Sa majesté fit recevoir dans l'ordre de Malte, celui de ses enfants naturels, qu'on appelloit Alexandre Monsieur (17).

(17) Cette cérémonie se fit, en présence du légat & des ambassadeurs. Le

1604.

Elle donnoit de Fontainebleau, ses ordres pour ses bâtimens. On y fit la même dépense cette année que les autres, & plus grande encore, parce qu'on y ajouta les bâtimens destinés aux nouvelles manufactures. C'étoit à moi à obéir. J'obéis à regret, & sans ouvrir la bouche. Je me souviens seulement, que comme dans le même temps, on voyoit aussi s'établir en France par la mission du pape, un grand nombre (18)

petit prince ne pouvant prononcer lui-même ses vœux, Henri IV, par un mouvement de vivacité, descendit de son trône, & vint les faire pour lui, entre les mains du grand prieur. Il promit de les faire ratifier à cet enfant, lorsqu'il auroit atteint seize ans. *De Thou, liv. 132.*

(18) Tous les politiques se font toujours fortement récriés contre la trop grande multiplication des ordres religieux, & le nombre excessif des moines dans ce royaume. Si nos rois & nos plus grands ministres n'ont pas suivi cette maxime, ce n'est pas qu'ils n'aient goûté la solidité de leurs raisons; mais ils ont cru devoir donner la préférence à la religion sur la politique, puisque s'il est vrai que les moines sont inutiles à l'état, il n'est pas moins incontestable, que la religion souffriroit de leur abolissement. „ Ainsi,

„ qu'il faudroit être, ou
„ méchant, ou aveugle, dit le cardinal de Richelieu, dont le témoignage sur cette matière est moins suspect que celui de M. de Sully, „ pour ne voir & n'avouer pas que les religions sont non seulement utiles, mais même nécessaires; aussi faut-il être prévenu d'un zèle trop indiscret, pour ne connoître pas que l'excess en est incommode, & qu'il pourroit venir à un tel point, qu'il seroit ruineux; ce qui se fait pour l'état, se fait pour Dieu, qui en est la base & le fondement. Réformer les maisons déjà établies, & arrêter l'excès des nouveaux établissemens, sont deux œuvres agréables à Dieu, qui veut la règle en toutes choses. *Testam. polit. 1 part. chap. 2, sect. 8.*

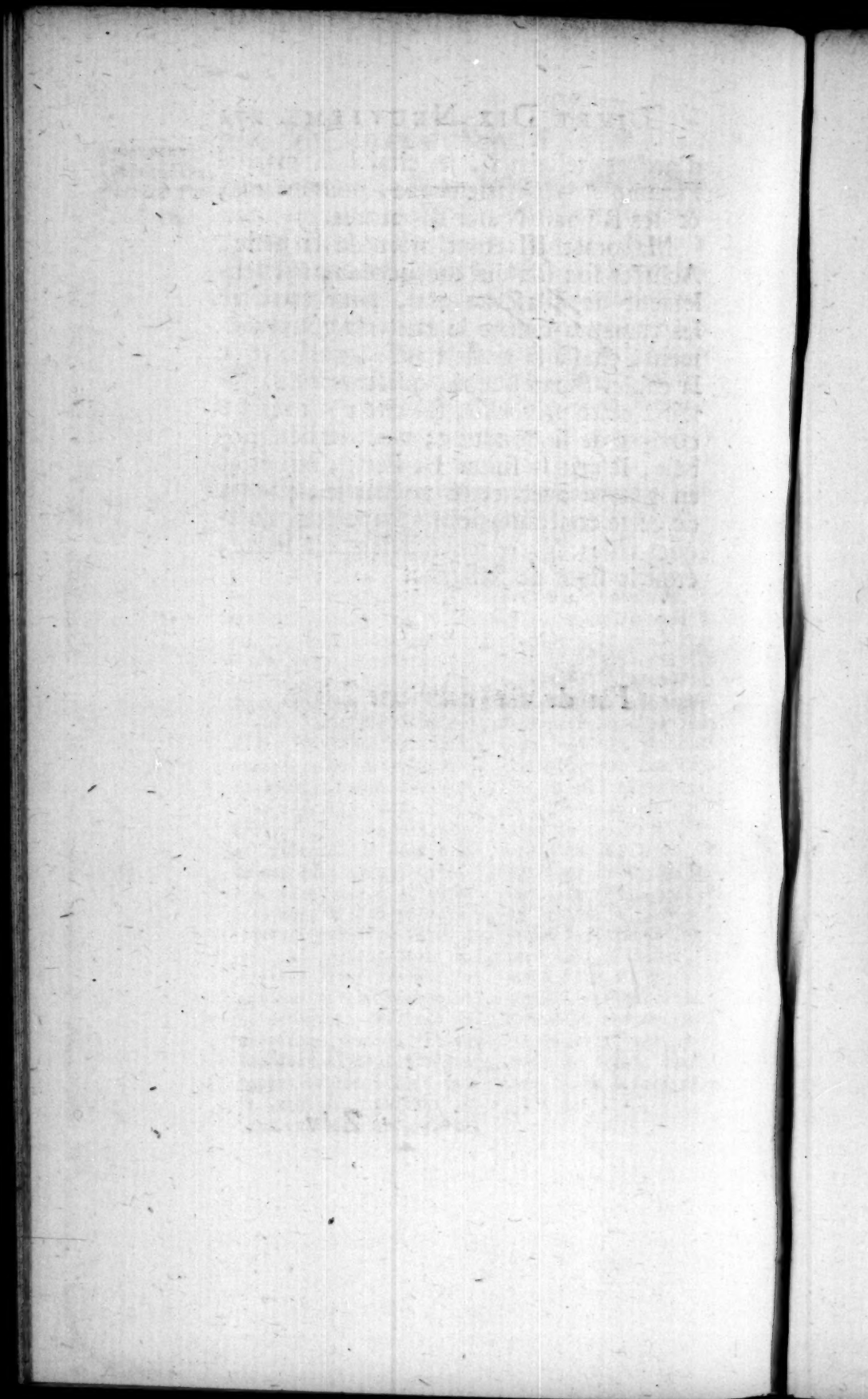
LIVRE DIX-NEUVIEME. 271

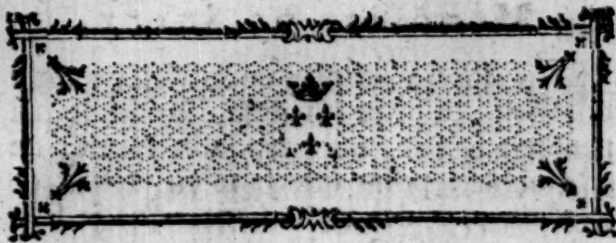
d'ordres religieux, je citai à sa majesté
l'exemple de Charlemagne, pour les uns,
& des Romains pour les autres.

1604.

Mahomet III étant mort de la peste,
Achmet son fils qui lui succéda, âgé seu-
lement de quatorze ans, pour appaiser
les rumeurs contre le mauvais gouverne-
ment, chassa sa grande mere, qui en étoit
la cause. Sinan Bacha, qui servoit de con-
seil à cette princesse, fut cité pour rendre
compte de sa conduite; mais au lieu d'o-
béir, il prit la fuite. La Perse, qui étoit
en guerre avec cette couronne, profita
de cette confusion pour s'emparer de quel-
ques villes. Notre ambassadeur à la Porte,
étoit le sieur de Salignac.

Fin du dix-neuvieme Livre.





MÉMOIRES

DE SULLY.

LIVRE VINGTIÈME.

LE procès poursuivi au parlement, contre les comtes d'Auvergne, & de Tragues, & la marquise de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux comtes à perdre la tête, & la marquise à être renfermée pour le reste de sa vie, dans une maison religieuse cloîtrée. J'en reçus la première nouvelle de la bouche du roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira ensuite vers le balcon de la première galerie du Louvre, & me demanda quelle impression je croyois que ce traitement feroit sur l'esprit de sa maîtresse. Je demandai à mon tour à sa ma-

1605.

1605.

jesté si elle souhaitoit, en me faisant cette question, que je lui disse librement ma pensée : „ oui, oui, répondit Henri; ne „ craignez point que je m'en fâche, ce „ n'est pas de cette heure que je suis „ accoutumé à vos libertés „. Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui-même à sa question mieux que personne, parce que s'il avoit donné sujet à la marquise de le croire guéri de sa passion, animé d'une juste colere, il la verroit recourir à la soumission, aux prières & aux larmes pour le fléchir; mais que si au contraire, elle pouvoit le soupçonner de n'avoir agi que par le ressentiment que donne un simple dépit amoureux, elle ne rabattroit rien de sa première hauteur.

J'avoai ensuite naturellement à Henri, que j'étois persuadé que lequel de ces deux partis que prit madame de Verneuil, la chose reviendrait au même, quant à l'effet, par plusieurs raisons, dont celle de sa facilité naturelle à pardonner, & de la considération des enfants qu'il avoit eus de sa maîtresse, ne me paroissent que les moindres. „ Je voudrois bien, me dit ce „ prince, que vous la vissiez, pour voir ce „ qu'elle vous dira, & si elle ne vous priera „ point d'intercéder pour elle auprès de „ moi „. Je suppliai très-instamment & très-sérieusement sa majesté de me dispenser & de la visite & de l'intercession. J'étois véritablement las de jouer si souvent un personnage toujours inutile, & je ne voulois pas achever de me perdre dans l'esprit de

la reine, auprès de laquelle, quoique j'eusse toujours appuyé ses intérêts contre sa rivale, on m'avoit fait passer pour un fourbe adroit, pour un espion flatteur & venal de Henri. J'avois des preuves que ces discours avoient été soufflés aux oreilles de la reine depuis un mois. Je le dis au roi, & je lui nommai trois personnes qui les avoient tenus, & je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une seule démarche, comme celle qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la fuite tous les moyens de le servir auprès de cette princesse, dans les occasions qu'il savoit bien n'être que trop fréquentes. Nous contestâmes, Henri & moi, mais je l'emportai à la fin, & je laissai un autre faire sa cour au prince par des moyens infailibles, mais pour lesquels je n'avois jamais senti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reste de cette affaire, ce fut pour empêcher que la conclusion n'en fût aussi honteuse pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce prince ne manqua pas de courtisans, qui le servirent à son goût. Le manège de la cour se montra dans son plus beau jour. Aussi-tôt qu'on s'y aperçut que Henri ne pouvoit, ni se dégager de sa maîtresse, ni commander à la reine, cette foule d'esclaves volontaires de tous les desirs & des passions du souverain, fut accommoder ses démarches, ses paroles, & jusqu'à l'air du visage, à cette disposition. Personne n'osoit contredire ni la reine, ni la marquise. On ne faisoit

1605.

que feindre l'une & l'autre auprès du roi, suivant l'espece de commission qu'on avoit reçue de ce prince. On ne servoit sa colere qu'à demi, afin d'avoir une justification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été envoyé de la part de sa majesté, me porter, au sujet de la marquise, un ordre très-sévère, & conçu en des paroles extrêmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en supprimer la moitié; & ce qui est plus singulier, c'est que Henri le fut, me le dit lui-même, & ne s'en servit pas moins des mêmes personnes. Si la foiblesse fut poussée loin de la part de ce prince, la flatterie le fut encore davantage de la part des courtisans. On n'a jamais mieux connu jusqu'à quel point elle est ingénieuse, & tout ensemble rampante, basse & misérable.

Personne ne fut trompé à la manière dont en usa Henri à l'égard de la marquise de Verneuil; mais on ne laissa pas d'être surpris que la grace qu'on lui accordoit, s'étendit jusques sur deux coupables, que la voix publique avoit déjà condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine (1) du comte d'Auvergne fut com-

(1) „ Le roi transmua
 „ cette peine, dit Bassom-
 „ pierre, en une prison
 „ perpétuelle, partie en
 „ considération de madame
 „ d'Angoulême, qui en fit
 „ de merveilleuses instan-
 „ ces; mais davantage,
 „ par une raison qu'il nous
 „ dit, que le feu roi Hen-
 „ ri III, son prédécesseur,
 „ ne lui avoit, en mourant,
 „ recommandé que M. le
 „ comte d'Auvergne & M.
 „ le Grand, & qu'il ne
 „ voulut pas qu'il fût dit,
 „ qu'il eût fait mourir un
 „ homme, que celui qui

muée en une prison perpétuelle à la Bastille, où il est vrai que cette fois il eut le temps de s'ennuyer (2). Celle du pere de la dame, en un exil dans ses terres; & pour elle, elle eut grace entiere (3), & même elle en dicta les conditions.

1605.

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le roi & sa maîtresse, sans en faire naître un autre entre ce prince & la reine, à qui cette nouvelle complaisance du roi son époux, donnoit une belle matiere de crier & de s'emporter. Il fallut songer à l'appaiser, & le roi fut encore bien mé trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là. Chaque moment, nou-

„ lui avoit laissé le royau-
„ me, lui avoit si affec-
„ tionnement recomman-
„ dé „ T. 1, pag. 165.
Mais ni M. de Sully, ni
Henri IV, s'entretenant sur
ce sujet avec son ministre,
ne disent un seul mot de
ce motif.

(2) Il en sortit sous le
regne suivant. Il avoit 71
ans, lorsqu'en 1644, il
épousa en secondes noces,
mademoiselle de Nargon-
ne; & comme cette dame
n'est morte qu'en 1713,
âgée de 92 ans, on a vu
par une espee de paradoxe
chronologique, une bru
mourir près de cent qua-
rante ans après son beau-
pere.

(3) „ Le roi, dit Pere-

„ fixe, permit à la mar-
„ quise de se retirer à Ver-
„ neuil, & sept mois s'é-
„ tant écoulés, sans que
„ le procureur général eût
„ trouvé aucune preuve
„ contre elle, il la fit dé-
„ clarer entièrement in-
„ nocente du crime dont
„ elle avoit été accusée.
Il la dispensa, dit le mer-
cure françois, „ de se pré-
„ senter à la cour du par-
„ lement, pour y faire
„ enregistrer ses lettres
„ d'abolition, lesquelles
„ furent entérinées le 6
„ Septembre „ Voyez le
détail de tout ce procès
dans M. de Thou ann. 1605.
Siri, *ibid.* pag. 299, & au-
tres historiens.

1605.

velles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpréter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, aussi-bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli, un orage survenoit aussi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limoufin, sur la fin de l'année, plus de brouillerie à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable ? sinon, le déplorer & se taire ; c'est le parti que je pris. Je retirai même toutes les lettres que le roi m'avoit écrites à ce sujet, & je n'en laissai aucune entre les mains de mes secrétaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le roi dans tout ce temps-là, quelque instance qu'ils m'en fissent. J'arrachai une de ces lettres, & des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à la lire dans mon petit cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même esprit, d'ôter au public la connoissance de toutes ces tracasseries. Qu'y verroit-on au reste, qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jalousies, de desseins violents ? toutes choses dont je crois que le lecteur doit être présentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le séjour de la Bastille, ni d'Entraques, le repos dont on le faisoit jouir malgré lui. On découvrit six mois après, que le comte d'Auvergne avoit concerté avec

son beau-pere, qui apparemment trouva le secret de se faire jour jusques dans sa prison, les moyens de se sauver de la Bastille. L'avis fut si bien appuyé par celui qui le lui donna, qui étoit un nommé le Cordier, que sur son rapport, le grand prévôt trouva effectivement dans le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les autres engins, dont on devoit se servir pour cette évasion, & qu'il alla ensuite arrêter de nouveau d'Entragues, & lui faire subir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au grand prévôt. Il fallut l'y contraindre par une commission spéciale, que sa majesté envoya du fond des provinces où elle étoit alors.

D'Entragues composa pendant ce temps-là, une espece de factum, écrit & signé de sa main, pour justifier ses procédés, & il crut en être quitte pour cela. Cette piece étoit bien digne de son auteur, par le tour adroit & spécieux dont il coloroit sa conduite, quoiqu'avec toute sa finesse, il eût pourtant échoué sur l'article principal, qui étoit de donner l'explication des cordes & des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il se défendit beaucoup plus mal, lorsque malgré cette piece, il se vit obligé de subir l'interrogatoire. Il soutint opiniâtrément qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaise intention, dans ces cordes & dans ces poulies. Le grand prévôt n'omit rien de ce qui étoit de sa charge. Il eut soin de séparer tout

1605.

d'abord les domestiques de d'Enragues, avant qu'ils eussent pu rien concerter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais malgré la colere que Henri fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur tout-à-fait propre à rassurer le coupable. Quoique le cordier fournit tous les éclaircissements nécessaires, & qu'il chargeât grièvement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien, & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le comte d'Auvergne : c'est à quoi tout cela aboutit.

Mettons de suite la fin d'une autre affaire, commencée & presqu'achevée l'année précédente, c'est l'entière réhabilitation des jésuites. Ces peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose, quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de sa majesté, tant qu'on verroit subsister la (4) pyramide élevée sur

(4) Cette pyramide ou pilier, d'environ 20 pieds de hauteur, assez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le palais, n'y ayant que la rue entre deux. Audessus du piédestal, étoit gravé sur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occasion du procès de Jean Châtel, avec des inscriptions conçues dans les termes les plus flétrissants pour les jésuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces inscriptions, qui se sont conservées dans les *mémoires de la ligue*, tome 6, d'Aubigné, tome 3, liv. 4, cha-

sur le sol de la maison de Châtel. Sa majesté pressée, priée, persécutée sur cet article, consentit à la fin qu'il fût remis à la délibération de son conseil. je croyois, & beaucoup d'autres pensoient comme

1605.

pietre 4. Les Mss. R. vol. cotté 9033, où se voit aussi la traduction françoise qui en fut faite en ce temps-là, & dans quelques autres écrits.

M. de Thou & le mercure françois, qu'on peut encore consulter, sur la démolition de la pyramide, année 1605, conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une espece de justice à biffer ces inscriptions, en rétablissant les jésuites, ces deux arrêts se contredisant l'un & l'autre; mais ils marquent aussi qu'on se récria fortement sur la destruction du pîler, qui fut renversé en plein jour au mois de Mai, par le lieutenant civil Miron, envoyé pour ce sujet par sa majesté, & l'on construisit une fontaine à la place. „ Les lettres, dit P. „ Matthieu, t. 2, liv. 3, „ p. 683, en furent adressées à M. de Sully, comme grand voyer. Les „ principales statues furent „ portées aux grottes de „ Saint-Germain.

Les ennemis des jésuites se vengerent, en répandant dans le public une infinité de petites pieces, en vers

& en prose, très-sanglantes, sur tout ce qui se passa en cette occasion, qu'on ne doit pas non plus attendre à voir ici. Ils releverent avec malignité, qu'en abattant les quatre figures représentant les quatre vertus qui étoient aux quatre coins de la pyramide, au-dessus des inscriptions, on avoit commencé par celle de la justice, ce qui étoit un pur effet du hazard, ou peut-être n'est point vrai du tout. L'estampe de cette pyramide ne fut que plus curieusement recherchée après cela, chez Jean le Clerc, où jusques-là elle s'étoit imprimée avec privilège; mais Henri envoya chercher la planche, trois mois seulement avant qu'il fût assassiné. La plupart des inscriptions dont la pyramide étoit ornée, & dont MM. de Thou, de Serres, Mézerai & quelques autres historiens ont déploré le renversement, étoient de la composition de Joseph Scaliger, trop bon protestant pour ne haïr pas infiniment la société des jésuites. *M. chr. & dogm. tom. 1, pag. 30.*

1605.

moi, que ce n'étoit point traiter la société en ennemie, que de conclure à biffer seulement l'inscription, un peu forte à la vérité, dont cette pyramide étoit chargée; mais elle avoit su si bien gagner la plus grande partie de ceux qui composoient le conseil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit.

Ce que je fis en cette occasion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des jésuites; cependant ma perte parut dès-lors à ces peres, & sur-tout aux trois qui jouoient le plus grand rôle à la cour, importer si fort à la religion, à la cause commune & à leur intérêt particulier, qu'il fut résolu qu'on y travailleroit avec beaucoup d'ardeur. Aux trois jésuites fut associé pareil nombre des principaux seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non plus. Il ne fut besoin que de réveiller en eux de vieilles idées de ligue, dont le nom étoit à la vérité pros crit à la cour, mais non pas l'esprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en peu de temps considérablement leur parti, en y faisant entrer tous ces courtisans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injustice, que je censurois la vie molle & efféminée. En se rendant utiles à leurs associés, les jésuites s'en servirent à leur tour si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de temps on leur vit fonder nombre de colleges dans plusieurs des principales villes du royaume,

& y appliquen des revenus considérables.

Ils ne trouverent pourtant pas par-tout une égale facilité à réussir. Ceux de Troyes, par exemple, de Rheims & de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres que la société leur fit de ses services. Il fallut avoir recours aux lettres de sa majesté. Les peres Cotton & Gauthier furent chargés de les demander au roi, à qui tant de requêtes l'une sur l'autre, ne laissoient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de les gratifier en tout, mais qu'il craignoit qu'à la fin ils ne compromissent l'autorité royale. Il leur cita pour exemple (5), Poitiers, où malgré

1605.

(5) Ce que dit ici l'auteur, de la difficulté qu'eurent les jésuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus, que le septenaire met nommément cette ville au nombre de celles qui demanderent à avoir les jésuites. *Fol. 438.* Matthieu compte vingt de ces villes, & n'y oublie pas Poitiers, „ parce que, dit-il, leurs colleges & écoliers étoient „ meilleurs que les autres, „ *Tom. 2, liv. 3, pag. 606 & 686.* Si je ne voyois nommés ici l'évêque & les trésoriers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville, ou le plus grand nombre des bourgeois, ne comprend que les Calvinistes, qui en

composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'évêque de cette ville, qui étoit en liaison particulière avec ce ministre, comme il paroît par les lettres de l'un & de l'autre, rapportées dans nos mémoires, pouvoit bien lui-même, par politique, s'opposer à l'établissement des jésuites, aussi bien qu'un grand nombre des principaux habitants de la ville, même catholiques, persuadés que par-là ils feroient leur cour au gouverneur de la province, quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent, & qu'à la honte & aux dépens de la religion, qu'on professe, on se con-

1605.

les mandemens qu'ils avoient obtenus de lui, depuis près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette ville, ils n'avoient pu venir à bout de rien, quoiqu'en même temps, elle fit instance pour la fondation d'un college royal. Le pere Cotton repartit, que ce qui s'étoit passé à Poitiers, n'emportoit aucune conséquence pour les autres villes, parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver par-tout dans leur chemin, des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la province, & aussi favorisées de sa majesté même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

Le roi n'eut pas besoin de toute la pénétration avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoître aux gestes seuls & à l'air du visage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (6).

duit dans la vie. Ce soupçon, qui n'est pas sans fondement, peut aussi donner quelque jour pour défendre, ou du moins pour justifier le pere Cotton, dans le démêlé entre M. de Sully & ce pere, que l'auteur commence à rapporter. Il s'applique aussi aux plaintes, que nos mémoires mettent plus bas dans la bouche de ceux de Poitiers, que les jésuites y ayant enfin été reçus, leur college de bon qu'il étoit auparavant, étoit aussi-tôt devenu fort mauvais, &

que ces peres n'avoient réussi qu'à mettre la division entre les deux partis. Ces deux ou trois articles ont une liaison naturelle entr'eux, & l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la ville de Metz à recevoir les jésuites, dont il sera fait aussi mention.

(6) Matthieu a remarqué la même chose dans Henri IV. „ Il jugeoit, dit-il, des actions & des paroles, sur la mine & sur les yeux. *Tom. 2, liv. 4, p. 807.*

Il repliqua au pere Cotton, qu'il entendoit de reste tout ce qu'il vouloit dire, mais qu'il étoit assuré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du pere, sur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit, je l'avois assuré que je ne nuirois point à cette entreprise, & même que je l'appuierois. „ Ah! ah! sire, re-
„ prit le pere, Dieu me garde d'offenser,
„ fâcher, ni mal parler de ceux que vous
„ aimez, & dont vous croyez être si bien
„ servi: je ne cesserai jamais de les honorer & de les servir moi-même; mais
„ si votre majesté vouloit bien qu'on lui
„ fît connoître la vérité par de bonnes
„ preuves, rien ne seroit si facile que de
„ lui justifier clairement, qu'il n'y a point
„ de supposition dans tout ce que j'ai eu
„ l'honneur de lui dire. „ Le roi lui demanda plus sérieusement encore, s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer, le pere le confirma de nouveau.
„ Hé bien! lui dit le roi, en le congédiant, j'y aviserai. „ Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries, Henri me prit par la main, & me mena dans l'orangerie, où en se promenant, il me demanda, comme sans dessein, où en étoit l'affaire du college des jésuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en savois rien, ne m'en étant point mêlé, pour les considérations que je lui avois marquées. „ Regardez

1605.

„ bien à ce que vous dites, reprit ce
 „ prince ; car on m'a voulu persuader
 „ que vous seul empêchiez cet établisse-
 „ ment ,,. Je lui assurai avec serment ,
 „ que directement, ni indirectement, je n'y
 „ avois pas fait la moindre opposition, que
 „ je n'avois pas même témoigné y avoir la
 „ moindre aversion. ,. Oh bien ! puisque cela
 „ est ainsi, me dit Henri, ne faites sem-
 „ blant de rien, & n'en parlez à person-
 „ ne ,,. En rentrant dans le Louvre, il prit
 „ de même le pere Cotton en particulier, &
 „ lui dit : „ or ça, mon pere, qui vous a fait
 „ tous ces beaux contes touchant M. de
 „ Rosny ? car cela est entièrement faux ,
 „ comme je m'en étois toujours bien dou-
 „ té ,,. Cela ne se trouvera point faux ,
 „ sire, répondit le pere Cotton ; & pour ne
 „ laisser aucun doute à sa majesté, sur la
 „ vérité de ces paroles, il l'appuya en ce
 „ moment, sur des lettres écrites par moi à
 „ l'évêque de Poitiers, aux trésoriers de
 „ France de cette ville, aux Sainte-Marthe
 „ & autres, sur lesquels je pouvois tout ,
 „ dit-il, & à qui je mandois formellement
 „ de s'opposer à l'établissement de la société ;
 „ qu'il avoit vu ces lettres de ses propres
 „ yeux, entre les mains d'un homme
 „ plein d'honneur & de droiture, & qui les
 „ lui avoit fait lire. „ Me feriez-vous bien
 „ voir ces lettres, lui dit le roi ? Oui ,
 „ sire, reprit le jésuite, quand il vous
 „ plaira ,,. Sa majesté, qui avoit balancé
 „ jusques-là entre le pere & moi, ne put
 „ s'empêcher cette fois de le croire à mon

Geoffroy de
 S. Belin,
 évêque de
 Poitiers.

préjudice. „ Je parlerai demain à vous ,
 „ lui dit ce prince , & je vous donnerai 1605.
 „ tous les ordres qui vous seront néces-
 „ saires „.

Je retournai encore le lendemain matin
 aux Tuileries , sur les huit heures , sa ma-
 jesté me l'ayant envoyé dire de fort-grand
 matin. Elle me parla des dépêches ordi-
 naires , & des affaires courantes , puis elle
 memena , comme la veille , dans l'orange-
 rie , où je devinai , seulement à l'air de son
 visage , une partie de ce qu'elle alloit me
 dire. „ Vous savez , me dit ce prince ,
 „ combien je vous aime ; mais vous sa-
 „ vez aussi combien j'aime la vérité , &
 „ je hais le déguisement. Vous en avez
 „ eu avec moi ; & quoique je ne vous
 „ cache aucun de mes secrets , vous avez
 „ usé de dissimulation dans ce que je vous
 „ ai demandé au sujet des jésuites. Ce
 „ n'est pas que je m'offense de la chose
 „ en soi ; comme ils ne vous témoignent
 „ pas beaucoup d'amitié , je ne m'étonne
 „ point que vous ne soyez pas le sollici-
 „ teur de leurs affaires ; mais je suis fâ-
 „ ché de voir que vous ne m'en avez
 „ pas parlé franchement , vous qui faites
 „ profession d'être vrai & sincere.

J'écoutois le roi sans rien dire , par un
 effet de ma surprise. „ Voilà , sire , lui
 „ dis-je , enfin , la plus grande imposture
 „ du monde. Je ne vous demande d'au-
 „ tre grace , que d'en poursuivre l'éclair-
 „ cissement jusqu'au bout. Si l'accusation
 „ des jésuites se trouve véritable , usez

1605.

„ en mon endroit de toutes les punitions
 „ qu'il vous plaira, je ne m'en plaindrai
 „ point; mais aussi si elle est fautive, per-
 „ mettez-moi, sire, je vous en supplie
 „ très-humblement, que je m'en fasse une
 „ justice exemplaire, afin de prévenir
 „ dans la suite, tout autre dessein sem-
 „ blable à celui-là; parce que s'il falloit
 „ que je ne fusse continuellement occupé
 „ qu'à faire des apologies pour ma dé-
 „ fense, il ne me seroit plus possible de
 „ vaquer à toutes les affaires de l'état,
 „ dont le nombre & le poids passent déjà
 „ ma portée. Quoi! interrompit ce prin-
 „ ce, vous n'avez rien écrit contre les
 „ jésuites & leur college à qui que ce
 „ soit, ni de près, ni de loin? Rafra-
 „ chissez votre mémoire, ajouta-t'il, afin
 „ de ne vous engager à rien soutenir,
 „ dont le contraire puisse être prouvé.
 „ Non, sire, repliquai-je, je vous le jure
 „ sur mon Dieu & mon salut. Comment!
 „ poursuivit le roi, avec une véritable
 „ indignation, voilà de malins esprits;
 „ & qui ne peuvent se lasser d'envier la
 „ vertu, & de nuire à ceux qui me ser-
 „ vent bien. Laissez-moi faire, je veux
 „ approfondir cette menée, & en décou-
 „ vrir la source & les auteurs „

Il me quitta pour s'en aller à la messe
 aux capucins, où il savoit qu'il trouve-
 roit le pere Cotton. Il l'appella; & l'ayant
 encore mis sur la question des jours pré-
 cédents, il lui demanda où étoient les let-
 tres qu'il lui avoit dit avoir vues „ Elles
 sont,

„ font, sire, lui dit le pere, entre les
 „ mains d'une personne d'honneur, & je 1605.
 „ garantis la vérité de ce que cette per-
 „ sonne m'en a dit, comme de ce qu'elle
 „ m'en a montré. C'est assez, reprit sa
 „ majesté, mais allez me les chercher,
 „ afin que je les voie. Je connois son
 „ écriture & son seing, comme le mien
 „ propre, ayant reçu plus de deux mille
 „ lettres de lui en ma vie „. Le pere se
 „ sentit embarrassé d'un ordre qui venoit si
 „ mal-à-propos. Il chercha à l'éluder, en
 „ prenant sa majesté à témoin de sa bonne
 „ foi & de son aversion pour le mensonge.
 „ Je veux bien vous croire, lui dit ce
 „ prince; mais je veux aussi le faire croire
 „ aux autres, en leur présentant les let-
 „ tres : ainsi, ne manquez pas, pour sui-
 „ vit-il, en prenant un ton tranchant, de
 „ me les apporter; car, encore une fois,
 „ je veux les voir, pour convaincre de
 „ malice & de fraude ceux qui le méri-
 „ teront. Allez, & revenez aussi-tôt.

Il n'y avoit rien à repliquer à tout cela.
 Le pere salua sa majesté, & s'éloigna.
 Mais le roi l'attendit inutilement tout le
 reste du jour, dont il s'excusa le lende-
 main matin, sur l'absence de la personne
 dépositaire des lettres; mais il falloit trou-
 ver une autre excuse, qui coûtoit bien
 davantage au pere, sur ce qu'il revenoit
 sans les apporter. Il dit au roi qu'un mal-
 heur avoit voulu que le valet de chambre
 de ce seigneur eût jetté au feu les let-
 tres, avec d'autres papiers. Au défaut

1605.

de lettres, il apporta mille nouvelles assurances, mais le roi n'étoit plus d'humeur à se payer de cette monnoie : „ Com-
 „ ment ! dit-il, en l'interrompant avec
 „ colere, on a brûlé ces lettres ? Cela
 „ n'est pas croyable. „ Et comme il vit que
 le pere Cotton, qui sentoit bien que cette
 affaire n'étoit plus pour en demeurer là,
 ne faisoit que biaiser dans ses réponses,
 & sembloit demander qu'on ne parlât plus
 de tout ce qui s'étoit passé, il le quitta
 brusquement. „ Vous ne savez pas, Ros-
 „ ny, me dit ce prince, en se rappro-
 chant de moi, & me tirant à quartier,
 „ vos lettres ont été brûlées.

Je revenois trouver sa majesté, pour lui
 proposer de mon côté un expédient, qui
 m'avoit paru propre à fermer la bouche
 à mon accusateur. C'étoit d'engager le
 roi à écrire à l'évêque de Poitiers, & aux
 officiers de cette ville, pour se faire re-
 présenter toutes les lettres qu'ils avoient
 reçues de moi, & de leur écrire moi-mê-
 me, de la maniere la moins suspecte. J'ap-
 portois avec moi tous ces originaux de
 lettres, auxquels sa majesté ne trouva rien
 à changer. Elle fit écrire incontinent cel-
 les qui étoient en son nom ; & enfermant
 les unes & les autres dans un même pa-
 quet, elle en chargea le courier Constant.
 L'évêque & les officiers de ville firent par-
 tir le sieur de la Parisiere, afin qu'il sa-
 tisfit sa majesté sur tout ce qu'elle desiroit
 savoir. La Parisiere atesta à mon sujet,
 au nom de tous ses concitoyens, qu'ils

avoient regardé les lettres que je leur avois écrites, comme remplies de dispositions favorables pour les jésuites, & il présenta au roi toutes celles qu'on avoit pu ramasser.

1605.

Parmi un assez grand nombre, où il n'étoit question que des affaires de la province, il s'en trouva quatre, dans lesquelles il étoit parlé des jésuites. Trois de ces lettres, adressées à Sainte Marthe, lieutenant général, & à son frere séparément, & au bureau des finances, étoient copiées toutes trois les unes sur les autres, & voici ce qu'on y lisoit, à la suite d'un autre détail : „ Quant à ce „ qui est du college des jésuites, je ne „ fais pas pourquoi vous y rendez „ si difficiles, & pourquoi vous réitérez „ si souvent vos instances pour ce college „ royal, dont vous m'avez écrit, puis- „ que vous connoissez, comme je vous „ l'ai mandé plusieurs fois par le sieur „ de la Parisiere, que vous n'obtiendrez „ jamais du roi les moyens nécessaires „ pour le dernier, & qu'il veut absolu- „ ment l'autre. C'est donc à vous à user „ de prudence, & à faire de bonne grace, „ afin qu'on vous en sache gré, ce „ qu'aussi bien vous ferez à la fin, mal- „ gré vos intentions. Ne songez seulement „ qu'à établir de tels réglemens, en les „ recevant, qu'ils ne puissent troubler „ le repos de la ville, ni de la province, „ ni altérer l'union & la bonne corres- „ pondance qui se voit entre ceux des

„ deux religions , afin que le roi soit éga-
„ lement bien servi de tous.

La quatrième de ces lettres , adressée à M. l'évêque de Poitiers , a quelque chose encore de plus fort. Quelques affaires & quelques compliments remplissent le commencement , à la suite desquels le roi lut ces paroles : Quant aux jésuites , je me
„ suis toujours bien douté qu'ils ne trou-
„ veroient pas tant de gens affectionnés
„ & charitables en effet , comme en pa-
„ roles. Pour mon égard , si la province
„ les desiré , & qu'ils soient résolus d'y
„ vivre doucement , sans aigrir les es-
„ prits , & empêcher la bonne intelligence
„ des deux religions , je serai bien aise
„ de les voir en mon gouvernement , &
„ je les favoriserai dans tout ce que je
„ pourrai ; mais s'ils y apportent de la
„ division , altération & défiance , j'ai-
„ merois beaucoup mieux qu'ils fussent
„ ailleurs.

Le courrier du roi , en repassant à Paris , où il ne trouva plus sa majesté , qui venoit de partir pour Fontainebleau , me laissa la réponse particulière que M. l'évêque de Poitiers faisoit à la lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit. Que le pere Mouffy , jésuite , étoit venu lui apporter une lettre de la part du pere Cotton , dans laquelle ce pere paroît le prévenir sur certaines lettres prétendues écrites par moi à lui évêque , contre l'établissement & l'honneur de la société , & sur des plaintes que ce pere les croyant vraies ,

a faites contre moi à sa majesté; qu'à la lecture de cette lettre, il avoit fait convenir le pere Mouffy, que son confrere avoit eu grand tort de croire une chose de cette conséquence si légèrement, & plus grand tort encore de l'écrire, & de la porter aux oreilles du roi; que le pere Mouffy avoit vu toutes les lettres que j'avois écrites à lui évêque, & qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant; qu'il s'est chargé de détromper le pere Cotton, en lui faisant part de ce qu'il avoit vu.

 1605.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'existence de cette lettre imaginaire d'accusation contre moi, que le pere Cotton lui mandoit qui lui étoit venue de Poitiers, & qui est persuadé apparemment, que c'est me rendre service, aussi-bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en est l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ses soins, & qu'on lui a déjà dit le jour précédent, qu'elle est signée *Guilleaume*; mais que personne ne pouvoit mieux le savoir que le pere Cotton lui-même, parce que quoiqu'il lui mande encore que c'est lui pere Cotton qui a jetté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié quelle en étoit la souscription. La lettre de cet évêque est datée du 23 Mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoît pour Panfour, d'où il se rendoit à Fontainebleau, afin qu'il en fît son rapport au roi; mais ce prince voulut que je la lui portasse à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'ap-

1605.

perçus que la nouvelle preuve de ma sincérité qu'il avoit eue en cette occasion, avoit ajouté quelque chose à ses sentiments pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu & Pont-Courlay, & leur demanda s'ils ne savoient point par qui étoient suggérées au pere Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi, & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conseillé au pere Cotton de ne jamais parler à sa majesté de ces lettres, soit imaginées, soit fabriquées par un imposteur, & données sous un nom supposé, parce que si elle ajoutoit foi à ce que je lui disois dans des choses où ma religion pouvoit me rendre suspect, à plus forte raison me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit qu'il falloit qu'ils cherchassent à me faire prendre le même parti de la modération qu'ils avoient conseillé au pere Cotton : „ Ne cherchant, dit-il, qu'à „ éloigner toute occasion de mésintelligence entre mes bons serviteurs dans „ les affaires, tant politiques qu'ecclésiastiques „. Il leur permit, s'ils ne pouvoient réussir autrement à nous réconcilier, de rejeter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un accommodement. Après que les deux agents m'eurent assuré que le pere Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenser, ils

me prièrent de permettre que ce pere vînt m'en assurer lui-même, en me baisant la main. J'y consentis encore, & ils me l'amenerent dès le lendemain. Ce pere me dit qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret dans l'affaire du college de Poitiers, mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi; cependant que sa majesté l'avoit compris ainsi, & me l'avoit fait entendre de même; ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal entendu dans cette affaire; qu'il ne laissoit pas d'en être au désespoir, & qu'il n'en étoit que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire, qui de part & d'autre avoit fait faire bien des démarches.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation, que le pere Richeome de Bordeaux me fit présenter sur la fin de l'année, par le pere Cotton lui-même, un livre de sa composition, avec une épître dédicatoire très-flatteuse. Il y marquoit que quoique ce livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion (il s'y agissoit du pèlerinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir, ni même douté que je ne lui fisse un accueil favorable, par le motif de mon attachement au roi, qui y étoit exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignoit un second, qui étoit purement de son invention, c'est que je me sentoís, à ce qu'on lui avoit assuré, une disposition à embrasser la croyance romaine, qui

1605.

prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelloit un autre petit présent tout semblable, qu'il m'avoit fait dès l'année précédente, en m'envoyant sa *plainte apologétique des jésuites, au roi* (7). Je lui dis dans ma réponse, que me sentant assez de force pour aimer jusqu'à mes ennemis, sa société pouvoit juger à plus forte raison, ce que je sentoís pour elle, lorsqu'elle se disoit de mes amis. Je lui rendis compliments pour compliments, souhaits pour souhaits, & même livre pour livre, car je lui envoyai le voyage de Jérusalem, pour celui de Lorette.

Si quelqu'un doute de la sincérité de cette disposition des jésuites à mon égard, qu'il attende un moment, il saura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonstances du fait que je vais rapporter, parce que je crois qu'elles n'ennuieront point, regardant deux personnes aussi connues à la cour, que le duc d'Epernon & Grillon (8), mestre de camp du

(7) C'est le dernier des ouvrages de ce pere, contre Antoine Arnaud. Il écrivit beaucoup, & avec assez de succès, en faveur de sa société.

i (8) Louis Berton de Crillon, ou Grillon, gentilhomme Avignonnois, également connu par son caractère singulier, & par une intrépidité, qui lui fit donner le nom de l'*Homme sans peur*. Je trouve dans

la vie du duc d'Epernon, un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully sur ce gentilhomme. „ Le duc de „ Guise, auprès duquel il „ avoit été envoyé après la „ réduction de Marseille, „ voulant l'éprouver, pro- „ posa, dit l'historien, à „ quelques gentilshommes, „ de faire soudainement „ donner l'alarme devant le „ logis de Grillon, comme

régiment des gardes.

Celui-ci avoit pris pour moi au commencement, les mêmes sentimens que presque tous les courtisans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit haï après une petite aventure qui nous arriva à tous

1605.

„ si les ennemis eussent été „ & ses armes, & dit : qu'il
 „ maîtres de la ville. En „ ne falloit pas croire lé-
 „ même temps, il fit me „ gèrement tout ce qu'on
 „ ner deux chevaux à la „ rapportoit des ennemis ;
 „ porte du logis, & monta „ mais que quand les avis
 „ à la chambre de Gril- „ seroient véritables, il va-
 „ lon. Il lui dit que tout „ loit bien mieux mourir
 „ étoit perdu ; que les en- „ les armes à la main ,
 „ nemis étoient maîtres du „ que de survivre à la perte
 „ port & de la ville ; qu'ils „ de cette place. Le duc
 „ avoient forcé les gar- „ de Guise, ne pouvant
 „ des, chassé & rompu „ le détourner de sa ré-
 „ tout ce qui s'étoit op- „ solution, sort avec lui
 „ posé ; que n'y ayant plus „ de la chambre ; mais
 „ moyen de leur résister, „ comme il fut au milieu
 „ il avoit pensé qu'il va- „ du degré, ne pouvant
 „ loit mieux se retirer, „ plus se contenir, le rire
 „ que d'augmenter leur „ lui échappa, & alors
 „ victoire par leur perte ; „ Grillon s'aperçut de la
 „ qu'il venoit se joindre „ raillerie. Il prit un vi-
 „ à lui, afin qu'ils fissent „ sage beaucoup plus sé-
 „ ensemble leur retraite, „ vere, que lorsqu'il pen-
 „ qu'il avoit fait amener „ soit aller combattre ; &
 „ deux chevaux, qui les „ ferrant le duc de Guise
 „ attendoient à la porte ; „ par le bras, lui dit en
 „ qu'il le prioit de se hâ- „ blasphémant, car il com-
 „ ter, afin qu'ils ne fuf- „ mençoit tous ses dis-
 „ sent point surpris du „ cours par des sermens
 „ temps & des ennemis. „ horribles : *Jeune homme,*
 „ Grillon étoit endormi, „ *ne te joue jamais à son-*
 „ lorsque l'alarme fut don- „ *der le cœur d'un homme*
 „ née, & n'étoit presque „ *de bien. Par la mort ! si*
 „ pas éveillé, lorsque le „ *tu m'avois trouvé foible,*
 „ duc de Guise lui tenoit ce „ *je te donnerois de mon poi-*
 „ discours. Sans s'émou- „ *gnard dans le cœur, & se*
 „ voir d'une si chaude alar- „ *retira sans lui rien dire*
 „ me, il demande ses habits „ *d'avantage, pag. 176.*

1605.

deux au siege de Charbonniere, pendant la guerre de Savoie. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort, où il commandoit nos gens de pied, & venoit souvent visiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il se trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'observois un ravelin que je voulois faire battre, & où nous étions moi & ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une batterie, dont les décharges commencerent à devenir si vives & si fréquentes, que pour ne pas risquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me restoit à faire, à un temps moins clair. „ Quoi! „ morbieu, mon grand-maitre, me dit Grillon de l'air & du ton que chacun fait, „ craignez - vous les arquebusades „ en la compagnie de Grillon? Arni- „ dieu! puisque je suis ici, elles n'oseront approcher. Allons, allons, jusqu'à ces arbres que je vois à deux cents „ pas d'ici, nous reconnoissons de-là plus „ aisément. Hé bien! allons, lui répondis- „ je en riant; nous jouons à qui se montrera le plus fou; mais vous êtes le plus „ vieux des deux, je veux faire voir „ aussi que vous êtes le plus sage „. J'aurois peut-être mieux fait de ne faire aucune attention à ses paroles. Je le pris par la main, & le menai si loin encore au-delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à siffler d'une étrange manière à nos oreilles. „ Arnidieu! dit „ Grillon, ces coquins-là n'ont point

„ d'égard au bâton de grand-maître, ni
„ à la croix du Saint-Esprit, & pour-
„ roient bien nous estropier. Gagnons
„ cette rangée d'arbres & ces haies qui
„ nous mettront plutôt à couvert; car,
„ par la corbieu ! je vois bien que vous
„ êtes un bon compagnon, & digne d'être
„ grand-maître. Je veux être toute ma
„ vie votre serviteur, & que nous fassions
„ une amitié inviolable. Ne me le promet-
„ tez-vous pas ? „ Je mis ma main dans
la sienne, qu'il me tendoit en signe d'u-
nion; & il y fut si fidele depuis ce moment-
là, qu'il n'avoit jamais tant rendu à per-
sonne, pas même, disoit-on, au roi; &
il ne pouvoit se taire sur l'aventure qui y
avoit donné lieu.

1605.

On a vu aussi comment j'avois regagné
l'amitié du duc d'Epéron. Il vint me
prier au commencement de l'année, de
lui faire délivrer en argent comptant ses
appointements & états de colonel du ré-
giment des gardes. Je voulus lui faire
comprendre qu'il étoit payé de tout ce
qui pouvoit lui appartenir, dans la solde
de ce régiment; que ce qu'il exigeoit de
plus, n'étoit qu'une possession sans titre,
ou plutôt une usurpation qu'il avoit faite
pendant sa faveur auprès de Henri III
(c'est une découverte que je venois de
faire), & que j'étois résolu de la lui re-
trancher dans la suite, à moins qu'il ne
m'apportât un ordre du roi, qui lui ac-
cordoit ce supplément par forme de gra-
tification. D'Epéron se piqua de ce dis-

1605.

cours, & en porta ses plaintes au roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu son ennemi. Pour le détromper, sa majesté lui rappella le conseil tenu à Blois, où je m'étois opposé à l'avis de M. le comte de Soissons, qui vouloit qu'on le fit arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epéron n'avoit jamais sue, fit un grand effet sur son esprit.

„ M'assurez-vous, sire, dit-il au roi,
 „ que M. de Rosny m'a rendu ce bon office?
 „ fice? Oui, lui répondit ce prince, je
 „ vous en assure, & vous pouvez me
 „ croire, car je ne suis pas menteur, sur-
 „ tout dans les choses de conséquence.

D'Epéron partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en carrosse de relais, devant en trouver à Essonne un des siens, qu'il y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même chose de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par sa majesté. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une chapelle, au-dessus d'Essonne. D'Epéron dit à son cocher d'arrêter, & me cria, qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. „ C'est
 „ vous avoir eu trop long-temps une
 „ très-grande obligation, me dit-il, sans
 „ vous en avoir fait les remerciements que
 „ je vous dois „. Il m'instruisit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du roi, & dans le transport de sa reconnoissance, il me donna toute sorte de louanges & d'assurances d'attachement. Je lui

répondis, comme je le pensois, que la circonstance dont il me parloit, ne l'obligeoit à rien envers moi, parce qu'un honnête homme doit son suffrage à l'innocence, indépendamment de tout; qu'il connoîtroit encore mieux par la suite, que toutes mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, & meilleures que quelquefois il ne l'avoit cru. Cette affaire nous remit si parfaitement, qu'étant sur le point de partir pour la Guyenne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces services qu'on se fait un plaisir de rendre à ses amis. 1605.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement sollicité de se défaire de sa charge de mestre-de-camp, par des personnes qui ne l'aimoient pas, & en faveur d'autres personnes qu'il n'avoit pas plus de sujet d'aimer; & comme il n'ignoroit pas que Grillon faisoit tout pour moi, il s'agissoit de l'empêcher de se démettre, du moins jusqu'à son retour de Guyenne; ce que je lui promis. On fit entendre à sa majesté, pendant ce voyage de d'Epernon en Guyenne, des choses à son désavantage, qui déterminèrent le roi à donner la mestre-de-camp à un homme qui ne fut pas aussi dévoué au duc d'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée que la chose fut proposée à Grillon de la part du roi. Mais comme il n'exerçoit pas véritablement sa charge avec une grande assiduité, & qu'il devoit faire incessamment un voyage & un assez long

1605.

séjour en Provence, on lui fit entendre que par ces deux raisons, S. M. souhaitoit qu'il prît récompense de sa charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix.

Grillon, singulier & fantasque, comme personne ne l'a jamais été, & déjà un peu frappé d'aliénation d'esprit, ne fit que branler la tête, sans rien répondre, les trois premières fois qu'on lui proposa l'intention du roi. Il s'imagina ensuite que c'étoit peut-être moi-même, que sa majesté avoit en vue pour succéder à son emploi, & il me le demanda, en me faisant beaucoup d'offres de service, dans une visite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. „ Quoi donc ! repartit-il aussi-tôt, vous n'estimez pas la charge „ de Grillon digne de vous ? Arnidieu ! „ mon grand-maître, vous êtes un glorieux ; ayant passé par mes mains, elle „ est digne du plus hupé de tous les courtisans. Je fais bien, lui repliquai-je, „ qu'un Grillon vaut mille Rosny ; mais „ d'autres raisons m'empêchent d'y penser. Oh bien ! c'est assez, dit-il „. De lui-même il s'engagea à ne s'en défaire, que lorsque je le lui conseillerois, & qu'en des mains qui me seroient agréables ; & il ne fit plus que se moquer de toutes les propositions que de-là en avant on vint lui faire à ce sujet.

Le roi fut obligé de lui parler lui-même.

me. Il l'envoya chercher, & ne fit que lui
répéter les mêmes choses, sur l'incompati-
bilité de sa charge avec le séjour qu'il
vouloit faire dans son pays natal, excepté
qu'il y ajouta mille choses obligeantes &
polies, sur la valeur & les bons services
de Grillon „. A ce que je vois, sire, ré-
„ pondit Grillon, vous voulez que je
„ me retire de votre service, & que je
„ devienne tout papault; car, comme
„ vous savez, je suis né sujet du pape.
„ Ah! non, Grillon, reprit sa majesté,
„ ce n'est pas là mon intention; „ &
elle revint encore à de nouvelles raisons,
tirées de la nature de l'emploi de Grillon.
„ C'est donc à bon escient, sire, lui dit
„ encore Grillon, que vous voulez que
„ je me dé fasse de ma charge; & moi,
„ arnibieu! parce que vous le voulez,
„ je ne le veux pas, du moins que pour
„ celui à qui j'en ai parlé.

Ces paroles n'étoient pas d'un esprit
bien sensé. Il se retira tout en colere. Le
roi, qui connoissoit son humeur, n'en fit
que rire; il prit même la résolution de ne
plus lui en parler, tant ce prince étoit
éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air
de violence, à l'égard de ceux qui l'a-
voient bien servi. Mais ayant conté la bou-
tade de Grillon devant Roquelaure, Za-
met, Piles, Fortia, & quelques autres ca-
pitaines du régiment des gardes, quel-
qu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens
de rendre Grillon traitable, d'y employer
d'Epernon, & de lui dire que c'étoit pour

1605.

moi & en mon nom qu'on lui demandoit sa charge. Le roi dit, que ce ne seroit jamais à la priere du duc d'Epéron, qu'il disposeroit de la mestre-de-camp; que je ne lui ferois pas non plus plaisir de la prendre; mais qu'il croyoit que je ne lui refuserois pas de prier Grillon, de la céder au sujet qu'il avoit en vue. Sa majesté ne le nomma point. Elle ajouta seulement, qu'il en étoit aussi digne par sa capacité, qu'en état par ses richesses, de donner une bonne récompense à Grillon, & de tenir tête à d'Epéron. Henri s'adressant ensuite à Piles, à Fortia & à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une chose qui lui seroit fort agréable, & sans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre chose à ces messieurs, sinon que j'avois des raisons de ne point me mêler de cette affaire; & comme ils me pressoient de les leur dire, je leur appris, avec ma sincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Epéron, & qui étoit, pour ainsi dire, le gage de notre réconciliation. Lorsqu'on rapporta ces paroles au roi, il se sentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un si violent mouvement de colere, qu'il ne se souvenoit pas, disoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit, sans doute, le sujet bien léger, si je ne disois pas en même temps, que ce fut dans cette année, & précisément dans ce temps-là, que mes ennemis venoient de frapper

frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'aient jamais porté, & qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma disgrâce; c'est où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, discours empoisonnés, calomnies atroces, tout ce que l'envie peut suggérer de plus injurieux & de plus noir, venoit d'être mis en usage, & l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariserai tout cela dans un moment; il suffit pour le présent, de dire que le poison avoit été si habilement & si subtilement apprêté, que quoique prévenu de long-temps contre la méchanceté de mes envieux, le roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille, d'où il étoit à la fin passé jusques dans son cœur.

1605.

Je n'emploierai point ici le style ordinaire de ceux qui ont passé par de semblables épreuves. Lorsqu'ils se récrient avec tant de véhémence contre l'injustice & l'ingratitude des princes à leur égard, je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de la vanité, ou bien peu de connoissance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les absents ne soit perdu, il suffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance; & cette défiance, par combien de raisons ne se trouve-t'elle pas justifiée dans l'esprit de ceux qui ayant tout à conduire, ont aussi tout à prévoir & à craindre, combien d'apparences de fidélité si bien colorées, que la vérité n'a, pour

1605.

ainsi dire, presque point d'autres faces sous lesquelles elle puisse se montrer, aux rois sur-tout, auxquels on diroit qu'elle se plait à se rendre méconnoissable? Mais combien d'ailleurs de ministres vraiment affectionnés, devenus traîtres? A toutes ces considérations, se joignoit de la part de Henri, une vue trop curieuse & trop active sur tout ce qui pouvoit être, soit pour le temps présent, soit pour l'avenir, de quelque danger pour l'état; & de la mienne, peu d'empressement à diminuer ses soupçons; ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conscience nette & irréprochable. On ne fera plus si surpris que les artifices de mes ennemis aient fait une impression si profonde dans l'esprit de Henri. Mais après cela, je conviendrai de mon côté, je poserai même pour maxime, que tout souverain qui se persuaderoit qu'une semblable conduite est propre à soutenir ses intérêts & son autorité, tend directement à détruire l'un & l'autre, en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ses sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendu les dépositaires.

Lorsque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part ce rapport qui lui causa un si vif chagrin, il rencontra fort à propos pour se décharger de ce pesant fardeau, Villeroy, Sillery, la Varenne & le pere Cotton; ce hazard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il

les entretint & de mes paroles , & de ses propres sentimens , avec les mouvemens de la plus violente agitation. „ Hé quoi ! „ vous ne dites mot , leur disoit ce prince ? „ voyant qu'ils ne lui répondoient rien : „ Mais parbieu ! j'en jure , poursuivit „ Henri , tout ceci ne va pas bien ; car „ puisque le feu & l'eau se sont bien accordés ensemble (c'est d'Epernon & moi qu'il désignoit par-là) „ il faut qu'il y „ ait de bien plus hauts desseins , au moins „ d'un côté , que je ne l'eusse jamais pu „ imaginer ; mais j'y donnerai bon ordre „. Il ne tenoit qu'aux quatre auditeurs d'empêcher l'imagination de ce prince de faire tout ce chemin. Il n'auroit peut-être fallu qu'un mot , mais ils se donnerent bien de garde de le dire. Au contraire , le roi en ayant ajouté un sur l'utilité dont je lui avois été , tant que j'étois demeuré fidele à mon devoir , & sur le regret qu'il ne pourroit s'empêcher d'avoir en me perdant , pour attiser encore davantage le feu , sous la feinte attention de remettre l'esprit de sa majesté , ils se mirent à louer à l'envi mon intelligence dans les affaires , le caractère actif & l'ardeur infatigable de mon esprit , d'où ils passèrent au besoin que tous les membres de l'état avoient de moi , à la dépendance où ce besoin les mettoit , au crédit que je m'étois acquis chez tous les étrangers , & à l'habileté de tout remuer sans sortir de mon cabinet ; louanges que je ne méritois ni dans leur bon , ni dans leur mauvais

1605.

sens. Il faut bien que rien ne coûte à l'envie, puisqu'elle se force jusqu'à louer. Non seulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre, mais elle donneroit encore là-dessus des leçons à la flatterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé, lorsqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colere du roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalousie & de l'apprehension. Ce qu'ils reconnurent, en lui entendant dire, que si je me livrois à l'ambition d'être chef de parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de causer plus de mal à l'état, que n'avoit fait l'amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laisser fermenter ces noires idées, & prirent congé du prince, après lui avoir ainsi enfoncé la pointe jusques dans le fond du cœur. Dans cette situation, Henri ne fut plus capable de secret, ni de ménagement. Il parla publiquement de moi, comme d'un rebelle, & toute la cour se trouva incontinent remplie du bruit de ma disgrâce, & de ma ruine prochaine.

J'y avois aussi mes partisans & mes amis, qui long-temps avant que la chose en vint à ce point, m'avoient averti de tout ce qui se tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui se disoit de la part du roi. Je ne savois si le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déjà fait, dans mille petites occasions semblables, où de lui-

même Henri étoit revenu de ses soupçons à sa manière naturelle de penser sur mon chapitre. C'est un triste emploi pour l'innocence, que d'avoir sans cesse à se produire & à se préconiser elle-même. Un homme qui croit devoir toute son élévation à la vertu, a honte d'être obligé de lui associer tout autre moyen indigne d'elle, cependant il éprouve en mille occasions, que si le hazard & l'industrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point toute seule assez de force pour le sauver de la haine, & même du mépris public. Je me déterminai à la fin sur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au roi. Sa majesté ne s'étoit encore fixée, par un séjour un peu long, dans aucune de ses maisons. Elle avoit consumé les mois de Janvier & de Février en voyages & en séjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle alloit voir ses enfants, & à Monceaux, & actuellement, c'est-à-dire, le treize Mars, qui est la date de ma lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne transcrirai point ici cette lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, & que n'ayant même aucun fait particulier à justifier, elle ne renferme que des assurances générales d'innocence, & des raisons tout-à-fait simples; mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faisois observer à sa majesté, que pendant vingt-deux ans, sur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à son service, n'ayant presque rien reçu d'elle, quoique

1605.

j'y eusse fait d'assez grandes dépenses , & n'ayant jamais voulu m'en séparer , lorsque l'épuisement où je m'étois mis , & la raison d'un honnête établissement ailleurs , auroient pu du moins colorer cet abandon , il n'étoit pas croyable que je voulusse le faire aujourd'hui que je m'en voyois si généreusement récompensé ; que ma fortune ne pouvoit plus faire autre chose que croître , & lorsque tant de bienfaits que je recevois de mon roi chaque année , d'une manière toute gratuite , ne m'attachoient pas moins à sa personne , que mes charges & mes emplois ; qu'il n'étoit pas croyable , dis-je , que je voulusse m'exposer à me voir ôter une partie de tout cela , par la même main qui m'en avoit comblé , & le reste , par les revers de la fortune ; que je défiois tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit , que je ne fisse évanouir d'une seule parole , dès que sa majesté voudroit bien me le communiquer ; que tout se réduisoit à de pures possibilités , sur lesquelles elle étoit trop judicieuse , pour condamner personne , sous quelques couleurs de supposition , de vraisemblance , d'imputation , de calomnie , & même de louange qu'on les lui présentât ; que laissant tout cela à part , je la priois de ne se rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit ; que j'attendois là sans crainte mes ennemis , & me foumettois sans répugnance à toute la rigueur de la loi , & à tous les effets de sa colere , s'ils pou-

voient par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que si dans le grand nombre d'emplois que j'exerçois, il se trouvoit un seul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne feroit en rien de ce qui peut intéresser l'honneur & la fidélité; mais tout au plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance & le défaut de lumieres; que sur ce dernier point, sans que sa majesté prononcât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entre ses mains, parce que je préférois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché.

1605.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit sa majesté à cette lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*ami* y étoit retranché, & avoit fait place à celui de *mon cousin*. Elle n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y regnoit un air de circonspection & de réserve, qui ne lui étoit pas ordinaire; nul mot de consolation; le roi se contentoit de m'y marquer d'une manière succincte & froide, que je n'avois rien à faire, que de laisser parler le monde, & continuer à le bien servir. Je feignois pourtant d'en être satisfait, & après avoir fait ce que je devois, mon innocence me persuada que je devois m'abstenir de tout air trop empressé. J'attendis que sa majesté voulût bien m'en parler, &

1605.

je continuai à agir comme à l'ordinaire.

Le roi quitta Chantilly au bout de six ou sept jours, parce que sa présence étoit nécessaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maison, d'où il m'avoit encore mandé, qu'il se portoit au mieux, comme je le connoïtrois à son visage; qu'il y mangeoit & dormoit bien, ne se levant qu'à sept heures, quoiqu'il se couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins, qu'il me parleroit de ma lettre, lorsqu'il seroit venu à Paris, cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y séjournât huit jours entiers, & que pendant ces huit jours, je l'entretinsse quatre matinées de suite sur toutes sortes d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en présence, à la vérité, de Villeroy & de Sillery. Il nous donna ses avis & ses ordres, sur tout ce qui lui fut proposé, & il prit ensuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reste de Mars, sur les affaires générales & particulières.

C'est en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on suppléa à ce qui manquoit encore aux dispositions de sa majesté pour résoudre ma perte; & comme elle y passa Avril & Mai entiers, on eut tout le temps nécessaire pour cela, & les choses furent poussées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y rester plus long-temps, sans se terminer malheureusement pour moi, ou pour
mes

mes parties. La calomnie est comme un feu qui s'éteint d'autant plus vite, qu'il est plus violent, lorsqu'on n'a pas soin de l'entretenir, & il n'est pas aussi facile qu'on le pense, de soutenir long-temps une calomnie, sur-tout auprès des princes qui se conduisent par principes. S'ils sont d'un esprit vif & bouillant, comme l'étoit Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but, mais jamais si loin, que la raison ne les ramene; & si c'est de ceux-là qu'on a à essuyer les plus violentes bourasques, il ne faut en appréhender en récompense, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faisoit attendre plus tranquillement que je n'aurois fait, l'issue d'une affaire si mêlée, & sans rien déranger, soit dans ma façon de me comporter à Paris, soit dans les voyages courts que je faisois de temps en temps à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité, & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes, quoique si peu alarmés sur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers servi de caution. Ils paroissent surpris des procédés de sa majesté à mon égard; ils ne pouvoient s'en taire à la cour, & peut-être taxoient-ils secrètement ce prince d'injustice. Tous les bons offices de véritables amis, & de parents affectionnés, je les ai reçus en cette occasion, de la maison de Lorraine.

Enfin ce que j'avois toujours espéré,

Tome V.

Dd

1605.

arriva; c'est que le roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne se vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vite. Il s'arrêta sur mes services passés, sur ma conduite présente, & sur ma lettre. Il fut frappé de tout cela, & souhaita de retenir ce qui lui étoit échappé, ne trouvant rien de si juste, que la priere que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau, il m'envoya, sous prétexte de quelques affaires, la Varenne, d'Escures & Beringhen, croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines; excepté sur les affaires, je ne leur dis un seul mot. Villeroy & Sillery vinrent ensuite de la même part, & à même intention; je le connus lorsque je vis qu'ils n'avoient à me parler que d'une affaire de si peu de conséquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils se donnoient, c'étoit une dépêche d'Ansel (9), qui faisoit les affaires de France à Vienne. Je les traitai comme les précédents. Ils avoient ordre d'avancer, & de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes sentiments, sur le traitement que je recevois de sa majesté. On va juger s'ils s'acquittoient de leur commission loyalement, & en bons pacificateurs. Laisant là les affaires, ils firent tomber la conversation sur la difficulté qu'il y a à

(9) Guillaume Ansel, maître d'hôtel chez le roi, résident à Vienne.

servir les princes à leur gré , sur les déboires
auxquels on est de temps en temps exposé , 1605.
& sur la peine que fait une calomnie à un
homme d'honneur. Ils firent entendre en-
suite plus clairement, qu'un ministre n'é-
toit pas à couvert de tout cela, sous le
roi regnant.

Je voyois bien qu'en parlant ainsi, ces
deux messieurs exécutoient à la vérité
l'ordre qu'ils avoient reçu ; mais avec un
mélange de leur part, qui supposoit en
eux une grande envie de trouver l'occa-
sion de réaliser mon crime prétendu, en
faisant leur rapport à sa majesté. Parler
comme eux, eût été une insolence, & se
taire, une fierté criminelle. Je répondis
tout doucement, que je ne doutois pas
qu'il n'y eût des princes, tels qu'ils venoient
de le dire : mais que le roi étoit un prince
trop bon & trop juste, pour traiter de la
sorte des serviteurs, qui auroient toujours
vécu sans reproche, comme par exemple,
je croyois l'avoir fait ; que j'en étois si
bien persuadé, quand même je l'aurois
entendu de sa propre bouche, je croirois
encore que sa langue auroit trompé son
cœur. Il y avoit dans ces paroles, de
quoi bien déconcerter ces mal-intention-
nés commissionnaires. Ils eurent recours
à d'autres tours, pour tâcher de m'arra-
cher quelque parole d'aigreur & de dédain,
& voyant qu'ils ne pouvoient en venir
à bout, ils s'en retournerent rapporter à
sa majesté, non ce que j'avois dit, mais
que je n'avois rien dit du tout, & que

1605.

je m'étois si bien observé, que quelque chose qu'ils eussent pu faire, contre ma coutume, je n'avois pas daigné proférer une seule parole. Qu'on juge par-là, de ce que ces deux messieurs auroient dit & fait, si je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils messagers, mais j'étois bien résolu de n'en parler pas au roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; & afin qu'il ne vît aucun changement dans ma maniere d'agir, je me disposai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille.

J'allai me présenter à sa majesté, pour recevoir ses ordres, selon ma coutume. Je la trouvai au milieu des courtisans, qui étoient venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet, pour aller à la chasse. Si-tôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé, m'ôta le chapeau, & me dit *bon jour*, en m'appellant *Monsieur*, tous signes équivoques d'un esprit fâché ou embarrassé; ses termes ordinaires étoient *mon ami Rosny*, ou *grand-maitre*; mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'ivoire, fit que je ne me mépris point, lorsque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colere dans son action. Je lui fis de mon côté, une inclination beaucoup plus profonde que de coutume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort attendri qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans

le moment même, se jeter à mon cou. Il demeura quelques instans dans la même rêverie, puis dit à Beringhen, qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse, & qu'il le débottât, Beringhen surpris de ce changement si prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faisoit fort beau.
„ Non-fait, repliqua Henri avec un mouvement d'impatience, il ne fait pas beau
„ temps, & je ne veux pas monter à cheval, déboutez-moi, „. Après que cela eut été fait, ce prince se mit à discourir en portant la parole, tantôt aux uns, tantôt aux autres, de chose qu'il croyoit devoir me donner occasion de parler. Voyant que je n'en faisois rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit: „ M. le Grand, allons nous
„ promener, je veux parler à vous, afin
„ que vous partiez dès aujourd'hui, pour
„ vous en aller en Bourgogne „. Il y avoit eu aussi entre eux, je ne fais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports & de tracasseries de femmes.

Etant sur la porte du petit degré, qui descend au jardin de la reine, le roi appella l'Oserai, & lui dit, comme je l'ai su de l'Oserai même, qu'il prit garde si je le suivois, & que si je tournois d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je restai en ma même place, pendant tout le temps que sa majesté entretenoit M. le Grand, sur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie; mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autres, les yeux sur moi. Après que Bellegarde eut pris congé

1605.

du roi, je m'avançai, & lui demandai si sa majesté n'avoit rien à m'ordonner. „ Et „ où allez-vous me dit ce prince ? à Paris, sire, lui répondis-je, pour les affaires dont votre majesté me parla, il y a deux jours. Et bien, allez, me dit-il, c'est bien fait; je vous recom-mande toujours mes affaires, & que vous m'aimiez bien. „ Je fis la révérence, il m'embrassa, comme à l'ordinaire, & je repris le chemin de chez moi. Je n'étois pas à plus de trois cents pas, que je m'entendis appeller; & m'étant retourné, je vis la Varenne qui couroit après moi, en me criant : „ Monsieur, le roi vous „ demande „. Ce prince me voyant revenir, tourna sur le chemin du Chenil, & m'appellant, avant que je fusse proche de lui : „ Venez ça, me dit-il, n'avez-vous rien du tout à me dire ? Non, sire, pour le présent, lui répondis-je. „ Oh ! si ai-je bien moi à vous, reprit-il „ précipitamment „. Il me prit la main en disant ces paroles, & me mena dans les allées des Meuriers blancs, où il lit mettre à l'entrée des canaux qui environnoient ces meuriers, deux Suisses, qui n'entendoient point le françois.

Ce prince commença par m'embrasser étroitement deux fois, ce qui fut facilement apperçu des courtisans, attentifs à tous nos gestes, parce que nous étions fort en vue; & en reprenant avec moi le nom d'ami, & sa première familiarité, il me dit, d'une manière dont je fus pé-

nétre, que la froideur & la réserve, dont nous usions ensemble depuis un mois, devoient être trop sensibles à deux personnes, accoutumées depuis vingt-trois ans à ne se rien cacher, pour les laisser durer plus long-temps; qu'il étoit temps d'ôter à ceux qui en étoient la cause, un sujet de triomphe, qui flattoit trop leur haine pour moi, & l'envie qu'ils portoient à la prospérité de son état, & à la sienne. Le cœur de ce bon prince s'ouvrant à mesure qu'il me parloit, il poursuivit, qu'il ne vouloit pas qu'il en restât à l'un ni à l'autre, le moindre souvenir; qu'il croyoit nécessaire pour cela, de ne me laisser rien ignorer de tout ce qui s'étoit passé de son côté, soit sur les rapports qui lui avoient été faits contre moi, soit sur l'effet qu'ils avoient produit dans son esprit, soit enfin, sur les paroles & les actions, par lesquelles il avoit fait connoître cette impression en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de suivre l'exemple qu'il alloit me montrer, de lui découvrir de même tous les différents sentiments, dont j'avois été susceptible, tant sur les traitements que j'avois reçus de lui, que sur le fond de la chose même, sans avoir rien de secret ni de réservé pour lui, non plus que je m'appercevrois, qu'il n'en auroit point pour moi. „ Je veux, me disoit-il, que „ nous sortions d'ici, vous & moi, le „ cœur net de tous soupçons, & satisf- „ faits l'un de l'autre; mais encore un

1605.

„ coup, comme je veux vous ouvrir mon
 „ cœur, je vous prie de ne me rien dé-
 „ guiser de ce qui est dans le vôtre „.

Je lui en donnai ma parole d'honneur, après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient desservi en cette occasion auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge; quelques-uns, aussi anciens serviteurs de sa majesté, que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici, en sept classes. Je mets dans la première, les princes & officiers de la couronne. Dans la seconde, les maîtresses du roi, avec leurs enfans & ceux qui servoient leurs intérêts & leur passion, à raison de parenté & de liaison : tels étoient Cœuvres, Fresnes, Forget, Puget, Placé, Vallon, &c., la marquise de Verneuil à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux classes. La troisième étoit composée des partisans de l'Espagne, & des restes de l'ancienne ligue, pour raison de politique & de principes de gouvernement contraires à ceux du roi & aux miens. Il y entroit plusieurs membres du conseil, Villeroy, Sillery, Fresnes, Forget & autres, agissant de concert avec les jésuites. Je comprends dans la quatrième, tous les petits maîtres, favoris de cour, & gens oisifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, aussi par ressentiments des grâces, que j'empêchois sa majesté de leur faire, & par opposition de vie & de con-

duite d'eux à moi : le nombre en est trop grand, & ils sont trop méprisables pour salir le papier de leurs noms. La cinquieme renferme tous les seditieux & les mal-intentionnés ; gens, à qui l'état florissant de ce royaume, la sage économie de Henri, & les préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faisoient conspirer ma perte. Les financiers & tous autres gens de plume & d'affaires, remplissent la sixieme : on ne sauroit les blâmer de m'avoir voulu beaucoup de mal.

Je fais une septieme classe, d'une autre espece de flatteurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déjà nommés ; donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au prince, en lui fournissant sans cesse de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent ; gens, autrefois en place, pour la plus grande partie, & à qui il ne restoit, de la situation brillante où ils s'étoient vus, que la malheureuse science de sucer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchoient à instruire sa majesté, pour leur intérêt, & par une suite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guere, depuis que le roi avoit remis dans mes mains seules la direction de toutes ses finances, ils firent usage d'une autre qualité d'esprit, qui marque en effet à-peu-près les mêmes dispositions, c'est celle d'inventer la calomnie, d'assaisonner sa médisance, & de servir d'instrument vénal à ceux qui n'osoient, ou ne vouloient

1605.

pas paroître dans les libelles satyriques, dont la cour se trouva inondée. C'est eux qui composoient, répandoient, ou accrédoient ces misérables écrits. Le talent dangereux des bons mots & de la raillerie, les faisoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive & enjouée ne déplaisoit pas. Quoique en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne se pouvoit qu'à la fin il ne s'en laissât effleurer. Quelques-uns de ceux qu'il avoit méprisés & chassés dans le commencement, trouverent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liste, que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussière, tels qu'un Juvigny, Parafis, Le Maine, Beaufort, Berfot, Longuet, Chalange, Versenai, Santeni, &c. si Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de se déshonorer par ce vil métier, qui lui servoit à retarder sa ruine, après que sa folie & ses profusions ne lui eurent plus laissé de ressources. Il en étoit à vendre ses bagues, il les offrit à sa majesté, qui pour ne pas les laisser sortir du royaume, m'ordonna de les acheter (10).

(10) M. de Sancy a eu le malheur de se voir traiter dans tous les écrits des Calvinistes de ce temps-là, de la manière du monde la plus cruelle, sans l'avoir guere mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur religion. Joseph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique plein de vertiges, &c. Il est juste de ne pas lire toutes ces accusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main, l'apologie de sa

Après les noms des auteurs, le roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'esprit éveillé par l'envie de nuire peut imaginer, étoit employé par eux. Par-tout où sa majesté portoit ses pas, elle ne voyoit que des avis, des lettres, des libelles, des billets, & autres écrits de cette espece, sans compter les mémoires politiques, qu'on lui présentoit, sous l'apparence de zele pour l'état, & d'amour pour sa personne. Elle en trouvoit sous sa table, sous le tapis de sa chambre, sous le chevet de son lit; on lui en faisoit rendre par des gens inconnus, on lui en mettoit dans la main, en forme de requête, on en farcissoit ses manches & ses poches. J'y étois représenté sous toutes les couleurs qu'on pouvoit imaginer, & les épithetes les plus odieuses ne m'étoient pas épargnées, excepté lorsque, par le raffinement de cette louange perfide, dont j'ai parlé, on exagéroit à sa majesté, mon travail, ma capacité, mon esprit, & mes manieres devenues caressantes pour tout le monde, de brusques & sauvages qu'elles étoient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de sincérité, qu'il s'étoit si bien laissé surprendre à tout ce manège, qu'il étoit venu au point de perdre

conduite, composée par lui reproche ici, que ce lui-même. Elle se trouve fut les dépenses qu'il fit dans les mémoires d'état pour le service du roi, qui de Villeroy, *tom. 3, p. 127.* l'obligerent à vendre pour Il y prouve entre autres, cent cinquante mille écus contre ce que M. de Sully de bagues.

1605.

entièrement la bonne opinion qu'il avoit eue de moi, & que ces misérables avoient si bien allumé dans lui, le desir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que dans le temps même qu'il paroissoit las de ce grand nombre de libelles & d'avis, jusqu'à les jeter, sans y faire attention, il ne pouvoit pourtant résister à l'envie de les ramasser ensuite, & de se les faire lire.

Il falloit que ce prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que souvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorsqu'il y voyoit, par exemple, que je le rendois avare & injuste à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi, auxquels il refusoit ce qui leur étoit légitimement dû, sous ombres de prétendues compensations de vieilles dettes. On lui imputoit encore une mauvaise timidité de m'écrire sur tous ces sujets, qui ne lui faisoit assurément pas honneur; soit qu'on en fit en lui un prétexte d'avarice, ou une marque d'indépendance. C'est par ces insinuations qu'on commença d'abord, & tant qu'on s'en tint là, le roi qui n'y voyoit que des sujets de se louer de mon administration, ne m'en fut pas plus mauvais gré : seulement pour fermer la bouche aux critiques, il se contentoit de prendre des sommaires des dettes de l'état que j'avois acquittées, qu'il leur montrait; & moi-même, lorsque l'occasion s'en présentoit, je reprenois sévèrement ces censeurs trop libres, de ce que, sous ombre

d'
les
fa
bie
res
du
de
lon
mê
ren
tro
pri
lui
&
effe
tes
plu
le
de
me
écr
tho
par
Juv
en
le&
étr

(
titre
fair
sa m
c
F
à

d'un prétendu déni de justice, leur dépit les faisoit s'échapper à des discours, dont sa majesté pouvoit être offensée. Mais bientôt on laissa des imputations si légères, pour attaquer le fond de l'esprit & du cœur.

1605.

Pour se justifier en quelque maniere, de sa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeasse moi-même, sur les libelles, où elles étoient renfermées. C'eût été quelque chose de trop ennuyeux, que de les lire tous, ce prince s'arrêta sur celui que (11) Juvigny lui avoit fait voir il y avoit douze jours, & qu'il avoit rendu public, parce qu'en effet on y avoit ramassé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans plusieurs autres libelles semblables, ce qui le rendoit aussi complet, qu'un ouvrage de cette espece peut l'être; il en étoit même un peu embarrassé, mais du reste, écrit avec assez de force de style & de méthode, pour faire juger à sa majesté qu'il partoît d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il passoit la portée. Le roi, en le tirant de sa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, serviroit peut-être à lui faire découvrir l'auteur, dont

(11) Ce livre avoit pour titre : *Discours d'état, pour faire voir au roi, en quoi sa majesté est mal servie.* Il couroit secrètement à Paris, dit l'Etoile, écrit à la main, un peu bien libre & hardi, pour le temps, qui ne souffre toutes vérités, où il ne se lit toutefois rien, qui soit contre le roi & son service; mais bien contre M. de Rosny,

1605.

il eût bien voulu savoir le nom. Je le pris des mains de sa majesté & je me mis à le lire d'un bout à l'autre, tout haut, en sa présence. Le lecteur insistera aussi en quelque manière à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'auteur, quel qu'il fût, commençoit (& jamais écrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie & de passion de sa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France sous son regne, & la situation avantageuse de ses affaires, faisoit un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce prince, & plus encore à amener comme naturellement, l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là, encore, on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces ministres si habiles, à ces favoris si puissants, d'ouvrir leur esprit à des desseins pernicieux au souverain & à l'état. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce tableau.

De-là l'auteur passoit, non à examiner mes actions, ce qui est la seule preuve recevable, mais à critiquer mes manières; & il trouvoit, dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve sans réplique de ces projets si pernicieux; aussi,

disoit-on, tout ce que j'avois déjà mis, par cet extérieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les princes jusques parmi le peuple, étoit innombrable. On essayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort considérable, puisque le simple extérieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établissoit ce prétendu crime. M. le prince de Conti & M. le duc de Montpensier étoient à la tête de cette liste, ensuite la maison entière de Lorraine, puis les autres seigneurs François; le duc d'Epemon, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, étoit traduite sous le nom d'union, formée par une ambition démesurée; MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervagues, d'Ornano, de Saint-Geran, de Praslin, de Grammont, d'Aubeterre, de Montigny, de Schomberg & autres, que je m'étois attachés étroitement, par la distinction que je faisois de leur personne, par les services continuels que je leur rendois, & par la distribution que je faisois entre eux, d'une partie de ces trésors de sa majesté, dont j'étois si avare pour tous les autres.

1605.

Comme tout cela ne suffisoit pas encore, pour les vues que l'auteur m'attribuoit, il y joignoit les intelligences que j'avois hors du royaume. Il abusoit d'un mot que le roi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit, mais par compliment, que le roi de France étoit heureux de m'avoir,

1605.

pour prononcer sans balancer, que j'avois violé la foi que je devois à mon prince. Non seulement la majesté britannique, mais encore les états-généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wirtemberg & de Deux-Ponts, le landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt, le marquis d'Anspach, de Dourlack & de Bade, étoient prêts à prendre hautement & aveuglément ma défense. Le plus petit service que j'avois rendu, étoit taxé sans rémission, d'intrigue criminelle; ainsi, tout le corps Protestant François & étranger, m'étoit entièrement dévoué, aussi-bien que le sénat Helvétique, gagné par la régularité des paiements & par mes largesses.

Après s'être, pour ainsi dire, essayé sur des choses qu'on pouvoit du moins colorer de quelque air de vraisemblance, l'auteur, devenu plus hardi, en hazardoit ensuite effrontément de purement fausses & imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de simples intelligences dans les pays étrangers. En faisant passer l'argent de la majesté dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, j'y faisois pour moi-même de cet argent des fonds immenses, afin de pouvoir m'y retirer un jour, & y faire, dans l'occasion, en faveur de la religion réformée, des levées considérables de Suisses, Restres, Lansquenets, auxquels, à l'exemple de l'amiral de Coligny, je mettrois la France en proie. L'auteur, qui savoit sans doute qu'un grand détail est la marque ordinaire de

de la vérité & de la bonne foi, particularisoit cet événement, comme s'il l'avoit déjà eu sous les yeux. En faisant pour les magasins de sa majesté, les achats d'armes, de fer, de cuiyre, de plomb, boulets & autres munitions de guerre, j'avois aussi, selon lui, mes magasins particuliers dans les plus fortes villes protestantes, où je faisois déposer une partie de tout cela en mon nom, & pour m'en servir un jour. Je crois que toutes ces personnes se seroient bien applaudies, si avec ce stratagème, ils avoient fait discontinuer au roi ses préparatifs. On concluoit cette piece admirable, par un avis qu'on donnoit à sa majesté, de ne laisser plus ainsi dans la main d'un seul homme le maniment de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité, & l'administration de toutes ses affaires, sans m'associer du moins des personnes qui éclairassent de près ma conduite.

Pendant cette lecture, Henri m'observoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le mémoire tout entier, comme j'aurois lu l'écrit le plus indifférent, sans dire un seul mot, sans montrer d'émotion, sans même changer de couleur : „ Hé bien ! „ que vous en semble, me dit-il ? Mais „ vous-même, sire, lui répondis-je, quelle „ opinion en avez-vous, vous qui les „ avez lus & relus, & si long-temps gardés ? Car pour moi, je ne suis pas si „ surpris de toutes ces pieces, qui ne „ sont en effet que des niaiseries de gens

Tome V.

E c

1605.

„ fots & méchants, comme je suis, de
 „ voir qu'un aussi grand roi, aussi rempli
 „ de jugement, de courage & de bonté,
 „ & qui m'a si bien connu, ait pu avoir
 „ la patience de les lire & de les garder
 „ si long-temps, de me les faire lire tout
 „ au long, & en sa présence, & d'enten-
 „ dre tenir tous les mêmes discours qu'ils
 „ renferment, sans du moins témoigner,
 „ par sa colere, la violence qu'il se fai-
 „ soit en les entendant, & faire recher-
 „ cher les auteurs, pour les châtier sévé-
 „ rement „.

Après avoir ainsi parlé au roi, je fis réflexion que je travaillerois plus efficacement à lui rendre la tranquillité, & tous ses premiers sentiments pour moi, en répondant directement & en détail à chacun des chefs d'accusation de mes ennemis, & que je lui en avois donné ma parole. Je m'attachai pour cela à chacun des articles du libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces calomniateurs, qui n'osent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie sur les preuves, ne sont dignes que de mépris; c'est la remarque que je commençai par faire à sa majesté. J'opposai aux discours présomptueux & peu avantageux pour elle, qu'on me faisoit tenir au sujet du gouvernement, les paroles que j'avois si souvent à la bouche, par lesquelles je proposois ce prince pour modele des grands princes & des bons rois. Les exemples des ministres révoltés &

des favoris ingrats, ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme, qui ne s'est étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un sang assez illustre avoit déjà mis d'heureuses dispositions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un seul, de personne, soit ami, soit parent, que j'eusse gratifié sans une raison légitime, & de plus, sans un ordre particulier de sa majesté. J'appellai de ces imputations si gratuites de dessein de révoltes & de guerres civiles, à la connoissance qu'avoit Henri de mon amour pour ma patrie, de mon attachement à sa personne, du soin de mon honneur & de ma réputation, & des obstacles, qu'en toute occasion j'avois apportés aux méchants desseins des protestants, jusqu'à me charger de toute leur haine.

Mais encore, quel profit me feroit-il revenu de ces entreprises chimériques, que je ne trouvasse pas actuellement dans le plus grand & le plus honorable de tous les établissemens auxquels un sujet peut aspirer? Quel eût pu être mon but? De me mettre la couronne sur la tête? On ne m'accusoit pas d'être jusqu'à ce point dépourvu de jugement. De la transporter hors la famille royale? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en disposer, de qui aurois-je pu faire choix, que de la personne même de celui à qui j'avois consacré tout mon travail & mon service, & sacrifié depuis trente ans mon sang & ma

1605.

vie? Pourquoi, si cela étoit, ne m'occu-
 pai-je encore que du soin de sa gloire,
 dans ces desseins si nobles, dont j'étois,
 sinon l'auteur, du moins seul participant
 & seul promoteur? En lui ménageant toutes
 ces alliances avec l'Angleterre & les au-
 tres puissances de l'Europe, n'aurois-je
 pas agi directement contre moi-même,
 si j'avois eu des desseins préjudiciables à
 sa couronne ou à sa personne? Comment
 les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine
 des états, & causé les révolutions? N'est-
 ce pas en nourrissant dans l'esprit de leur
 maître, le penchant à la mollesse, aux
 plaisirs, à la prodigalité, en lui faisant
 violer toutes les loix, négliger tout ordre,
 & jeter dans la confusion toutes les par-
 ties de l'état? Au lieu que j'entretenois
 sans cesse sa majesté de l'état de ses affai-
 res, je lui montrois l'usage & la destina-
 tion de tout; je lui faisois pousser l'ordre
 & l'économie, jusqu'à lui reprocher la
 plus petite dépense inutile; je lui amassois
 des trésors; je remplissois ses magasins
 & ses arsenaux; je lui montrois combien
 tout cela alloit le rendre redoutable à
 l'Europe. Est-ce là comme on s'y prend
 pour saper sourdement, comme font les
 sujets rebelles, tous les fondements de
 la puissance du souverain? La conduite
 des ministres est toujours équivoque par
 quelques endroits; je puis dire qu'il n'y
 avoit qu'à gagner pour moi, en appro-
 fondissant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que sa

majesté sentoît toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la suppliant avec les instances les plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguisé de tous les sentiments de mon cœur; je le lui confirmai par ces serments redoutables qu'elle savoit bien que je n'avois jamais faits en vain, & en l'appellant de ces noms qui avoient été de tout temps l'expression de ce que je sentoîs de zele & d'attachement pour ce prince. Je voulois embrasser ses genoux; mais il ne le souffrit pas, afin que ceux qui auroient vu de loin cette posture, ne pussent pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquoit dans son esprit, à ma justification; qu'il se repentoit véritablement d'avoir été si crédule, & qu'il ne se souviendroit de tout ce qui s'étoit passé, que pour mieux sentir l'obligation où il étoit de m'en aimer davantage. C'est ainsi que se passa un entretien si nécessaire à la consolation de tous deux.

Ceux qui connoissent ce que c'est que la cour, jugeront sans peine de tous les mouvements qui agitoient le cœur des courtisans pendant une conversation qui avoit duré plus de quatre heures, & avec quelle attention nos actions & nos gestes étoient observés; car quoiqu'ils ne pussent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le sujet. La manière dont Henri m'avoit reçu le matin, & ensuite fait rappeler, la précaution qu'il

1605.

avoit prise en commençant à m'entretenir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité & de son feu, qui se faisoit appercevoir dans notre démarche & dans toutes nos situations, suffisoient de reste pour les en instruire. Chacun attendoit, suivant ses craintes & ses espérances, quel alloit être le résultat d'un éclaircissement si important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ses papiers, bien résolu de les jeter tous au feu, il sortit de l'allée des Meuriers, en me tenant par la main, & demanda à tout ce monde assemblé quelle heure il étoit. On lui répondit qu'il étoit près d'une heure après-midi, & qu'il avoit été fort longtemps. „ Je vois ce que c'est, dit ce prince, d'un ton qui fit pâlir bien des visages, „ il y en a auxquels il a plus ennuyé „ qu'à moi. Afin de les consoler, je veux „ bien vous dire à tous, que j'aime Rosny „ plus que jamais, & qu'entre lui & moi, „ c'est à la mort & à la vie : & vous, „ mon ami, poursuivit-il, allez-vous-en „ dîner, & m'aimez & servez comme vous „ avez toujours fait; car j'en suis content, „ Bien d'autres en ma place n'auroient plus songé, après cela, qu'à tirer vengeance (12) de tous ceux que sa ma-

(12) Le sieur de Juvigny ou Divigny, gentilhomme François, auteur du mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous. „ Il fut poursuivi, disent les „ mémoires de l'Etoile, „ en sa vie & en ses biens, „ comme criminel de „ lèse-majesté, & pendu „ en effigie à Paris, faute „ de l'original „

jesté venoit de me faire connoître pour mes ennemis. Je rends graces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes secretaïres, & on ne les verra point ici. Je supprime de même une partie de ce qui se dit entre le roi & moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je suis, que cette sorte de vengeance n'est pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laisser aucune inquiétude au roi sur l'incident, au sujet duquel je suis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'esprit de Grillon, de maniere qu'il consentit enfin à recevoir pour sa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en considération de Lefdiguieres, sa majesté avoit donné son agrément (13); ce qui m'attira des remerciements du beau-pere & du gendre. Créquy vint me les faire en personne, & il les accompagna de mille assurances de reconnoissance & d'attachement. Lefdiguieres m'écrivit de

1605.

(13) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Epemon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plaintes de l'injustice prétendue, que lui faisoit ce prince en cette occasion, voulut pourtant que M. de Créquy allât trouver son colonel, à cent lieues de Paris, pour présenter le serment entre ses mains, prendre son attache pour ses provisions, & recevoir ses ordres pour son installation. Le duc d'Epemon le fit languir quelques jours à sa suite, & le fit même demeurer un jour entier à la porte de sa chambre. *Hist. du duc d'Epemon, pag. 212.*

1605.

Grenoble, & renchérit encore sur les termes dont Créquy s'étoit servi. La parenté qui étoit entre nous, se joignant à ce nouveau motif, il n'y a personne qui ne s'attende de nous voir après cela intimement amis; cependant personne ne m'a aussi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnaissance n'est pas une vertu de courtois.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impossible d'y rouvrir la même blessure; c'est tout ce qui soutint mes ennemis dans le désespoir que leur causa l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tarderent pas à revenir à la charge, & (je n'ose presque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remissent le roi dans l'état d'où je venois de le tirer (14). Mais la chose n'éclata pas à

beaucoup

(14) „ Le roi, dit le Je trouve néanmoins plus
 „ Grain, *liv. 7*, avançoit juste le sentiment de ceux
 „ le duc de Sully, en sorte qui ne voient de la part
 „ qu'il retenoit toujours de Henri IV, aucun arti-
 „ une grande autorité sur fice dans les soupçons aux-
 „ lui; & qui fait si ce n'é- quels il se livroit contre
 „ toit point un trait de pru- le duc de Sully. Mais qu'ils
 „ dence, de l'exposer ainsi soient feints ou véritables,
 „ par le roi, à la haine je trouve encore, après
 „ de plusieurs desquels il beaucoup de personnes ju-
 „ le pouvoit bien défen- dicieuses, qu'il faut les
 „ dre, afin de lui en faire mettre au nombre des dé-
 „ appréhender les effets, fauts de ce prince. Dans
 „ s'il forlignoit à son de- la première supposition,
 „ voir „ Cet endroit de on n'y voit qu'une finesse,
 nos mémoires paroît pré- indigne d'un grand prince;
 senter d'abord, de quoi fa- & dans la seconde, une
 voriser cette conjecture, injustice à laquelle on ne

beaucoup près, comme avoit fait la première, parce que l'éclaircissement suivit d'assez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répétition; c'est ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient de temps en temps le plaisir de pouvoir se flatter que je succomberois sous leurs efforts, ils ne tardoient pas à être détrompés avec autant de honte que de rage; & si de mon côté j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires, cette dernière ne fut pas moins complète que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva, & c'étoit encore à Fontainebleau que se fit cette explication, le roi m'envoya chercher de grand matin, & en me prenant par la main, lorsque j'entrai dans sa chambre, pour me tirer vers la croisée qui donne sur le jardin de la reine, parce qu'il avoit à me parler secrètement, il me dit fort haut, en présence de toute la cour qui y étoit assemblée: „ Mon ami, vous ne „ sauriez croire comme j'ai dormi d'un „ bon somme toute cette nuit, pour m'é- „ tre ainsi éclairci & déchargé le cœur „ avec vous „. Il me demanda si je ne sento-
 pas intérieurement la même satisfac-

1605.

sauroit donner pour excuse, la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le prince & le ministre, que le premier passeroit tout à celui-ci, du côté du caractère d'esprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter, en faveur d'une fidélité dé-
 cidée par tant d'épreuves. Cela marque bien auprès des princes même les plus parfaits, l'accomplissement des devoirs les plus essentiels, ne dispense point de la souplesse, ni de la complaisance.

1605.

tion. Je le lui assurai, & qu'il trouveroit toujours en moi la même fidélité.

Au milieu d'une faveur si traversée, ce qui me faisoit voir que le cœur d'Henri étoit toujours pour moi, c'est que dans quelque disposition où on l'eût mis par rapport à moi, il n'en interrompit jamais le cours des bienfaits qu'il avoit coutume de répandre sur moi & sur les miens. J'en eus des preuves parmi les orages même dont j'ai parlé, au sujet de ma fille aînée (15). J'étois en parole avec les Fervagues, pour le jeune Laval, que sa majesté m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, & la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce prince sur la terrasse des capucins, au commencement de cette année, il me re-

(15) Marguerite de Béthune. C'est elle qui pour se venger de sa fille unique, qui avoit épousé, contre sa volonté, Henri de Chabot, produisit en 1645, un garçon de quinze ans, comme vrai fils d'elle & du duc de Rohan, mort sept ans auparavant. „ Plusieurs personnes dignes de foi, „ dit Amelot, qui ont vu „ Tancrede (c'est le nom de ce prétendu héritier de la maison de Rohan), „ à Paris lors du procès, „ m'ont assuré que ce jeune homme avoit le toupet des Rohan; c'est-à-dire, „ un petit bouquet de che- „ veux sur le devant de „ la tête, & des traits remarquables du visage de „ son pere putatif „. A cette anecdote entient une autre, par laquelle on prétend que le duc de Rohan avoit voulu acheter du grand seigneur le royaume de Chypre, & le donner à cet enfant. On disoit encore que son pere & sa mere ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouser à leur fille M. le comte de Soissons, & ensuite le duc de Veymar. Voyez ces curieuses fables dans Amelot de la Houffaye, *art. Béthune*, &c. & *art. Chypre*.

mit encore sur cette matiere. Il m'apprit que les raisons pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par madame sa sœur, à la duchesse de Rohan, & accepté par mon épouse, sans qu'il en eût été informé, & que d'ailleurs monsieur & madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre, plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité, n'étoit pas à beaucoup près aussi riche, mais qui avoit l'honneur d'être son parent si proche, que s'il étoit mort sans enfants, comme cela étoit déjà arrivé à la princesse sa sœur, le duc de Rohan auroit été son héritier pour le royaume de Navarre, & les autres biens des maisons d'Albret, de Foix & d'Armagnac. Il me dit ensuite que pour d'autres raisons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de sentiment; que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avoit déjà disposés; que je retirasse les promesses & les articles dont nous étions convenus; de maniere qu'il parût dans le monde, que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, & qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon alliance; qu'il m'ameneroit lui-même le duc de Rohan me faire son compliment, avec la duchesse sa mere; que je le reçusse comme celui qui devoit être mon gendre dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour

1605.

ce sujet; qu'il feroit faire le contrat en sa présence, & qu'il le signeroit, comme parent des deux côtés.

Je remerciai sa majesté del'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, & de l'honneur qu'elle me faisoit. Tout fut exécuté de la maniere que je viens de dire, & le roi donna au marié pour l'habit & le festin de noces, dix mille écus, & autant à ma fille. J'avois marié l'année précédente, mademoiselle du Marais, fille de mon épouse, de son premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de sa majesté, qu'à celle qu'elle faisoit ordinairement à toutes les filles de la reine, sous le nom de robe de noces, & qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta jusqu'à cinq mille, pour ma belle-fille; & afin que cette somme ne tirât point à conséquence pour les autres, ce prince me manda de Saint-Germain-en-Laye, qu'il falloit l'employer dans un comptant.

Il arrivoit assez ordinairement, qu'après que sa majesté avoit appuré les états de ses fortifications & bâtimens, elle me disoit, en présence des officiers employés pour ces parties, qu'on appelloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année suivante: „ Or, „ bien, voilà mes fortifications & bâti- „ mens résolus: & vous, que faites-vous „ à vos maisons? „ A quoi lorsque je

répondois, comme je ne manquois guere de le faire, que je n'y faisois rien, faute d'argent, il me disoit : „ Or-sus, voyons „ vos plans, & ce que vous y voudriez „ faire, si vous aviez de l'argent „. Il les confidéroit, & après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer ou à y ajouter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

1605.

Ce n'est pas que je n'aie souvent reçu des refus de ce prince; je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me refusa la charge du baron de Lux, que je lui demandai pour mon frere ou pour la Curé. Il me dit qu'il destinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendrait mieux; & pour la Curé, qu'il ne trouvoit pas que cet emploi fût compatible avec la lieutenance de sa compagnie de Chevaux-Légers, & avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déjà. La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de service dans la province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même lettre; l'une pour mon neveu de Melun, & l'autre, pour le même la Boulaye. Il me refusa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services, & m'accorda l'autre; c'est l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si on doit appeller cela un refus : voici de quoi il s'agissoit.

1605.

François
d'Alloué
Des-Ageaux,
ou Des-
Ageois.

Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-roi Des-Ageaux. Cette lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du gouverneur, mais de sa majesté immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de son service, d'ôter ce privilege au gouverneur, afin que le lieutenant-de-roi de cette ville, qu'on a toujours vu jusqu'ici jouer un rôle important dans les temps difficiles, fût en quelque maniere indépendant du gouverneur, & même en état d'y rendre son pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la satisfaction du roi, & au bien de l'état; ce qui faisoit que ce lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce gouvernement, & n'en laissoit au gouverneur, que le titre & l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de se faire restituer cette prérogative; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que Des-Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'eusse de rendre service à mon gendre, je n'osai en faire ouvertement la proposition au roi, la chose avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faisoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes protestantes (16); il n'en auroit pas fallu da-

(16) On voit dans l'histoire de la mere & du fils, le gouvernement de S. Majesté. tom. 1, pag 15, que Henri IV refusa au duc de Sully, qu'il lui avoit fait de-

vantage pour réveiller les soupçons. Je ne voulus d'abord que sonder le gué, ce que je fis assez adroitement, en prenant l'occasion de la maladie de Des-Ageaux pour pressentir sa majesté sur ce qu'elle pensoit de cette place, & c'est par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorsque j'eus reçu la réponse de sa majesté; elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que, disoit-elle, ce ne seroit ni M. de Rohan, ni mon gendre qui seroit toujours gouverneur de cette place; je lui parlois du maire de cette ville, nommé Pousou, qu'elle continuoît dans cette fonction, sur mon attestation. Au reste, Des-Ageaux ne mourut point de sa maladie.

1605.

Avant que de sortir de cet article de mariage & de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au sujet de mademoiselle de Melun ma niece, qu'on parloit aussi de marier en ce temps-là. Comme elle étoit un parti très-riche & très-considérable, la marquise de Roubaix ma tante, l'ayant fait son unique héritière, tous les d'Estrees jetterent les yeux sur elle, pour la

mander par la reine, pour douter de la vérité de ce lui-même, disant que la fait, outre le silence de prudence ne vouloit pas M. de Sully, c'est la facilité avec laquelle ce prince maître de cette place, toute lui accorda le gouvernement de toute la province petite qu'elle étoit. Si quelque chose pouvoit faire même.

1605.

faire épouser à de Cœuvres (17). Ils compterent sur la protection du roi, ou plutôt ils s'en tenoient assurés. Cœuvres étoit fort agréable à sa majesté, & lui touchoit de près, par l'affinité avec ses enfants de la feue duchesse de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose par M. de Vendôme lui-même, à qui le roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre-en-Parisis, & il m'en écrivit de manière à me faire voir qu'il souhaitoit passionnément que l'affaire réussît.

J'écrivis aux parents de la fille, tous Flamands; mais la réponse qu'ils firent, n'étant pas de ces choses qu'on puisse, ni qu'on doive écrire à son maître; je ne lui en fis point; & lorsqu'à son tour, il m'en demanda la raison, je lui dis simplement que les parents de mademoiselle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le roi s'imagina que je les faisois parler; & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquise de Roubaix, du prince & de la princesse de Ligne, de la princesse d'Epinoy, de la comtesse de Barlaymont, des comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit: & Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maison d'Es-

(17) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, duc & pair, & maréchal de France.

trées, ils la tenoient au-deffous d'eux (18).

„ Je vois bien, dit ce prince, avec quel-
 „ que colere, qu'il n'y faut plus penser,
 „ ayant affaire à tous ces glorieux fots
 „ de Flamands, que vous m'avez nom-
 „ més,,. Effectivement la chose n'alla
 pas plus loin; sa majesté ne s'en étant
 plus voulu mêler.

1605.

(18) La maison d'Estrées est pourtant incontestable-
 ment de la plus ancienne noblesse de Picardie; consul-
 tez nos généalogistes.

Fin du cinquieme Volume.



TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans ce cinquieme Volume.

A.

- | | |
|---|--|
| <p>ACHMET, empereur des Turcs, succède à Mahomet III. Troubles à Constantinople à son avènement, 271.</p> <p>AGEAUX (François Alloué Des-), lieutenant-de-roi à Saint-Jean d'Angeli, 142.</p> <p>ALBRET (d'), cas où des biens de cette maison auroient passé en celle de Rohan, 339.</p> <p>ALEXANDRE (le pere), jésuite, est un des envoyés pour travailler au rappel de sa compagnie, 81.</p> <p>ALEXANDRE, fils naturel d'Henri IV, est reçu dans l'ordre de</p> | <p>Malte, 269. N. 17.</p> <p>ALGER. Voy. ESPAGNE.</p> <p>AMOUR, combien cette passion est dangereuse pour les princes, 198, 201.</p> <p>ANCEL (Guillaume), maître d'hôtel du roi, résidant à Vienne, 314.</p> <p>N. 9.</p> <p>ANCRAGES (droit d') établi malgré les remontrances de Sully, 53.</p> <p>ANGLICANS. Conférences entr'eux & les Puritains, 244.</p> <p>ANGLETERRE & ANGLOIS. Conjuraton de quelques Anglois contre le roi Jacques, 35.</p> <p>Les Anglois profitent de</p> |
|---|--|

l'interdiction du commerce entre la France & l'Espagne, 229. *Voy.* TRAITÉ.

ANSPACK (le prince d'), 328.

ANTECHRIST, dogme du pape Antechrist proposé au synode de Gap, 57.

ARCENAL. *Voy.* SULLY.

AREMBERG (le comte d'), revient à Windsor, 27. Délais que Jacques lui fait essuyer. Il continue de cabaler à Londres, 34.

ARGOUGES (Florent d'), trésorier de la maison de la reine, 144. N. 1.

ARMAND (le pere), jésuite, travaille utilement au rétablissement de sa société en France, 292.

ARTOIS (comtes d'), la suzeraineté du comté de Saint-Paul est disputée entre eux & les comtes de Boulogne, 268.

AUBETERRE (N. d'), 327.

AUBIGNÉ (M. d'), 168.

AUGUSTINS réformés, institués, 59.

AVIGNON, contesta-

tion sur le pont de cette ville, entre le pape & le roi de France, terminée à l'avantage du roi, 263.

AUVERGNE (comte d'), 56. Procès qu'il perd contre la reine Marguerite pour la succession de Catherine de Médicis, 158; entre avec l'Espagne dans un complot pernicieux contre l'état & la personne de Henri IV, 161. N. 6. Il demande pardon au roi, & reprend encore ses menées avec l'Espagne, 180. Ses irrésolutions & ses terreurs, 183. Sa retraite à Vic, 186. Lettre qu'il en écrit à Sully, & qu'il en reçoit, 188. Comment il est arrêté, 191. N. 15. Il est condamné, 273. Sa peine est commuée, 276. Il cherche à s'échapper de la Bastille, 278.

B.

BAILLEUL, maison, 19. N. 2.

BAR (la duchesse de), sa mort, 76; particularité sur sa mort, 76. N.

2. Son éloge, 77. N.

où inhumée , 77. N.
Son hôtel à Paris , 78.
N. *Voyez* SULLY (Ma-
ximilien de Béthune ,
marquis de Rosny, duc
de).

BAR (le duc de) ,
motif de son voyage à
Rome , 77. N.

BARBARIE. *Voyez*
ESPAGNE.

BARLAYMONT (com-
tesse de) , 344.

BARRAULT. (Émeric
Gobier de) , ambassa-
deur de France en Es-
pagne , travaille à dé-
couvrir la trahison de
l'Hôte , 109-115. Trait
de fermeté de cet am-
bassadeur , 109. N. 19 ;
est instruit de la trahison
de l'Hôte , 112. Il en
donne avis à Henri IV ,
115 , ne croit point Vil-
leroy coupable , 123.

BARREAU. *Voyez*
SULLY.

BEAUMONT (Christo-
phe de Harlay , comte
de) , 10. Il continue à
donner avis de l'état des
affaires en Angleterre ,
27. Avis utile qu'il don-
ne de Londres , 26. Il
sert utilement dans l'af-
faire de la défense du

commerce avec l'Es-
pagne , 231 , dans celle du
traité de l'Espagne avec
l'Angleterre , 247.

BEAUPRÉ (Saint-Ger-
main de) , agit dans le
synode de Gap pour
faire supprimer le dogme
du pape Antechrist , 57 ,
58.

BELIN , (Geoffroi de
Saint) , évêque de Poi-
tiers. Sa lettre justifie
le duc de Sully dans
l'affaire du college de
Poitiers , 286-292-293.

BELLEFONDS , est fait
gouverneur de Caen ,
56.

BELLEGARDE (Roger
de Saint-Larry , duc de) ,
veille à la sûreté de la
Bourgogne contre l'Es-
pagne , 317. Ses liai-
sons avec Sully , 178.
Il est mêlé dans les in-
trigues de la cour , 317.

BELLIEVRE (Pompon-
ne de) , 124. Il sollicite
le chapeau de cardinal
pour MM. de Villars &
de Marquemont , 127.
L'un des commissaires
dans l'affaire de l'inter-
diction du commerce
avec l'Espagne , 230 ,
dans celle de l'acquisti-

tion du comté de Saint-Paul, avec les comtes d'Artois, 268.

BERGERAC. Services rendus par cette ville à Henri IV, 61.

BERINGHEN (Pierre de), 54, 314.

BERSOT, l'un des ennemis de Sully à la cour, 322.

BONTEMS, 80.

BORGIA (D. Inigo de), conduit des troupes Espagnoles en Flandre, 42.

BOUCAULT, président de la cour des aides de Montpellier, 162.

BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), ses brigues à la cour du Palatin, à Londres, & dans les assemblées des Calvinistes François, 56, 129, 159, & avec Lesdiguières, 166. Il se fixe à la cour de l'électeur Palatin, 174, promet du secours aux Flamands & les trompe, 239.

BOULAYE (Charles Echallard de la), 340, 341.

BOULOGNE (comtes de), seigneurs suzerains du comté de Saint-

BOURBON (Alexandre de). Voyez ALEXANDRE fils, &c.

BOURG (N. Du). Avis qu'il donne de Lesdiguières, 166.

BRIARE (canal de), pourquoi entrepris, commencé, 227. N. 5.

BROC (du), lieutenant du prévôt, laisse échapper l'Hôte, 117.

BROCK, (George) est mis à mort par ordre du roi Jacques, 35. N. 6.

BRUNSWICK (duc de Lunebourg), 27.

BUFALO, cardinal, nonce du pape, 231-236-247, est instruit des desseins de Henri IV, 255.

BUQUOY, (comte de), refuse l'alliance du marquis de Cœuvres pour mademoiselle de Melun, 344.

BUZENVAL (Paul Choart de). Amitié qu'a pour lui le conseil des Provinces-Unies, 240.

C.

CADSANT (isle de), sa prise, 237.

- CALIGNON** (N. de), admis au conseil sur le rétablissement des jésuites, 82, à celui pour la vérification des rentes, 217.
- CANADA**, colonie qu'on y envoie, 73.
- CANAUX** pour la jonction des rivières. Combien utiles, 214, 215. N. I.
- CANAYE**, (Philippe de Fréne), ambassadeur à Venise. 261.
- CAPUCINS** (les), brouillent les Protestants avec les Catholiques chez les Grisons, 260.
- CAPUCINES**, instituées, 59.
- CARDINAUX** français promus, 127.
- CARMES-DÉCHAUSÉS**, établis en France, 59.
- CARMÉLITES** instituées, 59.
- CARON** (le), agent des Provinces Unies à Londres pour la paix, 245.
- CASTILLE**, receveur général du clergé, est accusé de malversation, 212.
- CATHERINE** de Mé-
- dicis. Ses dispositions testamentaires en faveur de ses filles; valeur de sa succession, 158.
- CATHOLIQUES** des ligues Grises tiennent leur assemblée dans la ville de Bade, 260.
- CAUMARTIN** (Louis le Fevre de), est appelé au conseil sur le rétablissement des jésuites, 82, commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de S. Paul, 267.
- CAZAL** (Alphonse), député par l'Espagne à l'assemblée des ligues Grises à Coire; y échoue; 262.
- CÉCIL** (Guillaume), s'oppose qu'on donne du secours aux Etats-Généraux, 11. Il continue à appuyer le parti Espagnol, 33 35. Il se déclare enfin malgré lui pour le traité d'alliance entre la France & l'Angleterre, 37.
- CHAMBRE DE JUSTICE** établie 218.
- CHAMBRE DES COMPTES**, s'oppose à la vérification des rentes, 217.
- CHANTILLY**. Séjour

ordinaire de Henri IV se plaint du synode de dans le printemps, 102, Gap, & établit plusieurs ordres religieux, 58.

CHARITÉ CHRÉTIENNE Promotion de cardinaux, dans laquelle il a égard aux recommandations du duc de Sully, 126. Il s'emploie pour la conclusion du traité de commerce avec l'Espagne, 231. Il favorise les desseins de Henri IV contre l'Espagne, 255.

CHARLEMAGNE, empêcha que les ordres religieux ne se multipliasent trop en France, 270. N. 18, pag. 271.

CHARLES V, roi de France, son regne proposé pour modele d'un bon gouvernement, 226. N. 4.

CHASTES (Aimar de), employé dans l'affaire de l'interdiction du commerce avec l'Espagne, 230.

CHATEAU GUAY (madame de), maîtresse du comte d'Auvergne, 187.

CHATEAUNEUF (Charles de l'Aubépine, marquis de), appelé au conseil sur le rappel des jésuites, 82; est du conseil pour la vérification des rentes, 217.

CLEMENT VIII, s'intéresse pour le rappel des jésuites en France,

CLERGÉ DE FRANCE, se déclare contre les jésuites, 94.

COCHÉFILET (maison de) distinguée, 19. N. 2.

CŒUVRES (François Annibal d'Estrées, marquis de), motif de sa haine pour le duc de Sully, 320. Pourquoi il ne put obtenir mademoiselle de Melun en mariage, 343, 344.

CÔME, fort bâti sur ce lac par les Espagnols, cause des troubles, 298.

COMMERCE. Edits ruineux pour le commerce accordés par Henri IV, 44, 220. Combien lui

est utile la jonction des rivières, 214. N. 1, & la construction des che-

- mins royaux, 215. N. Interdiction du commerce avec l'Espagne, 220. Suite de cette affaire, 228, rétabli par un traité de commerce, 230.
- CONCHINE ou CONCHINI, 139.
- CONDÉ (Henri II de Bourbon, prince de), se joint aux séditieux, 129.
- CONNÉTABLE de Castille passe en France; extrait de son compliment à Henri IV, sur l'accord entre l'Espagne & l'Angleterre, 247, 248.
- CONSEILS EXTRAORDINAIRES établis, pour quoi, 208.
- CONSTANT, 168.
- CONSTANT, courier du cabinet, 290.
- CONTY. (François de Bourbon, prince de), 327.
- CONVERSATIONS entre Henri & Sully à son retour de Londres, 25, 26, sur la soie & les manufactures, 63, contre le rappel des jésuites, 87, sur les dépenses de ce prince, & ses chagrins domestiques, 129, 133,
- entre Sully & la marquise de Verneuil sur sa mauvaise conduite, 193-197. N. 17, 18. Grande & importante conversation entre Henri & Sully, dans laquelle ils se raccommodent, 317-322.
- COTTON (Pierre), employé pour le rétablissement de la société en France, 81. Il rend visite à Sully, 97. Traits de sa vie, 97. N. 12, & de l'amitié de Henri IV pour lui, 98. N. Il s'unit aux courtisans contre Sully, 283, 284. Grand démêlé entre Sully & lui, au sujet du college de Poitiers, où il est convaincu de calomnie, 284-293. Ils sont raccommodés, 294. Il dessert Sully dans l'affaire de Grillon, 306.
- CORDIER (N. le), donne avis du complot de d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, 279, 280.
- COURTISANS, flattent Henri IV sur son amour pour mademoiselle d'Entragues, 276, cabalent

balent avec les jésuites
contre Sully , 283.
Courtisans qui tenterent
à faire disgracier Sully ,
220, 222.

CRÉQUY Charles de),
est fait mestre de camp
durégiment des gardes,
336. N. 14.

CREVECŒUR MONT-
MORENCY, est déchu de
son gouvernement de
Caen , 55.

CUMAN , entrepre-
neur des manufactures,
63.

CUSCO (roi de). Sa
promesse au conseil de
Madrid, 39.

D.

DANEMARCK (Anne
de), reine d'Angleter-
re , 19-27. Son arrivée
à Londres, 32. Elle y
change tout d'un coup
de manieres & de poli-
tique, 32.

DARIUS. Trait de ce
prince & de Zophite,
75-97.

DAUPHIN (monieur
le), est mené à Fontai-
nebleau , 269.

DESBORDES , député
général des Protestants,
58. N. 14.

Tome V.

DESCARTES vient en
France, 113.

DEUX-PONTS. (Jean II,
duc de), 328.

DOMAINE DU ROI
Abus à corriger dans
cette partie, 213.

DORIA (Charles),
commande les galeres
d'Espagne dans la Mé-
diterranée, 38.

DOURLACK (prince
de Bade), calomnié d'in-
telligences criminelles
avec Sully, 328.

DROUART, destitué
de son emploi, 219.

E.

ÉCLUSE (r) siege
& prise de cette place,
237-241. N. 8.

ÉDITS. Petits édits
accordés aux particu-
liers, dommageables au
commerce, 220.

ENBALT (prince d'),
calomnié d'intelligences
criminelles avec Sully,
328.

ENTRAGUES (Fran-
çois de Balzac d'). Suite
de ses brigues, 159 ,
se fait donner le bâton
de maréchal de France,
180. N. Il est arrêté,
191. Anecdotes sur les

G g

- amours de ses filles , 201. N. 20. A quoi con-
damné , 196. Sa peine
est commuée , 276. Il
écrit un mémoire pour
sa justification , 279 , est
contraint de subir un in-
terrogatoire , 280.
- EPERNON (Jean-
Louis de Nogaret de la
Valette , duc d') , traité
favorablement par Hen-
ri IV , 176. Chûte mal-
heureuse qu'il fait , 178.
Ses liaisons avec Sully ,
327. Affaire pour la mes-
sure de camp des gardes
entre lui , Sully & Gril-
lon , 303 , terminée , 335.
Sa hauteur avec le mar-
quis de Créquy , 336.
N. 14.
- EPINOY (Hyppolite
de Montmorency , prin-
cesse d') , refuse son con-
sentement au mariage du
marquis de Cœuvres
avec mademoiselle de
Melun , 344.
- ESCURS (Pierre
Fougeu d') , 159 , 179.
- ESPAGNE & ESPA-
GNOLS. L'Espagne entre
dans la conspiration des
mylords , contre Jac-
ques & autres brigues ,
102 , 103 , tente à s'em-
parer de la Barbarie &
peut-être d'Alger , 39.
Sa flotte est battue par les
Hollandois , 38 ; suite de
la guerre dans les Pays-
Bas , 42. Part qu'a le
conseil de Madrid dans
la trahison de Nicolas
l'Hôte , 110. Commer-
ce , est interdit avec l'Es-
pagne , 220. Suite de
cette affaire , 228. Suite
de la guerre dans les
Pays - Bas. Dépenses
qu'elle coûte à l'Espa-
gne , 237. Les Espa-
gnols entament un ac-
cord avec l'Angleterre ,
241 , qui est enfin cor-
clu , 246. Origine de la
grandeur de cette cou-
ronne , 251. Places dont
elle s'empare , 255.
Commencement de ses
différends avec les Gri-
sons , 259.
- ESTRÉES (d') , mai-
son , 345. N. 19.
- ETOFFES. Etablisse-
ment des manufactures
d'étoffes de soie , 63.
Considération sur cette
matière , 67 , 68.
- F.
- FAY (Bac de) , 119.
- FERRIER , ministre

protestant, l'un des séditionnaires, 58.

FERRIERE (La), calviniste mal intentionné, 172.

FERVAQUES (André d'Alegre, comtesse de), cherche à marier son fils à mademoiselle de Sully, 56, fait rompre ce mariage, 339.

FINANCES & FINANCIERS, & gens de plume, leur haine contre Sully, 321. Luxe & magnificence des gens d'affaires, 69. Diverses opérations sur les finances, 211-215-219.

FLECHE (la), château donné aux jésuites, 102.

FLESSINGUE. Haine des habitants contre les Anglois, 245.

FORGET, l'un des ennemis de Sully à la cour, 320.

FRANCE. Fertilité & autres avantages de ce royaume, 64-65.

FRANCHESSES (D. Juan-Idaïque). Ses correspondances avec Nicolas l'Hôte, 109.

FRESNES, motif de sa haine contre Sully, 320.

FUENTES (comte de),

continue à cabaler contre la France, 42. Il échoue à l'assemblée de Coire, 262.

G.

GAP, synode où les Calvinistes proposent le dogme du pape antechrist, 57, 58.

GENEVE, entreprise sur cette ville manquée par le duc de Savoie, & suivie d'un traité de paix par la médiation des Suisses, 40.

GIEZ, est du complot de d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, 279.

GONTHIER (le pere), jésuite. Son caractère, 81; il sollicite des lettres du roi pour leur rétablissement, 283.

GRAMMONT (Antoine II, de), 327.

GRANDE-BRETAGNE, nom donné à trois royaumes réunis sous le nom d'Angleterre, 244.

GRAS (Le), trésoriers du conseil pour la vérification des rentes, 217.

GREY (mylord), confère avec le roi Jac-

ques , 35.

GRILLON (Louis Ber-
ton de). Aventure à
Charbonnières , qui le
rend ami de Sully , 296.
N. 8. Traits sur son ca-
ractère , 298. Affaire
pour la mestre de camp
des gardes entre Sully &
lui , met ce ministre à
deux doigts de sa perte ,
301. Traits de son hu-
meur fantasque & arro-
gante en parlant au roi ,
302. L'affaire de mestre
de camp est terminée ,
334.

GRISONS. Origine de
leurs différends avec
l'Espagne , 259. Suite
de cette affaire : ils se
déclarent contre l'Espa-
gne , 262.

GUILLOUAIRE , agent
du comte de Soissons ,
267.

GUISE (Catherine
de Cleves, duchesse de),
agrémens de sa société .
137.

GUISE (Charles de
Lorraine, duc de), aven-
ture entre lui & Grillon .
296. N.

H.

HAN (Charles du),

fermier général des cinq
grosses fermes , 219.

HARLAY , (Achille
de) , s'oppose au réta-
blissement des jésuites ,
82. N. 4.

HEBERT (Charles) ,
continue ses brigues à
Milan , 42.

HENRI IV. Faute de
ce prince de n'avoir pas
donné carte blanche à
Sully , 10. Formule de
traité d'alliance entre lui
& le roi d'Angleterre , 14.
Ses présens au roi , à
la reine & à la cour
d'Angleterre , 20-38. Il
fait un voyage à Liessé ,
23. Caresses de Henri à
Sully à son retour de
Londres , & entretien
public où il le loue &
le justifie contre le com-
te de Soissons , 25. Ses
entretiens secrets avec
Sully sur l'objet d'une
ambassade , 30. Il fait
des pensions aux princi-
paux seigneurs Anglois ,
& au roi , 38. Mesures
prises contre les brigues
d'Espagne à Londres ,
39. Il rétracte l'édit qu'a-
voit surpris le comte de
Soissons , & soutient
Sully contre le ressentiment

ment de la marquise de Verneuil, 46, 47. Convention secrete entre le roi, le ministre, & les cours souveraines, sur les petits édits, 48. Il soutient M. de Sully contre le comte de Soissons, 50-53. Il entreprend de supprimer la chambre des requêtes dans tous les parlements; parlements où il la supprime, 55. Pourquoi il visite la Normandie, 55, ne passe pas Caen, dont il ôte le gouvernement à Crevecoeur Montmorency, qu'il donne à Beliefonds, 55; tombe malade à Rouen, N. 10. Nouveaux mécontentements qu'il essuie de la part du duc de Bouillon & des Protestants, 56 & *suiv.* Il donne le gouvernement de Poitou à Sully, 60, 61, établit des manufactures d'étoffes de soie : conversation entre lui & Sully à ce sujet, 63-71-72. Il va dîner chez Zamet; sa dépense à la chasse, au jeu & en maîtresses, 72, envoie une colonie en Canada, 72. Jettons

que lui présente Sully, 75. Il est touché de la mort de la duchesse de Bar, en porte le grand deuil, 77, le fait porter à sa cour, 77, 78. Sa réponse au nonce sur cette mort, 77. N. Il charge Sully de la discussion des effets de cette princesse, 79, dont il dispose, 79. Il travaille au rétablissement des jésuites, 80, 81. Raisons pour lesquelles il les rappelle malgré les raisons & les conseils de Sully, 93-95, auquel il promet toutes sortes de satisfactions de leur part, 96. Il leur donne la Fleche, 102. Séjour de ce prince à Chantilly, 102. Il découvre & poursuit la trahison de Nicolas l'Hôte, 109. Maniere dont il traite Villeroy, 116. Il lui rend ses bonnes grâces & le console, 119. N. 22. Il envoie ses cardinaux au conclave, 126. Fréquentes visites qu'il fait à Sully à l'arsenal; conversation singulière sur ses chagrins domestiques, 129. Il se fa-

che de la fermeté de Sully, 130, lui en fait excuse, 132, lui confie ses déplaisirs sur la reine & la marquise de Verneuil, 133. Lettre de reproche qu'il écrit à la marquise, 133. N. 26. Il lui demande la promesse de mariage, qu'elle lui refuse, 135. Agréments qu'il trouvoit dans son commerce, 136, 137. Défauts & caractère qu'il reproche à la reine, 141. Il ne suit point le conseil que lui donne Sully, 139, & l'engage à employer les voies de la douceur, 142. Il se raccommode par Sully, & se rebrouille de nouveau avec la reine, 145. Il ne peut se résoudre à agir en maître dans sa maison, 146. Sa foiblesse pour madame de Verneuil, dont les artifices mettent Sully en danger de perdre la confiance de Henri IV, 151. Sa santé souffre de ses chagrins, 157. Il fait rendre justice à la reine Marguerite, sur les biens de sa mere, 158, 159. Il travaille à prévenir les complots du comte d'Auvergne avec l'Espagne & les Calvinistes contre lui, 159-161. & projette avec Sully un voyage au midi de la France, que les courtisans font rompre, 163-165. Il envoie Sully en Poitou, 166, se fait rendre la fameuse promesse de mariage, à quel prix. 180. N. 14. Il fait arrêter le comte d'Auvergne, 182-190. Réponse qu'il fait à la comtesse d'Auvergne, 191. N. 15. Il fait aussi arrêter d'Entragues & la marquise de Verneuil, 191. Il ne peut se résoudre à éloigner la marquise, & pardonne, à cause d'elle, aux deux coupables : particularités sur ce sujet, 193. N. 17. Ses amours, 198-201. Galanteries de ce prince, & périls qu'il court en allant voir ses maîtresses, 201. N. 20. Il dépose son argent à la Bastille, 205. Discours qu'il tient en plein conseil à cette occasion, 206, 207. Il entreprend la vérification

des rentes, 208, établit une chambre de justice, 218. Talens de ce prince pour le gouvernement, 223. Il interdit mal-à-propos le commerce avec l'Espagne, 228, & répare cette faute par un traité de commerce, dont il récompense le cardinal Bufalo, 230-233. Il continue à appuyer secrètement les Provinces-Unies, 240; communique à Sully le compliment que l'ambassadeur lui avoit fait; demande à Sully son avis, 246-249. Réception qu'il fait à l'ambassadeur d'Espagne, 254. N. 14. Il s'attache les princes d'Allemagne; sa réception à l'ambassadeur du duc de Wirtemberg, 256. Il se remet en possession du pont d'Avignon, 263-266, achete du comte de Soissons le comté de Saint-Paul, 267, fait recevoir son second fils naturel dans l'ordre de Malte, 269. Bâtimens qu'il fait construire pour ses manufactures, 270. Il se rengage avec la marquise de Verneuil; motifs qui l'engagent à pardonner aux comtes d'Auvergne & d'Entraignes, &c. 273-275. Vrais ou faux motifs de cette clémence, 275-278. Il se brouille de nouveau avec la reine, 277. Il accorde aux jésuites la démolition de la pyramide, 280. N. 4. Il rend justice à Sully dans son grand démêlé avec le P. Cotton, pour le college de Poitiers, 283. N. 5. Coup d'œil juste de ce prince sur la physionomie, 284. N. 6. Il recommande Sully avec le P. Cotton, 294. & avec d'Epernon, 300. Il se porte à une résolution violente, 304. Sa réponse à Sully, 311. Il reconnoît son tort, & cherche à se raccommoder avec Sully, 314. Explication & conversation intéressante qu'ils ont ensemble, 317. Défauts dans ce prince de trop aimer la raillerie & les bons mots, 322, & d'ajouter trop aisément

foi aux faux rapports, 325. Il rend toute son amitié & sa confiance à Sully, le justifie en présence des courtisans, 332-338, lui fait justice de ses calomniateurs, 336, se brouille & se réconcilie une seconde fois avec lui, 337. Jugement sur cette conduite, 336. N. 15. Il conclut le mariage de mademoiselle de Sully avec le duc de Rohan, 339, 340. Présents qu'il fait aux nouveaux mariés, 340. Gratifications & graces qu'il accorde à Sully, 340. Autres qu'il lui refuse pour son frere & pour son gendre, 342, 343. Il fait demander mademoiselle de Melun pour le marquis de Cœuvres, & est refusé par les parents, 343, 344.

HENRIOT, comment reçu de M. de Sully, 68. N. 14.

HESSE (Guillaume landgrave de), 328.

HOSPITALIERS du pont d'Avignon, en divertissent les fonds, 265.

HÔTE (Nicolas l').

Son caractère, ses intelligences avec les secretares d'état Espagnols, 109. Histoire de sa trahison découverte par Rafis, 111. On cherche à l'arrêter, 113. Il se sauve, 117, 118, & se noie dans la Marne, 120. Particularités sur cette affaire, 120. N. 23.

J.

JACQUES STUART, roi de la Grande-Bretagne, signe un formulaire de traité, 14. Audience de congé; caresses & promesses qu'il fait à Sully, 20. Sa haine contre les jésuites, 21. Présents réciproques, 22. N. 3. Craintes de ce prince sur l'arrivée de l'ambassadeur d'Espagne à Londres, & ses irrésolutions, 27-33-34. Sa clémence dans le châtiment des conjurés contre lui, 35, 36. Nouveaux troubles à sa cour; il chasse les jésuites de ses états, 34. N. 5. Il envoie à Sully le traité signé, 37. Il profite de l'interdiction du commerce entre la France

ce & l'Espagne, 230, puis cherche à terminer ce différend, 231, 232, se laisse aller à un accord avec l'Espagne, contraire à son traité avec Henri IV, 241-246. Il fait prendre à ses états le nom de Grande-Bretagne : mauvais effet de son esprit de pacification, 246. Il moyenne un traité avec l'Espagne, 247, effet d'une parole de ce prince à la louange de Sully, 327.

JANISSAIRES (les), obligent Mahomet III à chasser la sultane mere, 43, & Sinan Bacha, 271.

JEANNIN (René), travaille pour le rappel & le rétablissement des jésuites, 82, est commis à la vérification des rentes, 217.

JÉSUITES. Affaire de leur rétablissement. Conseils assemblés sur ce sujet, raisons pour & contre ; conditions de ce rétablissement, & autres particularités, 80 & *suiv.* Ils sont justifiés sur leur attachement à la ligue, 93, recherchent la protection de Sully,

Tome V.

99. Réflexions sur ce sujet, & éloge de cette société, 99. N. 13. Sentiments de quelques jésuites sur la grace, sur l'autorité du pape, & sur la confession, 101. Mémoire contre leur politique, 102, 103. Ils brouillent les Catholiques avec les Protestants Grisons, 159. Ils obtiennent la démolition de la pyramide, 280. N. 4. Haine qu'ils portent à Sully, & autres particularités à ce sujet, 282.

Ils sont refusés dans la ville de Troyes, 283. Grand démêlé entre eux & Sully, au sujet du college de Poitiers, 283 & *suiv.* N. 5. Leurs cabales avec les courtisans contre Sully, 294-304.

JETTONS d'or & d'argent présentés à Henri IV par Sully, 75, 76. N. 1.

JEU. Passion & dépenses de Henri IV pour le jeu, 72.

IF (isle & château d'). Desseins de l'Espagne sur cette isle, 41.

IGNACE, travaille utilement au rétablisse-

Hh

ment de la société en France, 81.

IGNORANTS (freres) institués, 59.

INDES. Remarques sur un établissement de colonies aux Indes, 73. N. 17.

INVALIDES (soldats). Etablissement pour eux, 223. N. 3.

JOYEUSE (le cardinal de), conseille à Henri IV de donner le gouvernement de Poitou à Sully, 60, est envoyé à Rome pour le conclave, 126.

ISLOT (fort de l'), construit sur l'Escut par les Espagnols, 246.

ITALIE. Henri IV s'en attache les princes, 248.

JUVIGNY ou DIVIONI, l'un des calomniateurs de Sully, 322. Son mémoire, 325. Il est puni, 334. N. 12.

K.

KAINLOS, s'attache au parti de la France, 33.

L.

LANGRES, refuse de

recevoir les jésuites, 283.

LANGUEDOC. Cette province est un ancien fief de la couronne non aliéné, 265.

LAVAL (Guy, comte de). On propose de le marier à mademoiselle de Sully, 56. Ce mariage est rompu, 339, 340.

LAVARDIN (Jean de Beaumanoir de), est fait gouverneur du Maine & du Perche, se démet du gouvernement de Poitou en faveur de Sully, 60.

LAURENS (André du), médecin de Henri IV, 76. N.

LENOX (comte de). Sully lui fait des présents, 22.

LÉONOR (la), haïe du roi Henri IV, 141.

LESDIGUIERES (François de Bonne de), est accusé d'intelligence avec Bouillon, 166; remercie Sully d'avoir fait obtenir au marquis de Créquy la mestre de camp du régiment des gardes, 335.

LIBELLES SATYRIQUES contre le gouver-

nement, communs sous le regne de Henri IV, 324.

LIGNE (l'amiral , prince de), refuse mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres, 344.

LIGUE. Faction puissante en Europe , se conduisant par les principes de la ligue , 103, adoptés aussi par une grande partie de la cour & du conseil de Henri IV, 282. Motif de la haine qu'elle portoit à Sully 320.

LOIRE. Utilité de sa jonction avec la Seine & la Saone , 214.

LOMENIE (Antoine de Brienne de), secrétaire d'état , 118.

LONDRES. Honneur qu'elle fait à Sully à son départ , 22. Troubles qui y surviennent 34.

LONGUET, l'un des ennemis de Sully à la cour , 322.

LORRAINE (maison de). Occasion où les princes de cette maison ont rendu de bons offices à Sully , 313-327.

LORRAINE (Charles de), s'accommode avec Henri IV sur les meubles de la duchesse de Bar , 80.

LUNE (D. Sanche de), commande un corps de troupes Espagnoles en Italie , 42.

LUSSAN, est pardonné , 171.

M.

MADAME (Catherine de Bourbon), duchesse de Bar. Sa mort , 76. Particularités sur sa mort , sur son caractère , sur la dispense de son mariage , 76. N. 2. Discussion au sujet de sa succession , 79.

MAHOMET III. On l'oblige de chasser la sultane sa mere ; sa mort , 43.

MAISSES (André Hurault de), se trouve au conseil sur le rétablissement des jésuites , 82. L'un des commissaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul , 268.

MAIUS ou MAIO, (Laurent), jésuite , s'emploie utilement pour le rétablissement de sa

compagnie en France ,
81. N. Promesse qu'il
fait à Henri IV au nom
de la société , 94.

MALICORNE, se dé-
met du gouvernement
de Poitou, 60.

MARAIS (mademoi-
selle du); belle-fille du
duc de Sully , mariée
par Henri IV à la Bou-
laye, 340.

MARGUERITE DE VA-
LOIS. La justice lui est
rendue contre le comte
d'Auvergne, sur la suc-
cession de Catherine de
Médicis , 158. N. 5.
Eloge de sa modération
& de son désintéresse-
ment, 158.

MARIE de Médicis,
reine de France. Ses
présents à Sully & à son
épouse, 76. Chagrins
qu'elle cause au roi par
sa mauvaise humeur, sa
jalousie, &c. 134. Gra-
ces qu'elle se fait ac-
corder, 144-151. Sa
haine pour la marquise
de Verneuil, 144. Elle
écrit une lettre de sou-
mission à Henri IV, 145.
Ils se réconcilient & se
brouillent de nouveau,
146, 147. Elle cher-

che querelle à Sully,
148.

MARKHAM (mylord),
conspire contre le roi
d'Angleterre, 35.

MARQUETS (des),
80.

MARSEILLE, souleve-
ment qui y arrive sur
la défense du commerce
avec l'Espagne, 229.

MEURIERS cultivés
en France, 63.

MEUSE. Utilité de sa
jonction avec la Saône,
214.

MILICE. Réglements
pour la milice, 222.

MOLINA, jésuite ,
101.

MONT (du) ou des
Monts, envoyé en Ca-
nada, 73. N. 17.

MONTBAZON (Her-
cule de Rohan, duc
de), 327.

MONTIGNY (François
de la Grange de), 327.

MONTMARTIN, traite
du gouvernement de
Poitou pour Sully, 63.
Employé utilement au-
près des Grisons dans
la Valteline, 262.

MONTMORENCY
(Henri de), favorise
le rappel des jésuites,

81, est employé à lever la défense du commerce entre la France & l'Espagne, 230.

MOREILLES (abbaye de), donnée au neveu de Sully, 341.

MORGES. Avis qu'il donne contre Lesdiguières, 166.

MOUSSY (le pere), jésuite, s'intrigue dans l'affaire de Poitiers, 293.

MURAT, trésorier de France, contribue à la détention du comte d'Auvergne, 182.

N.

NÉRESTAN (Philibert de), capitaine des gardes, fait arrêter le comte d'Auvergne, 190.

NORTHUMBERLAND (comte de). Présents qu'il reçoit, 23. Insulte qu'il fait au colonel Verro, 35.

O.

OLIVARI (Séraphin), obtient le chapeau de cardinal, 127. N. 25.

ORANGE (Maurice de Nassau, prince d'), prend Cadix, 237,

assiège l'Ecluse, qu'il prend enfin, 327.

ORANGE (princesse d'). Présent qu'elle reçoit, 239.

ORBITELLO, pris par les Espagnols, 255.

ORDRES religieux; pourquoi on a permis l'établissement de tant d'ordres religieux en France; s'ils sont utiles à l'état, 270. N. 18.

ORELADOUX (mylord), Écossais, 20.

ORNANO (Alphonse d'), 327, est intéressé dans l'édit du droit d'ancrage, 53-61.

OZERAI (l'), valet de chambre de Henri IV, 83.

OSSAT (Arnaud d'). Mémoire qu'il présente au roi contre Sully, 93. Chef d'accusations de ce mémoire, 104. Sa justification; particularités sur sa naissance, sa vie & sa mort, 104 & *suiv.* N.

OSTENDE, attaquée en vain par les Espagnols, 237. Prise de cette place, 241. Sa résistance épuise l'Espagne, 242.

OVAL ou D'AUVAL,

courier de France à Londres, 238.

P.

PALATIN (l'électeur), continue à soutenir Bouillon, & cherche en vain à le faire appuyer par le roi Jacques, 57.

PALOT, receveur général, destitué, 44.

PANFOU, maison appartenante à Sillery, 293.

PANGEAS (madame de) donne un mémoire exact des effets de Madame, 79.

PAPES. Politique du pape uni avec l'Espagne & les jésuites, 90 & *suiv.* Le pape exclu de la possession du pont d'Avignon, 263-266.

PARABERE sert utilement le roi, 168.

PARASIS, l'un des accusateurs de Sully, 322.

PARFAIT, officier de la bouche de Henri IV, 31.

PARISIÈRE (N. de la), député à Henri IV par la ville de Poitiers dans le démêlé de Sully,

avec le P. Cotton, 291.

PARLEMENT DE PARIS, s'oppose au rétablissement des jésuites, 32. N. 4.

PASCAL, ambassadeur de France chez les Grisons, 261.

PERRON (Jacques Davy, cardinal du). Il s'emploie en faveur des jésuites, 102. Il obtient le chapeau de cardinal, 127.

PERSÉ. Ses guerres avec la Turquie & la Moscovie, 271.

PERSY LE RICHE, capitaine du régiment de Nérestan, sert au siège d'Ostende, 238.

PEUPLE, peu propre à conduire un état, 209, 210.

PHILIPPE III, roi d'Espagne, ses desseins sur la Barbarie, 38, & sur les côtes de la Méditerranée, 39. Il fait venir à Madrid les enfants de Savoie, & leur donne les dignités d'Espagne, 40. N. 7.

PILES, gratifié d'Henri IV, 304.

PLACE DE FRANCE. Projet & dessein de

cette place, 72. N. 16. 109.

PLESSIS MORNAY (Philippe du), intrigue en faveur de Bouillon, 57, excite les Protestants à la révolte, 160. 327.

PORROU. Le gouvernement en est donné à Sully, 60. Valeur de ce gouvernement, 62. PRINCES. Devoir des princes par rapport à l'administration de leurs états, 209.

POLITIQUES. Belles Brouilleries entre les réflexions politiques sur Protestants Anglois & le gouvernement, 211- les *Puritains*, 35. Les Protestants François tiennent une assemblée séditieuse à Saumur, 57. Ils cabalent au synode de Gap, 57-58. Leur déchaînement contre Villeroy, à l'occasion de la trahison de l'Hôte, 119. Suite des brigues de leurs chefs, 159. Leur opposition à Sully dans son voyage de Poitou, 172.

PONTCARRÉ, est appelé au conseil, sur le rétablissement des jésuites, 82. PUGET, trésorier de l'épargne, 320.

PONT-COURLAY, gentilhomme calviniste. Ses brigues contre Sully en Poitou, 167. employé à la réconciliation de Sully avec le P. Cotton dans l'affaire du college de Poitiers, 294. PURITAINS. Voyez PROTESTANTS. Conférences à Londres entre eux & les Anglicans, 244.

PORTO-HERCOLE pris par les Espagnols, 255. PYRAMIDE élevée sur le sol de la maison de Châtel, est abattue; particularités sur cette pyramide, 280. N. 4.

POUGES (eaux de) prises avec succès, 157.

POUSOU, maire de S. Jean d'Angely, 343.

PRADA, secrétaire d'état du roi d'Espagne,

R.

RAFIS (Jean de Leyré, dit), découvre la trahison de l'Hôte, 111, en donne avis à Barrault, & se sauve d'Espagne, 111, 113, vient en apporter les preuves à Henri IV, 114 & *suiv.*

RALEICH (mylord). Il conspire contre le roi d'Angleterre, 35.

REBOURS, commis à la vérification des rentes, 217.

RÉCOLLETS, institués, 59.

REGAL (droit de), inaliénable; en quoi il consiste, 265.

REGNOUARD, correcteur des comptes, employé à la vérification des rentes, 217.

RELIGIEUX & MOINES. Ordres religieux établis en trop grand nombre par Clément VIII, 59. Autres qui s'établissent en France, 270.

RENTES. Leur vérification, 216.

REQUÊTES (Chambre des), supprimée au

parlement de Toulouse, 54.

RHEIMS, refuse de recevoir les jésuites, 283.

RICHARDOT (Jean président de), employé dans l'affaire du traité de commerce entre la France & l'Espagne, 232.

RICHELIEU (François du Pleffis de) cherche à desservir Sully pendant son voyage en Poitou, 167. N. 8, employé à la réconciliation de ce ministre avec le P. Cotton, 293.

RICHELIEU (cardinal de), a suivi le système politique de Sully pour l'abaissement de la maison d'Autriche, 107. N. 18.

RICHEOME (le pere), jésuite, dédie un livre à Sully, 295.

ROCHELLE (la). Respect & honneurs qu'elle rend au roi en la personne de Sully, 169.

ROCHEPOT (Antoine de Sully de la), revient en France 109.

ROHAN (Henri II, duc de), son mariage

avec mademoiselle, de Sully 56. Ses cabales dans le parti Calviniste, & auprès du roi d'Angleterre, 159, 160. Ses droits à la succession de la maison d'Albret, 339. Il épouse mademoiselle de Sully, 339, 340. *Voyez* ROHAN (Marguerite de Béthune, duchesse de). Gouverneur de S. Jean d'Angely, 342.

ROHAN (Marguerite de Béthune, duchesse de), son mariage, 56, est célébré, 339. Anecdotes sur le fils prétendu de ce mariage. *Voyez* TANCREDE.

ROQUELAURE (Antoine de), ami de Sully, 25.

ROSNY, château & terre appartenants à Sully, 54.

ROUBAIS (Marie de Melun, dame de), refuse l'alliance du marquis de Coëuvres pour mademoiselle de Melun, 344.

ROVIDIUS (Alexandre), sénateur Milanois, employé dans l'affaire du commerce entre la France & l'Espagne, 232-235.

S.

SAINT-ANTOINE (N. de), 22.

SAINT-GEORGE (comte de), conduit des troupes Espagnoles en Flandre, 42.

SAINT-GÉRAN (N. de), 327.

SAINT-GERMAIN DE CLAN, prend les intérêts de Bouillon contre Henri IV & Sully, 172.

SAINT-JEAN D'ANGELY, la lieutenance de roi en est refusée au gouverneur, 341.

SALIGNAC (Jean de Gontault), ambassadeur à la Porte Ottomane, 271.

SALIQUE (loi). *Voyez* SULLY.

SANCY (Nicolas de Harlay de), sa haine pour Sully, ses dissolutions, sa justification sur une partie des reproches que lui fait Sully, 322. N. 10.

SANTENAY, l'un des ennemis de Sully, 322.

SANTY, jardinier de la reine, 150.

SAÔNE, utilité de sa

jonction avec la Loire, dres, 22.

214.

SARROQUE, capitaine Flamand, 239.

SAVOIE (Charles-Emmanuel, duc de), anime l'Espagne contre la France, 40. Il envoie ses enfants à Madrid, 40. Il termine ses guerres avec la république de Geneve, 40. Part qu'il a dans l'affaire du pont d'Avignon, 263.

SAUSSAYE (la) rend service au roi dans le parti protestant, 172.

SCHOMBERG (Henri de), maréchal de France, 327.

SÉDITIEUX (partides), leurs cabales en France, 129. Motif de leur haine pour Sully, 320.

SEIGNEURS, ou grands du royaume. Motifs de leur haine contre Sully, 320.

SEINE, utilité de sa jonction avec la Loire, 214.

SERVIN. Caractere monstrueux de ce jeune homme, 31. N. 4.

SIDNEY (mylord), est nommé pour recevoir Sully dans Lon-

SILLERY (Nicolas Brulart de), travaille dans le conseil & à la cour pour le rappel des jésuites, 82; d'avis contraire à Sully sur la tolérance des religions, 124. Il brigue le chapeau de cardinal pour Villars & Marquemont contre du Perron & Olivari, 127, employé utilement dans les brouilleries domestiques de Henri IV, 151, obligé de signer le traité de commerce avec l'Espagne, 236. Il est nommé commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de S. Paul, 268, se joint aux courtisans & aux jésuites dans l'affaire de Grillon pour perdre Sully, 306, à qui il tend toutes sortes de pieges, 314. Motifs de cette haine, 320.

SINAN BACHA. Voyez JANNISSAIRES.

SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de), blâme indirectement les négociations de Sully à Londres, 25. Il se brouille de nou-

veau avec ce ministre sur un édit obtenu par surprise, 45, 46.

SOISSONS (hôtel de), 78.

SOL POUR LIVRE, converti en augmentation sur la taille, 220.

SOURDIS, (François d'Escoubleau, marquis de), va à Rome pour le conclave, 126.

SOUTHAMPTON (comte de), querelle qu'il a avec Grey, 36.

SPA (eaux de) prises avec succès, 157.

SPINOLA (Frédéric), combat naval où il est tué, 38.

STUART (maison de), comment la couronne d'Angleterre passe à cette maison, 253.

STUNIGA ou CUNIGA (D. Balthazar de), est envoyé ambassadeur en France, & est employé dans l'affaire du trente pour cent, 235. N. 6.

SUISSES. Ils se rendent médiateurs entre le duc de Savoie & la république de Geneve, 40. Abus dans la manière d'acquitter les dettes de la France aux

Suisses, 213. Part qu'ils ont dans l'affaire de la Valteline & des Grisons, 159.

SULLY (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, duc de). Bon traitement qu'il reçoit du roi d'Angleterre, 10.

Modele du traité qu'il conclut avec lui, 13,

14, faute de n'avoir point apporté un blanc-

signé : succès & éloge de cette négociation,

11. Dépêches interceptées, 17. Son soupçon

contre les commis de Villeroy, 17. Il reçoit

à Westminster son audience de congé, 20.

Caresses & honneurs que le roi lui fait : ses

présents au roi, à la reine & aux seigneurs

& dames de Londres, 22, 23. Il se rembar-

que : danger qu'il court dans le trajet, son séjour

à Douvres, 23. Il vient trouver Henri IV à Vil-

lers-Cotterets, accueil qu'il en reçoit : entre-

tien public sur son ambassade, 24, 25, 29.

Entretiens secrets entre Henri IV & lui sur le

même sujet, 32. Il reprend ses travaux dans les finances, 43. Il fait des représentations au roi sur quantité de patens édités accordés trop facilement, 45. Eloge de sa fermeté, 53. N. 8. Il reçoit & traite le roi à Rosny : accident qui trouble cette fête, 55. Il s'emploie à appaiser les mutineries des Calvinistes, & fait supprimer le dogme du pape antechrist, 57-59. Il est fait gouverneur de Poitou, 60. Pourquoi il s'oppose à l'établissement des manufactures de soie, 63-68. N. 14. Ses réflexions à cet égard, & principes sur le luxe, & sur les arts que l'on doit cultiver en France, 65. Ses maximes sur la police, 67, 68. Comment il reçoit les marchands de soie qui venoient lui faire ses représentations, 68. N. 14. Ses plaintes contre les gens de robe, 69, 70. Il blâme les dépenses excessives de Henri pour le jeu, ses maîtresses, &c. 72; s'oppose à la colonie envoyée en Canada, 73. Il présente à leurs majestés les jettons d'or & d'argent, 75. Il est employé à la discussion de la succession de la duchesse de Bar, 79; opine dans le conseil en parlant au roi contre le rétablissement des jésuites, 83, qu'il favorise ensuite pour plaire au roi, 97-101. Il présente un mémoire contre d'Ossat, & invective contre la politique des ministres & des courtisans dévoués à l'Espagne, 102-104; il est auteur du système politique du cardinal de Richelieu pour l'abaissement de la maison d'Autriche, 107. Il aide à découvrir la trahison de l'Hôte, 108. Manière dont il se conduit en cette occasion avec Villeroy, 115. Mémoire qu'il a composé pour la tolérance des religions, 123-125. Conversation singulière où Henri lui confie ses chagrins domestiques, causés par la reine & par la marquise de Verneuil : fermeté

fermeté de ce ministre en parlant au roi, qui lui fait des excuses de son emportement, 120. Il donne à ce prince un conseil qu'il ne suit pas, 139-141, s'emploie à appaiser ces démêlés : son respect pour la reine, & déférences de cette princesse pour lui, 141, 142. Il raccommode le roi & la reine, qui ensuite se brouillent, 145. Il ne peut inspirer à Henri la fermeté nécessaire en cette occasion, & encourt lui-même la haine de la reine, 147. Sujet de plaintes que lui donne cette princesse, 189. Il cesse de se mêler de ces tracasseries, qui l'exposent à perdre les bonnes grâces du roi, 150, & tâche inutilement à engager la marquise de Verneuil à se séparer elle-même de ce prince, 153. Louanges réciproques de la reine Marguerite & de Sully, 158. Il veille à prévenir les cabales des séditieux, 159, & cherche à engager Henri à se montrer dans les provinces, 163. Il va visiter le Poitou, 166. Calomnies contre lui, 167-169. Honneurs & respects qu'on lui rend. Utilité de ce voyage, 171-175. Il va visiter Saint-Jean d'Angely, Brouage, 171, puis se rend à Thouars; déconcerte les projets de la Trémouille, 172. *Suiv.* loue la modération de Clément VIII envers les Protestants, 174. Services qu'il rend à d'Epernon, 176. Mesures qu'il prend pour faire arrêter d'Auvergne, 181. Lettres qu'il reçoit de lui & qu'il lui écrit, 188-190. Reproches qu'il fait à la marquise de Verneuil, qu'il est chargé d'interroger, & autres particularités à cet égard, 193, 194. Il ne peut engager Henri IV à la renvoyer, 197. Anecdote à ce sujet, 198. N. 19. Il fait déposer le trésor du roi à la Bastille : conseil & règlement à ce sujet, 205, 206. Ses réflexions sur le gouvernement & les devoirs

des rois, 209-211. Son mémoire sur les moyens d'augmenter les finances, & de rétablir le commerce, 211, 215, entreprend la vérification des rentes, 216, établit une chambre de Justice : autres réflexions sur la finance, 218. Il garnit Brenol de tout le nécessaire, 221. Il oblige les trésoriers de France à mettre de l'ordre dans leurs comptes, 219, sur la milice; établissement pour les soldats invalides, 222. Causes de la ruine & de l'affoiblissement des états, 225. Jugement qu'il porte sur le caractère & la politique de quelques-uns de nos rois, 226. Il commence le canal de Briard, 227, s'oppose à l'édit du trente pour cent, & ensuite répare cette erreur par un traité de commerce avec l'Espagne, 228. Ses maximes de gouvernement trop austères, 226, 227. Il oblige Villeroy & Sillery à signer le traité de commerce, 236, favorise sous main les Flamands, 239, ses conseils à Henri contre la politique Espagnole, 249. Son sentiment sur la loi *Salique*, & sur les alliances de la maison de France, 251. Il fait part au cardinal Buzols des grands projets de Henri IV, 255, soutient les Grisons contre l'Espagne dans l'affaire de la Valteline, 159, 160, remet le roi en possession de ses droits sur le pont d'Avignon, 264, le détourne de l'acquisition du comté de Saint-Paul, 267, 268, cherche à le dissuader sur les bâtiments pour ses manufactures, & sur la trop grande multiplication des moines, 269, 270, voit avec peine la grâce que ce prince accorde à d'Entragues & à d'Auvergne, 274, refuse de se mêler de cette affaire auprès de la marquise de Verneuil, 274, cherche à appaiser la reine, 277. Il s'oppose à la démolition de la pyramide, 280. Grand démêlé entre lui & le pere

Cotton, au sujet du college de Poitiers, 283. N. 5. Il se justifie, 287-292. Il se raccommode avec le pere Cotton, 294. Affaire de la mestre de camp entre lui, d'Epernon & Grillon, dans laquelle il court risque d'être disgracié; détail sur cet accident, 297, 300. Lettres réciproques du roi & de lui, & services que lui rend

dans cette occasion la maison de Lorraine, 311-313. Artifices & libelles mis en usage par ses ennemis, 320, qui l'accusent d'intelligences criminelles hors du royaume, 326. Il les convainc de calomnie, 331-333. Il termine l'affaire de la mestre de camp à la satisfaction du roi, 335. Ses plaintes contre Lefdiguières, 335. Il se rebrouille & se raccommode une seconde fois avec le roi, 336, 337. Jugemens différens sur cette conduite, 337. Il marie sa fille au duc de Rohan, 338, 339, & sa belle-fille à la Boulaye, 340. Il travaille

inutilement à faire réussir le mariage du marquis de Cœuvres avec mademoiselle de Melun, 343, 344.

SULLY (duchesse de), présents qu'elle reçoit de leurs majestés, 76.

SULTANE, (mere de Mahomet III), chassée de Constantinople par les Janissaires, 43.

T.

TALAMONE usurpé par l'Espagne, 255.

TAMBONNEAU (le président) commis à la vérification des rentes, 217.

TANCREDE, prétendu héritier de la maison de Rohan, 338. N. 15.

THOU (Jacques Auguste, président de), opine dans le conseil contre le rétablissement des jésuites, 82, est commis à la vérification des rentes, 217.

TOLÉRANCE sur la religion conseillée par Sully, 224.

TOULOUSE. Mécontentement de Henri IV contre ce parlement, 54. Ses anciens comtes, vassaux des

rois de France, 265.

TOURNELLES, Henri IV établit ses manufactures dans l'enceinte de ce château, contre le conseil de Sully, 72. N. 16.

TRAITÉ entre l'Espagne & l'Angleterre, 247. N. 9.

TREMOUILLE (Claude de Thouars, duc de la). Ses cabales parmi les Calvinistes contre l'état, 56. Sa mort, 175. N. 10.

TRENTE POUR CENT. (édit du) publié, ensuite révoqué, 234.

TRÉSOR ROYAL, est établi à la Bastille, 206.

TROYES. Les jésuites refusés dans cette ville, 283.

V.

VALLON, l'un des ennemis de Sully à la Cour, 320.

VARENNE (Guillaume Fouquet de la), employé dans les brouilleries de Sully avec le comte de Soissons, 52. Bons offices qu'il rend aux jésuites dans l'affaire de leur rappel, 82. Il

est député par Henri IV à la marquise de Verneuil arrêtée, 192. Il se joint aux jésuites pour perdre Sully dans l'affaire de la mestre de camp, 306.

VAUCELAS (André de Cochefilet, baron de), député vers la reine d'Angleterre, 19.

VELASQUES (Jean Ferdinand de), ambassadeur Espagnol, cabale contre Henri IV, 34, est employé à l'affaire du trente pour cent, 233,

conclut à Londres l'accord entre l'Espagne & l'Angleterre; comment reçu d'Henri IV, 248. 254. N. 14.

VENDÔME (César de Bourbon, duc de). Il demande mademoiselle de Cœuvres en mariage & est refusé, 344.

VENTADOUR (M. de), 327.

VÈRE (le colonel), 35.

VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de). Sa haine pour Sully, 49, 50. Présent qu'elle reçoit de ce prince, 72. Ses cabales dans

le parti séditieux, 129. Ses inégalités, sa mauvaise humeur, 133. N. 26. Elle refuse avec hauteur de lui rendre la promesse de mariage, 135. Elle se met en tête de faire casser le mariage de la reine, 154 & *suiv.* Elle fait accorder la grâce à d'Auvergne & à d'Entragues, & en dicte les conditions pour elle-même, 276. Motifs de sa haine contre Sully, 320.

VERS A SOIE, élevés & cultivés en France, 63.

VERSENAY, l'un des calomniateurs de Sully, 320.

VIC (Dominique de), est appelé au conseil sur le rappel des jésuites, 82. Employé dans l'affaire du trente pour cent, 234. Ambassadeur chez les Grisons, 261.

VILLA MEDIANA (le comte de), ambassadeur d'Espagne à Londres, 232.

VILLARS (Jérôme de), archevêque de Vienne, 127.

VILLEROY (Nicolas de Neufville de), opine

& travaille pour les jésuites dans l'affaire de leur rappel, 82. Examen & justification de la conduite de Villeroy en l'occasion de la trahison de Nicolas l'Hôte, 115. Lettres réciproques de lui & de Sully sur ce sujet, 122, 123. Il demande le Chapeau de cardinal pour MM. de Villars & de Marquemont, & est refusé, 127, il signe le traité de commerce entre la France & l'Espagne, 236, conseille à Henri IV l'acquisition du comté de Saint-Paul, 268, se joint aux courtisans pour perdre Sully dans l'affaire de la mettre de camp, 306. Piéges qu'il tend à ce ministre, 314. Motif de cette haine, 320.

VITRY (Louis de l'Hôpital), 186.

UNIVERSITÉ DE PARIS. Elle s'oppose inutilement au rappel des jésuites, 82.

VROREYLZEN, travaille au traité de commerce entre la France & l'Espagne, 232.

378 TABLE DES MATIERES:

W.

WATSON, prêtre Anglois, conspire contre le roi Jacques, 35. N. 6.

WESTMINSTER (palais de), 20.

WIRTEMBERG. (duc de), 256.

Y.

YVERNÉ, envoyé en Espagne par le comte

d'Auvergne, 180.

Z.

ZAMET (Sébastien), employé dans les brouilleries du comte de Soissons avec Sully, 52, envoyé à Sully dans l'affaire de la mestre de camp, 304.

ZOPIRE. Trait de Darius & de Zopire, 97. N. 11.

Fin de la Table du cinquieme Volume.

